Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2012 de la Ville de Genève.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission des finances s'est réunie six fois sous la présidence de M. Alberto Velasco (30 avril, 7, 8, 21 et 29 mai 2013) puis une fois sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion (19 juin 2013)

Le rapporteur remercie Mme Stéphanie Günther Pizarro et MM. Christophe Vuilleumier, Léonard Micheli-Jeannet et Marc Morel pour l'excellente qualité de leurs notes de séances, ainsi que Mme Sophie Heurtault-Malherbe, directrice de la direction financière de la Ville qui a assisté à la plupart des travaux de la commission en apportant des réponses toujours précises aux interrogations des commissaires.

Séance du 30 avril 2013 consacrée au département des finances et du logement

Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Nathalie Böhler, directrice du département, Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, et M. Philippe Krebs, adjoint de direction

Mme Salerno rappelle avoir déjà fait un exposé général, le président passe tout de suite aux questions.

Un commissaire évoque le point 110010 et la redevance du parking Cornavin. Il observe que le procès a coûté 400 000 francs pour un gain de seulement 153 000 francs (la redevance annuelle).

Mme Salerno rappelle que le litige portait sur 10 millions. Elle ajoute qu'un arbitrage a été tenté, sans succès. Elle signale que le président de l'arbitrage a estimé que les doléances de la Ville devaient être prises en considération à partir de 2007. Elle précise que la négociation représentait un enjeu financier important, ce d'autant plus que la question portait également sur le parking du Mont-Blanc. Elle ajoute qu'elle fournira le détail des redevances que la Ville a touché et une réponse précise sur le coût de la procédure (voir annexe 10). Elle précise que l'arbitrage n'a pas fonctionné et que la procédure a duré plus de deux ans.

M. Krebs déclare encore que la référence indiquée en page 425 indique un prêt et il mentionne que la redevance est comptabilisée au sein de la Gérance immobilière municipale. Il précise que c'est la méthode de calcul qui était contestée. Il précise que le montant de 153 000 francs est le dividende que la Ville perçoit au titre d'actionnaire de la Société. Il rappelle que le premier litige portait sur la date de départ de la redevance en faveur de la Ville de Genève.

Un commissaire s'interroge sur la mission du Contrôle de gestion. Il estime que c'est une activité stratégique.

Mme Heurtault-Malherbe répond que cette unité n'existe plus et que les collaborateurs ont été dispatchés entre l'unité analyse et le suivi des projets transversaux, notamment sur le système d'information SAP. Mme Böhler rappelle qu'il y a des contrôleurs de gestion départementaux qui travaillent avec les administrateurs et avec la direction financière pour développer des tableaux de bord.

Le commissaire demande ensuite où en est la mise en œuvre du règlement municipal sur l'audit interne adopté en juin 2012.

Mme Böhler répond que le poste a été ouvert en décembre et qu'un premier round d'entretien a été mené sans satisfaction. Elle ajoute qu'un deuxième recrutement a été ouvert et qu'une première séance de sélection des dossiers doit se dérouler cette semaine. Mme Salerno ajoute que le dossier est toujours au niveau du Service de surveillance des communes.

Le commissaire rappelle que le règlement prévoit que la commission des finances donne son avis sur le recrutement du directeur du service. Mme Salerno acquiesce et remarque que c'est justement un point contesté par la Surveillance des communes.

Le commissaire demande toutefois s'il est prévu de présenter des dossiers à la commission. Mme Salerno répond qu'il faudra voir si l'entier du règlement est validé. Elle mentionne que si c'est le cas, l'aval de la commission sera demandé. Elle rappelle qu'il est important d'avoir un service d'audit interne assez rapidement.

Le commissaire demande ce qu'elle pense quant au fait de présenter les comptes à la commission sans qu'ils soient révisés. Mme Salerno répond qu'elle préfèrerait que les comptes soient révisés.

Un commissaire rappelle que la commission avait reçu Mme Maude Rime de l'unité de psychologie du travail. Il souhaite des informations sur ce service.

Mme Böhler répond que le service n'a pas bougé. Elle ajoute que la palette des médecinsconseils a par contre été élargie afin de réagir plus rapidement aux situations. Elle précise que des directives ont été émises par rapport à plusieurs problématiques comme la dépendance au travail. Elle ajoute que ces directives ont été validées et ont été suivies de séances d'informations.

Mme Salerno précise qu'un rapport d'activité est fait chaque année et elle mentionne qu'elle fera parvenir le rapport concernant la DRH à la commission (voir en annexe 10).

Un commissaire rappelle qu'il avait été dit que la commission aurait le détail de l'aide apportée aux locataires (GIM).

Mme Salerno acquiesce et déclare que le détail sera donné par écrit à la commission dès que le Conseil administratif aura pris acte du rapport d'activité. (note du rapporteur: ce rapport n'a pas été encore en transmis.)

Un commissaire évoque le poste 307 et la contribution de 3,2 millions à la CAP et il remarque que cette contribution se terminera en 2013.

Mme Salerno acquiesce et déclare qu'il sera encore nécessaire d'abroger le règlement sur l'allocation complémentaire.

Le commissaire répond que le nouveau statut du personnel a abrogé l'ancien, et il pensait qu'il n'était donc pas nécessaire d'abroger ce règlement.

M. Krebs déclare que le 18 décembre 1992, le Conseil municipal avait voté 4 délibérations dont des dispositions reprises dans le statut du personnel. Il ajoute que la 3^e délibération sur l'allocation complémentaire était indépendante puisque les pensionnés ne sont plus membres du personnel. Il ajoute qu'il convient donc d'abroger ce règlement.

Un commissaire demande des précisions sur l'Agenda 21, son contenu, le lien avec le fonds chômage et certains types de subventions.

Mme Salerne explique que les aspects de justice sociale apparaissent effectivement dans le «Service de l'Agenda 21, ville durable». Elle rappelle que la terminologie «Agenda 21» date de l'époque où l'on faisait des Agendas 21, époque qui est maintenant révolue, et elle remarque que le Conseil administratif s'est demandé comment il fallait renommer ce service qui a d'ailleurs été modifié en 2001 puisque les termes «Ville durable» ont été ajoutés. Elle précise que le Conseil administratif a maintenu la terminologie «Agenda 21» même si elle est désuète puisqu'elle a un sens pour de nombreux partenaires et identifie le service dans l'organigramme administratif. Cela dit, elle pense qu'il est vrai qu'il aurait été possible de changer le nom et trouver une dénomination plus en phase avec le XXI^e siècle.

Elle remarque cependant que le temps du Conseil administratif étant compté, ce dernier n'est pas revenu à de réitérées séances sur cette question. Elle déclare ensuite que la dimension sociale est importante pour le développement durable qui recoupe à la fois des enjeux économiques, des enjeux environnementaux et des enjeux sociaux, dans lesquels on trouve les rapports entre individus. Elle évoque notamment le volet de la justice sociale et déclare que des postes ont été créés dans ce cadre. Elle remarque qu'il y a également la réflexion de la Ville de Genève sur la participation, raison pour laquelle «La ville est à vous» a été rattachée au «Service Agenda 21, développement durable». Elle signale pouvoir faire parvenir une nouvelle fois le document de la Ville de Genève à ceux qui veulent plus d'informations sur les cinq départements et autorités qui, sur divers engagements, positionnent la Ville par rapport aux trois piliers du développement durable. Et elle mentionne qu'il est possible d'y lire les différents projets de liens, de prestations sociales, d'améliorations de qualité de vie, et elle pense qu'il sera possible de mieux comprendre le travail des personnes qui sont en appui des milieux associatifs.

Sur la lecture des comptes, Mme Heurtault-Malherbe rappelle qu'Agenda 21 est un angle organisationnel, alors que les politiques publiques représentent un angle différent. Elle rappelle que le Service Agenda 21 est réparti sur plusieurs politiques publiques. Un détail est fourni (voir annexe 9).

Mme Böhler précise que le chargé des questions LGBTIQ est arrivé durant l'été 2012.

Un commissaire s'interroge sur l'évolution de la fiscalité de la Ville par rapport aux autres communes. Il se demande ce que la Ville fait pour éviter que des bons contribuables quittent la Ville pour aller dans d'autres communes. Il cite le cas de la banque Pictet et de l'UBS qui se sont installées à Carouge ou du manque de logement de qualité en Ville.

Mme Salerno répond que le tassement des recettes que l'on observe en Ville peut être sans doute mieux expliqué par le canton. Elle remarque que la Ville est d'une part sensible au secteur bancaire, et a d'autre part pris certaines décisions politiques. Elle précise que la Ville est très attentive au suivi de la fiscalité et collabore d'ailleurs avec le canton dans deux groupes de travail. Elle mentionne que la Ville essaye de garantir la mixité des populations et la qualité de vie pour ses habitants. Elle signale qu'un bilan a été demandé sur la construction qui s'effectue en Ville de Genève et elle rappelle qu'il est surtout question de PPE ou de logements à loyers libres.

Mme Salerno imagine mal une démarche proactive auprès des banques qui ont des souhaits spécifiques pour lesquels il est difficile de répondre en termes de terrains. Elle pense, cela étant, qu'il faut considérer la migration de ces grandes banques sur le long terme. Elle rappelle en outre que la Ville n'est pas consultée par ces société. Elle pense, par ailleurs, qu'il n'est pas si mal, en termes de solidarité intercommunale, que la commune de Vernier

accueille sur son terrain la HSBC. Elle déclare encore que les grands groupes quittent la Ville en raison du potentiel de construction.

M. Krebs intervient et déclare qu'il y a peu de personnes qui habitent en ville et qui travaillent sur une autre commune. Il observe par ailleurs que la fiscalité remonte et que la tendance à la baisse ne se répète pas chaque année.

Un commissaire déclare être inquiet à l'égard des recettes de la Ville et il pense que les comptes 2012 ne sont pas bons puisqu'il manque 53 millions. Il se demande comment il est possible que le canton annonce des recettes fiscales de +3% alors que la Ville présente un résultat aussi mauvais. Il se demande si les communes ne devraient pas avoir plus de précisions de la part du canton. Il ne comprend pas que le secret fiscal soit invoqué par le canton entre entités publiques. Il observe que la progression des charges est de +2,7% et il ne voit pas comment il sera possible de maîtriser ces charges. Il demande encore la raison de l'augmentation des frais de route.

Mme Salerno dit se plaindre souvent du secret fiscal que le canton invoque, mais qu'elle ne peut rien y faire. M. Krebs déclare que le secret fiscal est posé comme un principe absolu et il remarque que toute personne qui divulguerait des informations serait passible de sanctions pénales. Il évoque ensuite le reliquat et il déclare que ce denier est modeste. Il ajoute que le profil de reliquat fonctionne assez bien. Il pense que la taille de ce reliquat n'est pas inquiétante.

Mme Salerno ajoute insister auprès du Conseil administratif pour maitriser la jauge des investissements justement en regard de cette question de fiscalité.

Une commissaire revient sur les objectifs relatifs à l'Agenda 21 et demande la raison des différences entre 2011 et 2012, notamment sur la qualité de l'air et les achats durables. Elle observe par ailleurs que rien n'est dit sur les incivilités. Elle pense qu'un guide sur les démarches participatives serait une bonne chose.

Mme Böhler déclare qu'elle fournira des détails par écrit sur la qualité de l'air. Elle ajoute à l'égard des achats durables que le recrutement a pris plus de temps que prévu. Mme Heurtault-Malherbe précise que les acheteurs sont des profils assez rares et qu'il est difficile de recruter des personnes ayant ce profil. Mme Böhler ajoute qu'un plan est en train d'être mis en place avec le département de Mme Alder à propos du guide sur les démarches participatives.

Un commissaire demande si une stratégie est mise en place au niveau de la Ville et du canton pour améliorer la fiscalité. Il pense que cette collaboration est essentielle vis-à-vis des années à venir.

Mme Salerno signale que la Ville collabore le plus possible avec le canton. Elle mentionne que le discours de M. Hiler en matière de promotion économique est le même que celui que la Ville tenait il y a deux ans. Elle rappelle que la Ville collabore avec le canton au travers d'un grand nombre de services.

Un commissaire évoque les dépassements de crédit du département et de la Ville. Il rappelle la discussion, il y a une année, sur la légalité de ces dépassements. Il rappelle également le refus du Conseil municipal sur les dépassements de crédit. Il mentionne ne pas être satisfait à l'égard de ces dépassements de crédit et il pense que ces derniers devraient être présentés à la commission des finances.

Mme Salerno répond que les dépassements de crédit passent devant la commission des finances. Elle observe que le Service de surveillance des communes n'a aucun problème avec la manière de faire.

M. Krebs distribue un document sur les dépassements de budget et il explique que la liste détaillée des dépassements totalise des écarts générés par des effets structurels, par le gel des postes vacants et par les économies réalisées par les services. Il signale que les amortissements complémentaires et les imputations internes sont également sources d'écarts.

Le commissaire pense que tout cela pourrait être évité si le budget était voté à deux positions et non à trois positions. Mme Heurtault-Malherbe mentionne que ces éléments sont en cours de réflexion, notamment la possibilité de donner le détail sans report dans le budget.

M. Krebs précise que la loi sur l'administration des communes ne prévoit pas que la commission des finances se prononce sur les dépassements de crédits, s'agissant des dépenses de fonctionnement.

Un commissaire demande ce qu'est Mottattom.

Mme Salerno répond que c'était un squat mais elle ne sait pas ce qu'il en est à présent de son statut exact. Elle rappelle que le terrain était à la Ville qui y stockait des motopompes qui ont été envoyées en Afrique. Elle ajoute que le lieu a été squatté par un collectif du nom de Mottattom. Elle remarque qu'une salle de spectacle avait été créée par ce collectif et elle pense que la situation s'est réglée. Un commissaire remarque que Mottatom a un site Internet qui donne des détails sur son statut.

Un commissaire demande s'il est vrai que les squatteurs de la villa Freundler se sont vu proposer des appartements pour quitter les lieux.

Mme Salerno répond que certains d'entre eux étaient inscrits à la GIM pour obtenir un logement mais elle mentionne qu'il n'y a eu aucun passe-droit. Elle signale que M. Pagani a négocié avec M. Barbier-Müller pour qu'il loue une villa à ces personnes. Elle précise que cette affaire ne relève pas de la Ville de Genève.

Sur les investissements, dans les pages verts, un commissaire aimerait savoir ce qu'il se passe en cas de dépassement.

Mme Salerno répond ne pas avoir la capacité de sévir contre les services en cas de dépassement.

Un commissaire remarque que l'Hospice général doit de l'argent à la Ville de Genève.

M. Krebs acquiesce et déclare que c'est le fonds de bienfaisance dont il est question. Il précise que c'est un fonds spécial qui sort du bilan de la Ville. En réponse aux questions du commissaire sur ce fonds, Mme Salerno annonce une réponse écrite (voire en annexe 12).

Une commissaire demande ce qu'il en est du restaurant du parc des Eaux-Vives.

Séance du mardi 7 mai 2013 consacrée au département des autorités

Audition de MM. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des autorités, Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, André Lévrier, directeur du contrôle financier et Alain Schweri, chef de service et responsable du contrôle de gestion

M. Pagani rappelle qu'il n'est responsable du département des autorités que de manière temporaire, mais indique qu'il est ravi de voir la bonne gestion de ce département. Il rappelle également qu'il s'agit de la première année durant laquelle les objectifs sont définis par politique publique, et précise que la manière de procéder du département des autorités correspond complètement à la volonté du Conseil Administratif. Il propose ensuite aux commissaires de lui poser les questions qu'ils auraient sur le rapport.

Une commissaire est étonnée de l'absence de Mme Marie-Christine Cabussat, cheffe du secrétariat du Conseil municipal, qui fait partie de ce département.

M. Moret relève que toutes les personnes importantes du département ne sont pas auditionnées, précisant notamment que M. Olivier-Georges Burri ainsi que Mme Florence Widmer ne sont pas présents, mais assure que la séance a été préparée avec toutes les personnes concernées, notamment Mme Cabussat.

La commissaire souligne que le Service géré par Mme Cabussat est tout-à-fait particulier car il s'agit du secrétariat du Conseil municipal, et que les élus sont très sensible au fait que ce Service reste sous leur contrôle. Une autre commissaire indique que la commission se réserve, à l'issue de cette audition, la possibilité de demander celle de Mme Cabussat.

Sur le contrôle de gestion, M. Schweri explique que les comptes du département sont excellemment bien tenus et sont équilibrés. Concernant le contrôle interne, il indique cela a été revu et mis en place par la DFIN et que cette procédure suit son cours.

M. Pagani indique qu'un bilan d'étape a été fait pour le contrôle interne, et qu'il s'agissait pour l'instant de définir les risques puis de mettre en place des processus réduisant ces risques. M. Moret précise que les risques ont été répertoriés, et qu'il s'agit maintenant de mettre en place des procédures les réduisant.

En introduction aux comptes, M. Pagani signale, concernant les archives, que ce secteur est en sous-effectif, ce qui nécessite l'engagement de personnel temporaire. Il relève donc qu'il serait important d'accepter sa demande, effectuée à réitérées reprises ces dernières années d'ajouter un poste, voire un poste et demi dans ce secteur, afin de limiter l'engagement de personnel temporaire.

Un commissaire demande, en prenant appui sur le classeur à 6 positions à quoi correspond la ligne 318200, travaux photographiques effectués par des tiers (83 531,30 francs). M. Moret indique que ces frais sont liés à diverse tâches à effectuer pour illustrer le site internet (vidéos, photos, etc.).

Le commissaire est étonné du montant des «transports effectués par des tiers» (ligne 318250) s'élevant à 83 514,80 francs. M. Moret explique qu'il s'agit presque exclusivement des frais de livraison du magazine «Vivre à Genève».

Le commissaire demande encore à quoi correspondent les «prestations de services divers» (ligne 318550) d'un montant de 91 647 francs. M. Moret indique qu'il s'agit en grande partie de la revue de presse.

Un commissaire souhaiterait le détail de la ligne 334 (pertes sur débiteurs) de l'administration centrale.

M. Moret indique que cette ligne est liée à une ancienne affaire parue dans la presse. Il explique en effet qu'une personne avait pris de l'argent dans les caisses de la Ville de Genève (pour un montant de 300 000 francs) et que ce poste y est lié.

Mme Heurtault-Malherbe indique qu'il s'agit d'un calcul d'intérêts dus par rapport à la somme détournée, situation régularisée par une décision de justice.

M. Moret propose d'apporter plus de précisions sur ce point lors d'une réponse écrite (voir en annexe 7).

Une commissaire demande comment il peut y avoir une différence d'environ 2000 francs à la ligne 313660 (achat de cartes CFF) alors que le nombre de cartes et que les tarifs sont fixes. M. Schweri indique que les tarifs ne sont pas fixes, et que le budget n'était qu'une estimation concernant l'augmentation probable.

La commissaire relève ensuite que ces cartes CFF se sont apparemment mieux vendues que prévu (ligne 435160) et demande s'il serait possible d'obtenir le bilan habituel concernant ces ventes. M. Moret signale qu'il s'attendait à cette requête et que ce document a été préparé. Il distribue ensuite ce document aux commissaires (annexe 6).

Un commissaire demande, en rapport avec la page 11 des comptes à 6 positions, quels sont les tiers concernés par la ligne 318510 (frais de réception pour des tiers). Il aimerait également savoir quels sont les «services divers» (ligne 318550) engendrant plus de 350 000 francs.

M. Moret indique que la ligne 318510 concerne des réceptions données dans le cadre du Conseil administratif, des réceptions subventionnées par la Ville lors de diverses manifestations, ainsi que les réceptions tripartites (Confédération-Canton-Ville de Genève).

Il indique qu'il y a eu 57 000 francs pour l'accueil de l'AIMF, qu'il y a également eu des frais engagé lors de la réception faite dans le cadre du Geneva Opera Pool, pour les réceptions tripartites (environ 100 000 francs), pour la conférence sur le SIDA, pour l'accueil des vaches lors de la fête du 1^{er} Août, la réception pour le prix Martin Ennals ainsi que le projet de mairie de M. Maudet notamment. Concernant la ligne 318550 (prestations pour services divers), M. Moret explique que les plus gros montants dans cette ligne concernent l'organisation de la fête du 31 décembre (150 000 francs) et du 1^{er} Août (92 000 francs) et qu'elle comporte également divers frais liés au «budget mairie».

Un commissaire rappelle qu'il avait été question d'augmenter la rémunération du Conseil administratif et demande comment il serait possible à travers les comptes d'apprécier cette augmentation.

M. Moret indique que le montant gagné par le Conseil administratif en 2011 est de 1 173 955 francs et de 1 183 276 francs en 2012 (ligne 301180, page 14 des comptes à 6 positions).

Le commissaire aimerait également connaître le montant versé en 2012 pour la caisse de pension des magistrats (réponse en annexe 7).

Un commissaire demande quand est-ce que le contrôle financier aura son effectif au complet. M. Moret indique qu'il s'agit actuellement de recruter le directeur du contrôle financier, précise que cette tâche n'est pas aisée et souligne que les autres postes à

pourvoir ne pourront passer en phase de recrutement qu'une fois le poste de directeur pourvu.

Un commissaire aimerait avoir le détail de l'enveloppe «Divers projets pour la Genève Internationale» et «Subventions et allocation diverses et imprévues».

M. Moret indique que la première enveloppe est consacrée au Centre d'Accueil pour la Genève Internationale, également subventionné par le Canton et la Confédération notamment. M. Schweri indique que l'enveloppe «Subventions et allocations diverses et imprévues» comporte notamment des subventions pour la «sensibilisation sur le projet climat 2012-13» (1000 francs) et pour le «forum transfrontalier du 1^{er} décembre 2012», et propose d'envoyer une liste exhaustive par écrit (en annexe 7).

Une commissaire souhaiterait connaître l'avancement de la procédure de repourvoiement des postes vacants. Elle aimerait également savoir à quoi équivaut l'écart de 1,1 poste vacant dans le SCM.

M. Moret indique que l'écart de 1.1 au SCM est lié à la problématique des procèsverbalistes. Concernant les écarts de postes au Service juridique, il indique que ce dernier est lié au transfert des contentieux RH au Service juridique. Il précise ensuite que les processus de repourvoiement des postes vacants sont en cours.

Un commissaire relève qu'à la page 92 des comptes par politique publique, il est indiqué que les locaux mis à disposition de tiers avaient été recensés, et demande s'il serait possible d'obtenir cette liste. Il signale également que le degré d'isolation des bâtiments de la Ville devait être analysé, et demande donc s'il serait possible d'obtenir le résultat de cette étude. Relevant enfin que l'ensemble du contentieux avait été transféré au Service juridique, il demande le nombre de cas 275 que cela représente.

M. Moret répond, concernant le contentieux, que cela représente entre 100 et 150 cas par année. Concernant la liste des locaux, il indique qu'il s'agit maintenant de savoir si les locaux sont effectivement occupés ou non. Une fois ce travail terminé, il s'engage à transmettre cette demande au Conseil administratif. M. Pagani propose, en ce qui concerne l'étude du rendement énergétique des bâtiments de la Ville, de transmettre un rapport à ce sujet ultérieurement.

Un commissaire a une question relative au point N° 4 des objectifs. Il croit en effet comprendre à sa lecture que les stocks de boisson sont gérés par informatique, et demande donc quelle est la quantité de boisson à gérer justifiant une telle planification.

M. Moret qui concède volontiers que cet objectif n'est pas forcément dans les priorités, indique qu'il y a un stock conséquent à la Villa La Grange, et qu'il a été décidé, afin d'avoir une gestion optimale, de mettre en place un système de ce type.

Un commissaire demande ce qui justifie la différence de 840 000 francs à la ligne 451 de la page 42 des comptes financiers et budgétaires 2012, ainsi que le détail de ces frais de route. M. Moret explique que la différence correspond à la part de la Ville aux frais de carburants, et propose d'apporter une réponse plus détaillée par écrit (annexe 7).

Séance du mardi 7 mai 2013 (suite) consacrée au département de l'environnement urbain et de la sécurité

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de Mme Simone Irminger, directrice du département et de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion

M. Barazzone distribue un rapport d'activité élargi de son département, puis procède à une présentation introductive basée sur le document (en annexe 16). Il invite ensuite les commissaires à poser des questions.

Un commissaire relève qu'il est annoncé depuis plusieurs années que les taxes d'incinérations devraient augmenter sensiblement et demande pour quand est prévue cette augmentation. En ce qui concerne les SIS ensuite, soulignant qu'il y a une augmentation de 14%, il demande s'il ne serait pas opportun de renégocier le financement des communes aux SIS.

M. Barazzone répond, concernant la taxe qu'il est envisagé par les instances cantonales de construire une nouvelle usine d'incinération avec une capacité réduite par rapport à l'actuelle. Il précise que la durée d'amortissement de l'usine actuelle allait jusqu'en 2030, et qu'il est prévu de l'amortir plus rapidement, c'est-à-dire d'ici 2022, date de construction de la nouvelle usine. Ce nouvel amortissement amènera une augmentation de la taxe d'incinération de 5%, qui sera décidée unilatéralement par l'Etat. Concernant le financement du SIS, il indique que des réflexions sont en cours, mais que les communes souhaiteraient avoir un plus grand pouvoir de décision dans le cas où leur financement augmenterait.

Un commissaire, ayant lu dans la presse qu'il y avait eu d'importants incendies à Satigny, il demande si ceux-ci auront une conséquence sur le financement du SIS par cette commune.

M. Barazzone indique que les interventions ne sont pas facturées, et que ces incendies n'auront pas d'incidences sur le financement du SIS. Il précise sur le financement du SIS que les critères de financement des communes (en fonction des risques, de la population etc.) ne sont pas encore définis.

Un commissaire relève qu'il a lu dans la presse qu'il était envisagé de supprimer le ramassage des poubelles et demande plus de précisions concernant cette problématique.

M. Barazzone signale que le titre de l'article était trompeur car ce ramassage ne va pas être supprimé. Il précise ensuite qu'une étude technique a été menée sur la faisabilité d'enterrer des bennes pouvant recevoir les poubelles dans certains quartiers, comme c'est le cas dans certains autres cantons, et qu'une autre étude est en cours afin de déterminer quelles étaient les avantages et les inconvénients d'un tel système. Il termine sa réponse en indiquant que c'est à la suite de cette seconde étude que la suppression du ramassage des poubelles va être envisagée, ou non, dans certains quartiers.

Mme Irminger précise que la collecte du verre et du PET est actuellement basée sur ce système et qu'il est donc étudié de généraliser ce système pour tous les déchets.

Un commissaire, relevant que M. Barazzone a parlé à plusieurs reprises d' «incivilités» lors de son discours introductif, lui demande quelle est la définition qu'il donne à ce terme, tant celle-ci peut être variable.

M. Barazzone répond que sa définition des incivilités est légaliste et recoupe toutes les infractions aux règlements (fédéraux, cantonaux ou communaux) sur la tranquillité publique.

Une commissaire relève qu'à la page 17 du rapport, il est indiqué que le SEVE a planté 127 arbres en 2012 et demande à M. Barazzone si ce chiffre le satisfait. Elle demande en outre combien d'arbres ont été arrachés durant cette période.

M. Barazzone répond que ce chiffre est clairement insatisfaisant. Concédant qu'il n'a pas toutes les compétences pour ce faire, il signale qu'il est pour lui important que l'espace public comporte nettement plus d'espaces verts et d'arbres notamment. M. Barazzone estime donc qu'il est nécessaire de planter davantage d'arbres, mais ne peut s'engager formellement à obtenir un résultat précis. Il souligne ensuite qu'il est nécessaire de renouveler tous les arbres abattus, et de n'abattre que les arbres nécessaires à la réalisation d'un projet voté, ou les arbres malades.

Une commissaire demande s'il serait possible d'obtenir les statistiques du nombre d'arbres plantés par le SEVE depuis 2010.

M. Barazzone propose de lui faire parvenir ces statistiques ultérieurement (en annexe 17).

Un commissaire souhaiterait quelques précisions concernant la nouvelle convention SGA. M. Bertossa explique que selon l'article 25 al. 3 de la loi sur les procédés de réclame, les Communes rétrocèdent à l'Etat une part de 10% des redevances. Une réponse écrite plus détaillée sera fournie (voir annexe 17)

Une commissaire note qu'il est expliqué à la page 116 que la différence à la page 111 entre les comptes et le budget du groupe 314 (entretien d'immeubles par des tiers) est liée à l'entretien de l'abri PC des Vollandes, mais demande pourquoi ce dernier a été imputé au DEUS. Elle aimerait également quelques précisions sur la contribution de remplacement versée par le Canton qui est censée compenser cette dépense.

M. Barazzone indique que cette dépense a été imputée au DEUS car il s'agit d'un abri de protection civile. Mme Irminger explique que le Canton verse aux Communes une participation pour la construction de ces infrastructures. M. Bertossa précise qu'en l'occurrence, la participation du Canton a financé la totalité des travaux. Il explique que le système d'eau devait totalement être refait et que ces travaux étaient passablement urgents avec l'arrivée de l'hiver.

Un commissaire demande ensuite quelles sont les entités subventionnées via les lignes 365 (Subventions accordées – institutions privées) et 366 (subventions accordées – institutions privées) et ce qui justifie l'important écart par rapport au budget.

M. Bertossa indique que ces lignes sont surtout employées pour traduire la mise à disposition 435 gratuite du domaine public, laquelle peut s'évaluer de manière comptable. Il précise que le détail se trouve à la page 166 des comptes financiers et budgétaires 2012.

Un commisaire demande quelles sont les frais effectifs globaux liés aux véhicules du SIS (incluant notamment le carburant, les plaques et l'entretien) et souhaiterait connaître le nombre de Km effectués par véhicule chaque année pour le SIS. Relevant ensuite que celles-ci se regroupent dans différents types de prestations, gratuités ou argent, il demande également quelles sont les charges totales liées au personnel, car la présentation actuelle lui semble manquer de clarté. A titre d'exemple concernant cette deuxième requête, il évoque un poste «Verrée repas, offerte aux collaborateurs», de 20 800 francs dans les comptes et 0 franc au budget.

Une commissaire demande plus de détail sur la ligne 365 (Soutien action s/espace public) à la page 146, la somme dépensée étant inférieure à celle prévue dans le budget.

M. Barazzone indique que la majeure partie de cette dépense est liée à la journée du cyclocivisme ou à d'autres événements. Mme Irminger précise que l'écart par rapport au budget est en lien avec la réduction des activités notable d'une entité subventionnée et indique que l'enveloppe va donc être réduite.

Mme Perler-Isaaz demande ce qui justifie les écarts aux groupes «Incendie et secours» (certaines lignes ayant été prévues avec 0 franc au budget) ainsi que «Sécurité et espaces publics».

Mme Irminger explique que pour le groupe «Sécurité et espaces publics», il y a eu une augmentation des demandes. Pour le groupe «Incendie et secours», elle indique que pour certaines lignes (Ass. Int. Plainpalais sauveteurs auxiliaires par exemple) rien n'est prévu au budget et que les prestations sont facturées habituellement, mais que dans certaines circonstances très exceptionnelles, cette facture est annulée ce qui justifie un montant (en l'occurrence 9336 francs) dans les comptes.

Un commissaire demande, en rapport avec la page 244 des comptes financiers et budgétaires 2012, si le nombre de postes vacants (de seulement 2 unités) à la ligne 40070000 (Sécurité et espace public) est le fruit du vote concernant des APM au Conseil municipal.

M. Barazzone n'est pas certain que ceux-ci l'aient été durant l'année 2012 mais précise que 25 personnes ont été formées pour être engagées suite à ce vote, mais que deux ont échoué lors des examens. M. Irminger signale que ces postes ne sont pas comptabilisés dans l'exercice 2012 (les résultats ayant été délivrés la veille) et explique que les 2 postes vacants sont liés à des démissions en 2012.

Une commissaire souhaiterait un complément d'information concernant l'objectif 1.

M. Barazzone explique que dans la poursuite de cet objectif, des experts ont notamment été mandatés afin de définir ce que serait le parc idéal sur le site du parc Beaulieu dans le cadre d'une réflexion de fonds quant à l'aménagement des parcs.

Séance du 8 mai 2013 consacrée au département de la culture et du sport

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de Mmes Carine Bachmann, directrice du département, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virgine Keller, cheffe du Service culturel, MM. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion, Laurent Marty, coordinateur manifestations culturelles et Olivier Meyer, Service des sports

M. Kanaan déclare qu'il s'agit du premier exercice complet depuis qu'il a rejoint le Conseil administratif. Il remarque que l'aspect qui le frappe à l'égard de son département relève du fait qu'à lui-seul il est une politique publique. Il ajoute que les deux versions des comptes présentent un excédent de charge couvert par un excédent de recettes. Il rappelle que les chiffres du budget 2012 ont été construits au printemps 2011. Il précise que la cellule 314, «allocation du Service des bâtiments», et la cellule 318, «honoraires et prestations de services», ainsi que les subventions accordées sont en dépassement de budget.

Il explique par exemple que lorsque la Ville organise une manifestation en collaboration avec d'autres communes, c'est elle qui assure la rentrée et la sortie des fonds. Il ajoute que les participations de partenaires privés ne sont également pas toutes planifiables à l'avance. Il déclare encore que tous les comptes du département hors compétent présentent 650 000 francs d'excédent de revenu et il observe que le département se situe donc dans la cible.

Il évoque ensuite la page 130 qui montre la manière dont le département définit ses priorités. Il évoque à cet égard les musées et les bibliothèques, et plus particulièrement le processus sur la promotion muséale qui regroupe tous les musées de la Ville. Il signale que le pôle d'excellence de la scène porte, quant à lui, sur la Nouvelle Comédie. Quant à l'économie créative, il rappelle que la culture présente une valeur ajoutée et est un secteur économique en soit. Il mentionne que cet aspect n'est pas encore reconnu à Genève, mais il mentionne que la journée des métiers d'art qui s'est déroulée ce printemps s'inscrit dans ce cadre. Il évoque également le sport et déclare que le dossier est repris dans son ensemble afin de mener une politique cohérente avec le canton.

Questions des commissaires

Une commissaire évoque les évaluations des objectifs et demande si une synthèse sera faite sur les rencontres théâtrales. Elle évoque ensuite le Etats généraux des musées et elle remarque que c'est un exercice interne.

M. Kanaan répond qu'une première synthèse a été faite sur les rencontres théâtrales. Il donnera le lien. Il ajoute qu'un résumé des implications sera également opéré. Il précise que la démarche a été très complète.

Mme Keller ajoute qu'il ne s'agissait pas de parvenir à un catalogue des décisions puisqu'il s'agissait surtout de faire un état des lieux des difficultés. Elle ajoute que suite à ces rencontres, les décisions du magistrat ont été indiquées sur le site des rencontres théâtrales. Elle précise que les milieux culturels ont beaucoup apprécié ces rencontres et souhaitent les continuer. Elle ajoute que rendez-vous est fixé au mois de septembre.

M. Kanaan déclare encore à l'égard des musées, que le patrimoine est incroyable, sous-valorisé et un peu trop confidentiel. Il rappelle qu'il n'y a pas de politique commune de l'offre muséale à Genève et il pense que l'on oublie souvent les missions que ces institutions peuvent remplir vis-à-vis de Genève.

Mme Bachmann remarque que le processus n'a jamais été interne puisqu'il fallait inclure tous les musées. Elle précise que le groupe de travail inclus donc les directeurs des musées municipaux plus les directeurs des musées genevois, comme le musée de la Réforme, le musée de la Croix-Rouge et la fondation Baur. Elle rappelle que chaque institution avait sa propre politique et que pour parvenir à une politique commune, il était nécessaire que les directeurs de musées aient un espace de parole, ce qui a été créé en 2012. Elle précise que le positionnement de Genève au niveau muséal a été mis en lumière, et que cinq thématiques ont été choisies avec cinq demi-journées de travail qui ont mené à un rapport interne. Elle déclare que le dialogue est maintenant vraiment établi. Elle mentionne ensuite que la phase 2013 sera essentiellement publique avec une conférence en automne sur les enjeux pour les musées au XXIe siècle. Elle précise que des experts étrangers seront présents pendant deux jours et discuteront des enjeux contemporains et du rôle des musées. Elle signale encore que les conseillers municipaux seront invités. Elle ajoute qu'une demi-journée, le samedi, proposera un sentier culturel entre les musées et verra une présentation des grands projets de rénovation qui sont en cours. Elle termine en déclarant que le groupe de travail se réunira une nouvelle fois après cette conférence et livrera des recommandations qui seront présentées aux commissions spécialisées, puis au magistrat.

Une commissaire remarque qu'il y a eu de multiples discussions à l'égard de la loi travaillée au Grand Conseil et elle se rend compte que le canton ne participe pas de manière intéressante à la politique culturelle. Elle se demande si le canton participera un jour à cette politique culturelle du canton, et à quelle échéance.

M. Kanaan répond qu'il y a une collaboration liée à la réalité historique, et il rappelle que la Ville assure la part majeure de cette politique. Il mentionne encore que la loi sera votée la semaine prochaine et changera la donne puisque le canton aura un mandat beaucoup plus large en matière culturelle. Il précise que rien ne garantit une participation réelle plus grande. Il pense en l'occurrence que ce sont les grandes institutions qui sont concernées comme le Grand Théâtre, le Musée d'Art et d'histoire, ou le théâtre de Carouge. Il pense que des propositions seront évoquées d'ici l'automne. Il remarque qu'il convient de rester prudent et il rappelle l'exemple de Zurich qui a mis dix ans pour parvenir à un résultat.

La commissaire évoque ensuite la Confédération et déclare avoir entendu que celle-ci souhaitait intervenir dans des institutions phares. Elle se demande quelle est l'importance de l'aide financière envisagée.

M. Kanaan répond que la Confédération a prévu un mécanisme qui est un programme quadriennal de financement et il remarque qu'il sera nécessaire d'observer ce fonctionnement dans le temps. Il mentionne que cette aide restera subsidiaire. Il déclare encore qu'il faudra placer les institutions genevoises, ce qui ne sera pas une chose aisée puisque la Confédération pense avant tout à des musées fédéraux comme le château de Prangins.

Mme Koelliker précise que les cantons peuvent maintenant soutenir des expositions qui se déroulent dans des musées, ainsi que des projets comme la thématique de la conservation des biens sur le support papier. Elle précise que la discussion sur les institutions phares s'est déroulée pendant dix ans et elle observe que personne n'a réussi à définir ce qu'était une institution phare à l'échelle de la Confédération.

La commissaire demande ce qu'il en est au niveau du Grand Genève et de la collaboration avec les villes françaises.

M. Kanaan répond que le thème de la culture et du sport est abordé dans la version 2012 de la collaboration transfrontalière. Il mentionne qu'il y a déjà pratiquement beaucoup de choses

qui existent. Il signale avoir pris l'initiative d'organiser une réunion de tous les responsables de la culture du Grand Genève, réunion qui se déroulera cet automne.

Un commissaire évoque les conventions de subventionnement et il demande si ces conventions sont irréversibles, ou si le magistrat a supprimé des conventions de subvention.

M. Kanaan répond que le département de la culture a été précurseur dans le domaine des conventions, conventions qui ont permis d'avoir une visibilité sur plusieurs années. Il rappelle qu'une évaluation partagée est menée sur chaque convention avant la fin de l'exercice pour faire le point. Il rappelle en outre que ces subventions sont accordées sous réserve de l'adoption du budget. Il déclare encore que les conventions sont réactualisées en fonction de ces évaluations.

Mme Keller déclare qu'il y a plusieurs dizaines de conventions au sein de son service et elle remarque que c'est un outil qui s'est développé et qui a été adopté par la Ville de Lausanne et Pro Helvétia. Elle précise que c'est l'outil idéal pour fonctionner à plusieurs. Elle déclare encore que plusieurs conventions ont été arrêtées pour des raisons d'évolution du projet. Elle signale que la convention avec M. Rossier, par exemple, s'est terminée puisqu'il est devenu directeur de l'Orangerie. Elle déclare encore qu'il n'y a pas non plus de raison de cesser de conventionner les acteurs de la culture.

Le commissaire se demande s'il n'y a pas une municipalisation de la culture par le biais de ces conventions, lesquelles risquent d'écarter des nouveaux projets.

M. Kanaan remarque que ce pourrait être un effet pervers mais il rappelle que les nouvelles compagnies théâtrales doivent faire leur preuve pour être conventionnées. Il évoque alors les festivals de cinéma qui sont tous de taille moyenne en termes d'importance et il observe que les discussions sont difficiles pour les rendre compétitives au niveau européen.

Mme Keller propose aux conseillers municipaux d'aller voir les évaluations qui sont faites une année avant chaque fin de convention et elle précise qu'il y a toute une série de critères que les conventionnés doivent respecter. Elle mentionne qu'une compagnie qui ne fonctionnerait plus verrait sa convention dénoncée.

Un commissaire rappelle que la commission doit vérifier les comptes et qu'elle n'a pas la mission de la commission des arts et de la culture. Il observe ensuite que ce département compte 4556 lignes budgétaires. A la page 67 des comptes à six positions, il évoque les indemnités de nuisance et demande de quoi il retourne.

Mme Bachmann répond que l'unité de sécurité préventive est rattachée à la direction du département. Elle précise que ce sont des personnes qui sont sur le terrain, notamment la nuit, et elle mentionne que ces indemnités leurs sont destinées. Elle précise qu'il s'agit d'employé de la Ville de Genève.

Le commissaire remarque ensuite que les frais sont très importants pour des expertises de tiers ou des émoluments. Il demande quelles sont les expertises menées.

Mme Bachmann répond que les montants importants relèvent de mandat donnés à l'extérieur, à des organisations externes. Elle précise que ce sont des honoraires pour des mandataires.

Un commissaire remarque qu'il y a des écarts en pourcentage sur les lignes 309 et 313, et il demande si ce sont des imputations internes.

Mme Bachmann répond que l'écart du 309 provient de l'imputation des frais de formation. Elle rappelle que le budget est toujours inexistant à cet égard et que les frais sont répartis en fin d'année. Quant à la ligne 313, elle mentionne que les dépenses ont été plus élevées que prévu puisqu'il fallut se redéployer sur les trois maisons à Malagnou. Elle précise que ce déploiement a engendré des frais supplémentaires, notamment pour une salle de conférence à Malagnou 15.

A la page 79, un commissaire évoque le poste 301 et demande pour quelle raison les traitements ont augmenté de 30%.

M. Kanaan répond que les traitements n'ont pas augmenté mais que ce sont les postes qui ont été renforcés. Il précise que ces renforcements ont été faits par des transferts internes. Mme Bachmann déclare que le tableau de la page 137 est explicite sur les augmentations de poste. Elle précise que le dépassement est de 350 000 francs en raison des transferts de poste. Elle signale que la différence sera corrigée au sein du budget 2013. Elle mentionne que le dépassement des auxiliaires est compensé notamment par la ligne 311 (mobilier et véhicule). M. Kanaan remarque qu'il y a trois à quatre personnes en plus à la direction.

Un commissaire évoque les indemnités de fonction (317.060) et demande ce qu'il en est.

M. Kanaan répond que les indemnités au niveau de la Ville de Genève représentent un chantier majeur qui est en cours. Il ajoute que les négociations avec les partenaires sociaux ne sont pas simples. Mme Bachmann précise que c'est la DRH qui déclenche ces indemnités, sur la base statutaire.

Le commissaire demande ou en sont ces travaux sur les indemnités.

M. Kanaan répond que le sujet est ardu et que la question passe par l'analyse des fonctions. Il mentionne que le sujet est en cours et devrait se terminer cette année. Il déclare que l'idée est de simplifier le système et de diminuer le nombre de ces indemnités.

Un commissaire déclare qu'il y a des écarts incroyables entre les rubriques. Il évoque la ligne 318 et observe un écart de 31% qu'il aimerait comprendre. Il demande également à quoi correspond la dépense concernant d'autres évènements.

Mme Bachmann répond qu'il y a une diminution des dépenses volontaire afin de pouvoir augmenter le nombre d'auxiliaires. Elle précise que des projets ont donc été reportés d'une année.

Le commissaire demande ou se trouve la compensation de cet écart de 30%.

M. Kanaan répond que c'est la ligne 301.190 qui porte sur les auxiliaires.

Le commissaire remarque que cet effet n'avait donc pas été prévu lors du budget.

M. Kanaan rappelle que le budget était à cheval entre deux législatures. Il ajoute qu'il y aura moins d'écart les années prochaines. Mme Koelliker signale que les autres évènements relèvent de la commémoration de Rousseau, des banquets républicains et des manifestations relatives.

Le commissaire se demande pour quelle raison cette ligne est rattachée à la direction du département.

M. Kanaan répond que cette commémoration était exceptionnelle et impliquait différents partenaires.

A la page, 80, un commissaire observe que des subventions ne figurent pas dans les pages jaunes. Il évoque notamment l'association Mesemrom et l'association Dialogai, et il demande quelles sont les principes d'imputation. Il ne comprend pas la dimension culturelle et scientifique de ces associations qui figurent pourtant dans cette rubrique.

M. Kanaan déclare que cette attribution l'a été sous son autorité et il explique que ce sont des coups de pouce à de nouveaux projets. Il précise que l'association Mesemrom a organisé un concert, et que 250 francs ont été donnés à Dialogai pour l'organisation technique de son anniversaire.

Le commissaire se demande s'il ne s'agit pas de l'enveloppe du magistrat qui intervient lorsque les enveloppes des chefs de service sont épuisées.

M. Kanaan répond ne pas avoir d'enveloppe et suivre les propositions de ses chefs de service en fonction des critères applicables.

Un commissaire demande où sont les 100 000 francs de l'indemnité de fonction la présidente du Conseil de fondation du Grand Théâtre, Mme Bertani.

M. Kanaan répond que la Ville verse la subvention au Grand Théâtre qui gère cet argent de manière autonome. Il mentionne ensuite que l'indemnité de fonction de Mme Bertani n'est pas absurde et date d'avant son arrivée. Il signale pouvoir faire une note à cet égard.

Un commissaire déclare que la commission a débattu des acquisitions et il observe qu'il s'agit d'une véritable constellation. Il demande sous quelle rubrique figurent les acquisitions.

M. Kanaan répond que c'est la rubrique 311.210 et qu'une liste des acquisitions sera fournie par écrit.

Mme Bachmann ajoute qu'il y a un écart important car les acquisitions opérées au MAH sont faites par le biais de dons. Or, elle observe que ces dons sont très peu visibles. Elle propose donc de détailler les achats réalisés sur cette ligne budgétaire.

Un commissaire évoque la Maison Tavel et observe un écart sur le traitement du personnel. Or, il remarque que la Maison Tavel a souvent des salles fermées par manque de personnel.

M. Kanaan rappelle que la Maison Tavel est une filiale du MAH qui manque de personnel de surveillance. Il mentionne qu'il a fallu même engager des agences privées pour compenser ce manque. Il signale encore avoir reporté d'une heure l'ouverture des deux institutions.

Mme Bachmann répond que ce sont les effectifs de surveillance qui sont effectivement trop faibles. Elle précise que le non dépensé qui apparaît relève du repositionnement du poste de conservateur de la Maison Tavel au sein du MAH.

Un commissaire demande si des œuvres sont achetées, et si elles sont activées au bilan.

M. Kanaan répond que le MAH n'a pour ainsi dire pas de budget d'acquisition, ce qui est atypique pour une institution de ce type. Il explique que le MAH dépend de legs et de dons. Il mentionne que le travail est en cours pour mettre sur pied une politique d'acquisition au niveau des musées. Il signale qu'une souscription publique a été réalisée pour l'acquisition des photos Picasso. Il déclare ensuite que les collections n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation de leur valeur mais il rappelle que le marché de l'art est très volatile et que cette évaluation est donc difficilement réalisable.

Le commissaire demande si des changements vont intervenir avec la mise en place du nouveau modèle de comptes, MCH2.

Mme Heurtault-Malherbe répond que le passage au MCH2 remettra à l'équerre ces éléments, et notamment les valeurs d'acquisition.

Une commissaire demande ce qu'il en est des rumeurs concernant les problèmes entre le directeur du MAH et le personnel.

M. Kanaan répond avoir rencontré la commission du personnel récemment et il déclare avoir ressenti une insécurité par rapport à l'avenir. Il précise que le personnel craint des suppressions de poste lors du chantier du musée, ce qui ne sera pas le cas, tout au contraire. Il ajoute, cela étant, que c'est une maison complexe et qu'il y a des cas individuels.

Un commissaire déclare avoir vu une exposition d'un photographe au sous-sol de la Maison Tavel. Il se demande pourquoi cette exposition s'est déroulée là.

M. Kanaan répond que les espaces manquent pour les expositions photographiques. Il remarque que le Centre d'iconographie genevois manque également de place.

Un commissaire évoque le compte 318 et remarque que le dépassement est important puisqu'il se monte à 1,4 million de francs. Il cite le 318.250 et demande si une collection a été exportée au vu du dépassement de 160 000 francs Il cite également le 318.390 et déclare être choqué. Il pense qu'il aurait été utile d'avoir le directeur présent afin qu'il puisse répondre.

M. Kanaan déclare que ce dépassement est explicable. Il remarque que les programmes d'expositions sont compensés par des contributions de tiers qui figurent dans les recettes. Il rappelle en l'occurrence que le MAH a eu un programme d'exposition très important. Il signale en outre que les frais de surveillance sont également importants.

Le président propose que le magistrat réponde par écrit au reste de la question.

Un commissaire remarque que le nouveau MEG aura des salles de danse et de musique. Il se demande quelle en est la raison.

Mme Keller répond que l'ethnographie s'intéresse à la musique, aux arts et à la danse. Elle ajoute que de nombreuses expositions ont porté sur ces thématiques au sein du MEG et elle mentionne que c'est un plus que d'intégrer ces ateliers au sein du MEG. Elle précise en outre que ces salles rendent également plus vivant le musée.

M. Kanaan observe que ces éléments appartenaient au projet initial.

Un commissaire constate que la masse salariale du Centre iconographique a explosé alors que le musée d'histoire des sciences présente une image inverse. Il se demande qu'elle en est la raison.

M. Kanaan déclare que la gestion du personnel est globale alors que les centres de coûts sont autonomes, ce qui implique des variations.

Mme Bachmann ajoute que c'est l'intégration du musée d'histoire des sciences dans le musée d'histoire naturel qui explique la différence. Quant au Centre iconographie, elle signale que ce sont les auxiliaires qui ont été engagés pour le travail de rétroconversion qui expliquent le montant.

Une commissaire imagine que la subvention pour les ateliers d'ethnomusicologie ne sera plus versée lorsque la salle sera ouverte au MEG.

M. Kanaan répond par la négative et déclare que l'association fera ses propositions.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la subvention pour le théâtre Pitoëff.

M. Kanaan répond qu'il a fallu redistribuer les subventions. Il ajoute que l'avenir du théâtre Pitoëff est encore en discussion. Mme Keller mentionne qu'une compagnie a utilisé les fonds de Pitoëff. Elle précise que la réflexion porte sur les rocades avec l'Alhambra et elle mentionne que les subventions seront mises au concours.

La commissaire demande si une direction est prise pour la direction de Pitoëff.

Mme Keller répond que la réflexion porte sur la question, avec plusieurs scénarios envisagés, soit une salle sans direction, soit une compagnie résidant temporairement dans la salle. Elle rappelle qu'une véritable direction artistique est difficilement envisageable puisque le lieu ne s'y prête que très mal.

Un commissaire déclare qu'il est étonnant de constater des dépassements de subvention alors que les budgets ont été votés.

Mme Keller répond qu'il est possible de détailler ligne par ligne. Elle évoque le fonds musique et déclare que la subvention a été dissociée entre personnes physiques et personnes morales il y a quelques années. Elle ajoute qu'il est difficile de savoir en cours d'année si les subventions seront plus importantes pour les uns ou pour les autres. Elle remarque qu'en additionnant les deux lignes, on n'observe aucun dépassement. Elle ajoute que la Ville a porté le projet du festival Antigel pour les communes. Et elle précise que la Ville a reçu 250 000 francs pour ce faire sans que cette somme apparaisse dans cette ligne. Or elle mentionne que ces 250 000 francs ont été octroyés au festival.

Un commissaire observe que certains organismes apparaissent dans plusieurs postes, notamment dans les fonds généraux, outre avoir une ligne propre dans les pages jaune. Il remarque par ailleurs que des sociétés anonymes touchent des subventions et il se demande à cet égard s'il n'y a pas un problème de concurrence.

M. Kanaan évoque alors la politique du livre et déclare que la concurrence dans le domaine de l'édition est telle que les librairies disparaissent. Il mentionne qu'en Angleterre, les librairies ont presque toutes disparu. Il signale que les librairies soumettent des projets de rencontres culturelles à la Ville qui octroie une subvention. Il signale encore que sept éditeurs sont soutenus par la Ville.

Mme Keller déclare qu'il est vrai que certaines associations apparaissent à plusieurs endroits. Elle mentionne que les associations qui sont soutenues peuvent développer leur accès, ou envisager des tournées si une création fonctionne très bien, et elle remarque que le soutien est donc modulable en fonction de l'activité développée par ladite association. Elle précise qu'une aide n'exclut donc pas une seconde aide.

Le commissaire remarque que l'Usine a reçu un complément à la subvention ordinaire.

Mme Keller acquiesce et déclare que chaque acteur culturel dépend de plusieurs financements, notamment du canton et de la Loterie Romande. Or, elle mentionne que cette dernière souhaite rester complètement indépendante des collectivités publiques. Mais elle rappelle que la Loterie romande a souffert de difficultés financières l'année passée, ce qui a entraîné des difficultés au niveau des acteurs culturels. Elle mentionne que la Ville a donc octroyé des compléments pour pallier ce manque.

Un commissaire demande ce qu'il en est de Stargazer.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal a voté un crédit spécial de 200 000 francs en cours d'année pour les artistes et artisans de la SIP, afin de maintenir leur loyer à un niveau acceptable.

Un commissaire remarque que ce montant devrait figurer dans les dépassements annoncés en page 7.

Mme Heurtault-Malherbe répondra à cette question par écrit.

En réponse à une question, M. Meyer répond qu'il y a des différences négatives sur certaines lignes car des fonds n'ont pas été attribués. Il ajoute que la fondation GESPORT n'a tout simplement pas encore été créée par le Grand Conseil et donc que les 200 000 francs n'ont donc pas été attribués.

M. Meyer ajoute que les demandes au niveau du sport urbain sont assez modestes et que seuls 5000 francs ont été octroyés sur les 20 000 francs prévus.

Un commissaire demande si la position de M. Beer a eu une incidence sur ces différents éléments, et s'il y a une complémentarité entre les deux magistrats.

M. Kanaan déclare que le principal domaine en progrès relève du sport-étude, qui permet à des collégiens de faire un sport en compétition en parallèle à leurs études. Il ajoute que la collaboration est également intéressante pour les athlètes de haut niveau puisque des aides financières sont accordées à présent. Il rappelle que le canton n'a pas de budget dédié pour le sport et se sert dans la cagnotte du Sport Toto. Il précise que le Conseil d'Etat souhaite déposer un PL sur le sport par analogie au PL sur la culture mais il mentionne que l'analogie n'est guère possible. Il précise que ses collègues magistrats des autres communes n'ont pas apprécié la démarche et il observe que la discussion porte à présent sur les termes de ce PL.

En réponse à une question, M. Kanaan indique que les conditions fixées à Genève Futur Hockey ont bien été respectées et il précise que les clubs encore rebelles sont en train de rallier Genève Futur Hockey.

Sur la question des postes vacants, Mme Bachmann répond qu'il y avait 36 postes vacants dans le DCS et elle mentionne que 30,45 postes ont été recrutés ou en cours de recrutement. Elle signale ensuite que 5 postes sont bloqués pour des réorganisations en cours. Elle rappelle les différents recrutements qui se sont déroulés au niveau des directions et elle précise que ces nouvelles directions réfléchissent à leur propre réorganisation, raison d'être de ces 5 postes bloqués. Elle signale ensuite qu'il y a 0 poste vacant pour le moment puisque le solde est occupé par des auxiliaires. Elle évoque ensuite les écarts de poste et elle déclare qu'un résidu de disponible budgétaire apparaît également à ce niveau. Elle signale que l'écart de poste est de 4,2 au niveau de la direction du département puisqu'un responsable du contrôle interne a été engagé en cours d'année, tout comme un responsable RH départemental. Elle signale que le département a en outre profité du transfert d'une collaboratrice de M. Pagani qui travaille maintenant avec Mme Koelliker. Elle signale enfin qu'un demi-poste prêté à la bibliothèque de Genève est revenu à la direction du département. Elle signale ensuite que ce sont des variations de disponible budgétaire qui explique les différences au niveau administratif.

Elle mentionne encore qu'au niveau du Grand Théâtre, 2,8 postes ont été transférés à la fondation, le reste relevant de variations du DB. Elle observe qu'il en va de même au niveau du MAH, du MEG, des bibliothèques municipales, et du Musée d'histoire naturel. Elle signale

ensuite que le Musée de l'Ariana a profité d'un transfert de poste. Elle précise que le CIG a été dissous au sein de la bibliothèque.

Elle remarque encore que le sport a vu un transfert de poste au SEVE, un transfert au sein du département de M. Barazzone et un troisième au sein du département de Mme Alder. Elle mentionne qu'il s'agit donc d'une variation de 2,5 postes pour le sport.

Une commissaire déclare avoir entendu que la bibliothèque manquait cruellement d'employés et elle observe que les postes ont, en l'occurrence, diminués.

M. Kanaan déclare que c'est le MAH qui manque le plus cruellement de postes. Mme Bachmann déclare que le poste de conservateur du CIG a été transféré dans le centre de coût des bibliothèques. Elle ajoute qu'il n'y a donc pas eu de diminution de poste.

Séance du 21 mai 2013 consacrée au département des constructions et de l'aménagement

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani fait remarquer en préambule qu'il a toujours du plaisir à travailler à la tête du département des constructions et de l'aménagement, avec M. Macherel et Mme Charollais et tous les collaborateurs des différents services qui le forme. Il relève ensuite que le département est de plus en plus ausculté, ce qui est selon lui une bonne chose. Il dit se réjouir de la manière dont le Conseil municipal s'implique et prend possession de la matière, notamment par le biais du PFI et le vote du budget, mais aussi à travers les votes des crédits de réalisation d'étude. Concernant les activités du département, il relève tout d'abord l'importante réforme qui a été menée, et qui a fait passer le département de six services à quatre services + une direction du domaine bâti. Il souligne que ces réformes ne sont pas simples à mener, du moment qu'elles font participer l'ensemble du personnel. Il relève qu'il existe donc depuis le 1^{er} janvier 2013, une administration commune pour les deux services qui ont été remplacés par la direction du patrimoine bâti, dirigée par M. Philippe Meylan, dont la lourde tâche consiste dans l'entretien et la rénovation des 800 bâtiments du patrimoine de la Ville et la construction de nouveau objets.

A cet égard, il remercie le Conseil municipal d'avoir voté le projet de dépôts sur le site d'Artamis. Il souligne également l'effort important qui a été fait dans comblement des postes à repourvoir, grâce à l'exceptionnel professionnalisme de M. Betti, chef du Service du génie civil. Il ajoute que certains problèmes doivent encore être réglés, mais que cela fait partie de la vie d'une administration. Il voudrait également profiter de l'occasion pour soumettre en primeur la lecture des fiches (une quinzaine) qui seront 80 soumises au Conseil municipal en septembre.

Toutes les fiches se trouvent ici:

http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/monitoring/

Concernant la problématique de la Ville en matière d'emploi et de logement, M. Pagani relève que la Ville a fait construire en 2012 446 logements et que le nombre de nouveaux logements subventionnés continue à dépasser la barre des 100 (146 pour 2012). En ce qui concerne les surfaces de locaux commerciaux et artisanaux, il souligne qu'il existe un réel problème pour les petites et moyennes entreprises. Concernant les places de crèches, il relève que la Ville a mis plus de places de crèches à disposition en 2011 qu'en 2012. En revanche, il constate une légère amélioration pour les commerces de proximité, ainsi qu'une progression des pistes cyclables d'un côté (6 km) et des chemins piétons de l'autre. Il relève aussi que le taux de recyclage s'améliore lentement (30% en 2004, 35% en 2012) et que le taux de consommation d'énergie et de chauffage est en baisse pour laisser la place notamment au photovoltaïque Il relève aussi que le nombre d'habitants concernés par la réduction bruit des routes est en augmentation, notamment grâce à l'emploi accru de phonoabsorbant. Il indique l'existence d'une nouvelle fiche concernant la flore (sur demande de l'agenda 21) et que l'on constate une diminution de 109 000 m² (2009) à 92 000 m² en 2012 sur les 24 sites existant.

Une autre nouvelle fiche concerne le taux d'avancement des programmes de rénovation d'infrastructures culturelles fixé en 2009 et qui sera 100 maintenu jusqu'en 2020. Il indique que le taux d'avancement et d'optimisation des infrastructures sportives est également en progression, selon les plans établis. Il relève enfin l'indice Mercer sur la qualité de vie, qui

montre que Genève se situe toujours dans le top ten au niveau mondial, même si elle a perdu 5 places. Classement: Vienne, Zürich, Oakland (Nouvelle Zélande), Münich, Vancouver, Düsseldorf, Francfort, Genève, Copenhague, Berne.

Une autre nouvelle fiche concerne le taux d'adoption de programmation de plans d'initiatives communales (plans localisés de quartiers), qui permet d'envisager de nouvelles constructions, avec un système de contrôle et d'évaluation rouge, orange, vert.

En conclusion, il relève le léger débordement du niveau des investissements à 150 millions en 2012, 110 qui sera ramené à 130 millions, voire moins pour l'exercice 2013. Il souligne qu'un certain nombre de projets font l'objet d'analyses approfondies, comme l'Ecole Chandieu et que le SRED estime que l'ouverture de cette école peut être reportée. La construction va donc être reportée de quatre ans. Il relève encore que le niveau des investissements change beaucoup en ce moment, mais que le Conseil administratif se situe dans l'objectif fixé par le Conseil municipal.

Un commissaire fait tout d'abord remarquer qu'à son avis, un dépassement de 50% est très conséquent. Il soulève ensuite une question concernant les logements. Dans le rapport sur les politiques publiques, page 119, il est indiqué que 446 logements, dont 133 logements sociaux, ont été construits en 2012. Il souhaiterait obtenir de plus amples informations sur les auteurs des constructions ainsi que sur le détail de la typologie exacte des logements.

M. Pagani indique qu'il n'est pas en mesure de donner les chiffres exacts de mémoire, mais qu'il peut toutefois donner des exemples. Il mentionne qu'il s'est battu pendant près de trois ans contre Mark Muller, qui souhaitait substituer la LUP par le plan d'utilisation du sol. Le Tribunal fédéral a tranché en défaveur des promoteurs du site, arguant de la primauté des PLQ sur la LUP votée par le Grand Conseil. La décision du Tribunal fédéral a ainsi permis d'imposer 50% de logements HM, dont il souligne qu'il s'agit de logements locatifs pour lesquels certains promoteurs ont décidé de faire des HBM à l'intérieur. Il y a aussi des droits de superficie pour des coopératives, pour lesquels il fixe l'exigence que soient appliqués les standards HBM. Il informe les commissaires que le détail leur sera fourni.

Un commissaire aborde la problématique du plan d'action de piétonisation des rues (objectif 4). Il peine à comprendre comment ce thème pourrait être traité après le rejet de l'initiative populaire sur les 50 rues piétonnes et souhaiterait entendre des explications sur les raisons qui pourraient justifier la référence à l'initiative des 200 rues, qui n'a même pas été soumise au peuple, ainsi que connaître la politique de M. Pagani à ce suiet.

M. Pagani explique qu'il est fait référence aux zones à priorité piétonne, notamment les zones de rencontre, ce qui n'est nullement interdit. Il précise que l'élaboration des propositions est antérieure à la votation sur les zones piétonnes. Il partage la teneur du texte sur ce point, afin de mettre en lumière qu'il s'agit d'exemples cités, sans obligation d'appliquer les mesures illustratives énoncées. Il attire l'attention sur le fait que le manque de moyens financiers rend dans tous les cas la réalisation impossible. L'ambition poursuivie est dès lors d'inciter les personnes à se déplacer à pied, notamment pour des raisons de santé publique.

M. Macherel explique que les discussions qu'ils sont en train de mener concernent l'ensemble de l'année 2012. Or, il est possible d'être au bénéfice d'autorisations en force, délivrées précédemment, en 2011 par hypothèse, avec une réalisation de zones au printemps 2012. Il estime par conséquent qu'il n'y a pas de contradiction entre les informations données et la décision populaire. Il confirme transmettre volontiers la liste des réalisations.

Une commissaire s'interroge en effet sur le type de densité qui a été choisi pour la Ville.

M. Pagani prend l'exemple significatif des Heidquenots. Le long de l'avenue d'Aïre, la Ville a acquis en préemption un terrain dont le plan d'utilisation du sol indique qu'il est à 1.6, à la suite de négociations avec les habitants. Il ajoute que si l'on considère l'ensemble du périmètre, y inclus les villas de petite taille situées plus en bas, le taux est encore moindre. Selon les possibilités en fonction des zones, il déclare que l'objectif poursuivi consiste à se situer entre 1.6 et 2. Il informe en outre la commission que le vendredi précédant la tenue de la présente séance, le Grand Conseil a voté un minima dans les zones de développement 2.1, ce qui favorise une densification. Il formule néanmoins ses réserves sur une densité trop importante. Il illustre sa crainte en prenant l'exemple de la Promenade de l'Europe, où le taux de 2.7 s'avère être un facteur d'incivilités. L'acquisition de l'immeuble sis 99, rue de Lyon a d'ailleurs été faite pour abaisser le gabarit dudit immeuble et ainsi permettre la respiration de ces immeubles en évitant un alignement. Il souligne le caractère péjorant de tels taux de densité. Il invite enfin les commissaires à examiner ce que le Grand Conseil a voté, dans la mesure où ce dernier a consacré un certain nombre de critères pour calculer le taux de densité, qui seraient de nature à harmoniser les constructions sur l'ensemble du canton.

En effet, en l'état actuel, le calcul du taux de densité ne reflète pas la réalité, puisqu'au sein d'une zone, il peut y avoir des endroits extrêmement denses et quelques bâtiments isolés ailleurs dans la zone. La moyenne communiquée peut donc ne pas s'avérer représentative de la situation de fait qui prévaut.

Une commissaire revient sur la caserne des Vernets. Elle souhaiterait savoir si, au cours des discussions avec le conseiller d'Etat, M. Longchamp, un accord sur le taux de densité a été conclu.

M. Pagani précise qu'il n'y a pas eu d'accord sur la densité. Il n'est d'ailleurs pas certain que la loi de déclassement s'intéresse à la problématique de la densité. C'est le Grand Conseil qui a décidé de déterminer un taux de densité pour les zones de développement la semaine précédente.

Une commissaire s'étonne de la satisfaction de M. Pagani relativement à l'objectif 5, à savoir l'assainissement du bruit routier. En effet, elle relève que la valeur cible s'élevait à plus de 8000 habitants et que la Ville a à peine réussi à dépasser la valeur minimum. Au vu des différents moyens invoqués par M. Pagani pour atteindre l'objectif ambitionné, par exemple réduire la vitesse dans les rues à forte densité de population ou recourir au double vitrage, elle se pose plusieurs questions. Tout d'abord, mis à part la pose de phono-absorbant, elle souhaite savoir combien de doubles vitrages ont pu être posés, de même que le nombre de rues aménagées pour les piétons.

De plus, eu égard aux difficultés évidentes pour atteindre l'objectif d'assainissement prévu par l'OPB à l'horizon 2018, deux questions demeurent pour elle en suspens. D'une part, elle s'interroge sur ce que la Ville prévoit pour se rapprocher au plus près de l'objectif initialement fixé et, d'autre part, sur les conséquences si la Ville ne parvient pas à atteindre l'objectif fixé par la Confédération. En outre, concernant les 6 km de voies cyclables à propos desquels le magistrat se félicite, elle s'interroge sur leur emplacement et sur leur nature, à savoir si ce sont des pistes ou des bandes cyclables.

M. Pagani estime que lorsque les choses bougent, cela constitue déjà un signal positif. Il confirme l'objectif pour 2018 et affirme qu'un certain nombre de rues doit impérativement être assaini, tant en termes de pollution atmosphérique que de nuisances sonores. Il déclare déjà recevoir des lettres de propriétaires et de locataires qui lui posent des questions voire l'enjoignent d'intervenir. Soulignant les difficultés liées à ce type de mesures, il relève que le tramway est un moyen efficace (ex: rue de Lausanne, Servette, rue des Deux-Ponts) Il note en outre que des embûches sont mises, dont la responsabilité incombe au Canton. Il illustre

ses propos par la décision du Grand Conseil de compenser la mise en place de tramways par des voies de circulation automobiles. Il conclue son exposé en mentionnant que ce sont des millions que la municipalité devra investir pour assainir d'ici 2018.

M. Macherel complète le détail. A cette fin, il indique que sur 220 km de routes sur le territoire municipal, il y a 65 km à assainir pour 80 000 personnes. Il précise que la hiérarchie du réseau routier permet de classer entre routes primaires, secondaires, et le réseau de quartier. Une autre classification résulte du niveau de bruit établi par l'OPB, qui distingue entre la valeur limite et la valeur d'alarme. Ces données peuvent être regroupées dans un graphique, un tableau à 9 cases, dans lequel chaque tronçon est dûment placé. Cela permet d'adapter la stratégie et les capacités d'intervention.

Il poursuit en dressant les constats suivants: aucune rue située dans les réseaux de quartier en zone 30 ne dépasse la valeur limite; à l'inverse, le réseau primaire est au-dessus de la valeur d'alarme. Le but est donc de ramener un maximum de rues en dessous de la valeur d'alarme. Cela permet d'obtenir des mesures d'allègement. Il n'est pas exigé de passer en dessous du seuil limite partout, mais de démontrer qu'un effort significatif est fourni. Il expose ensuite la nature des mesures et la difficulté de l'exercice, étant précisé qu'il s'agit d'un système exponentiel, algorithmique et non linéaire (3 décibels correspondent à une diminution de moitié du bruit). Il attire l'attention sur le fait que tous les moyens ne se valent pas qualitativement. Par exemple, le phono absorbant, dont il admet qu'il s'agit du moyen de facilité, se distingue par son excellente efficacité puisqu'il permet d'économiser 6 décibels. Elle présente également l'avantage d'être peu coûteuse (20 francs de plus par rapport à un recouvrement traditionnel). Il juge que c'est un investissement judicieux, et qui permet de surcroit de demander des mesures d'allègement. Concernant la pose de double vitrage, il explique que cette solution n'est pas adéquate pour répondre aux exigences de l'OPB car elle implique, au travers d'un écran entre le confort intérieur et le bruit extérieur, que l'on livre la rue au bruit. Or, l'OPB exige d'agir à la source, au niveau de l'émission, et non sur le chemin de propagation. Aussi, la Ville ne finance pas d'installation de double vitrage pour les particuliers.

La commissaire relève que si l'objectif pas atteint d'ici 2018, alors la Ville sera condamnée financièrement. Elle observe qu'en dépit des efforts fournis, le résultat est impossible à atteindre.

M. Macherel affirme que la Ville sera effectivement à l'amende si le délai au 31 mars 2018 est maintenu, ce qui ne sera sûrement pas le cas au vu de ses expériences. Il souligne que Genève est l'une des villes les plus avancées sur l'intervention de l'OPB, même s'il reconnaît que Genève est aussi l'une des villes qui nécessitaient le plus de travail.

Un commissaire relève que dans le cadre de l'entretien des routes, la priorité pour les travaux est donnée à l'assainissement des bruits routiers. Il souhaiterait dès lors obtenir des précisions sur l'entretien des routes elles-mêmes. Il constate en effet un grave manque d'entretien des routes en tant que motocycliste. Il ne voudrait pas susciter controverse, mais il souhaiterait savoir ce qui a été fait dans l'entretien des routes pour améliorer la qualité de ces dernières entre le premier janvier 2012 et le 31 décembre 2012. S'il salue vivement l'utilisation de phono absorbant, il considère que la question de l'entretien des routes est primordiale et demande ainsi quels sont les efforts financiers entrepris pour cela.

Une commissaire voudrait savoir les critères qui permettent d'évaluer le taux de densité (au m², normes de bien-être ?)

M. Macherel rappelle que Genève est l'une des villes à la plus forte densité en Europe. Cela étant dit, le taux de densité varie significativement d'une rue à l'autre. Il ajoute qu'il a fourni

des chiffres globaux en vue de son audition, mais qu'il peut détailler cela, étant précisé qu'il existe même un programme d'intervention rue par rue.

M. Pagani explique que Genève est la seule commune de tout le Canton qui possède des routes cantonales non reconnues comme telles par le Canton. Aussi, à la suite d'un litige, ses prédécesseurs ont décidé de pas financer l'entretien desdites routes. En conséquence, jusqu'à récemment, la Ville ne disposait pas des ressources financières pour payer l'entretien des routes. De plus, il convient de prendre en compte la dégradation extrêmement rapide des routes (passage de 70'000 véhicules, dont des lourds, quotidiennement). Il note aussi que des éléments contextuels ou une vision à moyen terme retardent certains travaux. Par exemple, en bas de la rue de la Croix-Rouge, la pose du phono absorbant a été reportée en raison de potentiels travaux à réaliser sur les tuyaux souterrains. Il attend donc qu'il soit procédé aux examens des tuyaux avant de présenter une proposition proposant un assainissement complet. Il informe qu'au génie civil, il y a des cartes faisant état de l'ensemble des données concernant chaque portion de route. Dans le cadre d'un programme mis sur pied deux années en arrière, il est décidé en septembre de chaque année les tronçons qui seront entretenus. Il note que le budget pour ce faire est plus conséquent qu'auparavant. Une enveloppe de deux millions de francs a été allouée, et une de quatre millions ne devrait pas tarder, puis six, et enfin huit en 2015.

M. Macherel, précise que les deux millions mis à disposition en 2012 ont été dépensés pour l'entretien des routes, outre le fait qu'ils continuent aussi à se servir des disponibilités de la proposition de crédit votée il y a deux ans, consistant en un package d'environ 6 à 7 millions. Cette année quatre millions ont été exclusivement affectés à l'entretien des routes, l'année prochaine ce sera six millions. Cependant, il souligne qu'il existe une matrice, un diagnostic permettant de définir les priorités mais il indique qu'il est difficile de gérer l'ensemble des paramètres et des contraintes (ex: chantiers des revêtements industriels, projets de la DG mobilité, état des collecteurs, etc.) entourant la réalisation de travaux d'entretien.

Un commissaire adresse une question relative au dépassement de crédit sur les investissements. Il souhaiterait obtenir une liste réactualisée des crédits non bouclés, à l'instar de celles qui avait été fourni à l'époque à la suite d'une demande formulée par un conseiller muncipal. En lien avec les pages vertes des comptes, il constate que de nombreux projets d'investissement font l'objet de dépassements. Il relève que certaines choses figurant dans la liste sont assez anciennes, et qu'il est difficile de déterminer pour lesquelles une demande de crédit supplémentaire a déjà été faite. Il a ainsi de la peine à évaluer la qualité de gestion du département sur ce point. En conséquence, il demande à ce que lui soit fournie la liste de tous les crédits non bouclés à ce jour.

M. Macherel se dit disposé à fournir une telle liste. Cependant, il ajoute qu'il faudrait un critère (chantier en cours ou fermés). Il réitère qu'il transmettra volontiers la liste de tous les crédits actuellement ouverts. Dans cette perspective, il invite la commission à lui fournir des critères. Il indique que 600 crédits ouverts ont été bouclés depuis 2007.

Un commissaire rappelle que la loi sur les constructions et les installations de 1978 impose aux propriétaires de poser du double vitrage. Il ne voit dès lors pas pourquoi la Ville devrait se substituer à ces derniers.

M. Macherel partage la teneur de l'article 56 de la loi sur les constructions et les installations diverses aux termes duquel, au sens de la loi sur l'énergie, c'est dans la qualité thermique du vitrage que les propriétaires doivent investir, alors que l'OPB mentionne la qualité phonique. La Ville ne paierait bien entendu pas la totalité du double vitrage mais seulement le surcoût sur la partie phonique, étant entendu que son but premier est de ne rien payer.

Un commissaire observe des dépassements importants concernant les natures 314 et 318, qu'il souhaiterait se voir expliquer, la note ne les justifiant que partiellement.

M. Macherel fournit une explication générale, dont il admet qu'elle n'excuse pas le dépassement. Il explique donc qu'avec la centralisation des compétences, certains transferts de compétences n'ont pas été suivis par transferts de budget, ce qui est en cours de régularisation. Cela explique environ un tiers du dépassement. Pour les deux tiers restants de dépassements, qui sont exceptionnellement élevés, ils sont dus à des imprévus qui touchent les trois groupes de compte les plus importants, à savoir les bâtiments administratifs, les bâtiments publics et les bâtiments locatifs. Il a demandé des explications à ce sujet au Service des bâtiments qui lui a communiqué des éléments de réponse par courriel, et est en possession de la liste de l'ensemble des projets qui ont constitué ces dépassements. Il poursuit en expliquant qu'il y a deux types de dépassement.

D'une part, il faut savoir que le Service des bâtiments, dans l'année qui précède, répartit ses différents comptes dans des travaux planifiés, dont le coût est estimé. D'autre part, il garde une enveloppe pour les travaux non planifiés, d'urgence, etc. Le dépassement touche donc à la fois le planifié et le non planifié. Il reconnaît que, sur la forme, cela ne justifie pas le fait que le Conseil municipal, de même que le magistrat et le Conseil administratif, n'ont pas été informé dans les temps par le Service des bâtiments. Il a été mis en place système de monitoring afin de prévenir la reproduction de ce genre de situation. Le service se défend en arguant que ce ne sont pas des frais engagés pour le confort et que le pourcentage (entre 1 et 1,5%) sur l'ensemble du patrimoine relevant de sa gestion dévolu à cette fin ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de base en matière d'entretien. Sur le fond, les dépassements s'expliquent, ce qui n'excuse pas les manquements formels.

Le président rappelle que sur le fond les travaux engagés ne sont pas remis en cause. La commission aurait toutefois apprécié être sollicitée pour un crédit supplémentaire.

M. Macherel reconnait qu'il y a eu une erreur de la part de la Direction du service. M. Pagani fait amende honorable concernant l'absence de passage devant la commission. Il rappelle néanmoins qu'il demande chaque année une réévaluation du budget au niveau de l'entretien parce qu'il y a un manque considérable. Il indique que la valeur réelle du patrimoine financier s'élève à 2,9 milliards, et qu'il plaide depuis longtemps devant le Conseil administratif, sans résultat, pour que le budget atteigne au moins 35 millions. Il insiste sur le fait qu'en sus du patrimoine financier, il y a tout le reste. Avec les 30 millions, il souligne qu'il faut entretenir les 800 bâtiments mis à disposition par la collectivité. En résumé, il énonce qu'ils auraient dû venir beaucoup plus tôt devant la commission des finances pour annoncer le dépassement, mais il note que demeure le problème lié au fait qu'il s'agit d'une coupe budgétaire discrète à laquelle on recourt souvent devant le Conseil administratif et au niveau de l'arbitrage budgétaire, et dont les effets négatifs se ressentent dans les comptes.

Un commissaire, se référant à la page 68, constate que la réponse du magistrat n'est pas évidente quant à l'arbitrage politique. Il met en exergue la différence entre le discours politique qui est tenu, et le discours administratif du point de vue du gestionnaire. Il demande si 27 millions sont impossibles à tenir.

M. Pagani acquiesce. Il ajoute qu'il répète chaque année que c'est impossible mais le Conseil administratif lui rétorque qu'il convient de procéder à un dépassement. Il est conscient d'avoir loupé un coche. On va systématiquement en dépassement.

Un commissaire met en lumière que si l'on rabote les crédits chaque année à présent, c'est parce qu'on est en situation de déficit, ce qui est la conséquence d'investissements déraisonnables dans les années nonante. Il insiste sur le fait que la raison doit guider le choix des investissements. Il souhaiterait enfin connaître l'identité des bénéficiaires des honoraires et demande qu'une liste des mandataires privés soit présentée à la commission.

Le président demande si le département peut fournir une telle liste.

M. Macherel répond par l'affirmative. Il relève que concernant le Service des bâtiments, pour l'entretien, il y a plus de 15 000 factures par année, dont 12 000 d'un montant inférieur à 1500 francs, pour de petites interventions touchant des corps de métier très divers. Il affirme être en mesure de fournir le chiffre d'affaire par fournisseur, via SAP.

M. Pagani annonce qu'un extrait SAP sera produit (voir en annexe 14)

Un exprime son incompréhension face au discours de M. Pagani, qui accepte avec fatalité de passer en dépassement, faute de solution alternative convenable. Il met en doute la pertinence de l'audition pour discuter le budget de M. Pagani s'il n'est pas apte à apporter des éléments de réponse plus précis sur le niveau d'investissement et d'entretien. Il se plaint enfin d'être obligé de relever cela dans ce contexte, parce qu'il n'a pas été averti plus en avance.

M. Pagani accepte la seconde remarque du commissaire concernant ses doléances liées à l'absence de consultation préalable de la commission des finances. Il explique toutefois que des dépenses imprévues sont indispensables. Par exemple, pour ne pas se voir contraint de fermer la piscine des Vernets, des travaux colossaux d'étanchéité ont dû être entrepris. Il cite aussi l'exemple de l'école des Pâquis, où des fuites d'eau ne permettaient l'apprentissage dans des conditions décentes (des sauts ont même dû être disposés dans les salles de classe pour recueillir l'eau de pluie). Afin de se conformer au mandat qui lui est donné, il indique devoir effectuer ce type de travaux, nécessaires et urgents. Il a demandé qu'un budget de 33 millions lui soit octroyé pour l'entretien des bâtiments, mais face au refus qu'il lui est opposé depuis six ans en l'incitant à effectuer des dépassements, il n'a pas d'autre choix. La seule erreur qu'il assume est de ne pas s'être présenté suffisamment tôt devant la commission. Il admet que, formellement, en matière d'entretien, un retard considérable a été pris, mais pour autant il n'imagine pas ne pas offrir des prestations aussi essentielles en raison de l'absence de budget prévu à cet effet. Il tient à souligner que s'il est vrai qu'il dépasse le budget pour l'entretien, tel n'est pas le cas dans tous les domaines.

Un commissaire, renvoyant à la page 68 qui traite à l'urbanisme, s'étonne du fait que, alors que des travaux pourtant très onéreux sont réalisés, des problèmes importants surviennent quelques années plus tard. Il illustre cela avec les Minoteries, qui a été construit dans les années septante et dont, à peine quarante années suivant sa construction, on annonce qu'il souffre de graves problèmes. De plus, il remarque que l'école des Pâquis, de construction récente, présente de nombreux vices cachés. Il demande conséquemment des explications sur la manière dont sont gérées les situations de survenance a posteriori de vices cachés.

M. Macherel indique qu'il faut savoir que les problèmes qui affectent les Minoteries touchent la plupart des grands ensembles, comme la Cité Jonction. Des difficultés techniques, dont il relève qu'elles ne sont pas forcément dues à un défaut d'entretien mais au fait que l'entretien s'avère extrêmement ardu et complexe, surviennent indubitablement (ex: tuyaux qui se bouchent, calcaire, etc.). Il met également en exergue que les lois ont changé depuis 1970. Ainsi, dans le cas du dépôt d'une requête en autorisation de construire, il est requis en vertu des dispositions légales en vigueur, de se conformer aux prescriptions de la loi sur l'énergie, c'est-à-dire qu'une intervention sur les façades implique de travailler sur la ventilation pour se conformer à l'exigence d'étanchéité. Les Minoteries représentent à cet égard l'archétype de l'intervention qui en appelle de nombreuses autres. Il constate en effet qu'il est devenu presque impossible de faire une rénovation légère. En ce qui a trait au problème des vices cachés, il indique que la norme SIA est claire à ce sujet. L'architecte ne peut se voir opposer une responsabilité que dans un délai de dix ans.

Un commissaire s'exprime sur la page 73. Il revient ainsi sur la convention sur les routes. Au moment de l'audition du département des Autorités, il avait en effet demandé à avoir le décompte détaillé de la ristourne sur les carburants. Supposant que ce document est en préparation puisqu'il ne l'a pas encore reçu, il souhaiterait savoir quand il sera diffusé. M. Macherel indique que cela sera fourni par écrit (voir annexe 11)

Une commissaire aborde ensuite la question des subventions pour les TPG, particulièrement concernant la ligne 32, elle s'interroge sur les raisons qui ont amené à un dépassement de budget, même si elle relève que ce dépassement est minime. Elle souhaiterait connaître le mode de calcul des factures.

M. Pagani répond qu'il s'agit du prix coutant auquel on soustrait le prix des billets et les recettes. Il fait part du bilan catastrophique, le constat ayant été dressé que l'on est passé de 120'000 passages à 20'000. D'après lui, ce phénomène s'explique par l'offre trop importante dans le quartier de la Jonction. Les personnes empruntent donc tout simplement d'autres lignes.

M. Macherel informe que des discussions avec les TPG sont en cours pour lier les lignes 32 et 35. Il précise que cette dernière est entrée dans le contrat de prestation et que, en conséquence, elle n'engendre plus de coûts, à l'instar de la ligne 36. En revanche, il indique que c'est à la demande d'une majorité de la commission des finances que le département réinstaure la ligne 32, étant précisé que la Ville, qui partageait les coûts avec le Canton, paie désormais l'intégralité à la suite du dessaisissement de celui-ci. D'où les négociations actuellement menées pour inclure la ligne 32 dans le contrat de prestation, en la liant à la ligne 35. Il indique en outre qu'une étude est sur le point de démarrer au département de la mobilité. Il conclue son intervention en exposant le but poursuivi par le lien appelé de ses vœux entre les lignes 32 et 36, qui présenterait l'avantage de lier la Jonction à l'Hôpital, en passant par Uni Mail.

Un commissaire voudrait savoir comment se passent les relations entre les différents services. Il partage son impression selon laquelle des conflits entre départements et entre services au sujet de la mobilité nuisent à l'efficacité du travail. Partant, il s'interroge sur l'éventuelle conscience politique qui entoure la question de la mobilité et la volonté du Chef du département d'agir, s'inquiétant du fait que des confrontations idéologiques, même entre magistrats du même bord politique, bloquent tout.

M. Pagani rappelle que sa préoccupation principale est le bien commun. Il affirme qu'au-delà des conflits dérisoires qui animent la vie politique, le rôle qui lui est confié consiste à développer et mener à bien des projets. Il cite l'exemple des 3,5 millions de francs investis pour surélever les trottoirs des arrêts de tram. Ces travaux sont effectués avec diligence, nonobstant les blocages entourant leur réalisation. De même, il s'est entretenu avec M. Kunzler en vue de trouver une solution pour l'école de Médecine, tout d'abord par le biais d'un processus de comptage, suivi de concertations qu'il mènera et de positionnements de la DGN par l'intermédiaire de sa présidente devant les habitants et les commerçants de la rue de l'Ecole de médecine. Il conclue en affirmant ne pas avoir le sentiment de faire perdre de l'argent à la communauté.

Un commissaire réitère sa demande visant à obtenir la liste de tous les crédits ouverts. Il relève qu'en l'occurrence, dans ces pages vertes, il y a de nombreux dépassements, même s'il admet que cela ne saurait être qualifié de systématique. Il ajoute que de son point de vue il manquerait une colonne mentionnant si l'objet a été mis en œuvre et pour lequel une demande de crédit complémentaire a été présentée ou non à la commission.

M. Macherel précise qu'il existe à l'inverse des situations où l'on se trouve en dépassement mais où on ne le sera plus à l'achèvement des travaux. Il prend l'exemple des nombreuses subventions en provenance du fonds énergie des collectivités publiques, du fonds d'équipement ou encore de la taxe d'écoulement.

Séance du 21 mai 2013 (suite) consacrée au département de la cohésion sociale et de la solidarité

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, et de ses chefs de service, Mmes Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles, Laure da Broi, cheffe du Service de l'état civil, Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance et MM. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire et Philippe Schroft, chef du Service social

Se référant au bilan 2012, Mme Alder rappelle aux commissaires que la feuille de route déclinée par le Conseil administratif avait mis en exergue un certain nombre de priorités. Pour son département, il s'agissait de développer les soutiens à la parentalité, de favoriser la cohésion sociale et la solidarité dans chaque quartier, et de promouvoir une politique d'inclusion sociale. En outre, l'accent avait été mis sur le soutien à la vie associative et sur les prestations découlant du droit fédéral. Elle pense aussi aux prestations fournies par l'état civil et par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Concernant le soutien à la parentalité, elle indique que la Ville poursuit ses efforts, lesquels sont considérables, dans le domaine de la petite enfance (plus de 100 places créées en 2012). De plus, elle estime pouvoir créer 970 places dans les prochaines années, tel que cela est prévu dans la planification. Si la création de places dans les institutions de la petite enfance est prioritaire, il n'en demeure pas moins essentiel d'améliorer la situation des mamans de jours, qui ont bénéficié en 2012 d'une amélioration de l'aide individuelle dans le domaine administratif, mesure dont elle questionne l'efficacité. Aussi, dès l'automne, une véritable structure de coordination sera mise en place. En ce qui a trait à la question de l'enfance, elle rappelle le postulat de départ qu'il convient de garder à l'esprit, à savoir que des obligations légales en matière de construction d'établissements scolaires pour le primaire doivent être respectées. A l'heure actuelle, on compte une trentaine d'établissements pour 53 écoles. En termes de fréquentation, ce sont 11 000 élèves qui fréquentent les écoles. Elle met en exergue que ce service a d'importants défis à relever. Elle affirme que l'une des priorités dans ce domaine consiste à développer la prise en charge para et périscolaire.

A ce propos, elle indique qu'en 2012, 7000 enfants résidant en Ville de Genève étaient inscrits au GIAP, dont plus de 4000 l'après-midi. Elle relève qu'il s'agit de chiffres importants qui nécessitent une prise en compte de ce nombre élevé d'enfants qui bénéficient d'infrastructures, d'une part, et une amélioration de la gouvernance, notamment en matière de prise en charge, entre autres concernant les restaurants scolaires. A ce sujet, elle relève que le GHI consacrait encore récemment un article faisant état non pas des incivilités mais de l'inadéquation des locaux. On se trouve dans une situation de tension puisque un même local de restaurant scolaire doit servir deux ou trois services pour une centaine d'enfants chacun, consécutifs, avec un intervalle très court. Elle alerte à cet égard sur les conditions d'accueil dans un tel contexte.

Elle salue les efforts du Service de la petite enfance étant donné que trois nouveaux restaurants scolaires ont été créés l'année dernière, notamment sur les Minoteries, les Vollandes et Tremblay. Elle indique en outre que le département continue à prospecter pour améliorer davantage cette prestation. Concernant les places de jeux, dont elle souligne qu'il s'agit aussi d'un volet important de la politique de l'enfance, elle explique qu'en 2012 des mandataires ont été engagés pour établir un état des lieux, notamment sur les questions de normes et sécurité. De plus, le développement du projet proxisport est prévu, et l'année sera ponctuée d'événements en lien avec ce projet. Dans le domaine de la politique de la jeunesse, outre la mission de prévention, d'accompagnement et du suivi des jeunes, elle note que le service compétent a conduit de nombreux projets qui impliquent des jeunes à la recherche d'un emploi. Elle mentionne également les patinoires hivernales, aux Bastions

comme ailleurs. Elle ajoute que le golf urbain, qui a connu un assez grand succès, reprendra sous peu.

Surtout, elle se félicite de la réalisation du skatepark, dont la réussite est due à la démarche exemplaire du Service de la jeunesse. Elle tient à mettre en lumière le fait que le retentissement de ce projet dépasse largement les frontières de la Ville. Elle indique aussi que le Service de la jeunesse a soutenu la quinzaine de maisons de quartier actives sur le territoire de la Ville avec la signature rendue effective des conventions tripartites qui engagent les associations, la Ville et la FASe. En matière de cohésion sociale et de solidarité dans les quartiers, elle explique que l'année passée le Service social a travaillé sur le projet d'ouverture, qui sera réalisée à l'automne, de quatre points info-service. L'idée est d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes d'un quartier. Elle souligne que ces lieux impliquent les associations. Elle se penche ensuite sur les contrats de quartier. Une évaluation de ces derniers a été effectuée. L'idée qui en ressort consiste à déployer ces processus participatifs sur l'ensemble du territoire de la Ville. Par ailleurs, les unités d'action communautaire ont été réorganisées en 2012 à travers huit secteurs. Il en résulte une lisibilité accrue de l'action. Elle souligne que cela vise également à lutter contre les inégalités territoriales, et que le service compétent œuvre activement en ce sens.

Mme Alder poursuit sur le thème de l'inclusion sociale. Elle imagine que la polémique sur les aides financières octroyées aux prestataires aux aides financières individuelles est close. Elle informe qu'une campagne d'information de grande ampleur auprès des ayant-droits éventuels a été réalisée. Il ne s'agit en effet pas simplement d'avoir des droits mais de les connaître. Elle met en exergue le succès de la campagne puisque de nombreuses demandes ont été acceptées.

En matière d'insertion professionnelle, elle relève l'existence d'un grand partenariat avec VIA. Si elle regrette de ne pas posséder les chiffres exacts pour 2012, elle indique néanmoins qu'entre 2009 et 2011, plus de 80 jeunes ont pu être réinsérés grâce à ce dispositif. Selon elle, il s'agit d'efforts qui valent la peine d'être fournit car ils évitent que des jeunes se retrouvent en marge de la société. Sur le logement et la situation des mal-logés, elle espère augmenter considérablement le nombre de logements relais, lesquels passeraient de 80 à 300. Elle rappelle qu'il lui a été consenti que le bâtiment sis 45 rue de Saint-Jean soit un dispositif voué à cet effet. Elle se réjouit que le projet de logements modulaires qu'elle avait défendu soit actuellement à l'étude. Elle espère voir des réalisations à l'horizon 2014. De plus, grâce au vote du Conseil municipal, elle indique que son département est parvenu à pérenniser le deuxième abri hivernal. Elle met en exergue le caractère nécessaire de ce dispositif, puisqu'il y a eu plus de 25'000 nuitées en 2012.

Elle affirme que le soutien à la vie associative constitue aussi une priorité. En 2012, des rencontres avec tous les partenaires associatifs ont ainsi été organisées. Elle se félicite en outre de l'amélioration de la formation des cadres et des membres des comités à l'aide de formations qui ont rencontré un vif succès. En outre, tout le processus de subventionnement a été revu, surtout concernant les conventions, afin de les rendre plus clairs, qu'elles explicitent les attentes du département envers ces structures subventionnées. De même, une refonte a été opérée de tous les contrats liant la Ville par des clauses de gratuité.

Concernant l'état civil, dont elle relève que ce sont des dizaines de milliers de genevois hétéroclites qui en bénéficient, elle regrette que le projet de numérisation des registres subisse un retard. En effet, il ne débute que maintenant. Elle revient sur les nombreux problèmes auxquels a été confronté le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, lequel a dû faire face à l'arrêt des installations de crémation et de filtration des fumées. Elle souligne qu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Elle déclare ensuite que depuis deux ans, le service est situé à la Concorde, et qu'il s'est parfaitement inséré à son

environnement. Elle insiste sur le fait que par le biais de ses cycles de conférences et des animations qu'il organise, ce service participe à la vie locale.

Mme Alder dévoile ensuite les comptes. Elle indique qu'au niveau des comptes du département, les dépenses s'élèvent à 246,6 millions de francs, soit 3,4 millions de francs de moins que le budget prévu. Elle observe toutefois qu'en comparaison avec les comptes 2011, le budget a augmenté de 6,3 millions de francs. Elle détaille, en valeur absolue, les principaux écarts. Trois entités présentent des dépassements. Premièrement, la Direction du département a dépassé le budget qui lui était initialement alloué de 144 620 francs. Cet écart s'explique de son point de vue par le recrutement de personnel, notamment avec la création du poste de responsable RH, qui résulte d'une décision du Conseil administratif de donner à chaque département un responsable RH. Deuxièmement, pour le service des écoles et des institutions pour l'enfance, un dépassement de 2,3 millions de francs a été enregistré, qui s'explique par des amortissements complémentaires qui avaient été décidés par le Conseil municipal en décembre pour 3,3 millions de francs. Troisièmement, la même situation prévaut pour le système social, lequel présente un dépassement de 488 321 francs, étant précisé que le Conseil municipal a accordé 1,4 million de francs à cet effet.

A l'inverse, elle constate que quatre autres services n'ont pas dépensé l'intégralité de leur budget. Elle indique qu'il s'agit du service de la petite enfance, auquel il reste 4,1 millions de francs, soit 5% du budget. Cela s'explique par le fait que les subventions finalement versées aux institutions de la petite enfance se sont avérées inférieures aux prévisions. Pour le service de la jeunesse, presque un million n'a pas été dépensé. Trois raisons justifient cela: un non dépensé de 355 000 francs sur les salaires versés à la FASe, le festival Asphaltissimo qui n'a pas eu lieu et, enfin, des économies réalisées sur plusieurs postes. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire affiche quant à lui un non dépensé de 625 000 francs, dû principalement à des salaires, du fait notamment du nombre élevé de postes vacants en 2012, étant précisé que douze engagements ont eu lieu au cours de l'année. Le solde s'explique aussi par des économies sur le poste d'achat de matériaux. Enfin, le compte du service de l'état civil présente un non dépensé de 725 000 francs, principalement en raison de salaires pour des postes vacants et retard pris dans les recrutements (380 000 francs) ainsi que du report du projet de numérisation par la DSIC. Certains services ont perçu plus de recettes que prévu. Il s'agit notamment de la petite enfance (730 000 francs de revenus supplémentaires). Enfin, le changement dans le traitement des gratuités a engendré un revenu supplémentaire de 383 000 francs.

Un commissaire, relativement à la page 185, procède à un exercice de sémantique avec la première ligne, sous le chapitre 6.4.1, faits marquants. Il remarque en effet que le département se voit confier une double mission, incluant la promotion du bien-être. Il souhaiterait connaître les origines ainsi que les auteurs de cette mission. De plus, il attire l'attention sur le fait que la définition de la notion de bien-être varie sensiblement d'un citoyen à l'autre. L'objectif lui paraît irréalisable pour chaque citoyen, et il s'interroge sur les contours de cette notion. Un citoyen qui obtient un avantage sur ce fondement aura très certainement un autre besoin à satisfaire pour atteindre le bien-être. Il trouve que la formulation de phrase comme la notion de bien-être elle-même ne sont pas logiques, d'un point de vue philosophique comme pratique. Il considère enfin qu'il n'appartient pas à l'Etat de rechercher le bien-être de ses citoyens.

Mme Alder répond qu'il s'agit de notions qui sont d'actualité, notamment en termes d'économie mondiale, de nouveaux indicateurs se concentrant sur cet aspect viennent se substituer au PIB. Elle admet qu'il s'agit certes d'une notion intrinsèquement subjective, mais que le fait que les citoyens se sentent bien dans la société peut être favorisé, étant précisé que si la perception du bien-être varie selon les individus, il existe des conditions objectives qui favorisent l'épanouissement personnel, comme la mise en place d'infrastructures et

d'équipements pour répondre au besoin de rencontre ou à celui de mener des activités. Elle reconnaît néanmoins que des précisions pourraient être apportées sur la définition de la notion. Au sujet de la cohésion sociale dans les quartiers, elle dresse le constat selon lequel des inégalités territoriales subsistent, et qu'il y a des poches de précarité. Elle partage sa conviction selon laquelle, dans chaque quartier, un certain nombre d'équipements doivent être à disposition des habitants. Lesdits équipements comprennent les maisons de quartier, les points infoservice nouvellement crées, ou encore les institutions de prise en charge des enfants (chaque secteur doit à cet égard garantir une égalité de traitement au niveau des prestations péri et parascolaires, qui doivent être équitables).

Réagissant sur la difficile définition de la notion de bien-être, elle estime qu'a contrario, on peut aisément identifier des facteurs favorisant le mal-être. Par exemple, des jeunes qui n'ont accès à rien doivent être accompagnés en vue d'une insertion réussie dans la société. De même, les personnes isolées sont généralement malheureuses et il est important de s'assurer que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, mais aussi de renforcer le lien social qui les unit à la société.

Le commissaire déclare qu'il souhaitait attirer l'attention de la magistrate sur le fait que le terme de bien-être est par nature inégalitaire et inéquitable.

Un commissaire partage son impression selon laquelle chaque chef de département s'intéresse particulièrement à un sujet spécifique. Il relève à cet égard que Manuel Tornare vouait une énergie toute particulière au golf urbain. Habitant en centre-ville, il a ainsi pu dresser certains constats au gré de ses promenades. Il s'étonne de la présence rare de golfeurs et déclare qu'il y a de nombreux jeunes à disposition aux Bastions si l'on souhaite utiliser ce service. Il aimerait savoir si une évaluation a été effectuée. Il s'interroge aussi sur le public concerné, à savoir si ce sont des jeunes qui cherchent un travail estival ou si sont réellement concernés les touristes et les genevois pratiquant le golf. Sa deuxième question concerne ce qu'il perçoit comme étant le sujet de préoccupation majeur de Mme Alder, soit les activités culturelles de la villa La Concorde. Soulignant que le lieu héberge un centre funéraire, il demande à la magistrate s'il est procédé à une évaluation rigoureuse. Il remet en cause le fait que cela corresponde aux besoins de la population, arquant qu'il s'agit d'une affaire d'initiés qui ont plaisir à se retrouver. Il interroge la magistrate sur sa volonté de renoncer à de telles activités si une étude, dont il souligne qu'elle doit être objective, démontrait qu'elles ne correspondent pas aux besoins effectivement ressentis par la population.

Mme Alder soutient que les sujets qui intéressaient M. Tornare lui tiennent aussi à cœur. Elle indique M. Deuel répondra sur le golf urbain. S'agissant de la Concorde, elle remarque que seul un maigre budget est alloué. Elle précise que les activités ne constituent pas de simples animations, mais qu'elles s'inscrivent en lien avec la vocation du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. De plus, les activités s'étendent au-delà du cadre du bâtiment. Par exemple, la chapelle de l'ange est utilisée pour des concerts de musique classique. Elle fait également que les habitants exprimaient une grande déception relativement à la Concorde. Or, aujourd'hui, ils sont associés à des manifestations organisées par la Concorde. Elle juge par ailleurs qu'il y a un besoin et que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire évolue dans le sens de sa satisfaction. Dans un souci de soulager le grand désarroi qui entoure un deuil, elle aurait souhaité pouvoir bénéficier des compétences de Mme Poletti, qui aurait pu organiser des séminaires et des ateliers dans le domaine de l'accompagnement. Elle se félicite que M. Bernard Crettaz, en partenariat avec Cité séniors, ait organisé avec succès les Cafés mortels. Elle observe que ce type d'activités suscite un grand intérêt du public. Elle confirme la pertinence de telles activités, qui aident les personnes affectées par un deuil lorsqu'elles sont au plus bas, et doute de l'opportunité de conduire une nouvelle étude à ce stade.

M. Breda ajoute que, d'un point de vue financier, son Service a réalisé environ 600 000 francs d'économies, étant entendu que ne pas développer les activités culturelles aurait permis d'économiser seulement environ 20 000 francs de plus. Sur la pertinence, d'un point de vue philosophique ou idéologique, de mener des activités socioculturelles, il tient à mettre en lumière que les collaborateurs de son Service ont pendant longtemps souffert de l'image reflétée par leur activité, et que ce type d'activité permet de valoriser leur métier. L'activité socioculturelle est donc non seulement en ce qu'elle replace une thématique dans la société, mais aussi surtout parce qu'elle contribue grandement à mettre en valeur le métier des pompes funèbres.

M. Deuel indique qu'il y a énormément de jeunes autour du parc de la Concorde et que l'ouverture de la villa participe à une amélioration significative du dialogue avec ces jeunes, dont les effets positifs se ressentent dans tout le quartier. Concernant le golf urbain, il indique qu'il y a eu des évaluations, mais qu'il ne possède pour l'instant que peu d'informations chiffrées. Il remarque que le Conseil administratif a décrété qu'il devait constituer une activité de proximité, ce que son Service s'efforce de faire. Il confirme que cela représente une opportunité à la fois pour des jeunes de trouver un job d'été et pour des touristes qui peuvent découvrir Genève sous un autre angle. Il déplore la survenance du dysfonctionnement lié au fait que les trous sont bouchés par les activités du département de la Culture. A titre d'exemple, il cite la fête de la musique, dont les scènes installées pour sa réalisation bouchent sept trous. Il appelle en outre de ses vœux une compétition plus sympathique, avec des découvertes plus étendues. Il pense notamment à une visite du musée d'art et d'histoire, qui pourrait faire l'objet d'une visite dans ce cadre puisque l'un des neuf trous se situe à très grande proximité.

Un commissaire tient à féliciter Mme Alder quant à son implication pour poursuivre la mission consistant à améliorer le bien-être, et espère qu'elle maintiendra cet objectif, fut-il général. Il souhaite rassurer ses pairs réticents sur cette notion en mentionnant que cela la question du bien-être, mentionnant qu'il figure aussi dans le préambule de la Constitution des Etats-Unis de 1787 qui, suivant l'esprit des lumières, recherche le bien-être général. Il met en exergue qu'il ne s'agissait pas d'idées partisanes de gauche, mais d'un progrès pour l'Humanité.

Un commmissaire soulève une question relative aux unités d'action communautaire, dont il peine à cerner la nature exacte des actions qu'elles mènent. Il souhaiterait obtenir de plus amples détails sur les coûts liés à leur existence et se demande si une liste des activités qu'ils ont conduites en 2012 est disponible.

Mme Alder affirme que les unités d'action communautaires remplissent de nombreuses missions, couvrant un champ d'action très large. Elle cite comme exemples le soutien à l'école des mamans dans des quartiers défavorisés (Pâquis, Jonction), la lutte contre l'isolement avec de diverses actions menées en faveur des aînés, ou le soutien aux potagers urbains. Elle indique qu'une liste exhaustive des actions menées sera communiquée à la commission, mais invite M. Schroft a d'ores et déjà apporter quelques informations complémentaires.

M. Schroft précise que les unités d'action communautaire travaillent sur le lien entre les habitants, d'une part, et le lien entre les habitants et les administrations. S'il admet que cela peut de prime abord sembler abstrait, il s'agit en l'occurrence de traiter des besoins sociaux qui ne sont pas couverts par les administrations cantonales ou municipales dans chaque quartier, comme le besoin d'animation ou la lutte contre l'isolement des séniors. Il poursuit en expliquant que les unités d'action communautaire ont la compétence d'aller sur le terrain pour identifier les besoins, les acteurs associatifs mais aussi institutionnels et les mettre en relation, entre eux et avec les habitants. De plus, ils exercent une activité un peu théorique, à savoir l'empowerment, lequel consiste à favoriser la recherche par la population de solutions

aux problèmes qui la concerne. Les unités travaillent dans l'ombre, leur mission étant de permettre aux habitants d'identifier leurs difficultés en les aidant à esquisser des solutions.

Un commissaire émet deux remarques sur la page 177. Premièrement, il peine à comprendre les raisons qui motivent de ne pas introduire de valeur cible ou de valeur minimale pour quatre objectifs sur cinq. Il en résulte une incapacité de déterminer le degré de réalisation. Deuxièmement, il soulève une question plus particulière sur le point 4. L'indicateur qui permet d'apprécier si la politique publique visant à aider financièrement des personnes fragilisées réside dans le nombre de personnes ayant reçu une aide financière. Il questionne la pertinence de cet indicateur. Selon lui, le bon indicateur serait le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide financière et qui n'ont pas eu besoin de la renouveler.

M. Vallat mentionne que la brochure a été complètement refondue depuis l'année dernière. En sus de cela, les objectifs fixés l'année dernière ont été revus avec la nouvelle législature. Les nouveaux objectifs que le département les a invités à définir n'ont pas vocation à être mis en œuvre rétroactivement, ce qui explique les colonnes laissées vides.

Sur le nombre de personnes aidées, Mme Alder indique cela s'inscrit plus dans le sens des actions d'information menées pour que les personnes sachent les prestations auxquelles elles ont droit, notamment les rentiers AVS/AI. Elle attire l'attention sur le fait que la commission des finances lui reprochait le non dépensé dans ce domaine et que l'effort a ainsi été fourni en matière d'information. Elle annonce que le département va continuer à œuvrer dans ce sens car il a été constaté que les ainés, souvent par simple pudeur, ne demandent pas des prestations. Dans lamesure où le Conseil municipal a affiché sa volonté de maintenir ces prestations l'objectif de la politique qu'elle mène consiste dès lors à dûment informer les personnes des prestations desquelles elles sont au bénéfice.

M. Schroft ajoute que les prestations sociales qui sont versées aux rentiers AVS/AI percevant des prestations complémentaires cantonales sont différentes par nature de prestations comme l'aide sociale qui a vocation à faire sortir les personés du système d'assistance. Dans le cas des rentes AVS/AI, les prestations sont versées jusqu'au décès. Il s'agit donc d'une question de droits sociaux. Il précise encore que, à part pour certaines rentes AI, la situation n'est pas susceptible d'évoluer. Il note en outre que si le fait que des personnes ne réclament pas les prestations peut signifier qu'elles n'en n'ont pas besoin, il convient toutefois d'informer les personnes de leurs droits puisque ces prestations existent. A cet égard, il indique qu'il incombe à la Ville d'informer les bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales sur son territoire.

Un commissaire constate les problèmes importants de taggage du skatepark et souhaiterait qu'on lui explique les mesures prises pour lutter contre ces dégradations. De plus, il aimerait connaître le bilan des quatre points info-service. Enfin, en ce qui a trait à l'objectif 5, il se demande quel est le taux de rotation des logements-relais.

Mme Alder affirme que le bowl n'est pas le seul endroit où des taggeurs officient et où des incivilités sont commises. Elle en veut pour preuve le nombre important de plaintes qu'elle signe chaque mois liées à des objets qui ont été taggés ou saccagés. M. Deuel relève, au même titre que la presse, que les interventions de nettoyage sont de moins en moins nombreuses et qu'il n'y a pas eu de nouveaux tags depuis 3 semaines. Il souligne que le mauvais temps y est peut-être pour quelque chose. Il souligne que les tags sont nettoyés au fur et à mesure, et que les skateurs eux-mêmes déplorent cet état de fait, sous prétexte que cela empêche d'avoir une bonne visibilité du parc. Il dit espérer que les interventions continueront à diminuer de manière effective. Il profite de la parole qui lui est donnée pour inviter les commissaires à venir assister au Festival Urban Geneva qui aura lieu ce weekend.

Concernant les points infos services, Mme Alder indique qu'ils vont être ouverts l'année prochaine et que c'est un peu tôt pour demander bilan. M. Schroft relève que deux points infos services vont être ouverts mi-septembre. Le premier à la rue Hoffmann et le second à la rue Dancet. Il souligne que ces points ont été choisis pour leur visibilité et la demande sociale qui est forte dans ces quartiers. Il indique que ces points infos services seront en mesure de fournir des réponses à la population concernant l'administration, les assurances sociales ou les droits cantonaux (allocations d'aide sociale, logement, etc.), ainsi que des dispositifs et des équipements municipaux ou cantonaux. Il relève qu'il s'agit également de fournir à la population des informations très spécifiques concernant le tissu associatif dans le quartier et d'obtenir par ce biais un encrage fort dans le quartier. Il souligne que les points infos services, de pair avec les UAC, seront en mesure de relayer des informations très précises sur les besoins dans le quartier (relai par rapport aux mamans de jour et places en crèche disponibles notamment).

Concernant les logements relai, Mme Alder indique qu'il en existe actuellement 80 et que la moyenne de séjour est de 2 ans. Elle relève que le travail est fait de concert avec la GIM et toute une série de partenaires pour agir tant au niveau de la situation personnelle des individus qu'au niveau global. Elle souligne que le but est de permettre aux personnes concernées d'assainir leur situation et retrouver un logement. Elle relève par ailleurs qu'à la suite d'une mise au concours, un mandataire a été désigné pour déterminer la faisabilité sur le territoire de la ville de ces structures modulaires. Elle espère obtenir un quota de 300 nouveaux logements relai.

Un commissaire demande s'il existe des chiffres sur le taux de rotation au sein des logements relai.

M. Vallat répond que l'on est aujourd'hui à 2 ans et qu'il s'agit de baisser cette durée à 18 mois, sachant qu'il faut du temps pour assainir les situations des personnes concernées et leur permettre de réintégrer un logement clean. Il précise que dès leur arrivée, les gens sont immédiatement inscrits sur toute une série de listes d'attente auprès des fondations immobilières de droit public.

Concernant les faits marquants, une commissaire relève que pour les places de jeux (p.175), une étude a été conduite pour remettre aux normes ces jeux. Elle voudrait savoir comment ces places vont être réhabilitées.

Mme Widmer répond qu'une proposition est en train d'être finalisée pour compléter la demande et finaliser la mise aux normes des places de jeu. Elle ajoute que parallèlement un travail est en cours pour adapter leur budget. Elle relève qu'il existe en effet un certain nombre de disparités sur l'ensemble du territoire et indique que la commission sociale sera sans doute bientôt sollicitée pour un projet d'harmonisation et de planification des places de jeu, tant en termes de population enfantine par quartier que par taux d'équipement.

Un commissaire relève à la p.127 (Pompes funèbres, cimetières et crématoires), que la Ville assure toujours ses prestations gratuites. Il voudrait savoir à combien s'élève le nombre de ces prestations.

M. Breda répond que sur les 3'000 décès enregistrés sur le territoire du canton, 1000 ont été enregistrés sur le territoire de la Ville de Genève et ont été traités comme des cas de gratuité. Autrement dit, il s'agit d'un tiers des décès du canton qui ont lieu sur la Ville et qui bénéficient de la gratuité. Il précise que le bénéficiaire de cette gratuité est le contribuable résident en Ville de Genève ou résident dans un foyer pour personnes âgées.

Le commissaire voudrait savoir si les décès en Ville de Genève sont gratuits à 100%. M. Breda précise que la gratuité est appliquée de manière très stricte, tous revenus

confondus, selon le règlement et sa directive. Il souligne que le choix du cercueil fait partie des éléments qui entrent en ligne de compte.

Mme Alder précise à son tour que la prestation offerte par la Ville est une prestation minimale et qu'en fonction de leurs moyens, les gens peuvent faire appel à des prestataires privés, comme les pompes funèbres générales pour toutes les prestations supplémentaires. M. Breda relève qu'une prestation gratuite ne coûte rien par excellence, et que la majorité des gens demandent la gratuité sans prestations supplémentaire. Concernant les prestations supplémentaires, il ajoute que notamment pour le choix du cercueil, la Ville facture plein pot.

Un commissaire relève qu'en principe l'administration envoie le coût de la prise en charge de la prestation aux héritiers. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une facture mais bien du coût de la prise en charge. Il se demande si cela se fait toujours. M. Breda confirme cela.

Un commissaire relève qu'il est en principe opposé à ce que les gratuités apparaissent dans les comptes. Il relève une ligne concernant les gratuités accordées selon dérogation, mais il ne voit pas où figurent les gratuités en tant que telles et se demande si elles apparaissent ou non.

M. Breda répond que les gratuités n'apparaissent pas dans les comptes 366 comme des gratuités ou des subventions à des tiers. Il ajoute que cela a été changé notamment suite à des demandes du contrôle financier. Il indique que les gratuités sont inscrites dans la ligne 313, ce qui signifie qu'un budget est alloué pour financer notamment l'achat des cercueils. Le montant de 4455 francs qui apparaît à la ligne 366 correspond à la gratuité accordée à la famille de Jo Johnny pour la concession au cimetière des rois.

Un commissaire relève à la ligne 365 (institutions privées – Fondation Trajet-buanderie), page 149 (Direction social) une différence de budget (383 538,63 francs versus 555 000 francs) et voudrait savoir comment s'explique cette différence. Il se dit par ailleurs étonné de la précision de dépense et de budget de l'association Carrefour-Rue: 302 800 francs dans les comptes, 302 800 francs dans le budget, idem pour 2011. Il se demande si tout cela est dépensé au centime près.

Concernant la question de Carrefour-Rue, M. Vallat répond que dans la mesure où il s'agit d'une subvention nominative, elle est en principe versée dans sa totalité, en une fois. Dans le cadre de la Fondation Buanderie-Trajet, il relève que le Ville achète des prestations de blanchisserie pour ses bénéficiaires (notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite). Il indique que la particularité comptable pour 2012 est que la subvention a été entièrement utilisée, mais qu'il y avait un reliquat pour 2011, qui n'avait pas lieu d'être. Ces montants devaient être extournés, raison pour laquelle on a la présence d'un revenu qui réduit finalement le volume de charge. Il ajoute que la Ville a renouvelé sa collaboration avec cette fondation et appuie la modernisation des prestations et de la chaîne de traitement de linge et qu'elle va contribuer par une subvention ponctuelle pour mettre en place un système d'étiquetage du linge. Il conclue en disant que ces subventions vont dans le sens de la modernisation de la prestation et suivent les recommandations formulées par le Conseil municipal il y a une année.

Une commissaire relève à la page 148 (Ecole et institution pour l'enfance) qu'il y a pas moins de 180 000 francs qui n'ont pas été alloués, notamment au budget participatif dans les écoles. Elle donne l'exemple des moins 63 000 francs pour les ludothèques et se demande quel en est l'explication.

Mme Widmer répond que le processus de professionnalisation des ludothèques est un cas particulier. Il s'agit d'un processus en cours et que le bon rythme de croisière n'a pas encore été atteint. Elle précise que des formations vont être lancées dès que les groupes seront

constitués. Concernant le budget participatif, elle relève la volonté d'obtenir une procédure allégée et la rendre plus participative, afin que les parents s'en emparent au sein des différent Conseils d'Etablissement. Elle souligne que cela fonctionne, mais touche avant tout des plus petits projets et que 12 écoles sont actuellement en démarche. Elle conclue en disant qu'auparavant des budgets fixes étaient alloués, qui incitaient les gens à avoir une attitude très consumériste.

Une commissaire relève à la p.149, deux lignes concernant les restaurants scolaires et le repas impayés, qui représentent un budget de presque 900 000 francs. Il se demande comment cela se passe, quelles sont les personnes qui ne paient pas, s'il s'agit de résidents de la Ville ou non et quels quartiers sont concernés.

Mme Widmer relève tout d'abord que la problématique des repas impayés est complexe. Elle indique que le quartier de Champel connaît le taux le plus élevés d'impayés. Elle relève ensuite que ce sont des structures associatives qui gèrent la facturation et que certaines d'entre elles connaissent des problèmes, notamment dans l'émission des factures et dans le suivi des repas impayés. Elle souligne que ce travail est géré par des bénévoles et qu'un rapport a été réalisé par la Haute Ecole de Gestion pour réfléchir à une centralisation de la facturation. Elle souligne à cet égard que les communes qui appellent personnellement les personnes qui ne paient pas, ont un meilleur retour que les associations bénévoles. Elle conclue en disant que son service est en train de travailler à l'élaboration d'un système plus efficient d'une part et, de pair avec le service social, à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation précaire d'autre part, dans la mesure où ce n'est pas aux associations bénévoles d'évaluer la situation financière des personnes concernées.

Le commissaire se demande si cela signifie que l'on compte beaucoup de familles précaires dans le quartier de Champel.

Mme Widmer répond que non. Elle indique qu'il existe trois raisons aux impayés: les situations précaires, qui sont suivies par le service social, les mauvais payeurs et la fragilité du tissu associatif. Elle précise que les bénévoles sont au nombre de 1 ou 2 personnes et ont parfois simplement de la peine à produire les rappels.

Mme Alder relève qu'elle est consciente qu'il faut améliorer le système et que des pistes sont en train d'être explorées. Elle indique que certaines communes, en partenariat avec le GIAP, ont mis en place un système de centralisation de la facturation, ce qui déchargerait les associations de tous ces aspects de gestion, lourd à porter pour du personnel bénévole.

Un commissaire relève à la page 150, ligne 366 (personnes physiques – AVS paiement des cotisations) que ce poste a explosé. Il indique que le montant, qui s'élevait à 25 000 francs en 2011 et était budgété à 125 000 francs en 2012, s'élève en réalité à 209 000 francs. Il voudrait avoir des explications à ce sujet. Concernant les retards d'AVS, Mme Alder relève qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il y a eu beaucoup de retard du point de vue administratif. En effet, il a fallu attendre que le canton fasse parvenir les comptes à la Ville, et c'est le retard qui a été pris à ce niveau-là qui explique l'explosion en question et a impliqué les coûts de rattrapage.

Un commissaire voudrait tout d'abord savoir si, sans entrer dans le secret des noms, la commission des finances pourrait recevoir le détail des fonds concernant les lignes suivantes: action communautaire et allocations sociales ponctuelles.

Mme Alder répond que cette demande est légitime et qu'elle donnera la liste des associations qui reçoivent une subvention ponctuelle, comme cela se fait chaque année.

Le commissaire demande pourquoi cela ne figure pas dans le rapport sur les comptes par politique publique. Il relève que l'on remarque quelques fonds mais qu'ils ne sont n'est pas ventilé dans les comptes.

M. Vallat relève qu'il s'agit de petits montants qui sont versés aux associations et qu'il existe un souci de matérialité par rapport à un budget global de 1,1 milliard de francs. Selon lui, cela alourdirait inutilement la brochure. Il ajoute que ces informations peuvent être communiquées sur demande de la commission.

Un commissaire s'interroge à la page 150 sur ce qui a été financé à travers la campagne Ville de Genève sur les LGBT (Fédération genevoise des associations) et qui s'élève, d'après ce qu'il a pu lire dans la presse à 108 000 francs. Il voudrait également avoir un tableau synthétique de toutes ces organisations «de genre», et savoir de combien de subventions et de prestations elles bénéficient.

Sur la campagne, Mme Alder répond qu'une action spécifique a été menée par sa collègue Sandrine Salerno, en charge des discriminations notamment. Elle relève que cela répond à un besoin encore actuel de faire en sorte que les personnes concernées ne subissent plus des discriminations du fait de leur appartenance sexuelle.

Le commissaire se demande dans quelle mesure le fait de subventionner une association de lesbiennes militantes est une tâche de la collectivité publique. Il se demande également combien d'argent la collectivité genevoise donne à toutes ces associations, sans compter tous les frais annexes, qui relèvent notamment de l'agenda 21.

Mme Alder rappelle, dans un souci de clarification, que toutes ces lignes correspondent à une volonté du Conseil municipal.

Un commissaire relève à la page 149 (Ecole et Institutions pour l'Enfance), les 870 000 francs déjà évoqués, plus la participation aux impayés, et se demande s'il n'existe pas un tableau récapitulatif de ces subventions qui permettrait de connaître l'ampleur de ces restaurants scolaires, à travers notamment du nombre de repas servis.

Mme Alder prend acte de cette demande et qu'elle transmettra à la commission des finances un tableau consolidé. Elle indique qu'il s'agit d'environ 5000 repas servis chaque jour, dont le prix s'élève à 7,50 francs par repas, sans compter la prise en charge de l'animation parascolaire.

Un commissaire relève à la page 151 (Actions sociales exclusion Square Hugo), qu'au vu de la crise économique, de l'augmentation des abris PC et du nombre de jeunes qui mendient dans la rue, il peine à comprendre pourquoi tout n'a pas été dépensé. Il précise que sur 900 000 francs, seuls 825 757,70 francs ont été dépensés.

M. Vallat relève que d'un point de vue comptable, il s'agit non seulement des aides financières, mais aussi des aides en natures qui sont accordées (nourriture, effets de première nécessité). Il s'agit donc de montants disponibles pour des achats, plus que pour des versements en argent liquide. Il ajoute que le service est tributaire des aides à disposition et relève l'effort au niveau de la Ville pour trouver des donations en nature. Il souligne à cet égard les partenariats qui existent avec des associations comme Partage. Il conclue en disant que le montant global ne reflète pas tout à fait le volume de biens donnés aux personnes qui se rendent dans ces endroits.

Un commissaire relève que la CF s'était penchée sur le cas de la place Emile Guyénot et se demande si en plus de la subvention en nature, l'association de Mme Piret touche aussi une subvention monétaire.

Mme Alder répond qu'il existe des demandes de soutien ponctuelles et que dans le cas du kiosque, elle se souvient que la Ville a soutenu l'association pour des montants peu élevés qui couvraient notamment des frais d'électricité.

Au vu de l'état de décrépitude du kiosque, le commissaire voudrait savoir si la magistrate sait ce qu'est devenu Mme Piret.

Mme Alder répond qu'elle va se renseigner.

Un commissaire voudrait savoir de manière générale s'il existe une ligne concernant les impayés pour les crèches ou si cela est ventilé autrement.

Mme Capeder répond que la réponse figure dans les comptes des institutions, les montants n'étant pas versés au département, mais directement aux institutions.

Un commissaire demande si c'est la Ville qui paie in fine.

Mme Capeder répond que la Ville verse une subvention, l'association enregistre cette subvention et possède une ligne dans ses comptes qui représente les débiteurs et où figurent en transitoire les montants à recevoir. Elle précise qu'au moment où ces montants passent en perte, c'est effectivement la Ville qui comble le déficit. Mme Alder relève qu'une institution ne va pas laisser aller la situation, que les factures sont gérées mensuellement et qu'en cas d'impayés, la procédure habituelle se met en place directement.

Mme Capeder relève qu'il s'agit de montants assez faibles, dans la mesure où il s'agit dans ce cas de figure de systèmes de gestion professionnalisés, qui détiennent un suivi et des procédures de recouvrement automatiques pour les montants à recevoir. Elle ajoute que cela est généralement largement contrebalancé sur l'exercice complet par les exercices positifs des associations.

Séance du 21 mai 2013 (suite) consacrée au rapport de l'organe de révision

Audition de M. André Lévrier, directeur du contrôle financier, et M. Fabrice Raemy, directeur adjoint

M. Lévrier relève tout d'abord que la mission du contrôle est d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels, en fonction des bases légales qui permettent de procéder à la révision des comptes, soit les normes applicables en matière de droit d'audit suisse. Il ajoute qu'il s'agit de la responsabilité du conseil administratif par délégation de l'administration de maintenir un système de contrôle interne et de réduire le risque d'erreurs et de fraudes dans les comptes. Il précise que l'audit se fait en deux temps, soit un audit de la comptabilité, puis un audit des comptes annuels. Il souligne que l'opinion d'audit représente les conclusions du contrôle sur ces comptes. En l'occurrence, les comptes de la Ville arrêtés au 31 décembre 2012 ont été jugés conformes. Il souligne que le rapport inclue également d'autres dispositions légales qui entrent dans le cadre du contrôle ordinaire et que le contrôle de la dette consolidée a été ajouté les annexes 5.1 et 5.2. Il précise à cet égard qu'il s'agit d'une information et relève enfin que l'annexe aux états financiers est établie par la direction financière sur la base de l'article 663 b du code des obligations.

M. Raemy précise que le texte qui est mentionné dans le rapport est donné par les normes et que le contrôle financier n'a pas la liberté d'écrire ce qu'il veut. Il relève qu'à la page 356 du livre comptable figure un exemple d'un texte standard.

Un commissaire voudrait que soit recalculé le vrai résultat de l'exercice 2012, nettoyé de toutes les choses qui ne concernent pas cet exercice. Il relève à cet égard que la Ville a procédé à des amortissements extraordinaires en vue d'équilibrer le budget 2011-2012 et voudrait connaître l'impact exact de ces amortissements sur les comptes. Il relève également qu'il existe des contradictions au niveau des règles comptables usuelles, comme la comptabilisation du 1 ou 2% alloué au fond municipal d'art contemporain (FMAC), qui est contraire aux règles comptables usuelles et notamment aux recommandations de la cour des comptes. Il estime que cela a un impact énorme sur le résultat et le bilan des comptes. Il ne comprend donc pas comment le contrôle financier peut approuver sur cette base la validité des résultats, ce d'autant moins que la cour des comptes, dans son rapport de 2010, estime que cette pratique n'est pas conforme à loi.

M. Lévrier répond que la procédure pour le FMAC établit que pour chaque procédure d'acquisition, une réserve de 1 à 2% est faite pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Selon le commissaire, cela fausse le bilan.

M. Lévrier relève que cela créée un passif (compte d'acquisition) et augmente un actif et que cela est ensuite retranscrit dans les comptes de fonctionnement au niveau du budget de charge. Selon lui, la cour des comptes n'a pas jugé que cette augmentation artificielle était interdite, mais qu'elle ne recommandait pas ce procédé.

Le commissaire maintient qu'elle l'interdit. M. Lévrier dit qu'il vérifiera cela et répondra par écrit à cette question, parallèlement au re-calcul demandé du résultat.

Un commissaire relève que le rapport contient quatre pages effectives pour près de douze personnes engagées à plein temps au contrôle financier. Il se dit extrêmement déçu de cette révision, qui concerne un budget de plus d'un milliard, et ne voit pas ce qu'il peut faire de ce document jugé confidentiel. Il se demande si le contrôle financier se trouve dans une situation de blocage par rapport au Conseil administratif, qui restreint, voire interdit l'accès aux services, ou même de blocage psychologique vis à vis de sa liquidation potentielle.

M. Raemy répond qu'il est de notoriété que depuis près de 3 ans, le contrôle financier a l'interdiction de procéder à l'audit interne des services. Il ajoute que cela est indiqué à la page 3 du rapport.

M. Lévrier précise que cela figure dans un extrait d'une décision du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2010. Il souligne qu'il s'agit d'une atteinte grave à leur indépendance et que c'est bien la mort dans l'âme que le contrôle financier ne procède plus à cet audit interne. Il ajoute toutefois, que le contrôle a reçu, de manière très informelle, de la part du directeur général, il y a deux mois, l'autorisation de recommencer à faire de l'audit interne.

M. Raemy relève qu'il n'y a plus douze postes, mais huit dont deux à 80% et deux autres qui sont gelés depuis bientôt trois ans.

Un commissaire fait remarquer qu'à la lumière de ce qui précède, cela signifie que la Ville n'est pas contrôlée, parce que le Conseil administratif l'interdit. Il ajoute qu'il voudrait que cela soit clairement protocolé.

Concernant la dette consolidée de la Ville, un commissaire relève que le coût de la dette s'élève à 28,8 millions par année (2012). Il relève par ailleurs le nota bene de bas de page de l'Annexe 5 – 2 sur la prise en charge des charges et revenus par rapport aux emprunts et voudrait obtenir un éclaircissement sur ce point.

M. Lévrier répond qu'il s'agit d'instruments financiers dérivés de couverture et contreconverture, dont M. Krebs pourrait expliquer en détail le fonctionnement. Il indique que sur toutes les opérations de couverture existent un gain et une perte, et que la Ville de Genève paie une prime par l'intermédiaire de son Service financier (DFIN) pour obtenir à terme la possibilité de recourir à des prêts. En d'autres termes, cela revient à payer en intérêts et à déduire la part de primes versées par les banques. Il ajoute que dans la diminution du compte de produit 429 090, les gains et les charges sont compris dans les 28 millions. Ainsi, la Ville prête à la banque à un certain taux, et la banque prête à un autre taux, ce qui implique un différentiel, au nom duquel la banque verse une prime. Il conclue en disant que cela signifie que la Ville est systématiquement bénéficiaire et que cela est sans doute lié à la qualité de débiteur de la Ville.

Le commissaire voudrait connaître les prêts que la Ville fait.

M. Lévrier répond qu'il s'agit de prêts virtuels, d'instruments dérivés qui n'impliquent pas de mouvement d'argent. Il précise que ce qui est mesuré, sont les écarts de taux (swap de taux).

Le commissaire se demande si en dehors de ces mouvements financiers la Ville prête ou non de l'argent, et si oui, où ils apparaissent.

M. Lévrier répond qu'ils sont peu nombreux et apparaissent à la rubrique 122 (Annexe 1 – 1). Il ajoute que de l'excédent de trésorerie est également placé de manière temporaire.

Un commissaire se demande pourquoi, sur la liste des Swaps (Annexes 5-2), les montants sont indiqués pour certains prêts et pour d'autres pas. Concernant le nota bene auquel il a été fait allusion, il avoue ne pas avoir compris la formulation utilisée pour expliciter le calcul qui a été fait. Il voudrait savoir pourquoi les montants ne sont pas affichés à chaque ligne.

M. Lévrier relève qu'il s'agit d'un tableau repris des comptes budgétaires et qu'il pourrait effectivement poser la question de savoir pourquoi les montants ne sont pas affichés systématiquement.

Concernant la réduction du nombre de postes qui a eu lieu depuis 2010, un commissaire voudrait savoir si le contrôle a eu recours à des sous-traitants, et, le cas échéant la taille et le coût de ces équipes.

M. Lévrier répond que le contrôle a eu recours à une fiduciaire pour un prêt de personnel pour la durée du contrôle fiduciaire, soit deux personnes pour un mois, au tarif fiduciaire de 64 000 francs.

Pour rebondir sur une précédente question, le commissaire poursuit qu'au vu du rapport de 160 pages dont bénéficie le canton pour un budget de 8 milliards de francs, il paraît surprenant de s'en sortir avec un rapport aussi court et le phrasé habituel pour recommander au Conseil municipal de procéder à l'approbation des comptes de la Ville.

M. Lévrier relève que l'opinion d'audit figure à la page 2 du rapport de l'organe de révision, et que ce rapport sert simplement à certifier que les comptes ont été vérifiés et sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de comptabilité définis dans le manuel.

Le commissaire revient sur la remarque faite au sujet du FMAC, soit le non-respect des règles comptables usuelles et se dit étonné que l'opinion d'audit ne souligne pas cela. M. Lévrier répond qu'il n'existe pas de recommandation de la cour des comptes à ce sujet.

Le commissaire insiste sur le fait qu'un rapport d'audit est responsable de la non-mention de certains éléments et que l'on peut s'étonner qu'au-delà des phrases du manuel, ces points ne soient pas relevés.

M. Lévrier répond que le principe de ce rapport est de correspondre aux normes. Il souligne que l'inspection cantonale des finances (ICF) donne à la commission des finances du Grand Conseil un autre rapport, basé sur des recommandations différentes qu'à la Ville et que cela est lié au type de relation qu'entretiennent les organes de contrôle avec les commissions des finances respectives.

Le président tient à relever que le rapport du canton est effectivement autrement plus volumineux et dit comprendre pourquoi ses collègues du municipal ne peuvent pas s'appuyer sur ce rapport-ci pour examiner, département par département, s'il y a des suivis à faire.

M. Lévrier admet qu'un rapport détaillé devrait être fait, mais que cela ne se peut que si la commission des finances ou le Conseil municipal l'exige. Il rappelle qu'en l'occurrence, les attributions du contrôle financier se situent au niveau de la vérification stricte des comptes. Il indique que sur la base de l'article 17 de l'ancien règlement du Conseil municipal, le contrôle financier peut fournir un rapport détaillé, et qu'il est possible de le mandater dans le cadre d'un mandat particulier.

Le commissaire relève que du moment que le contrôle a mentionné le code des obligations dans son rapport, il pense que par analogie, le contrôle des comptes de la SA demande un rapport détaillé pour le conseil d'administration.

M. Lévrier rétorque que le Conseil administratif est le pendant du conseil d'administration d'une SA.

Le président affiche son désaccord par rapport à cette remarque, dans la mesure où le Conseil administratif représente le pouvoir exécutif. Il ajoute que le rapport de l'ICF, qui est soumis à la commission des finances du Grand Conseil est effectivement autrement plus conséquent.

M. Lévrier répète que pour aller dans ce sens, il faudrait pouvoir se baser sur une demande expresse de la commission des finances du Conseil municipal.

Un commissaire dit rejoindre l'avis de ses collègues et souhaite exprimer son interrogation au sujet du rapport présenté. Il se dit sceptique, voire ébranlé du résultat, dans la mesure où ce rapport fait en tout et pour tout dix pages, qui se résument à cinq pages effectives. Il se demande si ce rapport résume les activités de l'année du contrôle financier ou si le blocage occasionné par le Conseil administratif est à l'origine de cette situation. Il souligne que cela signifierait que les personnes engagées n'ont dans les faits, pratiquement rien à faire.

M. Lévrier répond qu'il est tout aussi embêté que les membres de la commission de n'avoir qu'un rapport de cinq pages à présenter. Il relève que dans la planification de leur temps, 30% sont accordé à la révision des comptes de la Ville, ce qui, souligne-t-il, représente pas moins de 12 classeurs fédéraux de notes. Il souligne également qu'ils ont été emputés de 60% de leur mission, de par l'interdiction d'audit interne. Il poursuit en disant qu'ils ont néanmoins poursuivi leur travail de surveillance auprès des différents services. Il rappelle que leur équipe a été coupée en deux, ce qui implique une diminution de la productivité et conclue en disant qu'au vu des circonstances, le travail du contrôle financier se fait dans des conditions extrêmement difficiles.

M. Raemy relève que ce qui le désole, c'est que le contrôle a averti la commission des finances depuis bientôt trois ans des pressions subies. Il estime véritablement déplacé le fait que la commission des finances lui tombe littéralement dessus aujourd'hui, en lui reprochant de n'avoir rien fait.

Le commissaire indique que la commission des finances s'est positionnée en faveur de l'audit interne et qu'elle a fait son travail. Selon lui, il y a vraiment quelque chose qui cloche et qu'il s'agit de le mettre à jour. Il ajoute qu'il siège dans cette commission depuis une année et qu'il entend ce qui est dit, mais que nonobstant les circonstances, les interrogations des commissaires sont légitimes face à un rapport d'activité de cinq pages, qui ne comporte pas de recommandation, et livre une opinion d'audit de trois lignes et demie.

Le président fait remarquer que la commission ne s'en prend pas personnellement au contrôle financier. Il relève que la commission des finances vient d'auditer les cinq départements et que les commissaires ont trouvé un certain nombre d'éléments qui portaient à discussion. Il est donc légitime, selon lui, que la question se pose de savoir pourquoi ces éléments ne figurent pas dans le rapport.

Un commissaire rappelle tout d'abord qu'il a siégé au Conseil municipal il y a très longtemps et qu'en ce temps-là, les rapports étaient différents, parce qu'ils correspondaient à des missions différentes. Il ajoute qu'après son retour en 2011, il a immédiatement dénoncé la situation dans laquelle le contrôle financier se retrouve déplumé de ses attributions. Il dit déplorer la situation actuelle et assure qu'il faut essayer d'y remédier. Il souligne que le contrôle interne des services n'est pas la même chose qu'un contrôle externe. Il voudrait ensuite poser une question sur les investissements. En effet, il s'étonne qu'il y ait des amortissements sur les terrains non-bâtis. Il précise que cela concerne le compte140 (terrains non-bâtis) de l'annexe 2-1.

M. Lévrier répond qu'il ne s'agit pas des amortissements des terrains non-bâtis à proprement parler, mais des amortissements sur des aménagements de terrains. Il précise que les terrains non-bâtis sont des terrains nus, et que les amortissements portent sur les équipements de ces terrains, soit les viabilisations. Il relève qu'il s'agit peut-être d'une mauvaise dénomination et s'engage à vérifier la question. Il donnera sa réponse par écrit.

Une commissaire relève qu'à la lecture des documents reçus, il ressort que plusieurs missions du contrôle financier ont été transférées. Elle ajoute que toutes les missions de conseil, d'assistances de service ont été déléguées à la direction financière du département, et que l'on ne se trouve ce soir en présence que d'un seul objet, soit la révision et la certification des comptes. Elle remercie le contrôle financier pour ce rapport qu'elle juge extrêmement bien fait, et correspond parfaitement à ce qui est attendu du service interne. Selon elle, il s'agit de ne pas comparer ce qui n'est pas comparable entre ce qui se fait à la Ville et ce qui se fait au Canton. Elle souligne que si l'on se donne la peine d'étudier le rapport en question, on trouve les réponses aux questions que l'on se pose. Elle ajoute que les commissaires ont la possibilité de poser les questions politiques de fond qu'ils jugent nécessaires, au moment de l'audition des départements et qu'en l'occurrence il s'agit de la présentation d'un travail de vérification des chiffres. Elle conclue en disant que ce qui est présenté correspond parfaitement à la mission qui a été confiée.

Un commissaire relève que dans le rapport de la cour des comptes sur la FMAC il est fait le constat suivant: «le mode de comptabilisation actuel des ressources et des dépenses du fond ne répond pas aux objectifs fixés par les lois, et conduit la cour à constater que la comptabilité de donne pas une situation claire, nette et véridique de la dette communale, et encore moins une image fidèle des patrimoines.» Il ajoute qu'une recommandation a été reprise plusieurs années de suite dans leur rapport de suivi, pour inviter à rendre les comptes de la Ville conformes aux schémas comptables. A la lumière de ce qui précède, il relève que les comptes de la Ville sont faux et qu'il s'agit d'un problème technique et non politique, qui l'empêche de faire son travail de conseiller municipal correctement.

Concernant la matérialité des comptes, M. Lévrier relève qu'il ne remet pas en question ce que dit la cour des comptes. Il rend toutefois les commissaires attentifs au fait que chaque fois qu'ils votent un crédit d'investissement, ils votent également le FMAC et admettent implicitement par ce biais l'augmentation du coût du crédit en question.

Le commissaire regrette que la commission des finances ne puisse pas prendre les bonnes décisions à ce sujet et fait remarquer que, selon lui, le contrôle financier devrait admettre que ce qui est dit est faux et donner les bonne règles de gestion pour que la commission des finances puisse prendre de bonnes décisions.

M. Lévrier répond que le contrôle financier peut faire un inventaire qui permette de mesurer l'impact du FMAC sur les comptes 2012. Il souligne à cet égard que l'on a 1,1 milliard de dépenses et que le problème se situe au niveau du seuil de matérialité (voir annexe 20)

Un commissaire relève une interview dans le VG magazine sur le rôle de contrôle interne du Service financier. Il lit un extrait de l'article datant de mai 2013: «Le Service de contrôle financier joue un rôle très important. En effet, il lui revient la responsabilité d'évaluer la qualité du service de contrôle interne mis en place dans chaque service.» Il se demande donc si le contrôle financier fait ce travail ou pas.

M. Lévrier répond qu'il s'agit justement du travail qui leur a été retiré. Il indique que ce travail revient au groupe des responsables de contrôle interne, chargé de l'évaluation des risques et de la couverture de ces derniers. Il ajoute que dans un deuxième temps, il va devoir modéliser le contrôle interne de manière à réduire ces risques au minimum.

Le commissaire se demande quel est le rôle du contrôle financier dans ce cadre.

M. Lévrier répond que le contrôle doit certifier que les risques ont tous été bien appréhendés et évalués par les directions des services. Il ajoute qu'il existe depuis le 1.12.2012 une décision du Conseil administratif qui stipule que le contrôle cesse cette activité et qu'au 1.1.12 un nouveau service d'audit interne verra le jour pour exécuter cette mission.

Un commissaire relève à l'annexe 7 – ligne 15 – bienfaisance à l'Hospice général, le prêt de 7 764 576,30 de francs à l'Hospice général. Il voudrait savoir comment le contrôle financier qualifie cette problématique.

M. Lévrier répond qu'il s'agit d'un fond de bienfaisance pour l'Hospice général, avant la création de toutes les indemnités sociales que l'on connaît aujourd'hui pour les gens en difficulté en Ville de Genève. Celle-ci a fait un prêt à l'Hospice général pour continuer son travail. Il relève que ce prêt n'a pas été remboursé, mais qu'il est constaté dans les bilans de l'Hospice général. Il ajoute qu'il s'agit d'un fond spécial qui ne figure pas dans la comptabilité de la Ville, mais fait partie des fonds spéciaux. Il relève également qu'une des éventualités qui avait été prise en considération était que l'Hospice général cède sa part à la Ville en contrepartie du remboursement de ce prêt. Le Conseil administratif a décidé qu'il n'appartenait pas à la Ville de Genève de gérer la nouvelle Roseraie et n'a pas voulu entrer en matière sur cette proposition de l'Hospice général.

Le commissaire répond que cela reste à ses yeux une incongruité. Il ajoute qu'actuellement, les déficits de la Roseraie sont pris en charge par la Ville et non par l'Hospice général, dans la mesure où elle est gérée conjointement. Par ailleurs, il voudrait savoir quelle est l'exigibilité de la dette de l'HG, s'il existe un contrat ou un document à ce sujet et à quand remonte le prêt en question. Le cas échéant, il voudrait obtenir copie de ce contrat.

M. Lévrier répond qu'il peut certifier de l'existence d'un contrat, mais qu'il s'agirait au Conseil administratif de le remettre à la commission des finances. Il ajoute que le contrôle financier répondra sur l'exigibilité de ce prêt.

Séance du 19 juin 2013 consacrée au service du Conseil municipal

Audition de Mme Marie-Christine Cabussat, cheffe du service, dont l'audition a été votée à une très courte majorité lors de la séance du 29 mai

Mme Cabussat justifie tout d'abord son absence à la séance du 7 mai dernier. Il se trouve en effet que M. Moret, Directeur général, l'a priée de ne pas y participer, au motif que le service placé sous sa responsabilité ne rencontre aucune difficulté majeure. Elle explique que le Bureau se bat avec véhémence pour que le Service du Conseil municipal soit dûment reconnu comme tel. A cet égard, le Conseil municipal a voté, sur proposition du Conseil administratif, la création d'un service à part entière dans le cadre du budget 2011. Le vote n'a malheureusement pas été suivi d'effet.

Une commissaire, se référant à la page 39 du document intitulé comptes budgétaires, demande à quoi correspond la baisse de 28%, équivalent à un montant de 9360 francs, dans le domaine de l'assurance maladie et accident.

Mme Cabussat indique qu'il s'agit d'un compte compétent. Elle suppose qu'il s'agit de remboursements. Elle indique qu'elle va se renseigner et confirmer ou infirmer sa réponse en conséquence.

La commissaire, à la lecture de la page 40, s'interroge en outre quant à l'augmentation de 30% concernant les autres prestations internes.

Mme Cabussat explique que l'augmentation des imputations internes pour la CMAI est due au nombre croissant de tirés à part et des affiches des délibérations.

La commissaire rappelle qu'il y a environ deux années en arrière, la majorité du Conseil municipal avait voté la réduction des frais de réception du Conseil administratif d'un montant de plus de 100 000 francs. Pour le Conseil municipal, la baisse était de 32 000 francs. Elle se demande si ladite baisse a un impact sur la qualité des prestations servies aux conseillers municipaux.

Mme Cabussat répond par l'affirmative. Elle informe les commissaires que le montant du budget alloué pour les collations est passé d'approximativement 70 à 35 francs, étant entendu que les boissons ne sont pas incluses dans ce dernier tarif. En 2012, force est tout de même de constater qu'il y a eu un dépassement de 3000 francs sur l'ensemble des réceptions. Elle explique que ce montant est notamment lié aux frais qu'ont engendrés le voyage du bureau ainsi que l'augmentation du nombre de séminaires organisés à l'attention des membres du Conseil municipal. A ce propos, elle relève que la prise en charge de certains de ces frais pèse normalement sur le Conseil administratif, à l'instar également des repas pendant la présentation des comptes et du budget. Elle note toutefois que l'année s'est révélée particulièrement dense. Elle considère toutefois que le budget des réceptions et autres débours est suffisant.

Une commissaire soulève une question également en lien avec la qualité des prestations dévolues au Conseil municipal, relative au statut des procès-verbalistes. Elle argue que les modifications découlant des nouveaux statuts du personnel à la suite d'un vote du Conseil municipal ont engendré des dommages collatéraux qui affectent non seulement le Conseil municipal mais aussi le département placé sous la responsabilité de M. Kanaan en ce qui concerne le personnel de salle. La suppression du statut d'auxiliaire avec un paiement à la prestation au profit de l'intégration dans l'Administration à des taux d'activité de 18 ou 22% impliquant le versement d'un salaire fixe entraîne une diminution des revenus. Elle souhaiterait en outre entendre Mme Cabussat à propos de l'organisation des disponibilités et des remplacements d'une équipe de procès-verbalistes depuis la réforme. Elle se demande

en effet comment sont gérés les absences et les tournus sous l'empire du régime nouvellement institué.

Mme Cabussat reconnaît que le nouveau régime a entraîné des difficultés dans la gestion des équipes. Elle indique tout d'abord que le changement de statut s'est parfois accompagné d'un changement de contrat. Certains auxiliaires ont ainsi dû être nommés. De plus, les personnes avaient effectivement plus le cœur à l'ouvrage lorsqu'elles étaient rémunérées à la prestation. Alors qu'ils restaient auparavant marginaux, les désistements de dernière minute tendent désormais à se multiplier, ce qu'elle explique notamment par le fait que l'obligation de trouver un remplaçant incombe dorénavant au Service. Mme Cabussat signale en outre que le Conseil administratif a annoncé qu'aucun changement de statut n'interviendrait. Elle explique que les procès-verbalistes engagés en qualité d'auxiliaires peuvent l'être pour une durée de deux ou trois années, voire quatre sous réserve de l'accord du Conseil administratif. Au terme de cette période, un licenciement intervient fatalement dans le cas où les personnes ne se verraient pas nommées. Elle relève par ailleurs les problèmes suscités par un paiement sur douze mois alors que les procès-verbalistes ne travaillent pas pendant les mois de juillet et d'août. Par conséquent, ils se voient contraints de supporter une charge de travail excessivement importante aux fins de compensation. Elle met en exergue que la distorsion de régimes prétérite les auxiliaires. Il en découle de surcroît des lacunes en termes de constance du procès-verbaliste titulaire, affecté auprès d'une même commission. En effet, afin que les procès-verbalistes effectuent les heures dues, des changements inopportuns de procès-verbalistes doivent malheureusement être effectués. Elle déplore en conséquence le manque de souplesse qui caractérise la situation qui prévaut actuellement.

Un commissaire remarque que le Conseil municipal de la Ville de Genève s'avère être le plus cher de Suisse, principalement en raison du montant élevé des jetons de présence. Mme Cabussat relate aux commissaires qu'elle a effectué une présentation il y a quelques années en arrière à ce sujet à destination de femmes d'autres communes, et que les personnes ont fait part de leur surprise à la découverte du montant des jetons de présence, jugé exorbitant.

Un commissaire demande si des discussions ont lieu concernant le fait que les jetons de présence seront fiscalisés en 2014.

Mme Cabussat indique que des discussions sur la taxation des jetons de présence sont menées dans le cadre du Bureau. Elle informe qu'elle a proposé de constituer un groupe de travail restreint qui se consacre à cette question en collaboration avec certains conseillers municipaux afin d'optimiser au mieux les quelques mois qui restent avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Un commissaire déclare que le Grand Conseil a proposé une augmentation du montant des jetons de présence à hauteur de 25% afin de faire face à la mesure.

Mme Cabussat note qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les solutions qu'il sied de mettre en œuvre, au moyen d'un amendement au budget. Elle s'engage néanmoins à prendre contact avec Mme Maria-Anna Hutter, Sautier du Grand Conseil, afin d'obtenir de plus amples informations sur les développements relatifs à ce sujet dans le cadre du Grand Conseil.

Séance du 19 juin 2013 (suite)

Discussion et vote

Le représentant du Mouvement citoyens genevois rappelle que son parti n'avait pas voté le budget 2012 à cause de l'artifice nocturne instigué par M. Pagani, consistant à équilibrer le budget par le biais d'une augmentation des recettes de la taxe professionnelle. Il annonce que, dans un souci de cohérence, il ne votera pas les comptes. Il déplore la faiblesse des réponses apportées aux questions sérieuses qui sont posées par les commissaires aux finances. Il se déclare en conséquence très insatisfait. Il cite l'exemple qui lui tient à cœur du décompte de la ristourne sur les droits des carburants, objet sur lequel la réponse qui lui a été fournie s'est avérée à tout le moins inadéquate puisqu'aucune explication ne lui a été donnée quant à la différence entre le montant 840 000 francs qui devrait normalement logiquement apparaître et celui de 638 000 francs qui figure pourtant.

La représentante du groupe Ensemble à Gauche, met en exergue que les remarques formulées par le Mouvement citoyens genevois résultent directement du manque de temps de travail à disposition de la commission. La présentation et le vote final des comptes auront lieu à la fin du mois de septembre. Partant, il eût été opportun de prévoir quelques séances supplémentaires, notamment pour demander des explications en réaction aux réponses peu convaincantes apportées. Elle se plaint d'avoir été pressée et fait part de son insatisfaction quant aux conditions de travail de la commission. Elle indique néanmoins qu'elle votera les comptes avec des réserves, lesquelles seront exposées en séance plénière.

Le représentant du Parti libéral-radical met en exergue les lacunes que présentent les comptes d'un point de vue purement formel. Il fait part de son insatisfaction sur la présentation des comptes par politiques publiques qui ne représentent pas réellement ce que la Ville fait ou doit faire, mais la classification fonctionnelle fédérale. D'où une certaine difficulté à lire ces comptes. Il regrette de constater la régression sur certains aspects. Il se réfère notamment à la suppression des objectifs et des indicateurs. Il exprime en outre son mécontentement face à la posture empruntée par certains magistrats et les réponses éhontées qu'ils se permettent d'apporter à des questions sérieuses qui leurs sont adressées. Par exemple, il dénonce avec force l'attitude du Maire qui, sur les dépassements de crédits, a déclaré qu'il n'était aucunement lié par le budget voté, lequel ne revêtait qu'un caractère purement indicatif. Il conteste aussi la qualité des comptes, dont il regrette qu'ils n'aient pas été soumis à l'organe de révision. Il considère que de nombreux problèmes entachent la qualité des comptes.

Le Parti libéral-radical ne saurait par exemple accepter les éléments de réponse hasardeux communiqués sur le problème des amortissements. Il se demande sur les 60 millions de francs d'amortissement sont vraiment précis. Il relève que lorsqu'il a demandé au contrôle financier d'opérer à nouveau le calcul, une réponse erronée a été transmise. Il souligne que c'est le Conseil municipal qui a signalé ces problèmes. Les autres problèmes d'évaluation sur lesquels il a été demandé au contrôle financier de se pencher n'ont tout simplement pas fait l'objet d'une vérification rigoureuse. Il sied donc d'adresser un avertissement au Conseil administratif en vue de 2016, année qui verra la mise en place du nouveau modèle de comptes. Un contrôle financier efficace s'avère absolument indispensable en parallèle. Il dresse le constat incompréhensible qu'un an après le vote du règlement, rien ne s'est produit. Le Parti libéral-radical, mettant l'accent sur le manque d'explications, ne valide pas la gestion du Conseil administratif et votera en conséquence contre les comptes.

La représentante des Verts témoigne de l'insatisfaction de son groupe en ce qui a trait aux modalités d'étude des comptes 2012 définies par le Conseil municipal. Elle estime qu'il se serait effectivement révélé propice de renvoyer les comptes devant les commissions spécialisées pour évaluer le coût des politiques publiques mises en place. Elle juge aussi que quelques séances supplémentaires étaient nécessaires pour étudier convenablement les comptes, ce qui aurait permis de ne pas priver les commissaires de poser des questions

pourtant cruciales. Elle tient à souligner que la responsabilité de cette déconvenue n'incombe en aucune façon au nouveau président de la commission.

Elle attire l'attention sur le fait que le groupe des Verts avaient notamment dans l'alternative exigé un équilibre étant donné qu'il fallait chercher des millions de francs dans ce budget et que les années suivantes s'annonçaient davantage difficiles. Le Conseil administratif s'était moqué de la position ainsi exprimée. Elle rappelle que le rapporteur de minorité socialiste avait même fait référence à la posture du comptable frustré. Cependant, elle relève que le boni qui est apparu aux comptes 2012 atteint 0.2% des charges. Ce taux s'avère éloigné du boni envisagé par le Conseil administratif. Elle considère que cela est grave. Elle signale que des commentaires seront en outre apportés en séance plénière.

Elle annonce que son groupe votera les comptes, avec des réserves et des observations relatives à la manière dont la commission a pu mener sa mission ainsi qu'aux lacunes dans les réponses formulées par le Conseil administratif, dont elle impute toutefois en partie la responsabilité à la commission. En conclusion, la municipalité étant en fin de compte gérée de manière satisfaisante, il convient de voter les comptes.

Le représentant du Parti socialiste relève à titre liminaire que les chiffres représentent une donnée factuelle. Si l'on peut contester l'utilisation de crédits sans qu'une autorisation préalable n'ait été obtenue, cela n'influe aucunement sur les comptes. A la lecture de ces comptes, il observe qu'aucun détournement ou malversation ne vient les vicier. Partant, il n'y aucune raison qui justifie de refuser les comptes. Malheureusement, il n'existe pas de disposition qui sépare les éléments de gestion des éléments factuels des comptes. Toutefois, il met en exergue que la qualité du rapport de l'organe de révision n'est pas satisfaisante.

Réagissant aux doléances de certains commissaires liées à la façon dont la commission a travaillé, en tant que président pendant la plupart des séances, il souligne que chacun a pu poser toutes les questions qu'il ou elle souhaitait. Le problème réside dans le fait que le travail de fond nécessaire n'a pas été fourni avec la diligence requise. Il propose de reporter cet objet à une date ultérieure, pour laisser le temps aux commissaires de se pencher de manière approfondie sur les comptes. Dans tous les cas, le Parti socialiste va voter les comptes car les chiffres correspondent exactement à la réalité.

Le représentant de l'Union démocratique du centre annonce que son chef de groupe s'exprimera en plénière, dans la mesure où il participait aux travaux de la commission jusqu'à récemment seulement en qualité de remplaçant.

Le président, pour le Parti démocrate-chrétien, renvoie aux prises de position du Parti libéral-radical. Il réitère sa déception face à la quasi inexistence de l'audit interne et des mécanismes de contrôle. Il déplore que le Contrôle financier ne dispose pas des moyens appropriés pour accomplir son travail de manière satisfaisante. Il appelle à ce que l'on se dote des moyens nécessaires pour fournir un travail de qualité. Il dresse en outre le constat que les amortissements ne s'avèrent guère maîtrisés, alors pourtant qu'il s'agissait d'une ligne claire au moment du vote du budget. Il est convaincu que les budgets sont trop souvent augmentés artificiellement afin de pouvoir correspondre à des comptes. Il se dit par ailleurs très surpris d'apprendre que le Conseil administratif organisait des séances et qu'il réaffectait ensuite les frais à la charge du Conseil municipal. Au vu de l'ensemble des griefs qu'il exprime à l'encontre des comptes, il les refusera.

La proposition d'un commissaire socialiste de reporter le vote au mois de septembre est refusée par 11 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG, 2 Ve, 2 EàG) et 3 abstentions (S).

Mis aux voix, les comptes 2012 sont refusés par 7 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG).

Annexes:

- 1. Projets de délibérations
- 2. Rapport de l'organe de révision
- Documents fiscaux 2012 transmis par l'Administration fiscale cantonale à la Ville de Genève
- 4. Bilan à 6 positions
- 5. Ecarts entre comptes et budget par groupe de comptes à 3 positions et par service
- 6. Statistique de vente des cartes journalières CFF et cartes invendues
- 7. Réponses du département Autorités
- 8. Courrier du Conseil administratif du 6 février 2013 au sujet des réceptions officielles
- 9. Charges et subventions ponctuelles du Service Agenda 21 Ville durable
- 10. Réponses du département des finances et du logement (DFL)
- 11. Compléments de réponses du DFL
- 12. Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré par l'Hospice général
- 13. Rapport d'activité du Service de l'énergie
- 14. Réponses du département des constructions et de l'aménagement (DCA)
- 15. Réponses du département de la culture et du sport (DCS)
- 16. Présentation des comptes 2012 du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)
- 17. Réponses du DEUS
- 18. Réponses du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)
- 19. Compléments de réponses du DCSS
- 20. Réponses du Contrôle financier

Liens internet:

Rapport de gestion 2012 du département de la cohésion sociale et de la solidarité: http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/rapport-gestion/

Rapport d'activité 2012 de la CAP:

http://www.cap-ge.ch/images/stories/pdf/rapports/RapportActivit_2012.pdf

Charge fiscale en Suisse Chefs-lieux des cantons – Chiffres cantonaux 2012: http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/01504/index.html?lang=fr

Autres références:

Rapport d'activités 2012 du DEUS distribués aux membres de la commission des finances et de la commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication

Projets de délibérations

Le Conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2012.

Délibération I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de les crédits budgétaires de fonctionnement.

CHF 56'419'474.35

pour couvrir les dépassements de charges sur

Délibération II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

 $\ensuremath{\mathit{Article premier}}$ - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2012 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF_	1'130'276'581.37 42'446'038.54 1'087'830'542.83
revenus	CHF_	1'132'523'955.03 42'446'038.54 1'090'077'916.49
excédent de revenus	CHF	2'247'373.66

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2012 est approuvé pour les montants suivants :

Le compte d'investissements 2012 est approuve pour les montants suivants :		
a) patrimoine administratif		
■ dépenses	CHF	148'176'408.41
recettes	CHF	20'580'188.80
■ investissements nets	CHF	127'596'219.61
b) patrimoine financier		
■ dépenses	CHF	26'768'287.60
■ recettes	CHF	1'691'394.35
■ investissements nets	CHF	25'076'893.25
c) total		
■ dépenses	CHF	174'944'696.01
■ recettes	CHF	22'271'583.15
■ investissements nets	CHF	152'673'112.86
Article 3 - Financement des investissements Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :		
a) patrimoine administratif		
■ investissements nets	CHF	127'596'219.61
■ amortissements	CHF	64'684'850.90
■ amortissements complémentaires	- CHF	7'220'448.57
■ excédent de revenus de fonctionnement	+ CHF	2'247'373.66
■ autofinancement	CHF	74'152'673.13
■ préfinancement		2'082'207.38
■ Insuffisance de financement	CHF _	51'361'339.10
b) patrimoine financier		
investissements nets	CHF	25'076'893.25
■ amortissements (autofinancement)	CHF	2'916'027.56
■ Insuffisance de financement	CHF	22'160'865.69

c) total

■ investissements nets.	152'673'112.86
■ amortissements. + CHF	67'600'878.46
■ amortissements complémentaires+ CHF	7'220'448.57
■ excédent de revenus de fonctionnement + CHF	2'247'373.66
■ autofinancement	77'068'700.69
■ préfinancement	2'082'207.38
■ Insuffisance de financement	73'522'204.79

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit

2'247'373.66

CHF est approuvée; elle correspond à

l'excédent de revenus du compte de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2012 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif

CHF 2'659'528'703.83 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 120'506'068.02, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'502'896'839.34
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF_	1'156'631'864.49
Total de l'actif	CHF	2'659'528'703.83
Passif		
■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	151'454'056.47
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'410'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	82'794'865.05
■ Provisions (nature 24)		6'658'410.88
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	22'231'525.82
■ Fortune nette (nature 29)		986'389'845.61
Total du passif	CHF	2'659'528'703.83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 9'050'241.65.

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS

CONTRÔLE FINANCIER



VILLE DE GENEVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Genève, le 6 mai 2013

RUE DE LA COULOUVRENIÈRE 44 CH-1204 GENÈVE T +41(0)22 418 22 00 F +41(0)22 418 22 01 www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch



Contrôle financier

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié les comptes annuels ci-joints, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Contrôle financier

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et au manuel de comptabilité publique. Nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 2'247'373.66 et une fortune nette au 31 décembre 2012 de Fr. 986'389'845.61.

André Lévrier

Directeur

Expert-réviseur agréé Responsable de la révision Fabrice Raemy

Sous-directeur Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels résumés arrêtés au 31 décembre 2012 se composant de :

- Bilan comparé (annexe 1)

- Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)

- Compte administratif comparé (annexe 3)

- Annexe aux états financiers au 31 décembre 2012 (annexes 4)

- Dette consolidée (annexes 5)

- Valeur comptable des immobilisations couvertes par l'assurance incendie

(annexe 6)

- Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 7)

Genève, le 6 mai 2013

Explications concernant les estimations fiscales dans les comptes communaux 2012

Mode de taxation

Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année courante sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des comptes.

Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leurs déclarations d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'administration fiscale, ni même sur la base des déclarations des contribuables (quasiment toutes remises après la préparation des comptes). Ainsi, l'administration est contrainte d'estimer les recettes fiscales pour une année fiscale, ce qui constitue un facteur de risque.

Suivi de la production fiscale et correctifs d'estimation

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimations viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclement, à l'évaluation qui en est faite lors du bouclement courant.

Jusqu'au bouclement 2011, les correctifs d'estimations couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et les deux dernières années pour les personnes morales (PM).

Une fois la période de taxation terminée, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif. Ce dernier est la plupart du temps de signe négatif car il recouvre tous les dossiers qui n'ont pu être traités définitivement, par manque d'information, à cause de recours ou autres démarches bloquantes. Ce correctif effectif négatif est généralement compensé les années suivantes au gré du traitement des dossiers restés en suspens.

Afin d'éviter ces mouvements de sens inverses et de stabiliser la production fiscale (estimation de l'impôt de l'année courante, correctifs d'estimation et correctif effectif) la période d'estimation est allongée, dès le bouclement 2012, ce qui se traduit par des correctifs d'estimation supplémentaires. Cela permettra aux services de taxation de traiter la quasi-totalité des dossiers durant la période d'estimation et de limiter l'impact des correctifs effectifs.

Dans les comptes 2012, un correctif couvrant une année fiscale supplémentaire a été ajouté pour les PP IBO ainsi que pour les PM. Le nombre de correctifs d'estimation est ainsi porté à quatre pour les PP IBO et à trois pour les PM. Lors du bouclement 2013, un correctif supplémentaire sera à nouveau introduit pour les PP IBO et les PM et enfin, lors du bouclement 2014, un dernier correctif sera ajouté pour les PM uniquement. Nous aurons ainsi, dès le bouclement des comptes 2014, cinq correctifs d'estimations pour les PP IBO et les PM.

Estimation de l'impôt 2012

L'estimation de l'impôt 2012 est effectuée sur la base des éléments concernant l'année fiscale 2011 et d'hypothèses de croissance pour 2012.

Les éléments concernant l'année fiscale 2011 sont assemblés de manière à fournir aux communes un chiffre le plus proche possible de la réalité et exploite plusieurs sources d'information :

- Prise en compte des bordereaux déjà notifiés et récupération de l'information sur l'impôt revenant à chacune des communes; la part de la production réelle déterminée de cette manière assure un degré de fiabilité maximal.
- Calcul d'un impôt pour les contribuables restants sur la base des éléments de la déclaration fiscale 2011 avant validation définitive. Cette source d'information introduit un degré d'incertitude dans les résultats, étant donné le caractère non définitif de l'assiette fiscale pour ces contribuables.
- ➤ Prise en compte, sur la base des éléments concernant les années fiscales antérieures, de l'impôt des contribuables dont la déclaration fiscale 2011 n'est pas encore parvenue à l'administration. Cette source d'information génère davantage d'incertitude.

Le degré de fiabilité de la production 2011 pour une commune donnée est d'autant plus élevé que le pourcentage de l'impôt notifié est important.

Afin d'estimer l'impôt 2012, l'évaluation de la production 2011 est projetée sur l'année 2012 à l'aide d'hypothèses de croissance.

Pour les PP IBO, les hypothèses émanent de la synthèse d'hiver du Groupe de perspectives économiques (GPE) et des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière. L'estimation de l'impôt 2012 tient compte également des modifications des centimes additionnels communaux ou des taux des parts privilégiées.

L'impôt des PM est, quant à lui, totalement exposé aux mouvements conjoncturels avec une volatilité parfois vertigineuse. Afin d'essayer d'anticiper ces fluctuations, l'administration fiscale cantonale a mis en place un échantillon d'entreprises qui répondent, deux fois par année (en janvier et septembre), à des questions portant sur l'anticipation de l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. L'impôt des PM est déterminé en appliquant à chaque entreprise de l'échantillon son propre taux de croissance, communiqué par l'intermédiaire du questionnaire de janvier. Pour les entreprises hors échantillon, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

Certains facteurs influençant l'impôt des communes sont extrêmement difficiles à appréhender. Pour les PP IBO il s'agit notamment des changements de lieu de domicile, de lieu de travail, des changements d'état civil, des décès, des arrivées ou des départs de contribuables intervenus dans le courant de l'année fiscale. Dans la plupart des cas, ils ne sont connus qu'au moment de la taxation et pourraient avoir un fort impact financier pour certaines communes. Néanmoins, lorsque l'information est disponible, il en a été tenu compte.

Éléments chiffrés pour la commune de Genève

Calcul des correctifs d'estimation des PP IBO

	Evaluation de la production		Correctifs	Taux de notification	
		En francs		En %	En %
Bouclement des comptes	2012	2011		2012	2012
Année fiscale 2008	451'810'341	449'084'902	2'725'439	0,6%	95,7%
Année fiscale 2009	442'250'078	439'204'022	3'046'056	0,7%	92,7%
Année fiscale 2010	410'817'877	399'999'722	10'818'155	2,7%	81,2%
Année fiscale 2011	395'606'580	404'211'227	-8'604'647	-2,1%	54,5%

Calcul des correctifs d'estimation des PM

	Evaluation de la production		Correctifs	Taux de notification	
	En francs		En francs	En %	En %
Bouclement des comptes	2012	2011		2012	2012
Année fiscale 2009	148'495'789	147'685'210	810'579	0,5%	91,1%
Année fiscale 2010	143'149'386	138'167'711	4'981'675	3,6%	66,1%
Année fiscale 2011	137'902'912	150'134'123	-12'231'212	-8,1%	50,2%

Estimation de la production 2012

	Estimation de la production 2012	Evaluation de la production 2011		Variation
	En francs	En francs	En francs	En %
PP IBO	403'561'695	395'606'580	7'955'115	2,0%
PM	127'491'592	137'902'912	-10'411'319	-7,5%

Répartition de la perception de l'impôt cantonal et communal imposé au barème ordinaire

Les sommes perçues au titre de l'ICC sont réparties entre le canton, les communes et, pour les PM, le fonds de péréquation intercommunale.

Chaque année, au bouclement annuel, la Comptabilité Impôts Etat (CIE) détermine la part communale de la perception, pour chacune des communes, ainsi que celle du fonds de péréquation intercommunale.

A cette fin, un outil informatique, G-Rep, fonctionne depuis le bouclement 2007 et permet une répartition précise (créance par créance) des montants produits et perçus. Ce type de répartition est possible pour toutes les années fiscales postérieures à 2000 (dès 2001) pour les personnes physiques, et depuis le bouclement 2009, pour toutes les années fiscales postérieures à 2004 (dès 2005) pour les personnes morales.

Les années fiscales antérieures continuent à être réparties jusqu'à extinction de la créance, selon la méthode de prorata global, utilisée jusqu'ici.

Le tableau ci-dessous résume l'utilisation des deux méthodes

années fiscales	PP	PM
<=2000	prorata global	prorata global
2001-2004	par créance (G-Rep)	prorata global
dès 2005	par créance (G-Rep)	par créance (G-Rep)

A noter que la perception répartie est limitée au montant de la production (effective ou estimée) afin d'éviter de verser aux communes des sommes qui seraient remboursées par la suite aux contribuables, et reprises de ce fait aux communes.

Des indications plus détaillées relatives aux méthodes de répartition peuvent être sollicitées auprès de l'Administration fiscale cantonale.

Répartition ICC IBO.doc février 2013

Répartition de la recette 2012 du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2011

		Population	Indice	1 ^{ère} répartition	2 ^{ème} répartition	3 ^{ème} répartition	Somme
		au	général de	de 5% du total	de 5% du total	de 90% du total	des répartitions
	Exercice	31.12.2011	capacité	conditions :	conditions :	condition :	de la recette du
	comptable		financière	. taux du cent.	. taux du cent.	. indice général	fonds de
	2012		applicable	add. 2010 > 50	add. 2010 > 49	de capacité	péréquation PM
			en	. val. moy. du cent.	. val. moy. du cent.	financière 2011	
			2012	prod. cour./ hab.	prod. cour./ hab.	< 140 points	arrondie au CHF
			-	2001-10 < 30 CHF	2001-10 < 35 CHF		
	Α	В	С	D	Е	F	G = D + E + F
	Atra Is Mills	414.40				0741000	
	Aire-la-Ville Anières	1'142 2'493	41.88 158.67	0	0	271'923	271'923
	Avully	1'760	39.13	295'136	108'877	448'527	852'540
4	•	1'430	41.99	293 130	0	339'607	339'607
5	Bardonnex	2'207	57.17	0	0	384'964	384'964
6	Bellevue	3'169	70.21	0	0	450'100	450'100
7		9'766	48.19	0	0	2'020'905	2'020'905
8	Carouge	20'210	142.81	0	0	1'411'217	1'411'217
9	Cartigny	884	76.46	0	0	115'293	115'293
10	Céligny	659	151.98	0	0	0	0
11	Chancy	1'137	33.33	0	0	340'182	340'182
12	Chêne-Bougeries	10'380	136.06	0	0	760'769	760'769
13	Chêne-Bourg	8'104	57.26	0	0	1'411'349	1'411'349
14	Choulex	1'067	83.32	0	0	127'703	127'703
15	Collex-Bossy	1'683	46.67	0	0	359'611	359'611
16	Collonge-Bellerive	7'507	159.19	0	0	0	0
17	Cologny	4'973	318.15	0	0	0	0
18	Confignon	4'309	52.70	0	0	815'365	815'365
19	Corsier	1'867	118.26	0	0	157'432	157'432
20	Dardagny	1'520	57.85	0	0	262'015	262'015
21	Genève	191'964	126.97	0	0	15'076'651	15'076'651
22	Genthod	2'777	229.86	0	0	0	0
23	Grand-Saconnex	11'866	81.23	0	0	1'456'713	1'456'713
24	Gy	483	60.89	0	0	79'102	79'102
25	Hermance	943	103.61	0	0	90'760	90'760
26	Jussy	1'186	87.92	0	0	134'519	134'519
27	Laconnex	619	60.72	0	0	101'659	101'659
28	Lancy	28'820	70.74	0	0	4'062'703	4'062'703
	Meinier	1'882	72.15	0	0	260'117	260'117
30	Meyrin	22'077	94.97	0	0	2'318'141	2'318'141
	Onex	17'674	43.42	2'670'943	985'318	4'059'115	7'715'376
_	Perly-Certoux	2'962	71.34	0	0	414'036	414'036
33	Plan-les-Ouates	10'245	122.67	0	0	832'837	832'837
34	0,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	3'660	171.96	0	0	0	0
	Presinge	683	94.00	0	0	72'457	72'457
	Puplinge	2'054	55.99	0	0	365'827	365'827
	Russin	482	51.01	0	0	94'228	94'228
	Satigny	3'811	138.84	0	0	273'723	273'723
	Soral	739	54.09	0	0	136'243	136'243
	Thônex	13'564	74.97	0	0	1'804'207	1'804'207
41	Troinex	2'250	99.33	0	0	225'885	225'885
	Vandœuvres	2'676	215.68	0	0	0	0
43		33'855	43.78	0	1'871'884	7'711'401	9'583'285
44	Versoix	13'092	42.92	0	0	3'041'813	3'041'813
45	Veyrier	10'287	93.23	0	0	1'100'321	1'100'321
	TOTAUX	466'918		2'966'079	2'966'079	53'389'420	59'321'578

PART DES COMMUNES GENEVOISES A LA COMPENSATION FINANCIERE 2012 VERSEE AUX COMMUNES FRONTALIERES FRANCAISES

(répartition en fonction de la production IS 2011 des frontaliers)

		Production	Part
	Commune	impôt à la source	des communes GE
		des frontaliers	à la compensation
		2011	2012
1	Aire-la-Ville	34'113.10	13'343.97
2	Anières	116'546.86	45'589.47
3	Avully	26'622.93	10'414.05
4	Avusy	33'789.80	13'217.51
5	Bardonnex	123'820.25	48'434.59
6	Bellevue	1'144'034.79	447'510.48
7	Bernex	814'893.20	318'760.62
8	Carouge	10'512'829.60	4'112'288.74
9	Cartigny	95'857.96	37'496.62
10	Céligny	13'588.47	5'315.38
11	Chancy	19'819.59	7'752.80
12	Chêne-Bougeries	1'376'272.42	538'354.54
13	Chêne-Bourg	1'454'587.68	568'989.01
14	Choulex	43'881.84	17'165.20
15	Collex-Bossy	51'573.23	20'173.83
16	Collonge-Bellerive	2'183'427.52	854'088.27
17	Cologny	773'308.74	302'494.09
18	Confignon	191'410.58	74'873.81
19	Corsier	69'098.72	27'029.25
20		410'743.60	160'670.00
21	Dardagny Genève	77'901'998.44	30'472'814.98
22	Genthod	341'249.46	133'486.07
23	Grand-Saconnex	4'615'749.33	1'805'536.16
24	Gy	17'479.88	6'837.58
25	Hermance	51'422.85	20'115.00
26	Jussy	88'737.53	34'711.33
27	Laconnex	12'543.73	4'906.71
	Lancy	10'236'395.91	4'004'156.57
29	Meinier	325'336.72	127'261.51
30	Meyrin	15'992'517.33	6'255'770.47
31	Onex	696'349.22	272'389.94
32	Perly-Certoux	1'056'167.07	413'139.38
33	Plan-les-Ouates	10'755'710.31	4'207'296.05
34	Pregny-Chambésy	295'289.62	115'508.02
35	Presinge	70'383.27	27'531.72
36	Puplinge	240'850.14	94'213.01
37	Russin	10'906.88	4'266.43
38	Satigny	4'575'991.12	1'789'984.00
39	Soral	41'581.51	16'265.38
40	Thônex	3'708'660.00	1'450'711.31
41	Troinex	112'628.70	44'056.81
42	Vandœuvres	138'206.42	54'062.01
43	Vernier	9'842'982.69	3'850'265.67
44	Versoix	762'693.00	298'341.55
45	Veyrier	672'034.58	262'878.85
	Total	162'054'086.59	63'390'468.74

COMPTE GÉNÉRAL (CHF)

Exercice 2012	Production	Remises + intérêts rémunératoires	Irrécouvrables	versements ./. remboursements (perception brute)	IF à charge de la commune (a)	Frais de perception 3.0%	Solde en faveur de la commune	Créances au 01.01.2012	Nouvelles créances	Créances au 31.12.2012
Centimes communaux personnes physiques	563'187'403.54	109'871.40	7'627'620.66	524'752'327.69	606'346.15	15'724'379.45	508'421'602.09	257'632'080.10	30'697'583.79	288'329'663.89
Centimes communaux personnes morales	128'826'100.21	1'096.35	885'988.95	133'736'781.78	60'897.50	4'010'276.53	129'665'607.75	19'224'066.68	-5'797'766.87	13'426'299.81
Impôt sur les bénéfices d'aliénation de commerces (b)	0.00	0.00	0.00	-292.50		-8.78	-283.72	-4'602.30	292.50	-4'309.80
Impôt sur la dissolution de réserves et provisions (b)	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	15'469.48	0.00	15'469.48
Taxe professionnelle communale	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôt sur les chiens	320'835.00	0.00	0.00	248'970.88		0.00	248'970.88	0.00	71'864.12	71'864.12
TOTAUX	692'334'338.75	110'967.75	8'513'609.61	658'737'787.85	667'243.65	19'734'647.20	638'335'897.00	276'867'013.96	24'971'973.54	301'838'987.50

Totaux impôts, TPC et ADB:

. vers. ./. remb. 659'519'341.74 . frais de percep. 19'758'093.82

+	Rachat des actes de défauts de biens selon dossiers liquidés en 2012 (b)	781'553.89		23'446.62	758'107.27	
+	Droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques (b)		280'518.00			
+	Fonds de la péréquation financière intercommunale en faveur de la commune (b)		15'076'651.00			
-	Compensation financière versée aux communes frontalières françaises à charge d		30'472'814.98			

=	= Solde final	623'978'358.29

⁽a) Imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération; part à charge de la commune

⁽b) Part communale des impôts et autres postes concernés

Situation au 31 décembre 2012 PERSONNES PHYSIQUES (CHF) Genève (21)

	années fiscales (af)	IBO IPC <=2008	IBO IPC 2009	IBO IPC 2010	IBO IPC 2011	IBO IPC 2012	Total IBO IPC	Impôt à la source (a)	Total IPC + IS + PP
+	créances au 31.12.2011	2'267.09	17'447.81	59'712.72	162'304.36	0.00	241'731.98		257'632'080.10
+	production estimée						0.00		403'561'695.06
+	correctif estimé						0.00		7'985'003.18
+	correctif effectif						0.00		0.00
+	taxations IBO + suppléments - dégrèvements production IS	-102'669.40	-9'632.00	91'096.10	976'256.95	1'941'653.35	2'896'705.00	135'048'464.00	151'640'705.30
-	remises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		109'871.40
-	irrécouvrables	10'549.70	1'898.35	13'781.70	2'416.55	0.00	28'646.30		7'627'620.66
-	versements ./. remboursements	-128'825.49	5'917.46	127'402.41	1'052'642.09	1'653'760.64	2'710'897.11	135'048'464.00	524'752'327.69
=	créances au 31.12.2012	17'873.48	0.00	9'624.71	83'502.67	287'892.71	398'893.57	0.00	288'329'663.89
(2)	principe de caisse	-			Totaux :	production	2'896'705 00	135'048'464 00	563'187'403 54

(a) principe de caisse Totaux : . production 2'896'705.00 135'048'464.00 563'187'403.54 . vers. . /. remb. 2'710'897.11 135'048'464.00 524'752'327.69

Légende :

- 1. Type d'impôt :
 - . IBO = impôt au barème ordinaire
 - . IPC = impôt sur les prestations en capital
- 2. Pour une année fiscale (af) donnée :
 - . correctif estimé = production estimée en 2012 ./. production estimée en 2011
 - . correctif effectif = production effective cumulée au 31.12.2012 ./. production estimée en 2011

Situation au 31 décembre 2012 Genève (21)

PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

années fiscales (af)	ICC <=2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
+ créances au 31.12.2011	140'940.83	0.00	2'295'152.73	3'653'832.28	4'444'923.50	4'286'285.08	5'147'778.18	-	21'553'695.38	39'302'383.45
+ production estimée revenu										
+ production estimée fortune										
= production estimée total										
+ correctif estimé revenu										
+ correctif estimé fortune										
= correctif estimé total									2'725'439.25	3'046'056.15
+ correctif effectif revenu										
+ correctif effectif fortune										
= correctif effectif total										
+ taxation+suppléments-dégrèvements revenu										
+ taxation+suppléments-dégrèvements fortune										
= taxation+suppléments-dégrèvements total	-215'192.65	263'604.70	315'947.80	3'981.50	30'088.10	807'326.15	841'932.50	11'647'848.20		
- remises	2'353.60	1'950.20	11'712.35	19.90	910.65	8'906.90	15'991.60	11'458.90	10'276.25	19'432.45
- irrécouvrables	627'758.25	87'774.17	143'364.94	273'238.62	429'558.11	502'825.77	556'265.60	584'111.00	1'174'380.15	1'728'764.50
- versements ./. remboursements	-704'363.67	173'880.33	313'735.19	373'378.64	367'807.76	673'891.17	940'429.04	6'934'204.65	7'951'293.82	21'154'396.20
= créances au 31.12.2012	0.00	0.00	2'142'288.05	3'011'176.62	3'676'735.08	3'907'987.39	4'477'024.44	4'118'073.65	15'143'184.41	19'445'846.45

_		 							
	Nombre de créances taxées ouvertes	1'677	2'017	3'295	3'449	4'408	4'932	5'569	7'528

Situation au 31 décembre 2012 Genève (21)

PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

aı	nnées fiscales (af)	ICC 2010	ICC 2011	ICC 2012	Total IBO ICC
+	créances au 31.12.2011	69'533'293.51	107'032'063.18	-	257'390'348.12
+	production estimée revenu			357'188'962.28	
+	production estimée fortune			46'372'732.78	
=	production estimée total			403'561'695.06	403'561'695.06
+	correctif estimé revenu	10'419'160.28	-10'717'418.98		
+	correctif estimé fortune	398'994.54	2'112'771.95		
=	correctif estimé total	10'818'154.82	-8'604'647.04		7'985'003.18
+	correctif effectif revenu				
+	correctif effectif fortune				
=	correctif effectif total				0.00
+	taxation+suppléments-dégrèvements revenu				
+	taxation+suppléments-dégrèvements fortune				
=	taxation+suppléments-dégrèvements total				13'695'536.30
-	remises	23'092.15	3'766.45	-	109'871.40
-	irrécouvrables	1'455'259.30	35'672.80	1.15	7'598'974.36
-	versements ./. Remboursements	37'936'121.03	26'690'890.84	284'187'301.58	386'992'966.58
=	créances au 31.12.2012	40'936'975.85	71'697'086.05	119'374'392.33	287'930'770.32

. production

. vers. ./. remb. 386'992'966.58

Solde au 31.12.2012 des créances douteuses émises

3'551'017.78

425'242'234.54

Nombre de créances taxées ouvertes	12'548	34'652	310	80'385
------------------------------------	--------	--------	-----	--------

années fiscales (af)	ICC <=2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
+ créances au 31.12.2011	586'848.70	0.00	1'291'535.31	2'541'577.99	1'921'440.57	323'692.51	1'393'837.74	0.00	0.00	3'160'534.30
+ production estimée bénéfice										
+ production estimée capital										
production estimée total										
+ correctif estimé bénéfice										
+ correctif estimé capital										
= correctif estimé total										810'579.42
+ correctif effectif bénéfice										
+ correctif effectif capital										
correctif effectif total										
+ taxation+suppléments./.dégrèvements bénéfice										
taxation+suppléments./.dégrèvements capital										
taxation+suppléments ./.dégrèvements total	308'708.20	523'858.35	423'243.35	276'871.05	392'019.95	511'070.45	532'373.20	2'812'476.15	1'992'844.75	
remises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	762.40
irrécouvrables	51'066.55	37'112.70	39'420.25	84'024.15	18'264.25	19'400.40	34'115.20	62'108.75	237'686.70	198'835.15
versements ./. remboursements	823'583.61	225'144.32	1'458'892.09	2'385'297.66	2'122'827.67	545'613.86	776'388.11	685'507.02	1'755'158.05	1'170'303.15
créances au 31.12.2012	20'906.74	261'601.33	216'466.32	349'127.23	172'368.60	269'748.70	1'115'707.63	2'064'860.38	0.00	2'601'213.02

nombre de créances taxées ouvertes		288	356	545	522	640

Situation au 31 décembre 2012 PERSONNES MORALES (CHF)

Genève (21)

an	nées fiscales (af)	ICC 2010	ICC 2011	ICC 2012	ICC 2013	Total ICC
+	créances au 31.12.2011	5'931'897.61	16'785'961.65	-14'713'259.70	0.00	19'224'066.68
+	production estimée bénéfice			105'620'372.37		
+	production estimée capital			21'871'219.72		
=	production estimée total			127'491'592.09		127'491'592.09
+	correctif estimé bénéfice	4'884'409.82	-10'793'508.72			
+	correctif estimé capital	97'265.15	-1'437'703.00			
=	correctif estimé total	4'981'674.97	-12'231'211.72			-6'438'957.33
+	correctif effectif bénéfice					
+	correctif effectif capital					
=	correctif effectif total					0.00
+	taxation+suppléments./.dégrèvements bénéfice					
+	taxation+suppléments./.dégrèvements capital					
-	taxation+suppléments ./.dégrèvements total					7'773'465.45
-	remises	333.95	0.00	0.00	0.00	1'096.35
-	irrécouvrables	98'821.55	5'133.30	0.00	0.00	885'988.95
-	versements ./. remboursements	8'358'797.15	795'150.69	99'024'982.51	13'609'135.89	133'736'781.78
=	créances au 31.12.2012	2'455'619.93	3'754'465.94	13'753'349.88	-13'609'135.89	13'426'299.81

. production

128'826'100.21 133'736'781.78

. vers. ./. remb.

635'753.02

nombre de créances taxées ouvertes	1'392	4'336	11	0	8'090

Solde au 31.12.2012 des créances douteuses émises

Situation au 31 décembre 2012

Genève (21)

AUTRES IMPÔTS (CHF)

and the second	impôt	Aliénations	Dissolutions	TPC	Impôt sur les chiens
+	créances au 31.12.2011	-4'602.30	15'469.48	0.00	0.00
+	taxations	0.00	0.00	0.00	401'757.50
+	suppléments	0.00	0.00	0.00	30'415.00
-	dégrèvements	0.00	0.00	0.00	111'337.50
+	intérêts moratoires	0.00	0.00	0.00	0.00
-	intérêts rémunératoires	0.00	0.00	0.00	0.00
-	remises	0.00	0.00	0.00	0.00
-	irrécouvrables	0.00	0.00	0.00	0.00
-	versements ./. remboursements	-292.50	0.00	0.00	248'970.88
=	créances au 31.12.2012	-4'309.80	15'469.48	0.00	71'864.12
	Totaux: . production	0.00	0.00	0.00	320'835.00
	. remises + int. rémunératoires	0.00	0.00	0.00	0.00

Légende :

Aliénation Impôt sur les bénéfices d'aliénation

Dissolution Impôt sur la dissolution de réserves et provisions

TPC Taxe professionnelle communale

DETAIL DU BILAN AU 31 DEC. 2012

				8	CHF
1	ACTIF				2'659'528'703.83
10	Disponibilités				81'088'230.33
100	Caisses			237'873.74	
100001 100270	Caisses des Services Bons-agence de renseignements	,	230'313.74 7'560.00		
101	Comptes de chèques postaux			45'763'762.65	
101000	Compte Chèques postaux 12-818-0		45'451'869.21		
101003 101010	CCP 12-818-0 - Encaissements CCP 10-739354-4 e - payement		0.00 28'544.07		
101011 101290			40'621.63		
	CCP 12-276-2 Taxe professionnelle CCP 12-1606-2 Musée d'art et d'histoire		90'495.90 3'396.24	8	
	CCP 12-555-8 Bibliothèque publique universitaire		2'447.30		
	CCP 12-306-8 Centre sportif des Vernets		13'011.20		
	CCP 12-1317-2 Agents de ville CCP 12-3883-3 Domaine public		1'747.35 2'582.80		
	CCP 12-15575-5 Etat civil		18'259.55	Î	
101730	GCP 12-51-9 Pompes funèbres		5'105.20		
101740	CCP 12-3600-3 Service social		105'682.20	Ī	
102	Banques			35'019'576.34	
102000	Banque Cantonale de Genève H 1150.02.60		34'260'559.91		
102003 102006			64'687.50 20'073.30		
102007			30'110.00		
102010	UBS SA 240-477328.B2P		301'858.11	N	
102020	Crédit Sulsse 327875-21		490.80		
102030 102050	LODH et Cie 89903 00 00 001 BCGE - Fondation Minkoff		12'835.17 261'619.65		
102660	UBS - SIS Rothschild 240-409642-00 U		28'615.50		
102661	BCG - SIS, Richellen U 0775.60.11		38'726.40		
109	Trésorerie en transit			67'017.60	
109000	Vrt fonds Services à/de banques ou poste		67'017.60		
11	Avoirs				299'676'839.67
110	Avances de frais			11'838.45	
110120	Avances de frais - Secrétariat du CA		214.00		
110122	Avances de frais - SEG CA divers		26.10		
110241	Avances de frais - Direction des finances		1'000.00 6'500.00		
110271 110272	Avances de frais - GIM, Palais de justice Avances de frais - GIM, avance permanente		4'000.00		
110650	Avances de frais - SIS		98.35		
111	Comptes courants		,	16'893'636.42	AND AND PROPERTY OF THE STATE O
111001	Etat de Genève, DIEAR, C/C rempl.constr.abris		1'342'390.70		
111002	•		638'308.00		
	Etat de Genève, DAEL, C/G équipement		6'185'120.67		
111392	Etat de Genève, DIAE,C/C taxe écoul.		8'718'844.30		
111602	Ctre romand p.chauves-souris	0.00			
111604	Projet Emosson	3'774.60			
111650 111005	Compte courant WFS Compte courant CAP	4'757.00 441.15	8'972.75		
	·	44015	0072.10	00010471054 50	
112	Impôts à encaisser			239'017'054.56	
112000	Gentimes additionnels, reliquat	301'838'987.50			
240001	Moins provision déb. centimes additionnels	-90'500'000.00	211'338'987.50	ě	
112290	Taxe professionnelle	31'504'536.83			
240290	Moins provision débiteurs Taxe profess.	-3'826'469.77	27'678'067.06		
				i i	

115	Autres débiteurs				13'304'099.30	CHF
115070	P. (1) (1)	415001000.00				222222
115270 115271	Débiteurs GIM - locataires Débiteurs GIM - salles communales	4'522'898.29 1'211.25			1	
115271	Locataires GIM, liaison	866'128.20	5'390'237.74			
115276	Débiteurs Centre Univ. Protestant	000 120120	170'100.00			
240271	Moins prov.débiteurs douteux - GIM		-4'116'000.00	1'444'337.74		
115004	Cartes de crédit - Décompte à encaisser	1'096.55				
115005	Cartes de crédit à encaisser Arcade Municipale	1'760.00				
115006	Cartes de crédit à encaisser MAH Débiteurs divers "Arcade"	7'125.50 0.00			3	
115008 115009	Débiteurs compte contrat	8'329'971.30			3	
115010	Cartes de crédit à encaisser Ethnographie	308.00			ŝ	
115012	Cartes de crédit à encaisser Sport-Parking Vernets	61.00				
115013	Cartes de crédit à encaisser Sports-Park.Varembé	0.00				
115016	Cartes de crédit -Sports Piscine Vernet	934.50				
115017 115018	Cartes de crédit -Sports Piscine Varembé Cartes de crédit à encaisser ARIANA	0.00 552.50				
115098	Débiteurs - ajustements	40'453,25				
115370	Débiteurs divers BAT	2'655'476.50				
115511	Cartes de crédit e-payment MAH	45.00				
115641	Cartes de crédit e-payment SPO	130.00			Ĭ	医软膜膜 新安长日
115650	Débiteurs Service incendie et secours	504'758.45				
115670 115671	Débiteurs Agents de ville Débiteurs Domaine public	17'047'369.41 790'884.85			1	
115720	Cartes de crédit e-payment CIV	1'406.80				
115730	Débiteurs Pompes funèbres	462'601.10)	
115750	Débiteurs divers DEJ	117'797.75	29'962'732.46		į	
240002	Moins provision débiteurs douteux débiteurs divers		-22'063'598.25	7'899'134.21		
115330	Débiteur Etat échange Praille			2'235'560.00	***	
115002	Adm.féd.contrib. I.A. sur titres suisse			1'547'843.35	. }	
115003	I.A. sur revenus titres étrangers			177'224.00		
116	Avoirs à terme fixe				30'000'000.00	
116001	Placements divers			30'000'000.00		
119	Autres créances				450'210.94	
119099	Créanciers avec solde débiteur			345'632.14	\$500 mm	
119000	Divers montants à récupérer		270.00		and before	
119003	Avance Poste secrétariat CA		802.50		3	
119004	Avance Poste secrétariat CM					
			189.60) Transport	
110000	Avance Poste RH	-	189.60 245.60		·	
119006	Avance Poste RH arcade	-	189.60 245.60 1'458.00		According to the Control of the Cont	
119007			189.60 245.60			
	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60			
119007 119008 119009 119010	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90			
119007 119008 119009 119010 119011	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DCO		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10			
119007 119008 119009 119010 119011 119012	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87		A THE STATE OF THE	
119007 119008 119009 119010 119011	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DCO		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste CJB		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95		A THE STATE OF THE	
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste CJB Avance Poste MAH		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste CJB Avance Poste MAH Avance Poste BAA		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste CJB Avance Poste MAH		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119020	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste CJB Avance Poste MAH Avance Poste BAA Avance Poste Ariana Avance Poste Ethnographie Avance Poste Ethnographie Avance Poste Ethnographie		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'12.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119020 119021	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste EIhnographie Avance Poste MHN Avance Poste BMU		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119022	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BHA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHU Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste BMU		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119022 119023 119024	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste Ethnographie Avance Poste HNIN Avance Poste BGE Avance Poste BGE Avance Poste BGE		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119020 119022 119022 119023 119025 119026	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DCO Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste GJB Avance Poste MAH Avance Poste BAA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHU Avance Poste BMU Avance Poste BBGE Avance Poste BGE Avance Poste SjS Avance Poste SjS Avance Poste SjS Avance Poste SjS Avance Poste Sports		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 819.00 2'000.72			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119026 119026 119026	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste GJB Avance Poste MAH Avance Poste Ariana Avance Poste Ethnographie Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste BGE Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sapp Avance Poste SEEP		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119024 119026 119027 119026	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste BAT Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BHIN Avance Poste BHIN Avance Poste BGE Avance Poste Sports Avance Poste Sapp Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'12.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72 1'182.05			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119019 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119025 119028 119028	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste GJB Avance Poste MAH Avance Poste Ariana Avance Poste Ethnographie Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste BGE Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sapp Avance Poste SEEP		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119024 119025 119024 119026 119027 119026	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BHA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHIN Avance Poste BMU Avance Poste BGE Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sapp Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste DPE Avance Poste DPE Avance Poste DSIC		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119020 119020 119022 119023 119024 119025 119026 119026 119027 119028 119028 119029 119030 119031	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste CMAI Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAN Avance Poste BAN Avance Poste BAN Avance Poste BAN Avance Poste BBI Avance Poste BBI Avance Poste BBI Avance Poste BBI Avance Poste Spots Avance Poste SIS Avance Poste SEEP Avance Poste DPE Avance Poste Ecoles Avance Poste Etat civil Avance Poste Etat civil		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30 743.50 765.18			
119007 119008 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119025 119026 119027 119028 119028 119029 119031 119033 119033	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste GJB Avance Poste MAH Avance Poste BAA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHU Avance Poste BMU Avance Poste BBU Avance Poste SBGE Avance Poste SIS Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEVE Avance Poste SEVE Avance Poste Etit civil Avance Poste EUN Avance Poste FUN Avance Poste FUN		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30 743.50 765.18 654.90 152.05			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119024 119026 119027 119028 119029 119030 119031 119031	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHU Avance Poste BMU Avance Poste BMU Avance Poste BSE Avance Poste Sports Avance Poste Sports Avance Poste Sepp Avance Poste Seve Avance Poste Social Avance Poste Délégation à la jeunesse		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30 743.50 765.18 654.90 152.05			
119007 119008 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119025 119026 119027 119028 119028 119029 119031 119033 119033	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste CMAI Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste GJB Avance Poste MAH Avance Poste BAA Avance Poste Ethnographie Avance Poste BHU Avance Poste BMU Avance Poste BBU Avance Poste SBGE Avance Poste SIS Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste SEVE Avance Poste SEVE Avance Poste Etit civil Avance Poste EUN Avance Poste FUN Avance Poste FUN		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30 743.50 765.18 654.90 152.05			
119007 119008 119009 119010 119011 119012 119013 119014 119015 119016 119017 119018 119020 119021 119022 119023 119024 119026 119027 119028 119029 119030 119031 119032 119033 119034 119034	Avance Poste RH arcade Avance Poste CGE Avance Poste Taxe Avance Poste DSIC Avance Poste DSIC Avance Poste BAT Avance Poste Urbanisme Avance Poste LOM Avance Poste LOM Avance Poste DAC Avance Poste DAC Avance Poste BAT Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAA Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BAH Avance Poste BHIN Avance Poste BHIN Avance Poste BGE Avance Poste Sports Avance Poste SIS Avance Poste SEEP Avance Poste SEEP Avance Poste Ecoles Avance Poste Etat civil Avance Poste FIUN Avance Poste FUNN Avance Poste Social Avance Poste Délégation à la jeunesse Dépôts de garantie secrétariat CM		189.60 245.60 1'458.00 6'691.60 1'122.60 646.40 112.90 1'113.10 604.87 438.40 317.60 2'234.95 1'726.10 238.54 157.74 1'943.55 1'745.90 359.00 1'630.70 0.00 100.00 819.00 2'000.72 1'182.05 3'095.75 1'545.30 743.50 765.18 654.90 152.05 554.25 500.00			

119200	Avances diverses DRH	0.00		CHF
119201	Avances sur traitement personnel régulier	2'000.00		
119206	Abonnements TPG à encaisser	56'032.90	ig is	
119207	Autres créances DRH	577.00		
119270	Avance Poste GIM	5'616.55		
119451	Dépôts de garantie SAT	250.00		
119510	Dépôts de garantie MAH	40.00		
119650	Dépôts de garantie SIS	500.00		
119670	Dépôts de garantie clés	1'700.00		
119710	Dépôts de garantie clés SEVE	85.00		
119740	Avances aux sinistrés des Pâquis	1'500.00		
119741	Dépôts de garantie clés SOCIAL	115.00 104'578.80		
12	Placements		N.	1'091'564'576,18
			0010001000 00	
121	Actions et parts sociales		30'633'030.00	
101000	Astlene	34'759'600.00		
121000	Actions	-4'269'570.00		5 - 6 (So. 6) (So. 6)
240241	Moins provision fluct.cours titres P.F.	143'000.00		
121003	Parts sociales	143 000.00		
122	Prêts		1'644'450.75	
122	riets		1 044 400.10	
122004	Prêt à FVGLS	1'638'071.35		
122200	Avances du CA, taxe militaire	6'379.40		
122201	Prêts pour règlements fact.CAP	00.0		
122201	Flets pour regiennemes lact. OAF	0.50		
123	Immeubles		1'000'668'519.57	
. 20				
123000	Immobilisations patrimoine financier	910'544'277.11		
123001	Biens immobiliers divers	62'753.60		
123991	Invest.immeubles, dépenses	108'237'247.96		
123992	Moins amort, invest.immeubles	-18'175'759.10		
120332	WORLS ATTOTT, RIVESCRIFFICATIONS	10 710 124110		
124	Mobilier, Machines, Véhicules		15'855.07	
	tiobilot, illustration, remaining			
124270	Inventaire Restaurant Perle du Lac	0.00		
124991	Invest.mobilier, mach.,véhic. dépenses	22'197.11		
124992	Moins amort, invest mobilier, mach., véhic.	-6'342.04		
		,		
125	Marchandises en stock	,	4'575'469.30	
125	Marchandises en stock	,	4'575'469.30	
1 25 125380	Marchandises en stock Stock de combustible ENERGIE	1'999'905.13	4'575'469.30	
		,	4'575'469.30	
125380	Stock de combustible ENERGIE	1'999'905.13	4'575'469.30	
125380 125400	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie	1'999'905.13 188'683.60	4'575'469.30	
125380 125400	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41	4'575'469.30	
125380 125400 125650	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125404	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125406 125450	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hall	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125406 125450 125620	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications,cartes postales,divers BGE Stock cartes postales IMV	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125406 125450 125620 125620	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125621 125621 125651	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125406 125450 125620 125620 125621 125652 125652	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125653 125653 125653	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'92.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125406 125450 125620 125620 125621 125621 125652 125652	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125406 125620 125621 125651 125652 125653 125664 125655 125665	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock toilsons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock boissons & culsine	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125655 125654 125655	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock boissons & culsine Stock magasin cimetières	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125651 125655 125655 125655 125655	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock toilsons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock boissons & culsine	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88	4'575'469.30	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125655 125654 125655	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock boissons & culsine Stock magasin cimetières	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88	4'575'469.30 54'027'251.49	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125655 125661 125655 125661 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88		
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125655 125661 125655 125661 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125406 125406 125450 125620 125621 125651 125655 125655 125656 125730 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hall Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest.	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125651 125653 125654 125655 125654 125730 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock mantenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest. Rest. Parc Eaux-Vives avances/investissements	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125620 125621 125651 125653 125653 125654 125655 125664 125730 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hall Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest.	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	30'567'193.16
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125730 125730 125731 129 129001 129240	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock orgasin cimetières Stock cercueils et fourn, funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest. Rest. Parc Eaux-Vives avances/investissements	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	30'567'193.16
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125405 125406 125450 125620 125621 125651 125653 125654 125655 125654 125730 125731	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hail Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock mantenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest. Rest. Parc Eaux-Vives avances/investissements	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49	30'567'193.16
125380 125400 125650 125150 125152 125230 125231 125270 125381 125403 125404 125405 125620 125621 125652 125653 125654 125655 125664 125730 125731 129 129001 129240	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hall Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock produit interv/ext SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn. funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest. Rest. Parc Eaux-Vives avances/investissements Actifs transitoires Intérêts	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49 11'083.34	30'567'193.16
125380 125400 125650 125152 125230 125231 125270 125381 125404 125406 125450 125620 125621 125652 125653 125654 125730 125730 125731 129 129001 129240	Stock de combustible ENERGIE Stock carburant Voirie Stock carburant SIS Stock fournitures de bureau CMAI Stock impressions CMAI Stock La Grange Stock Palais Eynard Stock de vins Restaurant Perle du Lac Stock lampes/néons ENERGIE Stock lubrifiant LOM Stock fondant chimique VVP Stock matériaux pierreux et métalliques Stock peinture LOM Stock consommables - Victoria Hall Stock publications, cartes postales, divers BGE Stock cartes postales IMV Stock boissons/repas SIS Stock tailleurs SIS Stock tailleurs bataillon SIS Stock maintenance SIS Stock maintenance SIS Stock magasin cimetières Stock cercueils et fourn, funéraires Autres placements Hôtel Métropole avances invest. Rest. Parc Eaux-Vives avances/investissements Actifs transitoires Intérêts Intérêts	1'999'905.13 188'683.60 120'051.78 2'308'640.51 107'297.41 70'951.90 41'557.60 3'770.65 25'929.30 16'858.42 0.00 140'884.89 1'198'734.37 26'219.88 21'444.37 83'469.88 9'901.32 1'106.40 183'609.10 59'108.20 44'276.44 2'955.77 10'652.27 158'737.88 59'362.74 2'266'828.79	54'027'251.49 11'083.34	30'567'193.16

				alanalan na	CHF
132	Assurances		20001774.00	3'292'089.80	
132004 132262 132269	CAP index. rentes à amortir Sinistres V.G. dégats d'eau - Assurances Sinistres V.G. rc de tiers - Assurances	1'506.55 31'809.25	3'258'774.00 33'315.80		
135	Frais chauffage	01000,20	00010.00	5'365'429.74	
135281	Frais chauffage salson 11/12		0.00	-	
135282 135283	Frais chauffage saison 12/13 Frais Chauffage saison 13/14		5'357'762.09 7'667.65		
139	Autres actifs transitoires			21'898'590.28	
139002	Revenus à recevoir		16'020'101.78		
139015 139016	Frais emprunt Ep 1,375% 2012/2029 (19.11) Disagio ABN AMRO BK 200M 04/14	2'552'783.00 118'909.68			
139017	Disagio UBS 150M 28.03.05/28.03.2013	13'125.00	2'684'817.68		
139006	Charges payées d'avance	1'993'334.47 57'106.35			
139007 139090	Abonnements TPG à distribuer Tiers paiements manuels	0.00			
139274	Chges rénov.Pin (Hoffmann)06.07/05.17	0.00 642'511.00			
139275 139276	Chges rénov.Pin (Amsellem)01.08/12.17 Chges rénov.Pin (Tamari)11.10/12.17	500'719.00	3'193'670.82		0.000.000
14	Investissements				937'631'024.58
140	Terrains non bâtis	•		46'867'479.39	
140000	Terrains non bâtis		205.00		
140991 140992	Invest.terrains, dépenses Moins amort. invest.terrains		58'654'066.30 -11'786'791.91		
141	Ouvrages génie civil			374'714'697.81	
141000	Ouvrages de génie civil		7.00		
141991 141992	Invest.ouvrages, dépenses Moins amort. invest.ouvrages		581'807'861.44 -207'093'170.63		
143	Terrains bâtis			481'636'579.31	
143000 143991	Terrains bâtis		195.00 1'069'480'938.60		
143991	Invest.terrains bâtis, dépenses Moins amort. invest.terrains bâtis		-587'844'554.29		
145	Fôrets			912'994.63	
145991 145992	Invest.forêts, dépenses Moins amort. invest.forêts		912'994.63 0.00		
146	Mobilier, machines, véhicules			25'847'201.12	
146991 146992	Invest.mob.march.véhic., dépenses Moins amort, cumulés invest.mob.march.véhic.	9	62'705'028.96 -36'857'827.84		
				7/650/070 00	
149	Autres biens			7'652'072.32	
149000 149991	Collections Invest, autres biens, dépenses		1.00 14'293'487.94		
149992	Moins amort, invest autres biens		-6'641'416.62		
15	Prêts et participations permanentes				205'630'723.91
152	Communes			10'002.00	
152000	Prêts et participations permanentes communes		10'002.00		
153	Propres établissements			20'575'001.00	
153000 153991	Prêts et participations propres établis Invest.prêts, particip, propres établ.		7'725'001.00 14'850'000.00		
153991	Moins amort, cumulés invest, prêts, particip, propres établ.		-2'000'000.00		
154	Sociétés d'économie mixte			184'481'139.08	
154000	Prêts et participations stés d'économie		184'481'139.08		
154991 154992	Invest.prêts, particip. stés écon.mixte Moins invest.prêts, particip. stés écon.mixte		30'000.00 -30'000.00		

155	Institutions privées		4.00	CHF
· 155000 240003	Prêts et participations institutions privées Moins provision p/perte s/prêt S.I. Servette	120'004.00 -120'000.00		
157	Etranger		564'577.83	
157000	Prêts et participations étranger	564'577.83		
16	Subventions d'investissements			10'302'241.00
161	Crédits d'invest.subv.cantons		7'686'690.00	
161991 161992	Invest.subv.canton, dépenses Moins amort. invest.subv.canton	7'686'690.00 0.00	,	
162	Crédits d'invest.subv.communes		1'380'000.00	
162991 162992	Invest.subv.communes, dépenses Moins amort. invest.subv.communes	1'600'000.00 -220'000.0 0		
164	Crédits d'Invest.subv.stés mixtes		615'207.00	
164991 164992	Invest.subv.stés mixtes, dépenses Moins amort. Invest.subv.stés mixtes	3'742'384.84 -3'127'177.84		
165	Crédits d'invest.subv.institut.privées		620'344.00	
165991 165992	Invest.subv.privés, dépenses Moins amort. invest.subv.privés	1'392'600.00 -772'256.00		
17	Autres dépenses à amortir			3'067'875.00
170	Divers crédits d'Investissement		3'067'875.00	
170991 170992	Invest. autres dépenses, dépenses Moins amort. invest. autres dépenses	3'067'875.00		

DETAIL DU BILAN AU 31 DEC. 2012

					CHF
2	PASSIF				2'659'528'703.83
20	Engagements courants				121'710'483.58
200	Créanclers			35'207'214.58	
200001 200012 200015 200098 200201 200270 200291 200590 200671 200672 200673 200700	Fournisseurs - ajustements Salaires en retour à reverser DRH Fournisseurs - GIM Recettes à reverser (locataires sortis) BPR émis par Taxe professionnelle Recettes à reverser CJB Recettes à reverser Musée d'Ethno BPR émis par Agents de Ville	34'535'447.57 1'944.60 10'000.00 22'109.30 193.70 375'602.65 43'605.10 16'689.30 2'671.98 3'222.30 15'107.35 20'470.12 0.00 800.00	35'047'863.97 159'350.61	ALADDAGA SARAKSING MANAKSARAL KABABATA AKABATA KABATA KABATA KABATA KABATA KABATA KABATA KABATA KABATA KABATA	
201	Dépôts			149'212.80	
201320 201400 201451 201600 201620 201621 201670 201700 201720 201721 201731	, ,		700.00 0.00 90.00 13'400.00 3'000.00 400.00 38'860.00 49'400.00 22'308.35 625.00 20'429.45		
204	Subventions à verser			7'113'799.17	
204000 204001 204098 204450 204500 204630	Passifs trans.subv.à verser Créanciers subventions compte contrat Subventionnés - c/partie sdes débiteurs Fondation Grand-Théâtre C/C Subventions coopération à payer CJB Subventions coopération à payer Dpt 4		2'196'740.69 4'501'794.19 318'630.62 0.00 96'633.67 0.00		
206	Comptes courants			71'977'956.65	
206001 206003 206272 206273 206274 206500	Etat de Genève : C/C impôts Services Industriels C/C C/C Hoffmann (Promenade du Pin)) C/C Amsellem (Promenade du Pin)) C/C Tamari (Promenade du Pin)	0.00 642'511.00 500'719.00	60'924'201.71 9'823'481.55 1'143'230.00 87'043:39		
209	Autres engagements			7'262'300.38	
209282 209283 209284 209289 209731 209099 209511	Acomptes chauffage saison 10/11 Acomptes chauffage saison 11/12 Acomptes chauffage saison 12/13 Acomptes chauffage Superchaufferies Frais d'obsèques payés d'avance Créancier AFC: TVA due Impôts à la source MAH	0.35 0.28 5'884'424.35 144'973.45	6'029'398.43 782'682.20 245'261.85 1'645.10		
209001 209003	Débiteurs à rembourser Débiteurs soldes créanciers	5'126.55 198'186.25	203'312.80		

					CHF
22	Dettes à moyen et long terme				1'410'000'000.00
221	Reconnaissances de dettes			1'210'000'000.00	
	UBS 150M 05/13 28.03 libor 6 mois s 0.05% IXIS 50M 05/25 26.09 libor 6 mois s 0.1% WEST LB 100M 06/26 10.08 libor 6 mois 0,0375% WEST LB 100M 06/36 29.09 libor 6 mois 0.03% Cie financ.foncier 200M 07/32 19.03 libor 6m+0.025 Cle financ.foncier 120M 07/37 13.04 libor 6m+ 1.95		200'000'000.00 70'000'000.00 0.00 150'000'000.00 50'000'000.00 100'000'000.00 200'000.00 120'000'000.00 220'000'000.00	•	
223	Emprunts par obligations			200'000'000.00	
223005	Emprunt 1.375% 2012/2029 (19.11)		200'000'000.00		
23	Engagements envers des entités particulières				82'794'865.05
233	Fonds spéciaux	•		31'361'289.97	
233099	Compte courant VGE1-VGFS		31'361'289.97		
234	Fonds pour risques non assurés			32'060'998.98	
234260 234200	Fonds d'assurance - compte courant Fonds d'indemnité au décès		25'346'092.83 6'714'906.15		2
235	Autres fonds			19'267'487.18	
235330 235331	Fonds de soutien au logement coop. c/c Fonds de soutien au logement coop. prêt	2'500'000.00 0.00	2'500'000.00		
235200 235460	Fonds de secours - DRH Fonds art contemporain		778'139.89 2'544'176.70		
235201	Fonds épargne temporaire - compte-courant		335'446.77		
235740 235741	Dons au service Social Dons au service Social - Square Hugo	448'701.90 40'202.00	488'903. 9 0		
235700		6'088'658.80	782'364.40		
235240 235241	Fonds Chômage Fonds Chômage montants engagés	5'146'056.70	11'234'715.50		
235300		2'150.00	261'619.65	-	
235310 235350	Fonds signalétique rade de Genève	4'282.23			
235440 235501	Fonds Aubert pour excursion et petits de	1'949.99 10'873.14			
235560 235620		14'880.75 53'845.82			
235630 235680	Fonds Post Tenebras Lux Fonds André & Cyprien	216'483.67 37'654.77	342'120.37		
237	Fonds de recherche			105'088.92	
237600	·		1'728.80		
237609 237802			24'734.67 4'259.75		
237804	Uni Connecticut - Vers solitaires des invertébrés		6'677.85		
237805 237806			0.00 13'204.05		
237808	•		54'483.80		
24	Provisions				6'658'410.88
240	Comptes de fonctionnement			3'556'678.83	
240000		488'604.15	1'274'639.53		
240270 240370		1'341'739.46	1'830'343.61		
240500		2'559.93 34'876.93			
240501 240510	Prov.acqu.rev.fds Diday	231.25			
240511	Prov.acqu.rev.fds Rehfous	1'279.81 1'311.31			
240512 240513		116'614.50			
240570	Prov.acqu.objets Mus.hist.sciences	64'912.37 6'689.14			
240601 240610		60'360.88			CHF
					•

240611 240621 240650	Prov.acqu.disques BMU. Prov.pour acquisition Musée Voltaire Prov.acqu.mus.sapeurs pompiers	82'806.46 6'626.81 40'246.30	418'515.69		
240291	Provision trop encaissé Taxe profes.(litige)		33'180.00		
241	Comptes d'investissement			3'101'732.05	
241360 241410	Provision pour terminer invest. Architecture Provision Génie civil (GCI)		3'199.05 3'098'533.00		
25	Passifs transitoires				29'743'572.89
250	Intérêts courus sur dette publique			7'121'141.14	
250000	Intérêts courus sur dette publique		7'121'141.14		
251	Loyers encaissés d'avance			4'756'013.53	
251270	Loyers reçus d'avance		4'756'013.53		
259	Autres passifs transitoires			17'866'418.22	
259290	Taxe professionnelle encalssée d'avance		186'036.80		
259008 259010	Transitoires Revenus reçus d'avance Swaption Csfb Epr.200M 2004/2012 adossé	4'375'485.33 0.00			
259020 259021	Swaption CSI 100M 2014/2034 (06.05) Agio EP 1.375 % 2012/2029 (19.11)	2'020'000.00 3'510'324.00	9'905'809.33		
259004	Passifs trans.charges à payer	7'475'215.90			
259007 259013	Affranchissements postaux Téléphones Swisscom	62'644.20 640.60	7'538'500.70		
259000	Recettes diverses à imputer	652.40			
259090	Tiers, encaissements manuels poste banque	0.00 39'742.50		^	
259091 259099	Tiers, encaissements caisses services EM/EF	39 742.50 166'855.48			0.000 000000000000000
259450	Recettes à redistribuer	32'999.10			
259511	Recettes à reverser MAH	-4'178.09	236'071.39		
28	Préfinancements et Financements spéciaux			188	22'231'525.82
	Fremmancements et i mancements speciaux			pi go	22 231 323.02
280	Préfinancement travaux équipement			5'467'047.89	
			5'467'047.89	5'467'047.89	
280	Préfinancement travaux équipement		5'467'047.89	5'467'047.89 2'851'165.65	
280 280390	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement		5'467'047.89 2'851'165.65		
280 280390 282	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement				
280 280390 282 282390	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC			2'851'165.65	
280390 282 282390 283	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC		2'851'165.65	2'851'165.65	
280 280390 282 282390 283 283000	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC		2'851'165.65	2'851'165.65 1'342'390.70	
280 280390 282 282390 283 283000 285	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique		2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65 1'342'390.70	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers	20'487.24	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286040 286590	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno	106'595.08	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286040 286590 286600	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre MHN	106′595.08 33′751.76	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286040 286590	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre MHN	106'595.08	2'851'165.65 1'342'390.70	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286040 286590 286600 286620	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.ncement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus.	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286600 286620 286621	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre MHN Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus.	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286620 286621 286640	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre MHN Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfinancements de tiers Préfin.tiers indemnis.Wilson	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286620 286621 286640 287	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.constr.abris PC Préfin.ncement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfinancements de tiers Préfin.tiers indemnis.Wilson Préfin.collections sin.Wilson	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286690 286620 286621 286640 287 287000	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfin.constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Friancements spéciaux divers Financ.Spéc.dime du livre CJB Financ.Spéc.dime du livre ethno Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre BGE Financ.Spéc.dime du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfinancements de tiers Préfin.tiers indemnis.Wilson Préfin.collections sin.Wilson Préfin.tiers indemnis.Pâquis	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286690 286620 286621 286640 287 287000 287510 287610	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin.taxe écoulement Préfin.taxe écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dîme du livre CJB Financ.Spéc.dîme du livre BGE Financ.Spéc.dîme du livre BGE Financ.Spéc.dîme du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfinancements de tiers Préfin.collections sin.Wilson Préfin.collections sin.Wilson Préfin.tiers indemnis.Vol Musée horlogerie Préfinancement Bâloise rembt pièces archéologiques	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286620 286621 286640 287 287000 287510 287510 287581 287560	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfin. taxe écoulement Préfin. constr.abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dîme du livre CJB Financ.Spéc.dîme du livre ethno Financ.Spéc.dîme du livre BGE Financ.Spéc.dîme du livre BGE Financ.Spéc.dîme du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfin.collections sin.Wilson Préfin.collections sin.Wilson Préfin.tiers indemnis.Wilson Préfin.tiers indemnis.Vol Musée horlogerie Préfinancement Bâloise rembt pièces archéologiques Préfinancement tiers indemnis.Ariana (vase Gallé)	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33 663'613.23	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	
280 280390 282 282390 283 283000 285 285240 286 286600 286620 286621 286640 287 287000 287510 287581 287512	Préfinancement travaux équipement Préfin. équipement écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement taxe d'écoulement Préfinancement construction abris PC Préfinancement construction abris PC Préfinancement relance économique Préfin. relance économique Financements spéciaux divers Financ.Spéc.dîme du livre CJB Financ.Spéc.dîme du livre ethno Financ.Spéc.dîme du livre BGE Financ.Spéc.dîme du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.dîme du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.dîme du livre Bibl.mus. Financ.Spéc.bén.Sport-Toto Préfin.collections sin.Wilson Préfin.tiers indemnis.Wilson Préfin.tiers indemnis.Vol Musée horlogerie Préfinancement Bâloise rembt pièces archéologiques Préfinancement tiers indemnis.Ariana (vase Gallé) Préfin.tiers-Rue des Etuves	106'595.08 33'751.76 1'092'480.44	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'258'289.52 160'833.69 613'477.16 4'000.91 0.00 3'248'457.71 11'094.33	2'851'165.65 1'342'390.70 640'504.68 1'419'123.21	

287561 287380 287381 287382	Préfinancement Ariana Préfin.tiers fds Energie Préfin.tiers énergie photovoltaïque Fonds Energie et climat	192'570 73'395.75 0.00 810'144.06 883'538		CHF
287441 287500 287501	Préfin.Rousseau pour tous (2012) Préfin.tiers,CJB projets, études Préfin.tiers,CJB Mellon	352'694.47 1'004'431.49 1'357'125	.96.	
287582 287591 287620 287621 287710 287650 287651 287592 287711	Préfin.tiers Aménag.Musée horlogerie Préfin.rapatriement expo.Vodou (MEG) Préfin.tiers BGE manuscrits Préfin.tiers BGE numérisation Préfin. Signal. Parc La Grange Préfin. réseau radio SIS Préfin. centrale ICASIS pour SIS Préfin.MEG Mochica, Pérou Préfin. Parc Beaulieu entrée Grand-Pré		.86 1.00 1.00 5.00 1.00 1.79	
29	Fortune nette		986'389'845.61	986'389'845.61
290001 290000	Fonds capital Résultats généraux	984'142'47' 2'247'37		

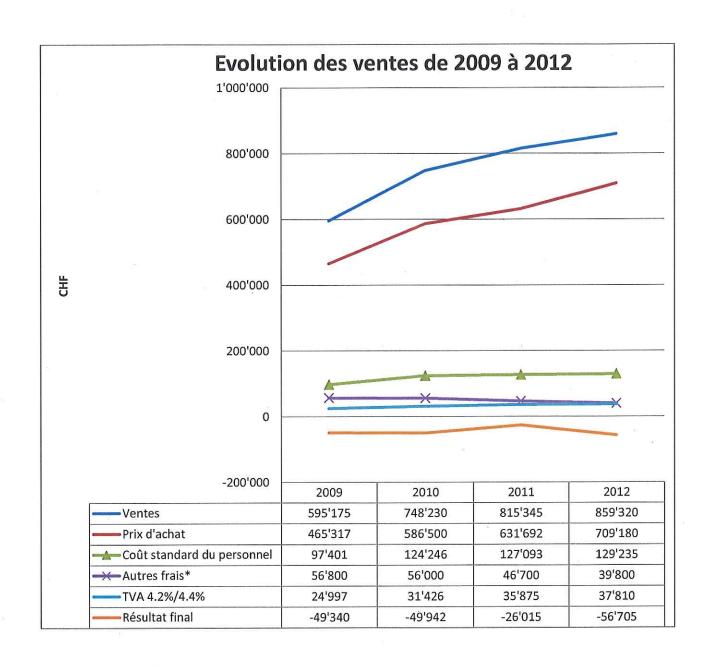
Ecarts entre comptes et budget par groupe de comptes à 3 position et par service, regroupés par groupe de comptes, Comptes 2012

Groupe C2012 B2012 Ecarts- Ecarts- 300 2'006'407.86 2'074'810.00 -74'700.74 6'298.60 301 351'492'209.01 353'255'169.11 1-6'306'458.32 14'543'498.22 303 28'250'338.50 29'311'785.93 -2'222'765.50 1'161'318.07 304 45'313'337.13 46'075'233.75 -1'930'467.77 1'168'571.15 305 7'95'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'20'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'20'706.73 583'148.94<		regroupes par g	roupe de comptes,	comptes 2012	
301 351'492'209.01 353'255'169.11 -16'306'458.32 14'543'498.22 303 28'250'338.50 29'311'785.93 -2'222'765.50 1'161'318.07 304 45'313'337.13 46'075'233.75 -1'930'467.77 1'168'571.15 305 7'995'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 1'76'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'20'0237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'7	Groupe	C2012	B2012	Ecarts -	Ecarts +
303 28'250'338.50 29'311'785.93 -2'222'765.50 1'161'318.07' 304 45'313'337.13 46'075'233.75 -1'930'467.77 1'168'571.15 305 7'995'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'22'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 5'305'359.00 5'305'359.00 -5'810'888.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 -3'826.64 5'650.35 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -599'406.59 17'216.63 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -118'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 -398'71.27 398'012.41 366 62'102.82 0.00 -386'00.00 -3'550'99.72 111'716.77	300	2'006'407.86	2'074'810.00	-74'700.74	6'298.60
304 45'313'337.13 46'075'233.75 -1'930'467.77 1'168'571.15 305 7'995'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'55'9'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'220'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'105'444'.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 323 221'264.74 1'041'000.00 -419'735.26 0.00 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -41'74'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -389'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -41'8'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 75'550.00 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'509.72 111'716.77	301	351'492'209.01	353'255'169.11	-16'306'458.32	14'543'498.22
305 7'995'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -20'143.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -49'974.00 36'68'85.76 319 2'222'548.80 2'605'102.00 -805'895.00	303	28'250'338.50	29'311'785.93	-2'222'765.50	1'161'318.07
305 7'995'874.99 8'567'104.46 -1'650'373.46 1'079'143.99 306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'56'2'406.00 -7'033'67.66	304	45'313'337.13	46'075'233.75	-1'930'467.77	1'168'571.15
306 2'256'133.61 2'423'787.00 -372'754.85 205'101.46 307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -20'1643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 4'41'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'210'706.73 583'148.94 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'202.62 316 12'788'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'09'685.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00		7'995'874.99	8'567'104.46	-1'650'373.46	1'079'143.99
307 7'455'204.25 7'475'000.00 -196'063.10 176'267.35 308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'488'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 13'335'302.62 31'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'22'2534.80 2'605'102.00				-372'754.85	205'101.46
308 2'579'164.28 2'083'680.00 -207'643.74 703'128.02 309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 4223'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 32'293'833.00 -3'507'576.22 <td< th=""><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th></td<>					
309 3'820'800.40 4'434'676.00 -2'410'585.12 1'796'709.52 310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'2787'39.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35					
310 10'094'429.20 11'104'145.00 -1'451'216.28 441'500.48 311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -4'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'554.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'755.35 0.00 45'755.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22					
311 6'448'505.21 6'785'388.00 -1'529'494.28 1'192'611.49 312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14					
312 22'200'237.13 20'532'783.00 -637'069.77 2'304'523.90 313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -4'37'032.83 206'891.82 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'820'448.57 334 16'838'263.84 </th <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>					
313 13'106'815.21 13'734'373.00 -1'210'706.73 583'148.94 314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 342 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'					
314 63'429'562.82 59'183'475.00 -4'953'963.20 9'200'051.02 315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40					
315 9'308'515.97 10'214'035.00 -1'278'739.59 373'220.56 316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 352 10'997'348.71 10'995'5					
316 12'789'977.89 12'560'100.00 -1'105'424.73 1'335'302.62 317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'99					
317 2'603'639.99 2'833'781.00 -437'032.83 206'891.82 318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 </th <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>					
318 56'625'615.08 59'562'406.00 -7'033'676.68 4'096'885.76 319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00					
319 2'222'534.80 2'605'102.00 -805'895.00 423'327.80 320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.3					
320 83'632.60 94'000.00 -49'974.00 39'606.60 321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 330 22916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00					
321 45'753.35 0.00 45'753.35 322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 323 221'264.74 1'041'000.00 -819'735.26 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00					
322 28'786'256.78 32'293'833.00 -3'507'576.22 0.00 323 221'264.74 1'041'000.00 -819'735.26 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 <th></th> <th>9</th> <th>94'000.00</th> <th></th> <th></th>		9	94'000.00		
323 221'264.74 1'041'000.00 -819'735.26 0.00 330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300					
330 2'916'027.56 3'086'080.20 -170'052.64 0.00 331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 1					
331 64'684'850.90 69'157'284.93 -7'802'682.17 3'330'248.14 332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 367 4'980'301.47	323	221'264.74			
332 7'220'448.57 0.00 7'220'448.57 334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -4'1095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 75'750.00	330	2'916'027.56	3'086'080.20	-170'052.64	0.00
334 16'838'263.84 17'527'000.00 -5'810'884.56 5'122'148.40 341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 75'750.00 380 62'102.8	331	64'684'850.90	69'157'284.93	-7'802'682.17	3'330'248.14
341 5'305'359.00 5'305'359.00 0.00 0.00 346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 75'750.00 380 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00	332	7'220'448.57		0.00	7'220'448.57
346 30'472'814.98 30'735'729.00 -262'914.02 0.00 351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 75'750.00 380 0.00 75'750.00 0.00 75'750.00 380 62'102.82 0.00 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05<	334	16'838'263.84	17'527'000.00	-5'810'884.56	5'122'148.40
351 36'549'593.83 37'120'301.00 -1'742'998.85 1'172'291.68 352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 75'750.00 380 0.00 75'750.00 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	341	5'305'359.00	5'305'359.00	0.00	0.00
352 10'997'348.71 10'995'525.00 -3'826.64 5'650.35 360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	346	30'472'814.98	30'735'729.00	-262'914.02	0.00
360 503'275.00 503'275.00 0.00 0.00 361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	351	36'549'593.83	37'120'301.00	-1'742'998.85	1'172'291.68
361 9'808'506.36 10'300'117.00 -596'311.35 104'700.71 362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	352	10'997'348.71	10'995'525.00	-3'826.64	5'650.35
362 100'309.77 142'500.00 -59'406.59 17'216.36 363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	360	503'275.00	503'275.00	0.00	0.00
363 6'288'590.85 6'402'084.00 -113'493.15 0.00 364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	361	9'808'506.36	10'300'117.00	-596'311.35	104'700.71
364 2'046'706.80 2'060'300.00 -47'095.00 33'501.80 365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	362	100'309.77	142'500.00	-59'406.59	17'216.36
365 194'905'647.10 195'244'741.00 -4'174'036.71 3'834'942.81 366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	363	6'288'590.85	6'402'084.00	-113'493.15	0.00
366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	364	2'046'706.80	2'060'300.00	-47'095.00	33'501.80
366 14'938'336.84 14'939'096.00 -398'771.27 398'012.11 367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	365	194'905'647.10	195'244'741.00	-4'174'036.71	3'834'942.81
367 4'980'301.47 5'020'200.00 -148'444.27 108'545.74 371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77	366	14'938'336.84	14'939'096.00	-398'771.27	398'012.11
371 97.63 0.00 97.63 376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77			5'020'200.00	-148'444.27	108'545.74
376 75'750.00 0.00 75'750.00 380 0.00 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77					97.63
380 0.00 0.00 386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77					
386 62'102.82 0.00 62'102.82 390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77					
390 25'576'617.05 29'000'000.00 -3'535'099.72 111'716.77		62'102.82			
200 300 300 300 300 300 300 300 300 300			29'000'000.00		
11 31, 632.65 11 100.56 231 100.56 713 /02.50					
392 5'551'789.43 3'938'939.00 -215'135.32 1'827'985.75					
Total général 1'130'276'581.37 1'140'887'228.38 -75'564'569.93 64'953'922.92				INTO A CONTROL OF THE PERSON O	A STATE OF THE STA

Statistique de vente des cartes journalières CFF

Année	Ventes	Prix d'achat	Coût standard du personnel	Autres frais*	TVA 4.2%/4.4%	Résultat final
2009	595'175	465'317	97'401	56'800	24'997	-49'340
2010	748'230	586'500	124'246	56'000	31'426	-49'942
2011	815'345	631'692	127'093	46'700	35'875	-26'015
2012	859'320	709'180	129'235	39'800	37'810	-56'705

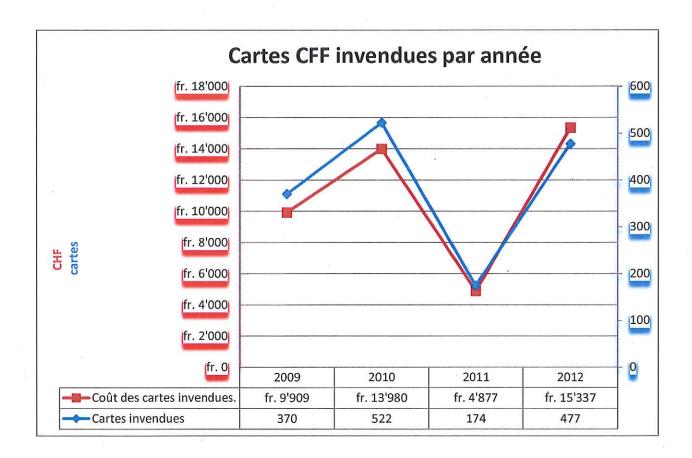
^{*} Loyer, nettoyage, transport de fonds, frais publicitaires, surveillance, frais bancaires, etc....



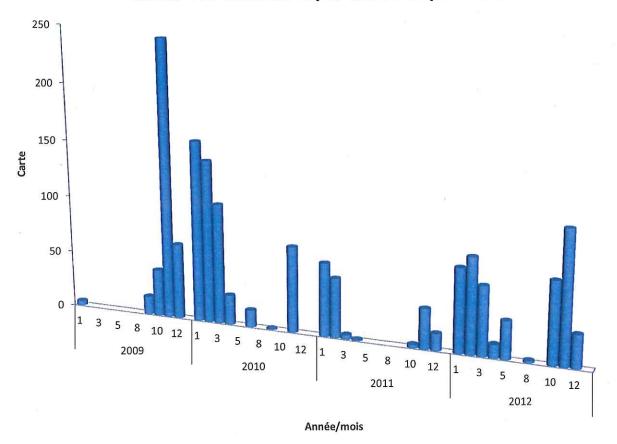
Cartes CFF invendues par année

Année	Cartes proposées	Cartes invendues	% des invendues	Coût des cartes invendues
2009	17'375	370	2.13%	fr. 9'909
2010	21'900	522	2.38%	fr. 13'980
2011	21'900	174	0.79%	fr. 4'877
2012	21'960	477	2.17%	fr. 15'337
Total	83'135	1'543	1.87%	fr. 44'102

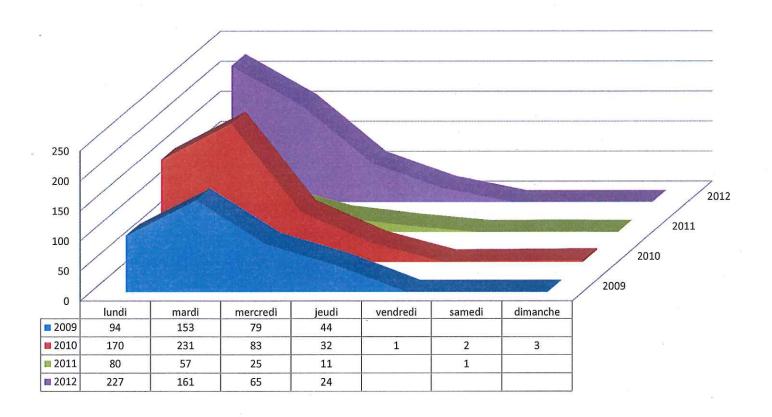
% moyen



Cartes CFF invendues par année et par mois

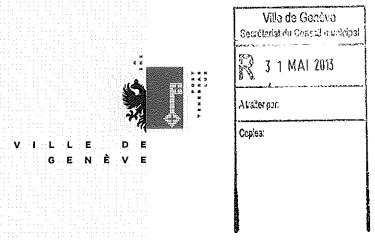


Cartes CFF invendues par année et jour de la semaine



CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE GENÈVE



Monsieur Aberto Velasco Président de la Commission des finances

Genève, le 30 mai 2013

Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2012

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités et vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux demandes posées par la Commission.

Question 1. M. Sormanni souhaiterait le détail de la ligne 334 (pertes sur débiteurs) de l'administration centrale

Réponse : Ces écritures concernent un contentieux opposant la Ville de Genève à un débiteur, dont la créance initiale s'élevait à 318'815.- CHF.

Ce montant a été ajusté en 2012 avec les intérêts dus, moins les remboursements effectués et additionnés de frais de justice, soit un total de 369'157.- CHF

L'annonce de son insolvabilité a nécessité de dissoudre la provision initiale de 318'815.- CHF (334'040) et de passer les intérêts en pertes pour annuler totalement la dette. Cette dissolution ne signifie pas que l'affaire est classée. Ces opérations comptables ont simplement extrait la créance de l'actif du bilan.

Le suivi de ce dossier se poursuit et tout versement effectué par le débiteur est enregistré dans le compte 429100 "Encaissement de créances amorties".

Explications des opérations comptables :

L'explication technique et les opérations comptables sont décrites dans le fichier « Explications techniques » (Annexe I)

Question 2. M. Fiumelli demande, en rapport avec les comptes du Conseil administratif en page 40 des comptes budgétaires et financiers 2012, s'il serait possible d'obtenir un bilan des coûts liés aux voyages du Maire de la Ville de Genève

Réponse : Détail des frais

Mairie de Monsieur. Maudet : un voyage à New York pour un montant de CHF 7'852.85 Mairie de Monsieur Pagani : aucun voyage n'a été effectué en 2012 dans le cadre de la Mairie.

PALAIS EYNARD — RUE DE LA CROIX-ROUGE 4 CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÉVE 3 T +41(0)22 418 29 00 F +41(0)22 418 29 01 www.ville-geneve.ch www.geneva-city.ch tpg bus 3-5 (ARRÉT CROIX-ROUGE) Question 3. M. Pattaroni aimerait également connaître le montant versé en 2012 pour la caisse de pension des magistrats

Réponse: Le compte relatif aux prélèvements pour les retraites des Conseillers et Conseillères administratifs est le A0105699 307670 "Pension du CA".

Le pourcentage de ces prélèvements s'élève à 4,5%.

Question 4. M. Brandt aimerait avoir le détail des enveloppes « Divers projets pour la Genève Internationale » et « Subventions et allocation diverses et imprévues ».

Réponse :

« Divers projets pour la Genève Internationale »

- 50'000.- CHF à la Radio Télévision Suisse pour soutenir la réalisation de films sur les métiers de la coopération internationale ;
- 20'000.- CHF à l'Association pour la danse contemporaine pour le spectacle "Human Writes" de la Compagnie de William Forsythe au Palais des Nations.

« Subventions et allocation diverses et imprévues »

Vous trouverez la liste complète des subventions et allocation diverses et imprévues dans l'annexe « Subventions CA 2012 » (Annexe II)

Question 5. M. Sormanni demande ce qui justifie la différence de CHF 840'000.- à la ligne 451 de la page 42 des comptes financiers et budgétaires 2012, ainsi que le détail de ces frais de route.

Réponse: voir l'annexe III « Décompte 2012 des droits sur les carburants » (Annexe III)

En restant à votre disposition pour tout autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexes: I Explications techniques

II Subventions CA 2012

III Décompte 2012 des droits sur les carburants

Copie: M. Rémy Pagani, Maire

Amere 1

Explications détaillées des opérations comptables:

Ce débiteur a fait l'objet de deux actes de défaut de bien (ci-après ADB) après saisie délivrés par les offices des poursuites de Monthey et Saint-Maurice.

1) ADB du 04.08.2010 de Fr. 379'682.25

2) ADB du 24.10.2011 de Fr. 375'992.60

La réception de ces documents a permis de reconstituer la créance et de passer les écritures pour 2012.

Reconstitution de la créance

Sur la base des informations figurant sur les actes de défaut de bien, la comptabilité générale a reconstitué le montant dû par le débiteur et a enregistré la différence de Fr' 52'342.60 dans les comptes, soit :

-Fr. 1017.40 dans le compte 436300 "Dédommagements et remboursements divers", il s'agit de frais facturés par l'office des poursuites

-Fr. 51'325.20 dans le compte 421050 "Intérêts de retard des créances", il s'agit des intérêts de retard calculés par l'Office des poursuites.

Le montant figurant sur l'ADB indique Fr. 59'190.55, auquel il a été retranché 7'865.35 correspondant à des montants que le débiteur avait payés.

Cette première étape a permis de retranscrire en comptabilité le montant réellement dû par le débiteur, soit un montant total de Fr. 369'157.35.

Enregistrement de la perte

Dans une seconde étape, la comptabilité générale a comptabilisé une perte sur débiteur de ce montant dans le compte 334020 "Pertes sur débiteurs" sur la base des actes de défaut de bien (334020 à 115008).

Dissolution de la provision

Parallèlement, la provision de Fr. 318'815.- initiale a été dissoute par l'écriture suivante :

240002 "Provision débiteurs douteux débiteurs divers" à 334040 "C-Variation provision pour pertes sur débiteurs"

Par conséquent, le solde de la rubrique 334 de Fr. 50'492.35 se compose :

- de la dissolution de la provision mentionné ci-dessus (la différence de Fr. 150.- correspond à deux mises en provision Archives + Relations extérieures)
- de la perte sur débiteur mentionnée ci-dessus.

En conclusion:

• Il a été enregistré globalement :

-un produit de Fr. 52'342.60 (421 + 436). -une perte de Fr. 50'342.35 (334) La différence de Fr. 2'000.25 provient du fait que la provision avait été calculée, historiquement, sur une créance de Fr. 318'814.75, arrondie à Fr. 318'815.

Puis, avant les écritures de clôture, le débiteur a versé, en décembre 2012, une somme de Fr. 2'000.-, c'est pourquoi un montant de Fr. 2'000.25 (créance de Fr. 316'814.75 // Provision de Fr. 318'815) a été comptabilisé en diminution de charge en 2012 pour dissoudre précisément la provision.

• La créance ne figure plus à l'actif du bilan, mais continue d'être suivi. Tout versement effectué par le débiteur est enregistré dans le compte 429100 "Encaissement de créances amorties".

Liste des bénéficiaires de subventions ponctuelles allouées par le Conseil Administratif en 2012

Association Elisa	1 000
Association Festival Intern. Film Droits	4 000
Association Sirocco	4 000
Course de l'Escalade	8 000
HUG Hôpitaux Universitaires Genève	10 000
Société Henry Dunant	3 200
Association TAKO	5 000
Terre des Hommes Suisse	5 000,-
Transports Publics Genevois	22 500,-
Association cinéma des trois Mondes	3 750
ONU Organisation des Nations	10 000
Mission Permanente de la Suisse	21 330
Unia Genève	11 000
Cinematou	2 000
Salon International des Inventions	2 500
SSS GENEVE	500
Geneva Health Forum	5 000
LIFT Conférence	13 000
Chambre des Médiateurs de Genève	4 000
Noé 21	1 000
La Coordination Climat et Justice Sociale	2 000
Genève Tourisme & Congrès	8 000
Association SWISSAID GENEVE	4 000
Association Journées d'études 2012	8 000
Ass. 125° Ecole d'horticulture	5 000
Société météorologique de France	3 000
Association du Comité Independent WHO	25 000
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles de Genève	2 000
Bureau Suisse de la Human Rights	10 000
UPR Info	10 000
Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer	2 000
A.C.E.E.S., Chêne-Bougeries	3 000
Association GE200.ch	25 000
UTA-IUF-IUL	10 000
Global Alliance against Female Genital Mutilation	3 000

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2012, BASE SUR LES COMPTES 2011 Décompte arrondi au franc Chap. 250

à 270

VOIRIE

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants '	Montants du décompte
TOTAL DU	DECOMPTE				39'129'86
			<u> </u>		
4009000. LC	OGISTIQUE ET TECHNIQUE				6'285'72
			·		
DEPENSES					
301000	Traitements	. 2'341'258	47.50	1'112'098	
303000	Assurances sociales	181'819		86'364	
304410	Calsse pension et prévoyance	290'229		137'859	
305000	Assurance maladle et accident	77'493		36'809	
7 106000	Prestations en nature	20'046	47.50	9'522	
308000	Personnel Interimaire	0		0	
309000	Autres charges du personnel	72'305	47.60	34'345	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	15'015		4'839	
311000	Mobilier, machines, véhicules, matériel	58'077	40.00		
312000	Eau, énergie, combustible	843'080	32.23	271'725	
313040	Fournitures télécom, et transmission.	0		0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
313100	Fournitures pour véhicules	. 0	59,34	0	
313110	Fourniture pour le nettoyage	26'357	32.23	8'495	
313190	Fournitures sécurité et Intervention	8'728	59.34	5'179	
313200	Fournitures pour atellers+autres fourn.	951	59.34	564	·
313320	Fournitures instal.électriques	- 631	32.23	203	-
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	0	// 0.00	0	
313410	Fournitures de constructions	Ō	59.34	0	
313460	Fournitures de plantes et fleurs	16	0.00	0	
313480	Fournitures produits chimiques	35'999	32.23	11'602	
313490	Fournitures produis déneigement .	0	100.00	0	
.313521	Fourniture de carburant	14'677	59.34	. 8'709	
313530	Fournitures alimentaires	. 0	0.00	0	····
J13590	Fournitures marquages	Ö	100.00	. 0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	272'395	32.23	87'793	
315070	Entretien-vêtements	6'336	32.23	. 2'042	
315	Entr.véhic. p/tiers	0	59,34	. 0	
315000	Entretien divers matériel	111'021	32,23	35'782	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	13'932	59.34	8'267	
315200	Entretien matériel ateller .tiers	0	, 59.34	0	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes	0	0.00	. 0	
316000	Autres locations	14'659	32.23	4'725	
316420	Location we publics	0	0.00	0	
317000	Dédommagements	9'808	47.50	4'659	
318100	Ass. Véhicules	31'213	59.34	18'522	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
318000	Affranch.+ autres prestations	51'699	32,23	16'663	
319060	Autres frais divers	242	32.23	78	
200000	Tana Courantallatteâta our artionalore	23(030	0.00	٥	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

23'939

6'801

0

01

Ok

0.00

0,00

32,23

32.23

32.23

Engag. Courants/Intérêts aux créanclers

Pertes sur débiteurs

Subv. et gratuité

Imp. Internes

Locaux

320010

334020

365

391

392000

2'192

0

0

0

0

A dédujre : 427170 Lo 429000 Au 434000 Pr. 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	harges financ. otal byers utres revenus restation services pour des tiers entes caf,de produits alimentaires entes diverses bt frals pers.	. 0 0 -26'399 0		32.23	0 1'932'267	1'932'267
A dédujre : 427170 Lo 429000 Au 434000 Pr. 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	pyers utres revenus restation services pour des tiers entes caf.de produits alimentaires entes diverses ot frals pers.	. 0 0 -26'399 0			1.932'267.	1'932'267
427170 Lo 429000 Au 434000 Pr 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	utres revenus restation services pour des tiers entes caf.de produits allmentaires entes diverses ot frals pers.	0 -26'399 0 0	//	32.23		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
427170 Lo 429000 Au 434000 Pr 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	utres revenus restation services pour des tiers entes caf.de produits allmentaires entes diverses ot frals pers.	0 -26'399 0 0	//	32.23	ļ .	· —
429000 Au 434000 Pr 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	utres revenus restation services pour des tiers entes caf.de produits allmentaires entes diverses ot frals pers.	0 -26'399 0 0	//	32,231		
434000 Pr 435150 Ve 435180 Ve 436000 Rt 439400 Au 492 Im	restation services pour des tiers entes caf.de produits allmentaires entes diverses ot frals pers.	-26'399 0 0			0	
435150 Ve 435180 Ve 436000 Rk 439400 Au 492 Im	entes caf.de produits allmentaires entes diverses ot frais pers.	0		0.00	0	
435180 Ve 436000 Rb 439400 Au 492 Im	entes diverses ot frals pers.	. 0	·····	59,34	-15'665	
436000 Rb 439400 Au 492 Im	ot frals pers.			0.00	0	
439400 Au 492 [m		11400		59,34	0	
492 lm		-4'188	/	47.50	-1'989	· · · ·
TC	ıtres contrib.	-68'631	//	32.23	-22 120	
	put, Internes	0	- ·	32,23	0	201774
		-99'218	ļ		-39'774	-39'774
Pac	OTAL NET 40090000	5'781'549			1'892'492	
Pac			<u> </u>			
	s pris en considération	5010.10	 /			
40090003 Ge	estion Cafétéria	52'642	<u> </u>			
			<u> </u>			<u> </u>
	s pris en considération '	01/0-20/0	/_	}		
40090001 Un	nité matériel de fête	2'107'243	<u>/</u>			I
			/			
	nité gestion des véhicules	ENTERNO	. //.		0100011001	
Dé	penses	5'157'502		59.34	3'060'462	
~ 	narges financières (331-390)	-126'124	7/	59.34	-74'842	010001000
	evenus	-42'057		59,34	-24'957	2'960'663
ТО	OTAL NET	4'989'321			2'960'663	
	nités atellérs généraux	1'408'433	-//-	47.50	669'006	
	altements		//	47.50	50'577	·
	surances sociales	106'477	// _	47,50	79'321	
	isse pension et prévoyance	166'991	/_ _	47.50	23'844	
	surance maladle et accident	60'198	//	47.50	286	
	estations en nature	602 0	-/- -	47.50 47.50	200	
	rsonnel interlmaire		-/-		387	
	tres charges du personnel	814 2'086		47.50 32.23		
310000 Fra	als de bureau, Imprimés, publicité				57'238	
	biller,machines,véhicules,matériel	143'095 18		40.00 59.34	11	
	urnitures pour véhicules	6'610	//-	32,23	2'130	·
	urniture pour le nettoyage	8'123	// /	59,34	4'820	
	urnitures sécurité et Intervention	199'128	//-	59,34	118'163	
	urnitures pour atellers+autres fourn.	34'502	/	32.23	11'120	
	urnitures instal.électriques	34 502	1/-	0.00	01-	
	urnitures monuments/mat. Fêtes	. 64'227	//	59.34	38'112	
	urnitures de constructions	4'361	1:	32,23	1'406	
	urnitures produits chimiques	4 301	/-	100.00	0	
	urnitures produis déneigement	6'507	'/.	59.34	3'861	
	urniture de carburant	. 0507	,	100.00	3001	
313590 Fou	urnitures marquages	948'464		32,23	305'690	<u> </u>
	tretien des immeubles par des tiers	19'256	//	59.34	11'427	
	fretien autre matériel par des tiers	28'760	- /	59.34	17'066	
	tretien matériel ateller , tiers	108'850	//	32,23	35'082	
	yers, locations, redev.d'utilisation	214'007		0.00	0 002	<u> </u>
	cation we publics	138		47.50	66	
	dommagements	90'752	_//-	32,23	29'249	
	noraires + prestations de services	273	/ _	32,23	29 249	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
392000 lmp	p. Internes	213		JZ;Z3	- 00	

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du
			,		décompte
331/390	Charges financ, Charges financ, Charges financ, Charges financ, Charges financ, Charges finance, Charges fin	0	0.00	0	
A déduire :					•
429000	Autres revenus	-1'500			
434000	Prestation services pour des tiers	-13'222		-7'846	
436000	Dédommagement de tiers .	-40'431	47.50	-19'205	
PS. Sur exercic	e 2009, CR englogé dans le 4009000		•		
	Total ·	3'557'519		1'432'570	1'432'570
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Pas pris en considération	1			,
2601000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses	10'203'615		0	
	Revenus	-52'222	0.00	. 0	0
				,	
			,		
260200. DIRI	ECTION DU GENIE CIVIL				12'006'282
ADMINISTRATI	ON		· · ·		
DEPENSES TO		38'507'872	100,00	38'507'872	38'507'872
REVENUS TOT		-1'225'629	100.00	-1'225'629	-1'225'629
111 -1100 101	Αυλ ,	1 17220020	100.007	-1220029	*1220028
A déduire :	<u> </u>	ļ ·	7.		
	inissement des eaux	-2'674'273	100.00	-2'674'273	-2'674'273
	& OA-Charges financières (331/332/390)	-20'841'248	100.00	-20'841'248	-20'841'248
	Monuments/fontalnes	-1'760'440		-1'760'440	-1'760'440
	, in order to man to the control of		700100	,,,,,,,,,	
4010. VOIRIE	- VILLE PROPRE				20'837'861
		<u> </u>			
DEPENSES TO	TALES NETTES"	54'066'128	/		
	111111111111111111111111111111111111111	, 011/00 120			
40100000 Direc	tion et administration	3'180'325	45.35		1'442'277
	de collecte des déchets	24'581'680	0,00		n
	nettolement des voirles	24'846'866	100.00		24'846'866
	gestion des incivilités	1'457'257	0.00		· 0
A déduire :	govern doc morning	, 10, 20,		, 	-
	nettolement des volries				i
	t hors routes s/ 24'846'866	-4'969'373	100.00		-4'969'373
	Charges financières	-481'909	100.00	·:	-481'909
90 321080	Onargos mianoleres		100.00	-	-401008
L		<u>., </u>		<u></u>	

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

משמ	מ א•	T(1)	ATION	٠

VERNUTION!			
•			
FONCTIONNEMENT	39'129'869	/32.00	12'521'558
ASSURANCES	40'000	32.00	12'800
INVESTISSEMENTS	10'330'291	32.00	3'305'693
•		,	
TOTAL	49'500'160		15'840'051

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes		Subventions
2005		2006	2008
2006		2007	2009
2007		2008	2010
2008		2009	2011
2009		2010	2012
2010		2011	2013
2011		2012	2014

Décompte 2010 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2009 envoyé à l'OFS

Décompte 2010 de l'Etat à la VIIIe (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2010 (comptes 2009)

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2012, basé sur le décompte 2010 (comptes 2009)

DIME: 06110100.46006150

Répartition proportionnelle Etat-Ville

15'014'159 / 173'773'262 Edes frais d'entre la

173¹773¹262 ok-2010

15'014'159 ok-2010 201("

7'387'754 3'645'178 1er acpte 2012 3'037'648 2e acpte 2012 704'928 solde 2011

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes Décompte 2012, basé sur les comptes 2011 (voir page précédente)

15'840'051 /

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

15'840'051 🗸

Part Ville aux droits sur les carburants

8.6401 % X

-7'387'754

يمسور مهمت

8.6401

-638'308 / 15'201'743

COMPTE RENDU VILLE DE GENEVE 2012

MONTANTS **RUBRIQUES** RUBRIQUES **CREDIT DEBIT** 15'840'051 06010300 20700207 06110100 35206150 15'201'743 00000003 83011099 -Virement DS 06010300 20700207 par IC Monfant dû à la Ville de Genève 638'308 Versemt VdG 06010300 20700207 par BàP

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T+41(0)22 418 29 00
F+41(0)22 418 29 01
WWW.ville-ge.ch



Monsieur Alberto Velasco
Président de la Commission des finances

Genève, le 6 février 2013

Invitation du Conseil municipal aux réceptions de la Ville

Monsieur le Président,

Lors du vote du budget 2012, le Conseil municipal avait décidé de réduire le budget des réceptions du Conseil administratif de CHF 220'000.-, soit une baisse de plus de 40%.

Nous avions donc dû prendre des mesures drastiques d'économie, parmi lesquelles la réduction du nombre des invités à nos réceptions, mesure qui a déployé ses effets négatifs auprès de nombreuses instances officielles notamment le Conseil municipal.

Soucieux de l'harmonie protocolaire, nous avons décidé d'inviter à nouveau les membres du Conseil municipal aux différentes réceptions ainsi que d'envisager le rétablissement de prestations vis-à-vis de la Genève internationale.

Nous tenons à informer la Commission des finances que ces décisions sont susceptibles d'occasionner un dépassement du budget.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Maire:

Rémy Pagani



Commission: des Finances

Date: 30 avril 2013

Service: Direction financière

Sujet: Comptes 2012

Question:

Un-e commissaire demande le détail des charges A21 par politique publique

Réponse:

Voir tableau annexé.

Les enveloppes de subventions dont le détail a été distribué en séance de commission des finances sont imputées par politiques publiques suivantes :

- La Ville est à Vous pour CHF 189'400.-: 35 « autres loisirs »;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 5'817'649.70 : 58 « aide sociale » dont 5'500'000.- pour le Fonds chômage et CHF 286'586.65.- pour la promotion de l'égalité ;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 362'153.50 : 78 « autres tâches de protection de l'environnement » dont CHF 350'000.- pour projet incubateur ESS ;
- Subventions accordées institutions privées pour CHF 317'277.90 : 09¹ « divers (non ventilables) » pour autres subventions ponctuelles telles que celles pour la promotion de l'économie et de l'insertion.

¹ Il convient de relever qu'un problème dans SAP renvoit les imputations de la PP à 3 positions 090 « tâches non ventilables » vers la PP à 2 positions 08 « Immeuble du patr. Admin (non ventil.) » au lieu de 09 « divers (non ventilable) ». Ce problème sera réglé pour le PB2014.

CR 2012_Détails des charges A21 par politique publique

DPt Service	Libellé service	Niveau 2	Libeilé niveau 2	Groupe Libellé groupe	Valeurs Comptes 2012	Budget 2012	Ecari
1 1400	0 Agenda 21 - Ville durable	ble 30	Encouragement à la culture				0000
		35	Autres foisirs	365 Subventions accordées - institutions privées	189'400.00	190./00.00	00.008.1-
		58	Aide sociale	300 Autorités et commissions	1,705.00	10.100.00	-8,395.00
				301 Traitements du personnel		150'000.00	-150'000.00
				303 Assurances sociales		12'553.45	-12'553.45
				304 Caisses de pensions et de prévoyance		5,000.00	-5'000.00
				305 Assurance maladie et accidents		3'442.15	-3'442.15
				318 Honoraires et prestations de service	35,000.00		35,000.00
				331 Amortissements ordinaires du PA		562.50	-562.50
				365 Subventions accordées - institutions privées	5'817'649.70	5'798'776.00	18'873.70
		78	Autres tâches de protection de l'env.	301 Traitements du personnel	1'323'726.25	1'545'092.50	-221'366.25
				303 Assurances sociales	100'963.90	123'221.44	-22′257.54
				304 Caisses de pensions et de prévoyance	163'544.85	194'932.74	-31'387.89
				305 Assurance maladie et accidents	21'455.59	32'877.93	-11'422.34
				306 Prestations en nature		2,000.00	-2,000.00
			-	309 Autres charges du personnel	12'461.15	672.00	11789.15
				310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	72'093.94	70'200.00	1'893.94
				311 Mobilier, machines, véhicules et matériel	5,893.90		5'893.90
				312 Eau, énergie, combustible	4'959.50	2'451.00	2'508.50
					11.50		11.50
				314 Entretien des immeubles par des tiers	13'190.60	2,000.00	11'190.60
				315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	18,009.00		18'009.00
				316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	1'888.70		1'888.70
				317 Dédommagements	6'605.27	18'640.00	-12'034.73
				318 Honoraires et prestations de service	365'372.83	384'397.00	-19'024,17
				319 Frais divers	38'118.75	51'000.00	-12'881.25
				331 Amortissements ordinaires du PA	1,000,000.00	250.00	999'750.00
				365 Subventions accordées - institutions privées	362'153.50	359'032.00	3'121.50
				390 Intérêts répartis	20'957.70		20'957.70
				391 Mise à disposition de locaux	138'170.50	100'360.00	37'810.50
				392 Autres prestations internes	273'595.75	175'089.00	98'506.75
		80	Immeuble du patr. admin. (non ventil.)	365 Subventions accordées - institutions privées	317'277.90	290'000.00	27'277.90
Total général	-				10'304'205.78	9'523'349.71	780'856.07

SUBVENTIONS PONCTUELLES DU SERVICE AGENDA 21 - VILLE DURABLE 2012

Objet Dé	Désignation de l'obiet	Dés. compte de contrepartie	Désignation	Val./DE	SOUS-TOTAL
.0002	Ville est à vous	Association Sacogenets Events	/ous/ Petit-Saconnex	18,500.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	Pré-en-Bulle Association	LAVIlle est à vous/Grottes	17'500.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	Maison de Quartier de Plainpalais	UAVille est à vous/Plainpalais	17'500.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	SJF Saint-Jean en Fêtes	La Ville est à Vous/ Saint-Jean	18'500.00	
850	La Ville est à vous	La Source - Centre Rencontre	La Ville est à Vous/ Eaux-Vives	18'500.00	
\neg	La Ville est à vous	Maison de Quartier de Champel	La Ville est à vous- Champel	8'500.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	Association Les Pâquis sont	Ta Ville est à vous-Pâquis	18,500.00	
	La Ville est à vous	Kapoupakap association	La Ville est à vous- Jonction	18'500.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	Bioqué/Association sportive Charmil	La Ville est a vous- Europe	15'900.00	12.0
	La Ville est à vous	Ass. des habitants de la Concorde	La Ville est à vous- Concorde	9,200.00	
S680010002 La	La Ville est à vous	Association Vivre au Seujet	Ville est à vous - Coulouvrenière	18,500.00	
	La Ville est à vous	La Nouvelle Association des Habitan	La Ville est à Vous/Sécheron	9,500.00	189'400.00
S680020002	Subv. Institutions privées (A21)	Les Artichauts Association	Subvention 2012	40,000.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Association pour la sensibilisation	Guide touristique - La Rade de Genève	3,000.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privees (A21)	Bloque/Ass:Usagers Bains Pâquis	fête du déchet	3,000.00	
	Subv. institutions privées (A21)	Association FACE A FACE	Face à Face - 10ème anniversaire	2,000.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Association Food Focus	Rencontres Food Focus	10,000.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Salon des Chocolatiers Sàri		10,000,00	
S680020002 Su	Subv. Institutions privées (A21)	Ass Cultura Italia	soiree de lutte contre l'homophoble	1,500.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Association des parents d'élèves	fête 1er juin Saint-Jean	2,500.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privėes (A21)	ACTARES		10,000.00	
	Subv. institutions privées (A21)	Usagers de la Courcorderie	installation poulailler Cour-Corderie	930.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Cenin SARL	Tere tranche Revue durable-ICLE	6,000,00	
	Subv. institutions privées (A21)	Chambre Economie Sociale	programme Interreg franco-suisse	16'672.00	
S680020002 Su	Subv. Institutions privées (A21)	Baumann Michel	projet un repas pour notre avenir.	3,000,00	
	Subv. institutions privées (A21)	Terre des Hommes Suisse	soutien aux produits locaux Marche de l'espoir	2,000.00	
$\frac{1}{2}$	Subv. institutions privées (A21)	Softweb Sail	Journée entrepreneuriat social Université de Genèv	3,000,00	
~~~	Subv. institutions privées (A21)	Les Artichauts Association	Remboursement solde subvention accordée 2011	-1'915.35	
	Subv. institutions privées (A21)	Bloqué/Ass. Usagers Bains Pâquis	Subvention exploration du biotope lacustre	1,000,00	
	Subv. institutions privées (A21)	TerrAgir énergie solidaire	Projet Robine des Watts. énergie solidaire	12'400.00	
9.7	Subv. Institutions privées (A21)	LO'13'TO'Association	Financement complémentaire Semaine du Goût 2012	4,000.00	
	Subv. institutions privées (A21)	Albinfo.ch	Soutien pour le site "albinfo.ch"	5,000.00	
33	Subv. institutions privées (A21)	Ass Univ Populaire Albanaise	Projet "Albanais de Genève"	15,000.00	
	Subv. institutions privées (A21)	Association Tambour Battant	Festival musique et cinémas d'Afrique	10,000.00	
100	Subv. Institutions privées (A21)	Association Les Pâquis sont	Projet Mary Read!"La Ville est à vous" aux Pâquis	2,500.00	
	Subv. institutions privées (A21)	Cerin SARL	2ème tranche Revue durable-ICLEI	6,000.00	
200	Subv. institutions privées (A21)	Pluriels Centre de Consultations	Rencontre "Interprétariat communautaire"	1,000:00	
	Subv. institutions privées (A21)	Centre d'accueil et formation de	Les réfugiés d'hier accuellient les réfugiés d'auj	10,000.00	
1	Subv. institutions privées (A21)	Ass. Lieux de rencontre et de	Financement réalisation du projet "bacs à mûriers"	5'000.00	
S680020002 Su	Subv. institutions privées (A21)	Association FACE A FACE	Couverture déficit 10ème anniversaire Face à Face	2,000.00	



Commission : des Finances

Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service : Direction du département des finances et du logement

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande un historique portant sur le litige entre le Parking de la Place de Cornavin SA (PPCSA) et la Ville de Genève (VGE), ainsi que le détail des coûts financiers de la procédure y relative

### Réponse :

Le 6 février 1979, PPCSA conclut avec la Ville de Genève une Convention ayant pour objet une concession autorisant PPCSA à construire, puis à exploiter une galerie marchande et un parking sous la place de Cornavin. La durée initiale de cette convention est de 65 ans et peut être prolongée au maximum jusqu'à 85 ans. Cette convention prévoit une redevance annuelle correspondant à la moitié de l'excédent de recettes réalisé par la société. Toutefois, tant que l'investissement initial n'est pas couvert par les excédents de recettes cumulés, PPCSA est dispensée du paiement de la redevance.

Durant des années, les calculs ressortant du rapport de l'organe de révision démontrent ainsi une absence de redevance. La lecture des comptes 2005 laisse présager l'obligation pour PPCSA de verser une redevance dès l'année 2006.

Sur la base d'une lecture attentive de la Convention, les calculs sont repris par le Contrôle financier et la Fondation des parkings. C'est ainsi qu'il est découvert que la méthode de calcul du droit à la rente retenue jusqu'ici par PPCSA et sa fiduciaire n'est pas correcte. Selon ces calculs, la redevance aurait dû être versée dès l'année 2001.

La Ville de Genève prétend donc au versement de la totalité des rentes de 2001 à 2006, estimées à 10,7 mios de francs sans les intérêts. PPCSA ne reconnaît devoir que le montant depuis 2006 et conteste dès lors les redevances de 2001 à 2005. La participation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de la société, ainsi que la validation des comptes lors des assemblées générales successives ayant, selon PPCSA, entériné la situation antérieure à 2006 (la Ville de Genève détient 7,65% du capital de PPCSA).

Devant l'impossibilité de trouver un accord avec PPCSA, le Tribunal arbitral prévu par la Convention est saisi. Il donne raison à PPCSA en 2012 sur la question de l'antériorité de la redevance due. Par contre, il confirme l'approche soutenue par la Ville s'agissant de la méthode de calcul de la redevance.

En exécution de la sentence rendue par le Tribunal arbitral, la VGE s'acquitte des montants suivants :

Total	CHF	727'010
TA, arrêt du 3.02.2010, indemnité	CHF	1'000
Participation aux honoraires de PPCSA	CHF	100'000
Frais d'arbitrage	CHF	350'000
Frais d'honoraires d'avocat de VGe	CHF	263'450
Frais et débours en relation avec les audiences	CHF	12'560

Enfin, la provision de 8'886'900 francs, entièrement provisionnée, correspondant aux redevances dues selon la Ville de Genève de 2001 à 2005, est dissoute au 31 décembre 2012.



Commission : des Finances

Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande le détail des aides personnalisées

### Réponse

Un bilan intermédiaire a été rédigé, il sera transmis après son approbation par le Conseil administratif, fin mai 2013.



Commission: des Finances

Date: 30 avril 2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande un historique de Mottatom

### Réponse:

Le contrat de prêt à usage portant sur les locaux en cause a été signé par la Ville de Genève et la Fédération Mottatom en décembre 2004, et reconduit depuis lors. Le terme de cette mise à disposition correspondra, selon les dispositions contractuelles, au démarrage du projet de construction lié à la mise en œuvre du plan localisé de quartier Grand-Pré-Chandieu.

Mottatom retrouvera dans les constructions futures des surfaces de qualité et de dimension au moins équivalentes à celles qu'elle occupe actuellement, et qui devront être démolies, selon les termes d'un accord conclu en novembre 2010 entre la Fédération et la Ville de Genève, représentée par le département des constructions et de l'aménagement.



Commission: des Finances

Date: 30 avril 2013

Service : Gérance immobilière municipale

Sujet: Comptes 2012 - page 155 - Subventions

### Question:

Un-e commissaire demande le détail des occupations illicites

### Réponse:

Le montant d'une occupation illicite correspond au loyer maximum calculé selon la méthode à points utilisée par la GIM pour le logement concerné durant la période de l'occupation illicite.

Les cas listés sont des anciens cas de squatts isolés, dans des immeubles voués à la démolition (ex. : rue de Lausanne 27) ou à la rénovation (ex. : rues des Grottes, Industrie, Amis).



Commission : des Finances

Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service : Agenda 21 - Ville durable

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande le rapport annuel du fonds chômage

### Réponse

Ce rapport est en cours de rédaction. Il sera transmis d'ici à fin juin 2013.



Commission: des Finances

Date (jj,mm,aa): 30.04.2013

Service: Direction des ressources humaines

Sujet: Comptes 2012

### Question:

Un-e commissaire demande un état de situation sur l'Unité psychologie du travail

### Réponse :

La psychologie du travail représente un axe important d'action des ressources humaines. Dans ce cadre, l'Unité psychologie du travail a pour mission de soutenir, conseiller, orienter, former et fournir une expertise aux directeur-trices de départements, aux chef-fe-s de service ainsi qu'aux employé-e-s de l'administration municipale lors de dysfonctionnements professionnels individuels ou collectifs, liés à des difficultés relationnelles, de santé, managériales ou de dépendances aux produits psychoactifs.

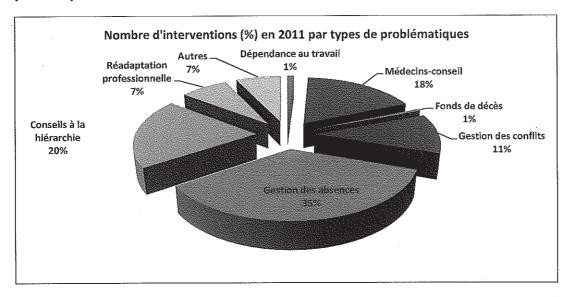
Compte tenu du volume croissant des demandes d'expertises médicales et de la nécessité de faire accélérer le processus lié à l'établissement de pronostics de reprise de travail, l'Unité psychologie du travail s'est vue dans l'obligation de procéder à l'engagement de médecins-conseils supplémentaires. L'équipe des médecins-conseils de la Ville de Genève est composée actuellement de 5 médecins-conseils généralistes, d'une médecin du travail et de 2 médecins-conseils psychiatres, dont un spécialiste en addictologie. En effet et pour ce dernier, l'expertise d'un spécialiste en la matière a été nécessaire afin de faire face à l'augmentation de la consommation des produits psycho-actifs liée à l'activité professionnelle.

A noter également que dans le cadre des nouvelles dispositions statutaires, l'Unité psychologie du travail a créé plusieurs directives générales en matière d'atteintes à la personnalité (harcèlement), de gestion des conflits (médiation et conciliation), de dépendances au travail et de réadaptation professionnelle (aménagement du poste, adaptation de la fonction d'engagement et réadaptation). Un plan de progrès a également été élaboré avec la création de documents relatifs à la gestion des difficultés d'ordre professionnel ou relationnel.

Finalement, l'Unité psychologie est chargée, de part la particularité du domaine traité et des innovations en matière d'outils proposés à l'ensemble du personnel, toute hiérarchie confondue, de donner elle-même des formations au personnel Ville de Genève.

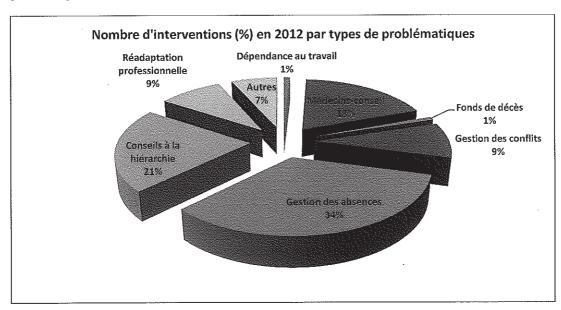
### En chiffre:

En 2011, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 389 reprises (378 situations individuelles et 11 situations collectives). 33% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 20% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecins-conseil. Il est précisé que 90% de ces situations individuelles sont en lien avec des périodes d'absence.



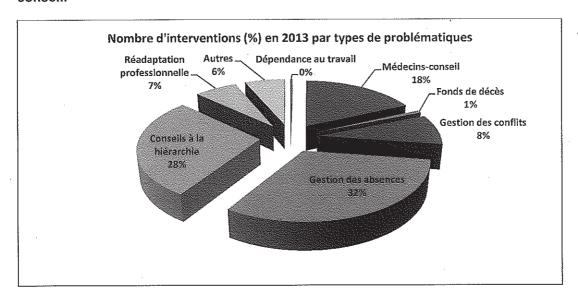
En 2011, 170 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.

En 2012, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 418 reprises (412 situations individuelles et 6 situations collectives). 34% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 21% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecins-conseil. Il est précisé que 70% de ces situations individuelles sont en lien avec des périodes d'absence.



En 2012, 178 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.

De janvier à avril 2013, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 281 reprises (276 situations individuelles et 5 situations collectives). 32% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 28% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecinsconseil.



Cette année, 79 visites médicales du même type ont déjà été effectuée (situation à fin avril 2013).

### **Olivier Fiumelli**

**De:** Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch

**Envoyé:** mardi 4 juin 2013 08:03

À: gary.bennaim@cm.ville-ge.ch; eric.bertinat@cm.ville-ge.ch; simon.brandt@cm.ville-

ge.ch; gregoire.carasso@cm.ville-ge.ch; olivier.fiumelli@cm.ville-ge.ch; jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch; denis.menoud@cm.ville-ge.ch; frederique.perler-isaaz@cm.ville-ge.ch; pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch; daniel.sormanni@cm.ville-ge.ch;

martine.sumi@cm.ville-ge.ch; marie-pierre.theubet@cm.ville-ge.ch; pierre.vanek@cm.ville-ge.ch; alberto.velasco@cm.ville-ge.ch;

salika.wenger@cm.ville-ge.ch

Cc:fannypizarr@gmail.com; Catia.Mastroianni@ville-ge.ch; Laure.Renevier@ville-ge.chObjet:Tr : COFINA - Réponses aux questions de Monsieur Sormanni - Comptes 2012Pièces jointes:20130531100417341.pdf; 20130531100612024.pdf; 20130531114828301.pdf

----- Transféré par Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge le 04.06.2013 08:01 -----

De : Sandrine Salerno/ca/ville-ge A : <u>alberto.velasco@cm.ville-ge.ch</u>

Cc: dsormanni@bluewin.ch, Marie-Christine Cabussat/scm/ville-ge@ville-ge, Loredana De-Ciocchis/scm/ville-ge@ville-ge

Date: 03.06.2013 16:15

Objet : COFINA - Réponses aux questions de Monsieur Sormanni - Comptes 2012

Envoyé par : Cecile Houari

Monsieur le Président,

Le Secrétariat du Conseil municipal m'a fait suivre le courriel de Monsieur Daniel Sormani concernant les réponses apportées aux questions de la Commission des finances au sujet des comptes 2012.

Je joins en annexe le virement annuel enregistré par mes services sur la base du décompte fourni par l'Etat de Genève relatif au calcul de la ristourne sur les carburants, question qui d'ailleurs n'a pas été posée à l'occasion de l'audition de mon département.

S'agissant des terrains non-bâtis (uniquement des parcs aménagés), les acquisitions de parcelles non-bâties votées sont comptabilisées dans le patrimoine financier, compte 123000 "Immobilisations patrimoine financier" au bilan et ne sont pas amorties, selon les délibérations du Conseil municipal.

Lorsqu'un crédit d'investissement concernant une construction sur une telle parcelle est voté, la parcelle est alors transférée comptablement sur le crédit de réalisation. Les deux objets seront alors amortis, conformément aux arrêtés du Conseil municipal et à l'art. 34 al. 6 lit. a) et b) du RAC.

Par ailleurs, les terrains non-bâtis figurant au bilan au 31.12.2012 dans le groupe 140 "Terrains non-bâtis" pour une valeur nette de Fr. 46'867'479.39 représentent des crédits d'investissement en cours de réalisation et d'amortissement et des parcelles.

Les amortissements annuels 2012 liés au 140 s'élèvent à Fr. Fr. 1'908'366.92.

Vous trouverez en annexe le justificatif de bilan y relatif.

Soit la situation suivante au 31.12.2012 :

Solde à amortir **Fr. 46'867'274.39** 

140000 Terrains non bâtis Fr. 205.-

### Groupe 140 "Terrains non-bâtis"

Fr. 46'867'479.39

La convention qui lie la Ville de Genève et l'Hospice général vous a été transmise, par courriel, le 17 mai 2013, ainsi qu'au format papier à l'adresse du Secrétariat du Conseil municipal.

Pour finir et pour nous permettre de répondre à la demande de Monsieur Sormani, il conviendrait de nous reformuler la question du résultat des comptes 2012.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Sandrine Salerno Conseillère administrative Département des finances et du logement Rue de l'Hôtel de Ville 5 1204 Genève

CGE

Date de saisie : 07.02.2013

Date de la facture : 07.02.2013

Date comptable : 31.12.2012

Type de la pièce : ZX [Virements annuels CG]

We la pièce : XX [Virements annuels CG]

N° de la pièce Montant | N° de la pièce | Montant | Réf.fourniss | N° Fourniss | N° Fourni

N° de la pièce : 150000060 / 15000006.
Montant (Devise) :
Montant CG] Réf.fournisseur : ARTERES
N° Fournisseur :
Fournisseur :
No octroi subv. :

				07.02.2013 Page 1/2	Page 1/2
Compre Fourn / Comm	1.0	TO THE TOTAL TO TWO TO THE TANK THE TAN	for and the same formers of the section of the sect		Oredit (*)
. 4	Ctr financier Centre coûts Blément OTP Ordre	interne	Ordre interne Réservation	The second secon	
111002	Contribution Btat aux artères	CHF	15'840'051.00		
1100 and 110			1		
351090	Participation Ville aux frais de	Z0 CHF	15'840'051.00		
Financies of implies	police				
A80010	A8001099				
<b>క</b>	3		•		
111002/	Rétrocession droits carburants	CEEF	טט מטני מנא		
East GVE C/C DAEL				``	** . * ,
451010 /	Contribution Etat aux artères	ZZ CHF		- 1	
Dédominagements cant				À	00 Tro 0.040 CT
ASOCIO	R57001				
ర	Revenus CA				******
2111002					
	Farciopation Ville aux frais de police	Ė		15.6	15'840'051.00
Elas GVE C/C DAEL					
				- : .	

^(*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive!

1500000060

****

CGE

	07.02.2013 Page 27.2
and the state of the second of the course of the second of	
461000 Rétrocession droits carburants ZZ CHF	
	20.202.
260202 RodosCountiges at Revenus RodosCountiges at	
Date / Visa Acheteur :	
(*) Les montants indiqués peuvent comporter un écart (< 1 CHF) par rapport à la pièce définitive!	tive! 1500000060

Valeur				Destina	Destinations analytiques	rtiques				באבו באבו		1	•
Cat to be	Code	Crittère de tri	Texte (maximum 25 positions)	Centre de	Ordre	Elément	Compte	Valeur	Code	Critière	Destinations Centre de Orde	ations	¥
15'840'051.00						1000	Sellicial AKADAD	en Fr.		de tri	coûts	Interne	. OTP
15'840'051.00	Z0			A8001099			444603	4510401054	1				R57001
638'308.00	-		Entretien routes / frais poliee				461000	00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-	1				
			Restruction around confernants	משלינים	SA		3	200.000					R65003
32'318'410.00			A Principle of the Control of the Co				Total	32.318'410.00					
(Joindre annexes)													
Contribution de l'Etat de Genèv municipales pour l'année 2012. R57001 = A8001099	at de Genèv année 2012. 19	ve à l'ent	Contribution de l'Etat de Genève à l'entretien des artères municipales pour l'année 2012. R57001 = A8001099										
Participation de la Ville aux frais de police de l'Etat	/Ille aux frais	s de polí	os de l'Etat -15201743.99	18.81	130,048,								
dê per l'état	Karas.	diate	-Seide dispontition Refrom dicit cale and 638'308.00										
Selon tableau annexe communiqué par M. Mottet de la direction du DCTI de l'Etst	xe communi	iqué par	M. Mottet de										
Date plèce : (	07.02.2013		Emis par : E	EV		Tél. interne: 2269	: 2269		"	ignat d	Signat. du chef de servicoladministrateur :	wicoladini	nistrateur :
					٠								151
				·	VARTERES								<i>(</i> 065

E ET CANTON DE GENEVE
'a l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement

inances

AL

DIME - Service des finances Case postale 3918 1211 Genève 3

Ville de Genève Service de comptabilité Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1211 Genève 3

Genève, le 17 janvier 2013

Concerne: Droit sur les carburants 2012, basés sur les comptes 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons en annexe un exemplaire du calcul du versement de l'État pour l'entretien des artères municipales et de la contribution de la Ville de Genève aux frais de police.

Nous jolgnons également une copie du bon à payer attestant du montant que nous vous règlerons ces prochains jours.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces pièces et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent Mottet

Directeur

Annexes: ment.

# DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2012, BASE SUR LES COMPTES 2011 Décompte arrondi au franc

Chap. 250

à 270 VOIRIE

Rubriques	Libelié	Sommes	Taux		Montants	Montants du décompte
TOTAL DU I	DECOMPTE					39'129'869
					1	00 120 000
4009000. LC	OGISTIQUE ET TECHNIQUE					6'285'726
	·					0 200 / 20
DEPENSES			<del>                                     </del>			
301000	Traitements	. 2'341'258	1	7.50	1'112'098	
303000	Assurances sociales	181'819		7.50 7.50		
304410	Caisse pension et prévoyance	290'229		7.50	137'859	
305000	Assurance maladie et accident	77'493		7.50	36'809	
106000	Prestations en nature	20'046		7.50	9'522	
308000	Personnel interimaire	0		7.50	0 022	
309000	Autres charges du personnel	72'305		7.50	34'345	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	15'015		2.23	4'839	
311000	Mobilier,machines,véhicules,matériel	58'077		0.00		
312000	Eau, énergie, combustible	843'080		2.23	271'725	
313040	Fournitures télécom, et transmission.	0		3.34	0	
313100	Fournitures pour véhicules	. 0		3.34	. 0	
313110	Fourniture pour le nettoyage	26'357		2.23	8'495	
313190	Fournitures sécurité et intervention	8'728		.34	5'179	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.	951		.34	564	
313320	Fournitures instal.électriques	631		2.23	203	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes	0		0.00	0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
313410	Fournitures de constructions	0		.34	Ö	
313460	Fournitures de plantes et fieurs	15		00.0	Ö	
313480	Fournitures produits chimiques	35'999		.23	11'602	
313490	Fournitures produis déneigement .	0	// 100		0	
313521	Fourniture de carburant	14'677.		.34	8'709	
313530	Fournitures alimentaires	. 0		.00	0	
ا 13590د	Fournitures marquages	0	/ 100		0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers	272'395.		.23	87'793	
315070	Entretien vêtements	6'336		.23	2'042	
315	Entr.véhic. p/tiers	0		.34	0	
315000	Entretien divers matériel	111'021		.23	35'782	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	13'932		.34	8'267	
315200	Entretien matériel ateller .tiers .	Ö		.34	0	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes	0		.00	0	
316000	Autres locations	14'659	// 32	.23	4'725	
316420	Location we publics	0	7/ 0	.00	0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
317000	Dédommagements	9'808	/ 47	.50	4'659	
	Ass. Véhicules	31'213		.34	18'522	
318000	Affranch.+ autres prestations	51'699		.23	16'663	
	Autres frals divers	242		.23	78	
	Engag, Courants/Intérêts aux créanciers	23'939		.00	Ō	
	Pertes sur débiteurs	0,	// 32	.23	Ō	
	Subv. et gratuité	0}		.00	0	
391	Locaux	0)		.23	0	
392000	Imp. Internes	6'801	32.	23	2'192	

Rubriques	Libellé 27.	Sommes	Ti	aux	Montants	Montants du décompte
331/3901	Charges financ.	1'352'042	V	0.00	0	
	Total	- 5'880'767			1.'932'267	1'932'267
		,				•
A déduire :			$\Box$			
427170	Loyers	. 0	7/	32.23	0	,
429000	Autres revenus	0		0.00	0	
434000	Prestation services pour des tiers	-26'399	VI	59.34	-15'665	
435150	Ventes caf.de produits alimentaires	0	<del></del>	0.00	ol	
435180	Ventes diverses	0	1/	59.34	O	
436000	Rbt frais pers.	-4'188	//	47.50	-1'989	
439400	Autres contrib.	-68'631		32.23	-22'120	•
492	Imput. Internes	0		32,23	0	
702	amput, miernes	-99'218	•		-39'774	-39'774
	TOTAL NET 40090000	5'781'549			1'892'492	
	101AL NET 40030000	-			1002-102	-
<del></del>	Pas pris en considération	<u> </u>	<del>  ,                                   </del>			
40090003	Gestion Cafétéria	52'642	//	<del></del>		
40090003	Gestion Caletena	02 042	├			
		ļ	<del> </del>			
<u></u>			<del></del>			
	Pas pris en considération	01407040	├/			<del></del>
40090001	Unité matériel de fête	2'107'243	<u>/</u>		<u>l</u> .	······································
				·····	<del> </del>	
40090002	Unité gestion des véhicules		<del>.//</del> -			
	Dépenses .	5'157'502		59.34	3'060'462	
/.	Charges financières (331-390)	-126'124		59.34	-74'842	******
.l	Revenus	-42'057		59.34	-24'957	2'960'663
	TOTAL NET	4'989'321	<u>Ľ</u>		2'960'663	
	-					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
40090004	Unités ateliérs généraux		1			
301000	Traitements	1'408'433		47.50	669'006	
303000	Assurances sociales	106'477		47.50	50'577	
304410	Calsse pension et prévoyance	166'991		47.50	79'321	
305000	Assurance maladie et accident	50'198	7//	47.50	23'844	
306000	Prestations en nature	602		47.50	286	
308000	Personnel Interimaire	0	77	47.50	0	
309000	Autres charges du personnel	814	1/	47.50	387	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité	2'086		32.23	672	
311000	Mobilier, machines, véhicules, matériel	143'095		40.00	57'238	
313100	Fournitures pour véhicules	18		59.34	11	
313110	Fourniture pour le nettoyage	6'610	<u> </u>	32.23	2'130	<del></del>
313190	Fournitures sécurité et Intervention	8'123		59.34	4'820	
313130	Fournitures pour ateliers+autres fourn.	199'128		59.34	118'163	
		34'502		32.23	11'120	
313320	Fournitures instal.électriques Fournitures monuments/mat. Fêtes	0 34 002	+/	0.00	0	
313400		. 64'227	J	59.34	38'112	
313410	Fournitures de constructions	4'361		32.23	1'406	
313480	Fournitures produits chimiques		<del></del>			
313490	Fournitures produis déneigement	0,000	1 /	100.00	0	
313521	Fourniture de carburant	6'507	<del>                                     </del>	59.34	3'861	
313590	Fournitures marquages	0	<u> </u>	100.00	0	
314000	Entretien des Immeubles par des tiers	948'464		32.23	305'690	
315160	Entretien autre matériel par des tiers	19'256	<del></del>	59.34	11'427	
315200	Entretien matériel atelier .tiers	28'760		59.34	17'066	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
316000	Loyers, locations, redev.d'utilisation	108'850		32.23	35'082	
316420	Location we publics	214'007		0.00	0	****
317000	Dédommagements	138		47.50	66	
318000	Honoraires + prestations de services	90'752		32.23	29'249	
	Imp. Internes	273	1	32.23	88	
392000	mm, memes		' L			

	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du
					décompte
331/390	Charges financ.	C	0.00	0	
A déduire :					
429000	Autres revenus	-1'500	7.7.7		
434000	Prestation services pour des tiers	-13'222		-7'846	
436000	Dédommagement de tiers	-40'431	47.50	-19'205	
PS. Sur exercic	e 2009, CR englogé dans le 4009000		·		
	Total	3'557'519		1'432'570	1'432'57(
	Pas pris en considération				
2601000	Aménagement urbain et mobilité				
	Dépenses	10'203'615	0.00	0	
	Revenus	-52'222		O	0
	3			•	
260200. DIRI	ECTION DU GENIE CIVIL				12'006'282
ADMINISTRATI	ON				
DEPENSES TO		2012071070			*
REVENUS TOT	INCES	38'507'872	100.00	38'507'872	38'507'872
VENEROS TOT	AUX	-1'225'629	100.00	-1'225'629	-1'225'629
			1	1	
A déduire :			1.		
26020100. Assa	inissement des eaux	-2'674'273	100.00	-2'674'273	-2'674'273
26020100, Assa 26020200, Rtes	& OA-Charges financières (331/332/390)			-2'674'273 -20'841'248	
26020100, Assa 26020200, Rtes		-2'674'273 -20'841'248 -1'760'440	100.00	-2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 .	-20'841'248
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr.	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines	-20'841'248	100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440
26020100. Assa 26020200. Rtes 26020300. Entr. 4010. VOIRIE	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE	-20'841'248	100.00	-20'841'248	-20'841'248
26020100. Assa 26020200. Rtes 26020300. Entr. 4010. VOIRIE	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines	-20'841'248	100.00	-20'841'248	-2'674'273 -20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b>
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128	100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b>
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE DEPENSES TO	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  E - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325	100.00 100.00 45.35	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440
26020100. Assa 26020200. Rtes 26020300. Entr. 4010. VOIRIE DEPENSES TO 10100000. Direc 101000001. Unité	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680	100.00 100.00 45.35 0.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b> 1'442'277
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE DEPENSES TO 0100000, Direc 0100001, Unité 0100002, Unité	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets nettoiement des voiries	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'846'866	100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b>
26020100. Assa 26020200. Rtes 26020300. Entr. 4010. VOIRIE DEPENSES TO 0100000. Direc 0100001. Unité 0100002. Unité 0100003. Unité	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680	100.00 100.00 45.35 0.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b> 1'442'277 0 24'846'868
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE DEPENSES TO 0100000, Direc 0100001, Unité 0100002, Unité 0100003, Unité 04duire ;	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets nettoiement des voiries gestion des incivilités	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'846'866	100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b> 1'442'277
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE 0100000, Direc 0100001, Unité 0100003, Unité 0100003, Unité 0100002, Unité 0100002, Unité	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets nettoiement des voiries gestion des incivilités  nettoiement des voiries	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'846'866 1'457'257	45.35 0.00 100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440  20'837'861  1'442'277 0 24'846'868 0 0
26020100, Assa 26020200, Rtes 26020300, Entr. 4010, VOIRIE DEPENSES TO 10100000, Direc 10100001, Unité 10100003, Unité 10100003, Unité 10100002, Unité 10100002, Unité 10100002, Unité 10100002, Unité	& OA-Charges financières (331/332/390) Monuments/fontaines  - VILLE PROPRE  TALES NETTES  tion et administration de collecte des déchets nettoiement des voiries gestion des incivilités	-20'841'248 -1'760'440 54'066'128 3'180'325 24'581'680 24'846'866	100.00 100.00 45.35 0.00 100.00	-20'841'248	-20'841'248 -1'760'440 <b>20'837'861</b> 1'442'277 0 24'846'868

# DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DES FINANCES

## RECAPITULATION:

FONCTIONNEMENT	39'129'869 / /32.00	12'521'558
ASSURANCES	40'000 / 32.00	12'800
INVESTISSEMENTS	10'330'291 32.00	3'305'693
TOTAL	49'500'160	416184030184

## DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT **SERVICE DES FINANCES**

#### DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2005	. 2006	2008
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014

Edas frais d'entre lieu

routes selon exercice comptable 2009 envoyé à l'OFS

Décompte 2010 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2010 (comptes 2009)

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2012, basé sur le décompte 2010 (comptes 2009)

DIME: 06110100.46006150

Répartition proportionnelle Etat-Ville

15'014'159

8.6401

7'387'754

3'645'178 1er acpte 2012 3'037'648 2e acpte 2012 704'928 solde 2011

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes Décompte 2012, basé sur les comptes 2011 (voir page précédente)

15'840'051

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

Part Ville aux droits sur les carburants

8.6401 %

-7'387'754

-638'308

**COMPTE RENDU VILLE DE GENEVE 2012** 

**RUBRIQUES DEBIT** 

**RUBRIQUES** CREDIT

**MONTANTS** 

06010300 20700207

15'840'051

Virement DS 06010300 20700207

06110100 35206150

00000003 83011099

15'201'743

par IC

Versemt VdG 06010300 20700207

Montant dû à la Ville de Genève

638'308

par BàP

# INVEST.

SERVICE D	MENT DE L'INTERIEUR, DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMEN	IT		
	ES FINANCES		-	,,
VILLE DE G	BENEVE - COMPTES 2011 POUR EXERCICE 2012		<u> </u>	
DEPENSES	D'INVESTISSEMENTS 2011			
	CREDIT		DEPENSES	DEPENSES
DATES		MONTANTS		2011
LOI ·	A . Crédits votés dans l'année	VOTES	Décompte	
	(Aménagement du domaine public)			Décompte
			7	
27.06.2011	Chantepoulet, square, projet d'aménagement	2'133'500		376
18.05.2011	Pradier, square, aménagement - Etude du projet	3'295'000		/ 2'036
23,05,2011	"Allée Grand-Pré" deuxième étape - Etude d'aménagement de la rue	1'069'200		
16.02.2011	Couverture des voies CFF de St-Jean - Entret équipement sécurité	559'000		18'332
23.05.2011	Aïre av., réalisation trottoir côté pair - Travaux de réalisation	614'300		2'724
26.09.2011	Coudriers, chemin, réaménagement	2'308'200		
22.03.2011	Grottes place, aménagement - Projet	185'000		
07.06.2011	"Stratégie de plétonnisation" étude aménagement et circulation	2'335'000		
18.01.2011	Longemalle place/fontaine, rue/Neuve-du - Réfection des chaussées	5'692'000		//
19 01.2011	Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices - Amélioration 2 zones 30km/h	1'289'030		<del>[/                                    </del>
1 ,2.2011	Eugène-Rigot, Kazem-Radjavi, construction passerelle piétons	16'335'000		3'558'672
12.10.2011	Simon-Goulart place, aménagement	4'461'574		/ 3000012
	A Character and Apparent	- 4010/4	7 34 002	
				<u> </u>
	TOTAL CREDITS VOTES	.4012761004	-	
	TOTAL ONLDITO VOTES	40 27 0 004		
	TOTAL DES DEPENSES 2011	4/200/050	4400444	
	TOTAL DES DEFENSES 2011	4'708'250	1'126'110	3'582'140
	B. CREDITS EN COURS			•
	(Aménagement du domaine public)			
21.01.2004	CEVA linican foresulatio Compute			
	CEVA-liaison ferroviaire Cornavin	2'300'000		332'206
23.06.2009	Châteaubriand secteur, piétonisation	45'000	1/1	332'206
23.06.2009 12.12.2009	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation	45'000 150'000	54'000	332'206
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place	45'000 150'000 570'000	54'000 /156'416	332'206
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement plétonnier	45'000 150'000 570'000 468'000	54'000 /156'416 / 26'699	/
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700	54'000 /156'416 / 26'699	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic,étude renouvellement	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 16.0.2009	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /7798'143	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1(),2009 16.07.2009	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus,Etuves,Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic,étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /7798'143	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1().2009 16.09.2009	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /7798'143	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.09.2009 16.09.2009	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1c. ),2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18,05.2010	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /7798'143 /255'408 6'841 /11'311	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1c. ),2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18,05.2010 18,40.2010	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841, /11'311 /65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 16.02.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841, /11'311 /65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18,05.2010 18,40.2010 03.12.1991 11.02.1998	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360	/ 54'000 /156'416 / 26'699 / 14'805 / 17'98'143 / 255'408 / 6'841 / 11'311 / 65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364	/ 54'000 /156'416 / 26'699 / 14'805 / 17'98'143 / 255'408 / 6'841 / 11'311 / 65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.08.2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841, /11'311 /65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1(),2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18,05.2010 18,40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'Implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000	/54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841 /11'311 /65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 10.03.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'Implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1c. ),2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18,05.2010 18,40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones piétonnes	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 300'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 65'425	209'090 59'328
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003 21.01.2004	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones piétonnes Grenus, rampe d'accès parking	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 300'000 4'905'000 3'686'300	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	65'697
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003 21.01.2004	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones piétonnes	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 518'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 300'000 4'905'000 3'686'300 1'063'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	65'697 209'090 59'328
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.09.2009 16.09.2009 01.12.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003 21.01.2004 07.06.2005	Châteaubriand secteur, plétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement plétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones piétonnes Grenus, rampe d'accès parking	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 240'000 3'686'300 1'083'000 18'109'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	3'567 -199'152
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1( ),2009 16.08.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 11.2.2009 18,05.2010 18,40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003 21.01.2004 07.06.2005 07.06.2005	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av.Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet quai, rénovation étclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts -ètude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes Grenus, rampe d'accès parking Cornavin-Meyrin-CERN, amén. et réfection	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 240'000 300'000 4'905'000 3'686'300 1'063'000 10'646'000	/54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 /6'841 /11'311 /65'425	65'697 209'090 59'328
23.06.2009 12.12.2009 23.06.2003 21.01.2004 16.01.2008 20.03.2007 1c),2009 16.08.2009 16.09.2009 16.09.2009 16.09.2009 11.2.2009 18.05.2010 18.40.2010 03.12.1991 11.02.1998 16.05.2001 25.05.2002 25.05.2002 09.04.2003 02.12.2003 21.01.2004 07.06.2005 07.06.2005 24.06.1997	Châteaubriand secteur, piétonisation Implantation de stations de vélos, étude d'implantation Petit-Saconnex, étude aménagem.urbain de la place Grenus, Etuves, Rousseau- aménagement piétonnier Eaux-Vives, parc, rénovation éclairage public accès au restaurant Eclairage plublic, étude renouvellement Eclairage public, remplacement 4500 luminaires Systèmes de réduction et régulation de tension Rade, fourniture lampes à incandescence du cordon lumineux Fourniture et remplacement 450 supports d'éclairage public François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues - Modification du carrefour Paix, av. Eugène-Rigot ch., aménag.urbain - Etude circulation Seujet qual, rénovation élclairage Cluse Bd Montbrillant, rue Franchises, rte-Etude réaménagement route Grottes, étude constr.chaussées Quartier des Genêts - étude constr.chaussées Plan directeur TPG Camille-Martin, Zones plétonnes Grenus, rampe d'accès parking Cornavin-Meyrin-CERN, amén. et réfection Cornavin-Meyrin-CERN, divers amén.	45'000 150'000 570'000 468'000 293'700 65'000 3'596'000 130'744 1'632'000 48'420 815'000 395'360 13'907'364 860'243 420'000 240'000 240'000 3'686'300 1'083'000 18'109'000	54'000 /156'416 /26'699 /14'805 /798'143 /255'408 6'841 /11'311 /65'425	3'567 -199'152

# INVEST.

	B. Crédits en cours			ſ	•
05.00.0000		3'978'000		- 2	20'820
	Cornavin garage-dépl.trémie pr.véhic.	5'882'950	<u> </u>		0020
	Diverses voies publiques	380'175			-3'989
	Arrêts de tram	3'465'000			-0 909
26.06.2006	Cluse, Lombard - réamén. chaussée				
16.01.2007	Helvétique,bd-tronç.Crs Rive-aménag.routier	879'000		/	
	Amén, et réalisation infrastructures vélos	1'940'000		/	
	Ouvrages de génie civil-expertises	225'000			
10.10.2007	Edouard-Tavan, ch-étude circulation	210'000			
19.02.2008	Ecole-de-Médecine, passerelle de l'	333'500			
	Mon-Soleil, chemin	556'030	//		
	TPG 2007-2010, plan directeur	3'380'420	//	/ 20	7'545
	Blanc/France, av. aménagements routiers	2'593'200	1'440'939	7	
	Diverses rues, travaux	、 851'800	77.		
10 11 2008	Tramway Cornavin-Ones-Bernex	33'109'000		12'06	39'283
10.11.2008	TCOB Travaux liés à la déviation des bus	10'428'000			10'616
17 12 2000	Bols-de-la-Bâtie, promenade, sécurisation du cheminement	597'000			11'377
17.12.2000	Co-les que trajent de réaménagement de la tue	1'245'660		/	
10.12.2008	Ferrier rue, travaux de réaménagement de la rue	386'500	1 /	<del></del>	
17.12.2008	Bois-de-la-Bâtie cheminement, construction escaller	148'000		-	10'210
17.12.2008	Bois-de-la-Bâtie, remise en état du cheminement			/	10210
23.06.2008	Expertises divers ouvrages d'art génie civil - oblig.	200'000		/	
01.12.2009	Ecluse du Seujet, subvention investissement pour travaux d'entretien	557'000		//	
01.12.2009	Ecole-de-Médecine, rue de l' - travaux d'aménagement	2'175'982		-	
28.04.2010	Saint-Jean, rue de, travaux d'aménagement	7'641'710			
18.05.2010	Viaduc de l'avenue d'Aire, gros entretien et assainis.bruit routier	1'443'000			
09.06.2010	Coulouvrenière, Forces-Motrices, ruelle - Réaménagement	52'000	// 86'239	//	
09.06.2010	Voies CCF pont Délices, rue Sous-Terre - Démolit.& reconstruction	1'550'000	9'804	1/	
29 04 2002	Jonction quartier - Amélioration sécurité des déplacements	522'500	17'351	7	
09 04 2003	Plan directeur transports publics 03-06 - Etude d'aménag, urbain	2'000'000		2	17'260
05.10.2004	Bruit routier mesures d'assainissement	2'760'000			
	Amén.,réalisation infrastruct.cyclables-études	845'000			
	Plan directeur des chemins pour plétons	445'000			43'099
19.04.2004	Fil du Rhône - qual des Bergues - Étude d'aménagement	315'000			
12.11.1996	Petito and and des Beigues - Clude d'ameriagement	520'000		1/	
15.01.2002	Rôtisserie périmètre - assain. Étude génie civil	725'000		ļ <u> </u>	
	Allières, Frontenex, lialsons piétonnes	1'062'000		<del>                                     </del>	87'265
	Saint-Jean, quartier- espaces publics	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- Country		01 200
	Malagnou, rte - mesures aménag.	920'000		/ /	
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier - mesures aménag.	1'020'000			<del>;</del>
25.05.2002	Velours, ch - étude aménagement	100'000		<u> </u>	
17.05.2005	Montbrillant, place, Grottes, Faucille - Aménagement square public	130'000		//	
08.11.2006	Pont du Mont-Blanc - élargissement	1'420'000		<del></del>	
23.06.2009	Eclairage Bourg-de-Four, étude de renouvellement	55'256			
29.06.2010	"200 rue sont à vous", - Aménagements de circulation	2'225'000	1	V	
16.01.2002	Navigation, plMôle rreconstr.	20'043'310	Y/ .		
15.01.2002	Rigot. Ch étude aménagement	261'617	<b>V</b> /		
24 05 2000	Nations, place étude - Aménagement de la nouvelle place	8'721'000			
05 12 1005	Diverse rues - trafic modéré	3'061'600			
	Diverses voles publiques - entr.	9'437'500		//	
19.01.2000	Zones 30H- aménagement de zones	4'072'000			
	Eaux-Vives, quartier - trav.d'aménag.	3'200'000		<del></del>	
		10'038'000		<del> </del>	
14.09.2005	Pont de la Machine - réfection du pont	4'170'500		+	24'244
	Pont de la Machine - création débarcadaire				44 K44
	Pont des Bergues - réhaussement	769'000			041000
14.09.2005	Ile Rousseau - assainișsement	88'000			91'329
	Barthélémy-Menn, rue, aménag. zone plétonne	332'600			11'190
24.06.2008	Diverses rues, travaux	. 1'656'240			
	The state of the s	514'760	)/ 47	1//	
17,12,2008	Doctoresse-Champendal, chemin Poterie, rue - réaménagement d'une partie de la rue	2'188'700			

# INVEST.

	B. Crédits en cours			
10.09.2003	Sécheron secteur, Passerelle plétonnes	842'000		<b>/</b> 556'378
28.04.2010	Pestalozzi, rue, Meyrin, - Route aménagement		V /46'117	
25.05.2002	Délices parc, clos Voltaire parc	30'000		
11.12.2010	Gare routière, nouvelle répartition territoriale	50'000		7
	Pré-l'Evêque-place de parkings résidents	560'000		
23.03.2010	Montbrillant 13 - vélostation provisoire	1'250'000		/
20.01.2010	Toilettes publiques - Etude rénovation 1ère tranche & adaptation	2'943'000		577'879
				0
	TOTAL CREDITS VOTES	243'894'201		
	TOTAL DES DEPENSES 2011	25'538'211	9'203'917	16'334'294
	C. Crédits terminés dans l'année		<u>'</u>	
			7,	
25.06.2001	Ligne tramway 13-Sécheron-prolong.	2'350'000	//	0
0′ 10.2002	Europe, place de - Acquisition d'une patinoire saisonnière	220'150	V/_	/ 0
	Fil du Rhône, étude générale	250'000	264	1/
	Concorde, aménag. zone 30 km/h	866'100	// 0	/
25.11.2008	Gourgas, parc, remplacement WC publics	300'000	//	574
04.11.2008	"Pôles presse" fabrication et pose supports	489'000	/	Ö
	TOTAL CREDITS VOTES	4'475'250		
	TOTAL DES DEPENSES 2011	838	264	574
	D. Crédits terminés avant l'année			
	TOTAL DES DEPENSES 2011	0	. 0	•
	RECAPITULATION		DEPENSES	ŧ.
-			2011	
		Cumul		Hors décpte
1	A . Crédits votés dans l'année	4'708'250		3'582'140
1	B. Crédits en cours	25'538'211		16'334'294
	C. Crédits terminés dans l'année	838	264	574
	D. Crédits terminés avant l'année	0	ol	0
	TOTAL .	30'247'299	10'330'291	19'917'008
TOTAL PRIS	EN CONSIDERATION	1	1.5	
	EN CONSIDERATION Berne pour subv : TPG, parcs, promenades, parkings		19'917'009	
as pris par	EN CONSIDERATION  Berne pour subv : TPG, parcs, promenades, parkings ne pour subv : total trafic	,	19'917'008 10'330'291	

Jump.



Réf. du service :

#### **BON A PAYER**

#### Bénéficiaire :

Nom:	VILLE DE GENEVE	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Adresse:	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1204 Genève	

La somme en chiffres :

638308.00

Monnale:

CHF

Nom et adresse de l'établissement bancaire :

CCP

Titulaire du compte : (si différent du bénéficiaire)

Ville de Genève

N° de compte :

**IBAN:** 

(21 caracières pour la suissé)

Numéro de la pièce (TS) : (champ limité à 50 caractères) (communiqué au bénéficaire)

Communication au tiers (TS) : [champ limité à 235 caractères] (communique au bénéficiaire + libellé dans la CFI)

Echéance (TS):

N° fact. du fournisseur (AP) : (champ limité à 50 caractères) (communiqué au fournisseur) Rétrocession à la Ville de Genève de sa part sur le droit sur les carburants concernant les frais de police selon décompte 2012.

Convention de 1936

Description (interne - AP) : (libellé dans la CFI - non communiqué au fournisseur) Rétrocession à la Ville de Genève de sa part sur le droit sur les carburants concernant les frais de police selon décompte 2012.

Convention de 1936

Genève, le 17 janvier 2013

# **Avenant**

à la convention du 4 mars 1936 entre le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la subvention de l'Etat pour les artères municipales de la Ville et la contribution de la Ville aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal

#### entre

## La République et canton de Genève

représentée par M. Mark MULLER, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),

d'une part

et

#### La Ville de Genève

représentée par M. Rémy PAGANI, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement,

# A. <u>PREAMBULE</u>

Vu le statut juridique particulier du réseau routier entièrement communal situé sur le territoire de la Ville de Genève et afin d'obtenir en faveur du canton de Genève une répartition plus équitable du produit des droits fédéraux d'entrée eur les carburants, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont conclu le 4 mars 1936 une convention, aux termes de laquelle l'Etat verseralt, par compensation, chaque année à la Ville une subvention pour ses artères municipales à caractère cantonal.

Le principe en est inscrit à l'article 20 de la loi sur les routes.

Aux termes de la même convention, il est stipulé que cette subvention est subordonnée au versement, par compensation, par la Ville à l'Etat d'une contribution d'égal montant, à titre de participation aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal, étant relevé que la Ville de Genève était la seule des grandes villes de Suisse qui n'assumait pas la dépense résultant des services de police urbaine.

La Confédération a accepté ces principes par courrier du 25 février 1936 et le Grand Conseil a ratifié la convention par arrêté législatif du 14 mars 1936.

Le montant de ces prestations réciproques fut fixé à Frs. 850'000.- par année, correspondant aux frais d'entretien des artères municipales principales en fonction des critères établis par la Confédération.

Cette contribution fut précisée par un avenant de 1965; qui se basait sur une proportion de 32%, admise d'un commun accord, entre la surface des artères dites "principales" de la Ville et celle de l'ensemble de son réseau routier.

Ainsi, depuis 1936, le canton déclare à la Confédération l'entretien des routes cantonales, y compris les artères municipales principales. Sa part des droits fédéraux d'entrée sur les carburants en est ainsi augmentée et la part proportionnelle revenant à la Ville de Genève lui est régulièrement reversée.

Au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau.

( i

( .

Les parties ont établi une carte du réseau routier communal d'importance cantonale, eu égard à la fonctionnalité du réseau et à la délimitation du réseau primaire et du réseau secondaire.

Ce plan est annexé au présent avenant et relève que la proportion admise en 1965 est toujours pertinente, à savoir 32% de la surface des artères communales.

Cette proportion sert de base pour pondérer les comptes de la Ville de Genève relatifs aux coûts d'entretien de ses artères municipales.

Ainsi, en 2009, le canton a déclaré à la Confédération un coût d'entretien de la Ville de Genève à hauteur d'environ 15 millions de francs, investissements inclus.

il appareit équitable aujourd'hui de fixer la contribution effective de la part de l'Etat, visant à permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien, à huit millions de francs et de maintenir la compensation du solde pour la participation de la Ville de Genève aux frais de police à l'intérieur de son territoire.

Cette augmentation de la participation du canton se fera de manière écheionnée sur quatre ans, soit dès 2012, jusqu'en 2015.

L'objet de la présente convention est ainsi de fixer les principes acceptés par toutes les parties et de modifier la convention du 4 mars 1936 en conséquence.

## B. <u>AVENANT</u>

# Chapitre | : modifications

L'article 1er et l'article 2 de ladite convention sont abrogés et remplacés par les dispositions sulvantes :

# Article premier: principes

- 1.1. La Ville de Genève transmet chaque année à l'Etat de Genève les comptes globaux liés à l'entretien de sa voirie, inclus assurances et investissements.
- 1.2. Les parties conviennent de pondérer ces comptes avec les taux retenus pour l'année 2009 par le service financier du DCTI, selon annexe au présent avenant.
- 1.3. Se basant sur le plan routier annexé, les parties conviennent que les frais effectifs de la Ville de Genève à l'entretien de ses artères municipales à caractère cantonal représentent 32% des comptes pondérés en application de l'article 1,2,
- 1.4. Les contributions fixées cl-dessous sont conditionnelles et subordonnées à leur réalisation réciproque.

# Article deuxième : contribution à l'entretien des routes

2.1 Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, dans le cadre de l'approbation du budget, l'Etat. verse chaque année à la Ville de Genève une participation effective de hult millions de francs sulsses pour l'entretien du réseau routier de la Ville de Genève.

Le versement de cette participation se fera de manière échelonnée sur quatre ans, soit deux millions en 2012, quatre millions en 2013, six millions en 2014 et huit millions dès 2015.

2.2 Cette contribution forfaltaire est soumise au renchérissement selon l'indice n° 7001/15 (travaux routiers - travaux annexes), publié par la société suisse des entrepreneurs (SSE) section de Genève.

2.3 L'Etat verse, par compensation, une contribution correspondant aux frais effectifs fixés à l'article 1.3.

2013: 4 million - Jacture W Comic Civil & 6/12/2012 2013: 4 million. 2015: 8 million.

- 2.4 Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, dans le cadre du budget, l'Etat rétrocède à la Ville la part proportionnelle des frais effectifs fixés à l'article 1.3, lui revenant des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes.
- 2.5 Le Conseil administratif de la Ville de Genève s'engage à supprimer dans les comptes de la Ville de Genève, la créance à l'égard de l'Etat à titre d'arriéré de contribution d'entretien.

# Article troisième: participation aux frais de police

- 3.1. Les parties conviennent de renouveler la participation de la Ville de Genève aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.
- 3.2. Sous réserve de l'accord de son Conseil municipal, dans le cadre de l'approbation du budget, la VIIIe de Genève verse, par compensation, chaque année à l'Etat une somme de même montant que l'article 2.3, à titre de contribution aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.

# Chapitre II: effets et entrée en vigueur

Le présent avenant annule et remplace tous autres avenants et toutes modifications unilatérales antérieurs.

Il entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2012.

Fait à Genève en deux exemplaires, le 2 6 SEP 2011

Pour la République et canton de Genève :

Mark MULLER

Conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'Information (DCTI)

Pour la Ville de Genève :

Rémy PAGANÍ

Conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement

PLB,cz/2.9.11



Date et visa du Chef de section comptable :

# Justificatif de bilan

# Exercice 2012

Formulaire à l'usage de l'Unité comptabilité

Compte N°   140991/992   Inves	<b>Libellé du compte</b> st Terrains		Solde au 31.12.2012 *  CHF 46'867'274.39 D/0
	111111111111111111111111111111111111111		* D ou C (débit ou crédit)
	Composition	du solde	
Libellé		N° d'annexe 1	Montant en CHF
Divers crédits d'invest	tissement selon annexes dépense	es nettes	58'654'066.30
Divers crédits d'invest	tissement selon annexes amortiss	sements nets	-11'786'791.91
			,
		Solde au 31.12	46'867'274.39
Les documents annexés sero	nt numérotés de 1 à X.	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Etabli par	11-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-10-1	E. Vicente	
Date et visa du collaborate	eur:	19.02.2013	E.V.

	no stoddina	บ	re Cioture	PA L	_	Depenses nettes	amorts nets	Solde a amortir
		Vote au crédit		/P amort. F	ort.   crédit voté	au 31.12.2012	au 31.12.2012	au 31.12.2012
2140000001 Ancien-Palais, parc	1230043101 315A	21.04.1998 CREA	23.06.2009	PA 2'(	2'000 1'586'000.00	2'110'732.99	1'355'430,51	755'302.48
2140000003 Frontenex 64, route stade de Richemont	1250215101 442A	18.05.1999 CREA	31.12.2003	PA 2'(	2'000 1'385'200.00	1'081'368,25	951'917.00	129'451.25
2140000008 Vessy 31 route, Centre sportif	1250210101 284A	14.01.1998 CREA	31.12.2003	PA 2'0	2'004 2'502'432.00	2'382'431.09	1'591'424.54	791'006.55
2140000009 SI Prévost-Martin 12, parcelle 799		25.06.2002 CREA	18.05.2007	PA 2'(	2'005 505'000.00	501,250.00	200'624.98	300'625.02
2140000010 Rigot, campagne parcelle 2182	1470008101 225A	10.09.2003 CETU	#	PA 1'9	1'900 690'000.00	189'025.58		189'025.58
2140000011 Châteaubriand, parc public arborisé	1240131101 239A	11.02.2003 CREA	A 16.12.2010 PA		2'006 4'584'000.00	3'845'919.36	1'441'233.40	2'404'685.96
2140000013 Saint-Jean 37, rue	1210010101 133	26.06.2001 CREA	A 03.08.2006 PA	_	2'005 262'500.00	253'800.00	101,520.00	152'280.00
2140000014 Places de jeux	1460030101 115A	25.06.2001 CREA	18.11.2005	PA 2'0	2'005 910'000.00	904'559.15	723768.22	180'790.93
2140000017 Bâtie, bois de la, falaises	1300032101 188A	25.06.2002 CREA	27.11.2008	PA 2'0	2'009 432'900.00	389'300.32	155720.12	233'580.20
2140000018 Saint-Jean, falaises	1300031101 188A	25.06,2002 CREA	A 03.09.2009 PA		2'009 2'116'600.00	2'152'985.29	430'597.05	1722'388.24
2140000019 La Grange, parc	I230088101 PR-313A	11.02.2004 CREA	A 26.06.2008 PA		2'006 896'675.00	896'065.78	627'291.75	268'774.03
2140000020 Vessy 31, route	1250262101 138A	04.03.2002 CREA	19.06.2008	PA 2'0	2'007 797'000.00	764'082.73	530'757.07	233'325,66
2140000025 Barraud-Maurice	1120094101 67A	17.03.1992 CREA	31.12.1996	PA 2'0	2'004 610'000.00	617'324.10	417'683.63	199'640.47
2140000026 Plainpalais, plaine de	I300063101 PR-419AB	09.05.2007 CREA	#	PA 2'C	2'011 12'321'700.00	12'312'802.11	1,232,170.00	11'080'632.11
2140000029 Saint-Jean, rue, parc public arborisé	1240149101 PR-304A	21.01.2004 CREA	15.10.2008	PA 2'0	2'007 1'180'000.00	814'067.26	257.701.91	556'365.35
2140000030 Délices, parc, Clos Voltaire	1470009101 PR-175A	25.05.2002 CETU	*	PA 1'g	1'930 30'000.00	18'580.00		18'580.00
2140000031 Montbrillant, place, Grottes, Faucille, Fendt, rue	I230096101 PR-401A	17.05.2005 CETU	#	PA 1'g	1'930 130'000.00			
2140000032 Gourgas, parc, réhabilitation	1470011201 PR-634A	25.11.2008 CREA	#	PA 2'C	2'014 1'630'000.00	1'519'400.64		1'519'400.64
2140000033 Prévost-Martin, Freundler	I470015101 PR-700AB	19.05.2010 CREA	#	PA 2'C	2'014 610'000.00	62,202,99	The state of the s	67'207.99
2140000034 Acacias, parc	1460045110 PR-477A	29.11.2006 CREA	#	PA 2'C	2'009 169'445.00	170'457.03	68'182.80	102'274.23
2140000035 La Grange haut et bas, parc	I460045112 PR-477A	29.11.2006 CREA	#	PA 2'C	2'008 95'700.00	88'136.21	47.009.58	41'126.63
2140000036 Geisendorf, parc	1460045113 PR-477A	29.11.2006 CREA	#	PA 2'C	2'010 14'925.00	6'552.84	4'477.50	2'075.34
2140000038 Bastions, parc	1460045111 PR-477A	29.11.2006 CREA	#	PA 2'C	2'014 111'270.00	121'161.48		121'161.48
2140000039 Bâtie, bois de la, falaises	I300067101 PR-552A	07.11.2007 CREA	27.11.2008	PA 2'C	2'009 218'000.00	191'080.60	76'432.24	114'648.36
2140000040 Blanc/France, av. "Foyer de Sécheron" parc public	1240206101 PR-579A	21.05.2008 CREA	*	_	2'012 6'713'600.00	6'401'306.79	134'272.00	6'267'034.79
2140000041 Plainpalais, plaine	1230033101 250A	13.01.1998 CREA	30.05.2008	PA 2'0	2'004 745'000.00	807'069.96	388'171.86	418'898.10
2140000042 Théodore-de-Bèze promenade	I230104101 PR-495A	20.03.2007 CETU	22.05.2012	PA 1'9	1'900			
2140000043 Sécurisation 17 aires jeux dans des parcs	1460052101 PR-597A	17.09.2008 CREA	非		2'014 915'702.00	459'394.75		459'394.75
2140000044 Minoteries, rue	I230002101 13A	16.01.1996 CREA	08.10.2004	PA 1'9	1'997 1'326'000.00	1'239'935.32	1'001'216.76	238'718.56
2140000045 Gourgas, parc, réaménagement	1460053101 PR-634A	25.11.2008 CREA	12.06.2012	PA 2'0	2'012 500'000.00	491'889.83	49'188.99	442'700.84
2140000047 Village-Suisse rue du	1240222101 PR-776A3	27.04.2010 CREA	*	PA 2'014	14 443'000.00	311'961.59		311'961.59
2140000048 Giuseppe-Motta 44 av., stade de Varembé	1250370101 PR-800AI	18.01.2011 CREA	#	PA 2'0	2'014 739'000.00	671'036.74		671'036.74
2140000049 Frontenex 8 plateau, stade de Frontenex, terrain B	1250371101 PR-800AII	18.01.2011 CREA	#	PA 2'0	2'014 1'416'000.00	1'139'615.15		1'139'615.15
2140000050 Frontenex 70 route; stade de Richemont	I250372101 PR-800AIII	18.01.2011 CREA	#	PA 2'0	2'014 1'200'000.00	642'092.12		642'092.12
2140000051 Vessy 12 route, piste bicross ctre sportif	I250373101 PR-800AIV	18.01.2011 CREA	#	PA 2'0	2'014 433'000.00	524'973.37	17777	524'973.37
2140000052 Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers	1300113101 PR-784A	19.01.2011 CREA	*	PA 2'0	2'014 1'289'030.00	17,710.20		17.710.20
2140000053 Rousseau île	1470017101 PR-809AI	16.02.2011 CREA	*	PA 2'0	2'014 1'173'000.00	731'875,49		731'875.49
2140000054 Plainpalais plaine GCI	I300119101 PR-753AI		#	PA 2'0	2'013 14'136'120.00	13714'974.19		13'714'974.19
2140000056 "La Jonction", sentier des Saules parcelle 211	I210044101 PR-796A	02.11.2011 CREA	#	PA 2'014	14 80'000.00	77'600.00		77'600.00
2140000057 Vandoeuvres 4/Gradelle	I250381101 PR-839A	22.02.2012 CREA	#	PA 2'014	14 828'240.00	16'240.00		16'240.00
2140000058 CEVA - Eaux-Vives, site de la gare	I230136101 PR-957AI	15.10.2012 CETU	#	PA 1'900	00 1'574'000.00	4,050.00		4,050.00

8:50
8:5
9
2013
19,02
.xlsx/
2012
1.12.
an 3
Immos

bilan	bilan Immobilisat	nom immo	ő	Rapport CM	Date de	Nature	Nature Clôture F	PA L Ju	t' Montant net	ut' Montant net Dépenses nettes	amorts nets	Solde à amortir
	ion				vote	ηp		/P amor	amort. crédit voté	an	au 31.12.2012	au 31.12.2012
						crédit		ட		31.12.2012		
140	2140000059	140  2140000059  CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare	1230136201 PR-957AII		15.10.2012 CETU #	CETU #		2A 1'90	1'900 2'478'600.00	4,050.00		4,050.00
140	2140000060	140 2140000060 Ecu 22 ch. de l', Ctre sportif Bois-des-Frères	1250396101 PR-961AI		20.11.2012 CREA	CREA #		PA 2'01	2'014 474'000.00			
140	2140000061	140 2140000061 Vessy 31, rte de, Centre sportif Vessy	1250396102 PR-961AI		20.11.2012 CREA	CREA #		2'01	PA 2'014 2'216'000.00			
Total 140	140									58'654'066.30	11.786'791.91	46'867'274.39

当 留

Balance comptes généi		<b>W</b>		
S Devise pièce	다. Devise pièce	₽∰Devise pièce	ə   色 Domaine d'activité	ité 🖨 Domaine d'activité 🗗 Dc
Numéro de compte		140992 Inv	Invest terrain amort	
Société		VGE1	Ville de Genève	
Domaine d'activité				
Exercice comptable		2012		
Toutes pièces en devise	Se	Þ	Devise d'affichage	CHF
Période	Débit	Crédit	Solde	Solde cumulé
Report de sold	endere venere vertremmendelse vik datat fod her mom menen i venera kriftet blik til de det ble veneral aposen	regional more recognistic more management of the control of the co	demonstration of the management of the contract of the contrac	11,675,876.93-
		153,812.65	153,812,65-	11,829,689.58-
	and manufacture and demonstratory manages and constraints are constraints and constraints and constraints and constraints are constraints and	153,827.86	153,827.86-	11,983,517.44-
		153,827.89	153,827,89-	12,137,345.33-
4	1,797,451.94	153,859.35	1,643,592.59	10,493,752.74-
2		154,080.25	154,080,25-	10,647,832.99-
	and the state of t	154,093.58	154,093.58-	10,801,926.57-
<u></u>		154,093.67	154,093.67-	10,956,020.24-
ø.	our managed faith of the defect of the faith our speak in the area power of the faith of the faith of the faith	154,131.45	154,131.45-	11,110,151.69-
		154,148.68	154,148,68-	11,264,300.37-
	omnosti sentivisco voi sentesta varsa la unidotrona universa d'ambia va su verva de senta massella mandados de	154,165.68	154,165.68-	11,418,466.05-
		154,472.45	154,472.45-	11,572,938.50-
12		213,853.41	213,853.41-	11,786,791.91-
13				11,786,791.91-
7				11,786,791.91-
<del>1</del>				11,786,791.91-
16				11,786,791.91-
Total	1,797,451.94	1,908,366.92	110,914,98-	11,786,791.91-

OTP Rapport CM	Rapport C	M Date de Clôture vote	e PA/	Cellule votée	Centre de coûts	Centre de Montant net coûts crédit voté	Dépenses nettes annuelles	Dépenses nettes au 31.12.2012	Solde à amortir au 31.12.2012	Annuités restante s	Amorts 2012 groupes 330,331,332	Budget 2012
1230043101 315A		21.04.1998 23.06.2009 PA	09 PA	4011000	50040099	1.586'000.00		2'110'732.99	755'302.48	7	107'900 38	000,507
1250215101 442A		18.05.1999 31.12.2003 PA	03 PA	3401000	40024199	1,385,200.00		1'081'368,25	129'451.25	2	64,725.62	107 900
1250210101 284A		14.01.1998 31.12.2003	03 PA	3401000		2'502'432.00		2'382'431.09	791'006.55	9	131'834.42	131'834
1210016101 205A		25.06.2002 18.05.2007	07 PA	4011000	50040099	505,000,00		501'250.00	300'625.02	12	25'052.08	25'052
1240131101 239A		11.02,2003 16.12,2010 PA	10 PA	4011000	_	4.584,000,00		3,845,919.36	2/404/685 96	4.0	0.00	0
1210010101 133			06 PA	4011000	-	262'500.00		253'800.00	152'280,00	12	12/690 00	12,640
1460030101 115A			05 PA	5003000	50030099	910'000.00		904'559.15	180790.93	2	90,395.46	90,395
1300032101 188A		25.06.2002 27.11.2008 PA	08 PA	4011000	50040099	432'900.00		389'300.32	233'580.20	8	38'930.03	38,830
I300031101 188A		25.06.2002 03.09.2009 PA	09 PA	4011000		2'116'600.00		2'152'985.29	1722'388.24	16	107'649.26	107'649
I230088101 PR-313A	13A	11.02.2004 26.06.2008 PA	08 PA	4011000		896'675.00		896'065.78	268'774.03	3	89'591.35	89'591
1250262101 138A		04.03.2002 19.06.2008	08 PA	3401000	_	797'000.00		764'082.73	233'325.66	4	58'331.41	58'331
1720094101 6/A	1		96 PA	5003000	50030099	610,000.00		617'324.10	199'640.47	6	22'182.28	22'182
1300063101 PR-419AB	aye;	09.05.2007 #		2602000	26020299	12,321,700.00	27'653.05	12'312'802.11	11,080'632.11	18	616'085.00	616'085
147000404 PR-30	<u>.</u> ا			4011000		1.180,000.00		814'067.26	556'365.35	14	39'740.38	39740
1220006101 PR-175A	۱,	25.05.2002 #	A S	4011000		30,000.00		18'580.00	18'580.00		00.0	0
1230036101 PR-401A	≰ ;		₹ ;	2601000	_	130,000.00					00'0	0
1470011201 PR-634A	≨   §	40 05 2040 #	<u>₹</u> 8	4011000	_	1,630,000,00	172'220.42	1'519'400.64	1,519,400,64	8	0.00	81,500
1460045440 PD 41			ž į	4011000	50040099	610,000,00	32'526.88	67,207.99	67,207.99	ଷ	0.00	0
1460045110 PR-4//A	ج∫ة		¥ ;	5003000	20030039	169'445.00		170'457,03	102'274.23	9	17'045.70	17'046
1460045112 PR-47/A	اج		P.A	5003000	50030099	95,700.00		88'136.21	41'126.63	ις	9,570.00	9,220
1450045113 PR-477A	<	29.11.2006 #	ĕ å	5003000	50030099	14,925.00		6'552.84	2'075.34	7	1,492.50	1'493
1300067404 PR-4//A		29.11.200b #	£ 2	0005005	66005000	111.270.00	16717.91	121'161.48	121'161.48	5	0.00	0
1240206/101 PR-5524	<u>ء</u>   ج	0/.11.200/ Z/.11.2008 PA	ξ a	40111000	50040099	218'000.00	41 (117)	191,080.60	114'648.36	9	19'108.06	19'108
1230033101 250A	ş			3401000	400240088	745,000,00	1344/6.56	6.401.306.79	67.034.79	49	134,272.00	0
1230104101 PR-495A	5A		12 PA	4011000	50040099		-100'167.41	00.00	10000	2	47,926,54	27.927
1460052101 PR-597A	97A	17.09,2008 #	Æ	5003000	50030099	915'702.00	48'340.11	459'394.75	459'394.75	10	0.00	0
1230002101 13A		16.01.1996 08.10.2004		4011000	50040099	1,326,000.00		1'239'935.32	238718.56	4	59'679.64	59'680
1460053101 PR-634A	-634A			5003000	50030099	500,000.00	61'548.05	491'889.83	442'700.84	6	49'188.99	0
1240222101 PR-776A3	-776A3		PA	5003000	50030099	443,000.00	6'283.06	311'961.59	311'961.59	1	00:00	0
1250370101 PR-800Al	K-800AI		$\overline{}$	3401000	40024199	739,000.00	172'076.74	671'036,74	671'036.74	10	0.00	73'900
125037 1101 FTX-500AII	1 VOCO C	40.04.004.4	+	3401000	40024188	1.416.000.00	179341.68	1,139,615,15	1'139'615.15	9	00:00	141'600
1250373101 PR-800AIV	3-800AIV	18.01.2011 #	£ 8	3401000	40024199	1200,000,00	642'092.12	642'092.12	642'092.12	9	0.00	120.000
1300113101 DR-7844	-784A		+	00000000	2602000	450 000.00	0000	324 97 3.37	524.97.3.37	2	0.00	43,300
1470047404 PB 80041	1 000		+	7007000	SECUZOS	1.289.030.00	17.710.20	17.710.20	17.710.20	8	00.00	0
1470017101 PR-609A	OUSA!		┿	4011000	-			$\rightarrow$	731'875.49	28	00.00	68'650
- LOCAL 19101 P.M	200			2002000	-+	$\dashv$	12'065'157.73	13/714'974.19	13'714'974.19	30	0.00	468704
1210044101 PR-796A	796A		+	4011000	50040099	80,000.00	77'600.00	77'600.00	.77'600.00	1	00.00	80,000
1250381101 PR-839A	339A	22.02.2012 #	$\dashv$	3401000	40024199	828'240.00	16'240.00	16'240.00	16'240.00	10	0.00	
I230136101 PR-957AI	(-957AI	15.10.2012 #	-	2602000	26020299	1'574'000.00	4'050.00	4,050,00	4'050,00		00.0	
1230136201 PR-957AII	R-957AII	15.10.2012 #	PA	2602000	26020299	2'478'600,00	4,050,00	4.050.00	4,050.00		00.0	
1250396101 PR-961AI	3-961AI	20.11.2012 #	PA	3401000	40023999	474'000.00				10	0.00	
1250396102 PR-961AI	961AI	20.11.2012 #	Æ	3401000	40023899	2,216,000.00				10	0.00	
	ŀ		1							1	1'908'366.92 2'802'559.93	'802'559.93



Commission: des Finances

Date: 30 avril 2013

Service: Direction financière

Sujet: Comptes 2012

#### Question:

Un-e commissaire demande le détail du Fonds de bienfaisance HG.

#### Réponse

La Ville de Genève et l'Hospice général (ci-après HG) ont conclu une convention le 11 novembre 1892 aux termes de laquelle la Ville de Genève remettait chaque année à l'Hospice sa part des taxes d'admission des candidats à la naturalisation. Ces montants étaient versés sur un compte spécial de l'HG, intitulé "Fonds de bienfaisance", dont la propriété demeurait à la Ville de Genève. Les revenus du fonds (intérêt de 3.5%) étaient employés par la commission de l'HG pour soulager les indigents de la Ville de Genève. Moyennant un préavis de 1 an, la Ville de Genève avait le droit d'exiger la restitution du capital.

En date du 4 décembre 1989, une nouvelle convention a été signée entre la Ville de Genève et l'HG (annexée). Elle prévoit, notamment, que :

- Le fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré par l'HG devient un fonds inaliénable dès le 1er janvier 1990 au capital fixe de CHF 7'764'578.30;
- La propriété de ce fonds demeure acquise à la Ville de Genève, laquelle s'engage cependant à ne pas en demander la restitution à l'HG;
- Un intérêt de 1.5% est versé chaque année à la Ville de Genève.

Cette convention a été approuvée par le Conseil administratif (cf extrait du 4 décembre 1989). Les intérêts annuels de CHF 116'468.65 sont comptabilisés dans les comptes de revenus du Service social.

Actuellement, le fonds de bienfaisance figure dans le tableau des fonds spéciaux.

#### Annexes mentionnées



VILLE DE GENÈVE

# **EXTRAIT**

CERTIFIÉ CONFORME SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRAȚIF du 4 décembre 1989

Le Conseil approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Genève et l'Hospice général, concernant la transformation du Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève, géré depuis sa création par l'Hospice général, en un fonds inaliénable au capital fixe de fr. 7'764'578.20.

Le 11 décembre 1989



Distribution :

Magistrat aff. soc. - M. Aegerter Mme Dick - Serv. social - Contr. fin. - Compta - .

600 fr. le mètre carré, le terrain, d'une superficie de 392 mètres carrés, qui restera disponible, suivant les nouveaux alignements, après la démolition des immeubles rue de la Tour de l'Ile, 1 et rue des Moulins, 4 et 6;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

## ARRÊTE:

# Article premier.

La susdite convention est ratifiée, et le Conseil Administratif est autorisé à en passer acte authentique.

# Art. 2.

Le produit de cette vente sera porté au compte d'aménagement du quartier de l'Ile.

Le Conseil décidant de soumettre ces projets d'arrêtés à un troisième débat, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

- M. Bruderlein. Je reviens sur ma demande de jalonner l'emplacement.
- M. Turrettini, Vice-Président du Conseil Administratif. Cela sera fait.

Quatrième objet à l'ordre du jour.

Proposition du Conseil Administratif pour la ratification d'une convention conclue avec l'Hospice général en vue de la création d'un fonds de bienfaisance au moyen des taxes de naturalisation.

M. Balland, au nom du Conseil Administratif, donne lecture du rapport et du projet d'arrêté suivants:

MM. les Conseillers,

La loi sur la naturalisation genevoise, votée en février dernier par le Grand Conseil, détermine un un emploi particulier, pour la part de la Ville au produit de la taxe sur les naturalisations.

Ce produit, jusqu'ici inscrit aux recettes ordinaires de notre budget, doit être dorénavant affecté à un fonds de bienfaisance de la commune dont les citoyens

naturalisés deviennent ressortissants.

Devant cette obligation, le Conseil Administratif a cru devoir profiter d'une ouverture que lui fit la Commission administrative de l'Hospice général, de se charger elle-même du service de ce fonds rentrant tout-à-fait dans ses attributions. Si nous vous proposons Messieurs, d'acquiescer au projet de convention préparé de concert avec l'Hospice général, c'est qu'il nous paraît inutile de créer tout un service municipal spécial pour l'administration de ce fonds, tandis qu'il se trouve tout organisé par le service général de l'Hospice, aussi bien pour les délicates et minucieuses enquêtes à établir que pour la distribution et la nature des secours à accorder.

D'autre part, il est évident qu'un service spécial de ce genre, établi par la Ville, devrait néanmoins être en constante relation ou même en corrélation, avec celui de l'Hospice général, ne fût-ce que pour éviter les doubles emplois ou autres éventualités aussi nuisibles qu'injustes.

Ce point une fois admis, il ne restait plus qu'à bien spécifier en faveur de la Ville la propriété immuable et perpétuelle de ce capital, qui ira s'augmentant chaque année d'une somme égale à la part de la Ville sur les naturalisations, les intérêts de ce capital étant seuls utilisés dans le but indiqué.

Le projet de convention que nous vous présentons nous paraît répondre à ces diverses stipulations de façon à ce que, quoiqu'il arrive, voire même la liquidation de l'Hospice, on ne puisse en aucun cas méconnaître la propriété de la Ville, ni en distraire les revenus du but prévu.

Voici donc Messieurs, le projet de convention soumis à votre approbation; il est précédé d'un préambule des articles de lois qui motivent et autorisent cette transaction.

# PROJET D'ARRÊTÉ

# Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention entre le Conseil Admiuistratif et la Commission administrative de l'Hospice général, pour la création d'un «Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève » au moyen des taxes de naturalisation payées pour les nouveaux citoyens ressortissant à la Ville;

Sur la proposition du Conseil Administratif,

# ARRÊTE:

Article unique. La susdite convention est ratifiée.

# CONVENTION (Projet)

Entre les soussignés: MM.

agissant au nom du Conseil Administratif de la Villè de Genève. d'une part,

Et MM.

agissant au nom de la Commission de l'Hospice général de Genève. d'autre part;

# Il a été dit et convenu ce qui suit:

La loi constitutionnelle du 26 août 1868 (art 7, § 5) portant création de l'Hospice général et réunion en une seule masse, sous son administration, de tous les fonds de charité administrés par les communes, a dit que la loi statuerait sur le mode de gestion des dons et legs qui pourraient être faits aux communes dans un but de charité.

La loi sur l'organisation de l'Hospice général du 6 février 1869 (art. 7) a prescrit que « les communes « administreront les biens qui pourraient à l'avenir leur « être attribués par dons ou legs dans un but spécial « de bienfaisance. »

Enfin les lois sur la naturalisation genevoise, coordonnées par arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 1892, statuent (art. 25) que les sommes payées par les nouveaux citoyens sont attribuées pour un tiers au fonds de bienfaisance de la commune dont le nouveau citoyen devient ressortissant.

Dans ces circonstances et sous réserve des ratifications ci-après prévues, il est intervenu entre les les soussignés la convention suivante:

# Article premier.

La Ville de Genève s'engage à remettre à l'Hospice général, qui y consent, chaque année à la fin de l'exercice, les sommes que la Ville aura encaissées pour la part lui revenant dans les sommes payées par les nouveaux citoyens ressortissant à la commune de Genève.

# Art. 2.

Les capitaux ainsi versés feront, sur les livres de l'Hospice général, l'objet d'un fonds spécial intitulé « Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève ».

La propriété de ce fonds demeura acquise à la Ville de Genève.

# Art. 3.

Les revenus de ce fonds, au taux de 3 ½ % l'an, seront spécialement employés par la Commission de l'Hospice au soulagement des indigents ressortissant à la commune de Genève.

# Art. 4.

Le Conseil Administratif aura en tout temps le droit d'exiger la restitution du capital, et l'Hospice général pourra de même, en tout temps, en opérer le remboursement moyennant un avertissement donné un an d'avance et par écrit.

# Art. 5.

La présente convention deviendra définitive aussitôt qu'elle aura été ratifiée par le Conseil Municipal et par la Commission de l'Hospice général.

Ainsi fait en double original à Genève le mil huit cent quatre-vingt douze.

La discussion est ouverte en premier débat.

Personne ne demande la parole.

Le Conseil décide de passer immédiatement au deuxième débat.

Personne ne demande la parole; le projet d'arrêté est mis aux voix et adopté.

Personne ne réclamant un troisième débat, son adoption est déclaré définitive.

La prochaine séance est fixée au vendredi 11 novembre et l'ordre du jour en est arrêté.

La séance est levée.

F. RACINE, avocat,

éditeur responsable.

Genève. — Imp. Carey (W. Kündig & Fils, succ.)

#### CONVENTION

#### entre

l'Hospice Général, représenté par Messieurs Martin BIELER, Président de la Commission administrative de l'Hospice Général, et Guy PERROT, Directeur de l'Hospice Général,

et

la Ville de Genève, représentée par MM. René EMMENEGGER, Maire, et Guy-Olivier SEGOND, Conseiller administratif.

#### Préambule:

Le 11 novembre 1892, les parties ont conclu une convention aux termes de laquelle la Ville de Genève remettait chaque année à l'Hospice général sa part des taxes d'admission des candidats à la naturalisation. Ces montants ont été versés sur un compte spécial de l'Hospice général, intitulé "Fonds de bienfaisance", dont la propriété est demeurée à la Ville de Genève, et dont les revenus au taux de 3 1/2 % l'an ont été employés au soulagement des indigents de la commune de Genève. Il était en outre convenu que le Conseil administratif pouvait en tout temps exiger la restitution de ce fonds et l'Hospice général en opérer le remboursement.

Vu les circonstances, les parties ont décidé de conclure une nouvelle convention dont la teneur est la suivante :

# Article 1 :

Le Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève géré depuis sa création par l'Hospice général, devient dès le ler janvier 1990 un fonds inaliénable au capital fixe de fr. 7764'578,30.

La propriété de ce fonds demeure acquise à la Ville de Genève qui s'engage à ne pas en demander la restitution à l'Hospice général.

#### Article 2:

Ce fonds porte intérêt annuel au taux de 1 1/2 % qui sera versé chaque année à la Ville de Genève par l'Hospice général, à partir du ler janvier 1990.

#### Article 3:

Dès l'exercice 1989, la Ville de Genève conserve et gère elle-même la part lui revenant des taxes d'admission versées par les nouveaux citoyens ressortissant de la commune de la Ville de Genève - art 32 de la loi sur la nationalité genevoise du 16 décembre 1955 - .

# Article 4:

La présente convention annule et remplace celle conclue entre les parties le 11 novembre 1892.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être revue en tout temps d'un commun accord entre les parties.

Fait à Genève en double exemplaire le 4 décembre 1989

Pour la Ville de Genève :

Pour l'Hospice général :

حل



VILLE DE GENÈVE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT SERVICE DE L'ÉNERGIE

# Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2012**



# **SOMMAIRE**

I - COMPTES 2012 - ENERGIE (312)	4
II - BILAN ENERGETIQUE	6
1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU 2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE 3 – PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE 4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE 5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS 6 - POLITIQUE ENERGETIQUE : REALISATIONS 2012 7 – CITE CORDERIE : 8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE » 9 – STRATEGIE ELECTRIQUE	
III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	15
IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE	16
V – BILAN ENVIRONNEMENTAL	17

# I - COMPTES 2012 - ENERGIE (312)

#### **Tendances**

Les dépenses 2012 en matière d'énergie atteignent 20'811'770.- CHF, soit 96% du budget prévu et sollicité par le service, d'un montant de 21'600'000.- CHF, et 108% du budget finalement attribué d'un montant de 19'250'000.- CHF.

Ce résultat s'explique par la conjonction de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- > une augmentation du prix du gaz (+12% de 2010 à 2012),
- ➤ une augmentation du prix du mazout (+21% de 2010 à 2012),
- un hiver plutôt froid : +3% par rapport à la référence budgétée,

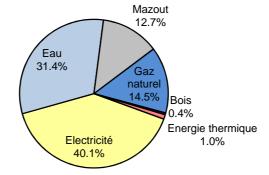
#### Bilan des coûts

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante, par rapport à l'année précédente :

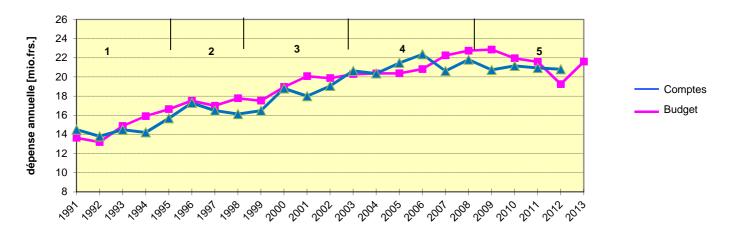
(Selon données 2011 et 2012 SAP)

Gaz naturel : Energie thermique :	3'007'818 CHF 201'932 CHF	soit une augmentation de soit une diminution de	618'913 CHF 22'364 CHF	(+ 25.9%) (- 10.0%)
Electricité : Eau : Mazout :	8'342'473 CHF 6'537'793 CHF 2'643'439 CHF	soit une diminution de soit une diminution de soit une augmentation de	542'507 CHF 462'775 CHF	(- 6.1%) (- 6.6%) (+ 11.3%)
Bois:	78'224 CHF	soit une augmentation de	8'010 CHF	` ,

#### Répartition des dépenses 2012 :



# Evolutions budgétaire et comptable



#### Période 1: 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

#### Période 2: 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

#### Période 3: 1998 - 2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

#### Période 4: 2003 - 2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

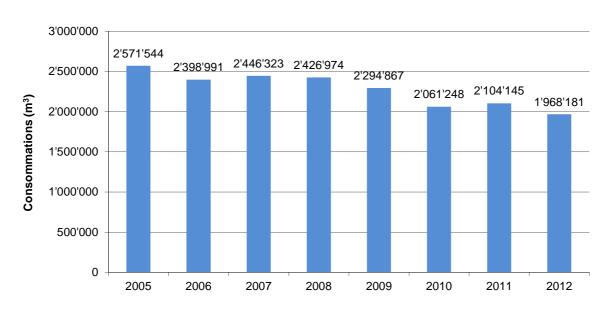
#### Période 5 : 2008-2012

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis lors, les augmentations se poursuivent, au fil des nombreuses crises géopolitiques.

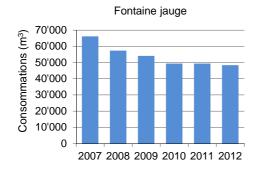
# **II - BILAN ENERGETIQUE**

# 1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

#### Evolution des consommations d'eau



Avec 1 968 181 m³, la consommation globale a diminuée de 6% en 2012. Elle se répartit en 3 postes :

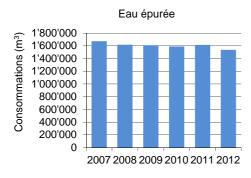


LES FONTAINES : 48'3

48'300 m³
- 2% depuis 2011
- 27% depuis 2007



Nota : Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs.



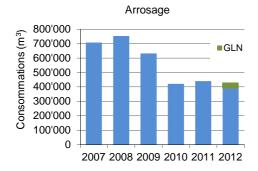
EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)

1'536'691 m³

- 5 % depuis 2011

- 8 % depuis 2007





ARROSAGE: 427 638 m³

- 3 % depuis 2011

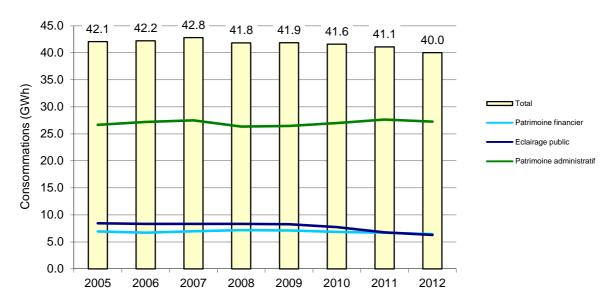
- 40 % depuis 2007



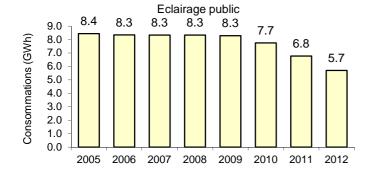
Nota : En 2012, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

## 2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE

#### Evolution des consommations d'électricité



Avec 40 GWh en 2012, la consommation globale d'électricité est en diminution. Elle se décompose en 3 postes :

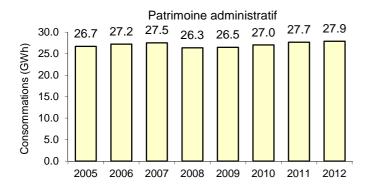


#### **ECLAIRAGE PUBLIC: 5.7 GWh**

- 16% depuis 2011 - 31% depuis 2009



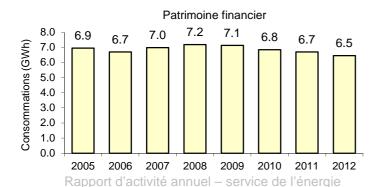
Nota: La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' produit ses effets: 2.6 GWh économisé.



#### **PATRIMOINE ADMINISTRATIF: 27.9 GWh**

+ 1% depuis 2011 + 4% depuis 2005





#### **PATRIMOINE FINANCIER: 6.5 GWh**

- 4% depuis 2011

- 7% depuis 2005



### 3 - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

**2 nouvelles centrales photovoltaïques** ont été mises en service en 2012: Ecole de Contamines et Cendrier 7.

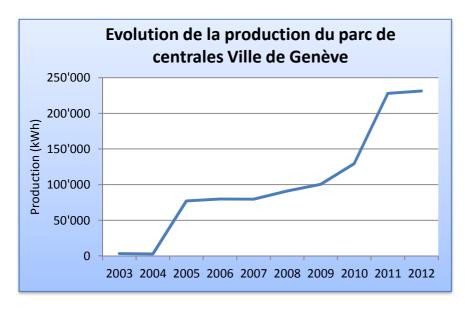
Elles devraient produire **68 300 kWh soit 30% de la production totale actuelle** du parc de la Ville de Genève.

### LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m ² )	Production 2012(kWh)	Recette 2012(CHF)
Ecole de Contamines	Nov. 2012	500	1'907	533
Cendrier 7	Nov. 2012	200	En attente de	facturation
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	19'014	10'925
Centre sportif de Vessy	2011	135	17'153	9'855
Cité Corderie 10	2010	50	5'138	4'994
Serres Bornaches	2010	500	73'577	32'580
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	20'785	12'795
Crêts de Champel 42	2007	300	26'415	19'970
Piscine des Vernets	2005	200	16'041	14'726
Chemin de l'Ecu 35	2005	600	34'586	38'425
Crèche de Châteaubriand	2005	120	14'360	11'321
Ecole de l'Europe (Aire 42)	2000	30	2'467	2'664

TOTAL 2012 3'035 m² 231'443 kWh 158'788 CHF

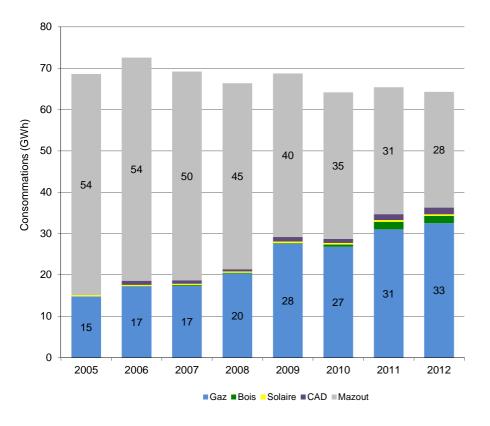
### **EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:**



➤ Entre 2009 et 2012, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

### 4 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

### Patrimoine administratif



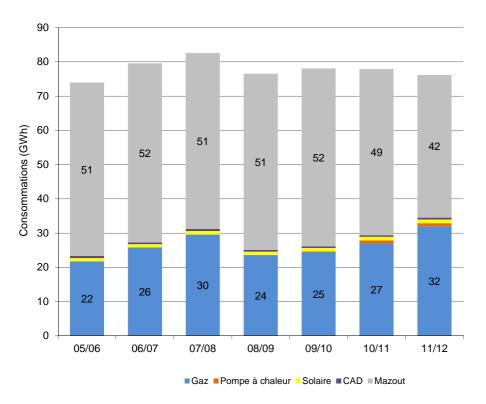
Consommations corrigées 2012 : 64.3 GWh

-2% par rapport à 2011

Part gaz + bois + solaire = 54%



### **Patrimoine locatif**



Consommations corrigées 11/12 : 76.2 GWh

-2% par rapport à 10/11

Part gaz + PAC + Solaire = 45%



Nota : les consommations sont corrigées afin de tenir compte de la rigueur climatique.

### 5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS



Sites locatifs	Combustible	Consommations 11/12 (kWh)	% parc loc.	Emissions de C0 ₂ (tonnes)
Cite Jonction	mazout	6'943'262	9%	2'221
Minoteries	mazout	3'620'542	5%	1'158
Asters	mazout	3'266'616	4%	1'045
Chatelaine 43	mazout	2'684'920	4%	859
Amat-Rotschild	gaz/mazout	2'567'994	3%	668
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	2'548'364	3%	815
Soubeyran 6-8-10-12-14	mazout	2'421'713	3%	775
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'895'621	2%	467
Rois 13-19	gaz	1'650'355	2%	411
Battoirs 2-4/Carouge 82/Dancet 41	gaz/mazout/solaire	1'456'614	2%	372

Total Top 10 29'056'002 38% 8'792

Sites administratifs	Combustible	Consommations corrigées 2012 (kWh)	% parc adm.	Emissions de C0 ₂ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	7'300'265	11%	2'335
Cs Varembe piscine	gaz/mazout	2'589'250	4%	646
Michel-Simon 7-9	gaz/mazout	2'108'251	3%	538
Jardin Botanique	bois/gaz/solaire	2'031'054	3%	188
Ecole des Vollandes	gaz/mazout	1'819'002	3%	455
Voirie Vernets	mazout	1'637'680	3%	524
Navigation 20(Paquis II)	gaz	1'623'923	3%	400
SIS caserne I	gaz/mazout	1'607'333	3%	406
Grand-Théâtre	gaz	1'591'329	2%	392
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'562'754	2%	385

Total Top 20 23'870'840 37% 6'270



Bâtiments	Conso. 2012 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'630'826	7%
Cs Vernets - Patinoire	1'245'664	3%
Grand-Théâtre	1'172'660	3%
Stand 25	1'128'462	3%
Voirie Vernets	1'050'845	3%
Cs Varembé piscine	790'834	2%
Crématoire St-Georges	742'598	2%
Cs Queue D'Arve	658'415	2%
Muséee d'Art et d'Histoire	626'381	2%
Museum d'Histoire Naturelle	614'864	2%

Total Top 10 10'661'549 27%



### Eau

Sites	Conso. 2012 (m ³ )	% parc
Cs Vernets	104'774	5%
Botanique La console	75'884	4%
Cité Jonction	62'437	3%
Minoteries	54'495	3%
Voirie Vernets	53'733	3%
Servette 100 (Asters)	45'569	2%
Jardin Botanique	45'356	2%
Quai du seujet 32-34-36	33'171	2%
Cs Bout-du-Monde (Stade)	32'192	2%
Crématoire St-Georges	28'506	1%

Total Top 10 536'117 27%

### 6 - POLITIQUE ENERGETIQUE: REALISATIONS 2012

### 2 nouveaux bâtiments:

### Nouvel herbier aux Conservatoire et Jardin Botaniques

- o Construction Minergie P
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire depuis Bot III: bois/gaz/solaire
- Système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



### Locaux parascolaires à l'école des Vollandes

- o Locaux construits selon standard de haute performance énergétique
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire depuis la sous-station Montchoisy 48 (solaire + gaz depuis l'école des Vollandes)
- o Installation d'un système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

### 5 bâtiments rénovés:

### Industrie 8-11-12

- Rénovation à haute performance énergétique
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire assurée par une pompe à chaleur



### Ecole Saint-Jean

- o Isolation partielle du bâtiment
- Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire "100 % renouvelable" assurée par une chaudière à pellets de bois
- Installation d'un système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement





### Musée d'Histoire Naturelle

o Rénovation de l'enveloppe

### 15 chaufferies rénovées

### Patrimoine financier:

Charles Giron 22-24-26, Gallatin 15, Villa Dutoit, Soubeyran 8, Château Bloch 19, Simplon 3-5-7, Carl Vogt 2-4, Hodler 5, Nant 2-4, Prévost 21A, Battoirs 2-4/Carouge 82/Dancet 41

### • Patrimoine administratif:

Clairière 3, Seve Saint Antoine, Seve Beaulieu, Schaub 38

### 9 projets d'améliorations techniques pour une meilleure efficacité énergétique

• Assainissement de régulation : Bibliothèque de la Cité, Musée d'Histoire Naturelle, Bâle 26

### • Ventilation double flux avec récupération de chaleur :

Théâtre des Grottes salle de spectacle, Usine salle du Moloko, Grand Théâtre Vidéo-son, Aster Cadet 3 Aster Fanfare, Grütli salle de projection

### 7 - CITE CORDERIE:

### Bilan après une année d'exploitation

Le 10, rue Cité-de-la-Corderie est le premier immeuble de la Ville de Genève rénové selon l'objectif chauffage 100% renouvelable en 2050.

### Travaux réalisés :

Une haute performance énergétique est atteinte grâce aux améliorations suivantes:

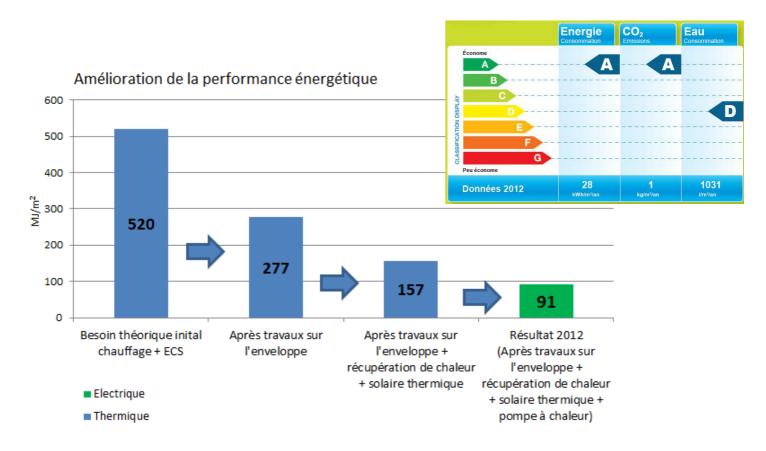
- Isolation de l'enveloppe
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Panneaux solaires thermiques
- Pompe à chaleur
- Centrale photovoltaïque en toiture



Alain Grandchamp/Ville de Genève

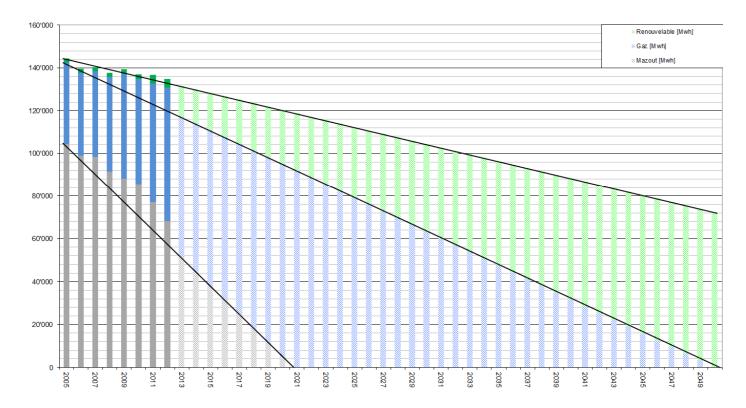
### Bilan 2012/13:

- Investissement initial supérieur de 2% par rapport à une solution non renouvelable. Le supplément a été subventionné.
- Haute performance énergétique confirmée
- ✓ 100% renouvelable
- **У** Des charges énergétiques inférieures de 43% par rapport à la moyenne du parc locatif.



### 8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE »

### Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations continuent de diminuer, et sont à seulement 1% en-dehors de la cible théorique.



Depuis 2011, notre dépendance au mazout est passée de 56% à 50% mais reste de 14% en-dehors de la cible théorique.



Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 31% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement, et bien inférieure à la progression linéaire imaginée.

### **Nos propositions:**

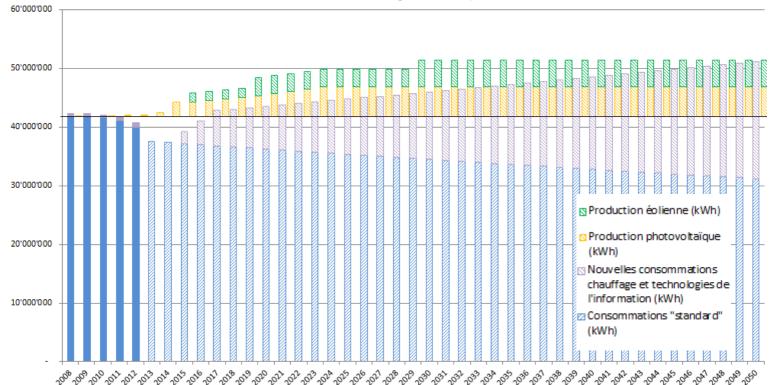
Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables. (en cours : périmètres élargis de Jonction, Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Chandieu, Palexpo-Aéroport, Vernier)

Intégrer ou maintenir dans la planification des investissements les équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie.

### 9 - STRATEGIE ELECTRIQUE

### « Consommer moins ET produire mieux »







Les consommations diminuent mais restent de 5% en dehors de la cible. Cette diminution est liée en majeure partie à la première phase du programme de rénovation des points lumineux.



La production photovoltaïque est inférieure à l'objectif et représente seulement 34% de celui-ci.

### Fait marquant 2012:

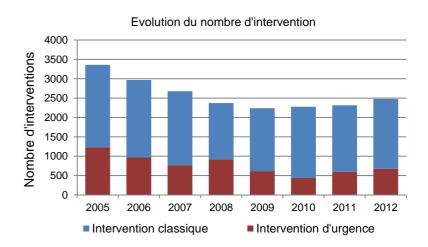
Une demande de crédit a été proposée. Son dépôt est reporté compte tenu des importants choix budgétaires à réaliser en matière d'investissement.

### **Evolution des objectifs:**

Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures. Le trend ainsi que les objectifs seront réévalués en fonction des moyens financiers finalement alloués.

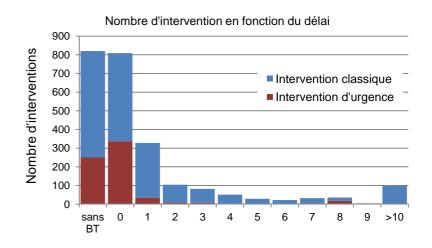
# III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS Saison 2011/2012



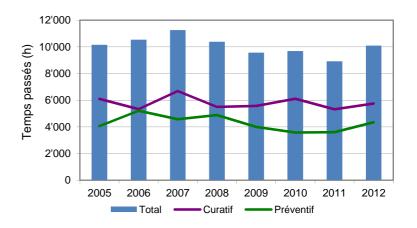








43% du temps passé en entretien préventif dans les domaines du chauffage, de la ventilation et du solaire



Evolution de la répartition de curatif/préventif

# IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

### LA VILLE EST RECOMPENSEE

La Ville de Genève s'est vu décerner le **Watt d'Or 2012 par l'Office fédéral de l'énergie** pour l'assainissement énergétique du cordon lumineux de la Rade et l'invention de la lampe LED « Ville de Genève ».



### LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

### Evènements et rencontres intercommunales :

Co-organisation et présentations de projets Ville de Genève lors du **Premier symposium des collectivités romandes sur le chemin de la société à 2000 watts** avec l'Interface société à 2000 Watts (Salle communale de Plainpalais, février 2012).

Discours d'ouverture du Congrès international pour la sécurité énergétique (Genève, avril 2012).

Co-organisation avec la ville de La Chaux-de-Fonds de la première rencontre du **Club des villes romandes**. Echanges d'expériences concrètes sur les actions et réalisations énergétiques (Yverdon, juin 2012).

Rencontre des communes genevoises labellisées Cité de l'Energie (sept. 2012).

Rencontre des villes labellisées **European Energy Award – Gold** en présence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard (Bruxelles, nov. 2012).

Fin du projet **REVE D'AVENIR**: Elaboration d'une plateforme internet pour la mobilisation des acteurs du territoire, échanges d'expériences et de méthodes pour répondre collectivement aux engagements de la Convention des maires (déc. 2012).

### Conférences et présentations :

**Eco-Attitude** : participation en tant qu'expert lors d'une soirée débat sur les réductions d'émissions de CO₂ (fév. 2012).

Forum FEDRE: Bilan et retour d'expérience sur la rénovation 100% renouvelable Cité-Corderie 10. (mai 2012)

**UniGE**: présentation d'exemples et réalisations dans le cadre du module de formation continue « Utilisation rationnelle de l'énergie » - HES (déc. 2012).

**Club SIG**: présentation sur des retours d'expériences concernant les rénovations et constructions 100% renouvelables (juin 2012).

### Réceptions de délégations extérieures :

Réception d'étudiants de l'IER Poissy (74) pour une présentation de la politique énergétique et climatique de la Ville et des visites de sites (juin 2012).

Rencontre technique avec les responsables du Plan climat de l'agglomération d'Annemasse (juillet 2012).

### Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

Le service de l'énergie continue à représenter la Ville de Genève au sein de l'association EnergyCities (ex EnergieCité).

Le service de l'énergie participe également aux rencontres annuelles du « Club des utilisateurs Display » en Suisse, ainsi qu'aux rencontres organisées dans le cadre des Cités de l'énergie et de SuisseEnergie pour les communes et dans le cadre de l'AEnEc (Agence de l'énergie pour l'économie) et du Club des grandes villes suisses.

# V – BILAN ENVIRONNEMENTAL 1 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂

### Signature d'une convention avec l'Office fédéral de l'environnement

En 2009, la Ville de Genève a conclu une Convention d'objectif avec l'Office fédéral de l'environnement visant à réduire les émissions de  $CO_2$  du patrimoine administratif. En contrepartie, la Ville de Genève est remboursée du montant total de la taxe sur le  $CO_2$  perçue sur les achats de combustibles (mazout et gaz).

La Ville de Genève s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 10% entre 2005 et 2012.

### Résultat 2012

Les droits d'émissions 2012, accordés par la convention d'objectifs sont de 16'935 tonnes de CO₂. Les émissions effectives sont de 16'331 tonnes.



La ville a réduit ses émissions de CO₂ de 13.2% depuis 2005.



**L'objectif 2012 est atteint** avec un crédit d'émission de 1 048 tonnes sur l'ensemble de la durée de la convention (2009 – 2012).



La ville a été remboursée de sa taxe CO₂ de 473'655.- CHF en 2012 et attend le remboursement de 495'910.- CHF pour 2013.

### DIRECTION



### NOTE à

Monsieur Alberto Velasco Président de la commission des finances

Genève, le 27 mai 2013 CAM/ke

### Objet

### PR-1015

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2012

Le codirecteur du département Claude-Alain Macherel Tél. +41 22 418 20 60 Monsieur le Président,

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des finances du 21 mai dernier concernant les comptes 2012.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponses demandés par la commission concernant les sujets suivants :

### Réalisation de 446 logements supplémentaires sur le territoire municipal

La commission a souhaité connaître la répartition typologique des 446 nouveaux logements réalisés en 2012, ainsi que leur localisation. Elle souhaite également obtenir des informations concernant la nature des opérateurs.

Les réponses exhaustives à ces différentes questions ressortent de la note du 24 mai 2013 du service d'urbanisme, jointe en annexe (cf. annexe 1).

### Zones à priorité piétonne réalisées en 2012

La seule zone à priorité piétonne réalisée en 2012 concerne la place du Vélodrome.

### Extension du réseau cyclable en 2012

Les pistes et bandes cyclables réalisées en 2012 ont concerné notamment :

- l'avenue d'Aïre (un tronçon)
- la rue de l'Ecole-de-Médecine
- la rue Hans-Wilsdorf
- le bd. Jacques-Dalcroze
- la rue Ami-Lullin

### Liste des crédits d'investissement ouverts

La liste exhaustive de l'ensemble des crédits d'investissement ouverts, avec indication des montants votés et engagés par crédit, est en cours d'élaboration. Elle vous parviendra ultérieurement, quelques jours étant nécessaires pour vérifier la situation de plusieurs crédits.

### Application de l'OPB

La commission a souhaité prendre connaissance de la stratégie d'intervention prévue en matière de lutte contre le bruit routier.

Celle-ci diffère selon la hiérarchie du réseau routier et le niveau de dépassement des valeurs OPB (valeurs-limites et valeurs d'alarme).

Les documents joints en annexe présentent de manière synthétique cette stratégie (cf. annexe 2).

### Comptes « compétent bâtiments »

Comme précisé dans le rapport à l'appui des comptes, l'année 2012 a été marquée par le renforcement des compétences attribuées au service des bâtiments en matière d'entretien du patrimoine bâti. Ce transfert de compétence et de responsabilité a été opéré sans que tous les budgets y relatifs n'aient été transférés.

Ceux-ci concernent principalement le service des écoles (2,7 mio. frs) et le SIS s'agissant des ouvrages de protection civile (0,4 mio. frs). Les rubriques qui présentent les dépassements les plus significatifs sont les suivantes :

- 314 200 C-BAT Entretien des bâtiments administratifs
- 314 301 C-BAT Entretien des bâtiments publics
- 314 500 C-BAT Entretien des bâtiments locatifs

Pour chacune de ces rubriques, une liste des principales dépenses est jointe en annexe. (cf. annexe 3)

### Liste des mandataires de services et horaires

Un commissaire a souhaité connaître la liste des mandataires des marchés de service et les montants globaux qui ont été attribués à chacun d'eux en 2012.

Seule la consultation du logiciel de gestion comptable SAP permet d'obtenir, de manière globale, cette information.

Une liste comprenant les dépenses annuelles pour l'ensemble des départements concernant les groupes « Architectes », « Géomètres » et « Ingénieurs, bureaux d'études » est jointe en annexe. (cf. annexe 4)

### Génie civil, détail rubrique 461

La rubrique 461 du plan comptable du service du génie civil concerne diverses subventions versées par le canton.

Dans le détail, le total de Frs.2'802'889.- comptabilisé se répartit comme suit :

- 2'000'000.- contribution pour entretien des routes, selon convention Ville-Etat;
- 638'308.- droits sur les carburants ;
- 88'581.- subvention provenant du fonds cantonal d'assainissement des eaux ;
- 66'000.- subvention provenant du fonds cantonal d'assainissement des eaux;

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.

Claude-Alain Macherel

Annexes mentionnées

<u>Copies</u>: M. R. Pagani, Conseiller administratif Mme I. Charollais, codirectrice



Note 24 mai 2013

a

Mme Rémy Paganil

copie

Mme Bojana Vasiljevic-Menoud, M. Claude-Alain Macherel

Expéditeur

Xavier de Rivaz, service d'urbanisme

### Concerne

Commission des finances du Conseil municipal

Questions concernant la production de logements en 2012

### Commentaire

Monsieur le Maire,

La commission a posé trois questions dont nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses :

### Où ont été réalisés les 450 nouveaux logements (446 exactement) ?

- trois immeubles ont été édifiés dans le périmètre Soret/Rod/Soubeyran pour un total de 186 logements
  - à signaler par ailleurs 6 logements situés dans des villas jumelées ont été construits dans le périmètre de bourgogne tout proche
- 2. 59 logements ont été livrés à la rue le Corbusier (périmètre du PLQ du ch. Champendal)
- deux petits immeubles pour un total de 30 logements ont été érigés dans le périmètre du PLQ du chemin de Sous-Bois (ch. des Colombettes et ch. des Fleurettes)
- un immeuble de 135 logements pour étudiants à l'avenue de France au bord des voies CFF. à signaler qu'il s'agit du nombre de logements (1 à 6 pièces) en non pas du nombre de chambres d'étudiants.
- 5. 10 logements ont été livrés à l'avenue de la Roseraie et 14 logements à la rue de Marignac
- enfin 5 logements ont été construits à l'avenue de Frontenex

Il apparaît ainsi que les plus grosses opérations ont eu lieu dans les périmètres de PLQ en force au chemin de Sous-Bois (Petit-Saconnex), dans le Quartier Soret/Rod (Franchises) et au chemin Champendal (Champel).

### Qui les a construits ?

S'agissant des plus grosses opérations :

- 1. quartier Soret/Rod/Soubeyran : Etat de Genève et opérateurs privés
- 2. quartier de Champendal : Etat de Genève et opérateurs privés
- 3. quartier de sous-Bois : constructeurs privés
- 4. logements étudiants, avenue de France : IHEID Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement
- les autres opérations de plus petite taille ont toutes été conduites par des opérateurs privés de la construction

La Ville de Genève n'a pas livré de nouveaux logements en 2012

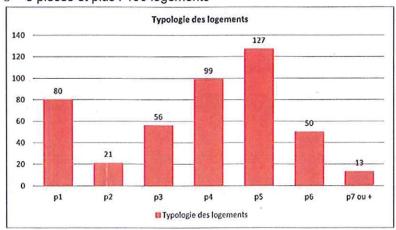


### Quelle répartition typologique ?

En 2012, une *majorité de grands logements* ont été construits. La répartition est la suivante :

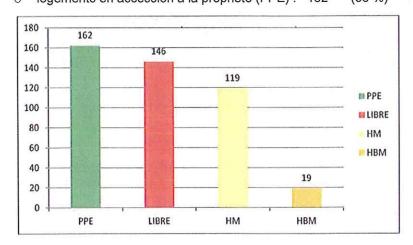
o 1 à 2 pièces : 101 logements
o 3 à 4 pièces : 155 logements

5 pièces et plus : 190 logements



S'agissant du type de financement, la répartition est la suivante :

0	subventionnés (HBM et HM) :	138	(30 %)
	logements à loyer libre :		(33 %)
	logements en accession à la propriété (PPF)		(36 %)



# STRATEGIE OPB / POINT DE SITUATION 2011

# Assainissement: moyens techniques

Forts dépassements des VA	Aucun habitant concerné par ces dépassements	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau (supprimer le transit) - Changer le revêtement - Changer les vitrages	Solutions d'assainissement: - Changer le revêtement - Changer les vitrages
Faibles dépassements des VA	Aucun habitant concerné par ces dépassements	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau (supprimer le transit) - Valoriser les transports en commun - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Changer le revêtement
Forts dépassements des VLI	Solutions d'assainissement: - Modérer le trafic - Supprimer le trafic de transit - Valoriser les transports en commun - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau (supprimer le transit) - Valoriser les transports en commun - Changer le revêtement	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Changer le revêtement
Faibles dépassements des VLI	Solutions d'assainissement: - Modérer le trafic - Supprimer le trafic de transit - Valoriser la mobilité douce - Modifier le gabarit de la chaussée	Solutions d'assainissement: - Fluidifier le trafic - Appliquer la hiérarchie du réseau - Modifier le gabarit de la chaussée	Aucun habitant concerné par ces dépassements
	Axes du réseau de quartier	Axes du réseau secondaire	Axes du réseau primaire



# STRATEGIE OPB / POINT DE SITUATION 2011

2009-2011: Personnes et kilomètres concernés selon les solutions d'assainissement par types d'axes et par degrés des dépassements des nuisances sonores.

981	Aucun dépassement	Faibles dépa	Faibles dépassements des VLI	Forts dépas V	Forts dépassements des VLI	Faibles dépas sements des VA	Forts dèpassements des VA
	2009 - 2011	2009	2011	2009	2011	2009 - 2011	2009 - 2011
Axes du	95'000 habitants	7'000 habitants	7'000 habitants	8'500 habitants 6 kilomètres	8'000 habitants 4,5 kilomètres	Aucun habitant concemé	Aucun habitant concerné
réseau de quartier		WIGHT OF THE PROPERTY OF THE P	Kuomenes	3'000 habitants 2 kilomètres	3'000 habitants 2 kilomètres	par ces depassements	par ces dépassements
				1000 habitants 1 kilomètre	Axes assainis		
Axes du	7'000 habitants	8'000 habitants 7 kilomètres	7'000 habitants 6 kilomètres	4'000 habitants 3 kilomètres	4'000 habitants 3 kilomètres	5'000 habitants 4 kilomètres	1'000 habitants
réseau				9'500 habitants	4'500 habitants		1 kilometres
a de la constante de la consta				4'000 habitants 2 kilomètres	4 kilometres Axes assainis		1'060 habitants 1 kilomètres
Axes du réseau	3'000 habitants 5 kilomètres	Aucun habitant concerné par	Aucun habitant concerné par	10'000 habitants 7 kilomètres	10'000 habitants 7 kilomètres	7'000 habitants 6 kilomètres	7'000 habilants
primaire		ces dépassements	ces dépassements			4'000 habitants 3 kilomètres	9 kilomètres
			Assainis:		Assainis:		
	3		1'000 habitants 1 kilomètre		10'500habitants 7.5 kilomètres		
			THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON NAMED IN THE PERSON N				

uivant

des

rojets ru TC avec

ojets

nents

# Compte "Compétent bâtiments" Rubrique 314 200 - "entretien bâtiment administratifs"

différence	-1'049.40 kFrs
réalisé 2012	4'028.40 kFrs
budget 2012	2'979.00 kFrs

### Répartitions des pricipales dépenses

Bâtiment	dépenses 2012	réservations
Hôtel-de-Ville 4	250.6	
Hôtel-de-Ville 5	309.2	200.0
Cour St-Pierre 2	465.0	
Palais Eynard	93.5	45.0
dépôt voirie bd Helvétique	78.7	
dépôt SEVE St-Antoine	78.0	
Malagnou 15 admin DCS	72.7	
Malagnou 17	34.8	30.0
Malagnou 19	20.3	
Bot II+III	44.1	40.0
Impératrice 1 log fonction	52.0	50.0
MAH annexe Casemates	127.1	120.0
Lausanne 192	97.1	
SEVE Lausanne 120	101.5	
CJB bât admin.	29.5	
Cimetière 1 ateliers	35.8	
Ancienne chapelle	53.8	-
St-Georges WC cimetière	28.5	
Caserne I SIS	357.1	280.0
Dussaud 10, bât admin	412.0	260.0
Dussaud 10, ateliers mécaniques	41.6	40.0
Caserne II SIS	18.4	
Caserne III Sis	40.1	
Dussaud 10, magasin	157.0	50.0
Bois des Frères ateliers décors	114.7	114.0
SEVE dépots Vignes 2	44.2	
Place Molard	18.4	
SEVE Beaulieu	49.7	
SEVE Serre Beaulieu	77.5	
Stand 25	153.2	125.0
Etraz 128	254.5	
	3'710.6	1'444.0

# Compte "Compétent bâtiments" Rubrique 314 301 - "entretien bâtiments publics"

budget 2012 "C-bât"	7'950.0 kFrs
budget 2015 "écoles"	2'500.0 kFrs
total budget	10'450.0 kFrs
réalisé 2012	12'307.1 kFrs
différence	-1'857.1 kFrs

### Répartitions des pricipales dépenses

Bâtiment	dépenses 2012	réservations
Parc EV	52.3	
GIM PA	670.9	89.6
salles communales	308.1	
WC publics	29.5	
Victoria Hali	128.5	50.0
Casino Théatre	91.7	91.0
Grütli	250.7	250.0
Usine	89.9	80.0
St-Gervais	303.8	300.0
Comédie	265.3	60.0
AMR	31.5	
Am Stam Gram	59.0	20.0
BAC	55.8	
GTG	1'422.3	1'201.0
CJB	56.5	35.0
MAH	112.1	
Rath	50.0	
BAA	81.1	
Iconographie	52.0	52.0
Tavel	89.4	
Ariana	576.7	210.0
Bartholoni	30.9	
annexe Ethno	10.5	
MHN	934.9	380.0
вми	342.7	190.0
BGE	545.9	198.5
Patinoires	129.0	60.0
Piscine int	374.9	220.0
Piscine Varembé	219.6	120.0
Bassins de quartiers	56.0	18.0
Vessy	70.8	28.0
Bois de Frères	58.5	44.0
Queue d'Arve	37.1	37.0
Stades	104.0	44.7
Pavillons	69.2	
Bains des Pâquis	151.5	60.0
Creches	186.2	90.0
SEVe	17.0	
Crématoires	224.8	150.0
Cimetières	226.0	40.0
Lyon 99	101.8	
service jeunesse	44.2	
Berne 50	214.5	
	8'927.1	4'163.8

# Compte "Compétent bâtiments" Rubrique 314 500 - "entretien bâtiments locatifs"

différence	-2'131.2 kFrs
réalisé 2012	14'181.2 kFrs
budget 2012	12'050.0 kFrs

### Répartition des principales opérations sans réservation de fonds

Adresse	dépense 2012	nature des travaux
place du Vélodrome	585.4	aménagement
Tertasse 1	310.7	réfection des façades
James-Fazy 2	160.0	transformation appart. 5ème
Diverses	260.0	modernisation d'ascenceurs
Avenir 34	104.1	Etanchéité toiture
Lausanne 79	74.4	remplacement sanitaires /chauffe-eau
Lausanne 30	66.7	remplacement sanitaires /chauffe-eau
Chandieu 8	52.9	démolition garage
Pâquis 34	50.0	étanchéité toiture
Fatio 17, taxe	86.7	transformation 7ème
	1'750.9	

### Répartition des principales opérations avec réservation de fonds (planifiées)

Adresse	dépense 2012	nature des travaux
Pin 1	738.3	cages escalier, rempl ascenceurs
Charles-Giron 31	117.8	menuiseries extérieures
Simplon 5-7	50.9	modernisation monte-charge
Louis Favre 43	98.9	Théatre des Grottes, Ventilation
Diorama 2-6	75.2	peinture parking
Ansermet 36-38	222.4	étanchéité terrasse
Helvétique 29	104.0	Détection feu+infraction
Silem 2	72.3	réf éclairage
Montchoisy 48	192.6	réf. Fluide traînasse
Seujet 32	63.9	rénovation éclairage paliers
Seujet 34	978.5	rénovation crêche
Grand-Pré 37-39	133.6	peinture+carrelage 3ème
Hodler 5	37.0	rénovation chaufferie à gaz
Vogt 22-24 BMU	79.4	mise en conformité feu
	2'964.8	

A noter que la convention avec la GIM n'est entrée en vigueur qu'en septembre 2012. Il en découle un montant non utilisé de leur budget d'entretien de 600'000.-

### 2012 <u>Liste des fournisseurs de services, par branche.</u>

(extraction SAP: Architectes, Géomètres, Ingénieurs & bureaux d'études)

Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	Sab Architekten	244.00
2012	0300	Architectes	2b architectes Sàrl	818.06
2012	0300	Architectes	Vernet SA	990.00
2012	0300	Architectes	BURCKHARDT + Partner AG, Architekte	995.35
2012	0300	Architectes	Vereinigung der Schweizer	1'000.00
2012	0300	Architectes	Corten, Isabelle	1'200.00
2012	0300	Architectes	BLOQUE/Joss & Tirone Chabert	1'350.00
2012	0300	Architectes	De Francesco, Marco	2'700.00
2012	0300	Architectes	Atelier Oleg Calame	2'700.00
2012	0300	Architectes	Chabbey Jean-Paul	2'774.60
2012	0300	Architectes	LRS Architectes Sàrl	4'000.00
2012	0300	Architectes	Lopes & Perinet	4'000.00
2012	0300	Architectes	DETAIL Sarl	4'000.00
2012	0300	Architectes	Castiglioni Piero Srl	4'091.11
2012	0300	Architectes	FRUNDGALLINA SA	4'134.00
2012	0300	Architectes	La Touche Verte Junod Marc	4'320.00
2012	0300	Architectes	SCHNEEBERGER, Jean-Luc	4'450.00
2012	0300	Architectes	Groupe LTV + MPH	5'350.00
2012	0300	Architectes	Europan Suisse	5'500.00
2012	0300	Architectes	Berchtold, Roland	6'013.30
2012	0300	Architectes	Gschwind, François	6'153.55
2012	0300	Architectes	ADR SARL	6'269.40
2012	0300	Architectes	HÜSLER & Associés Sàrl	6'300.35
2012	0300	Architectes	NOVERRAZ, Michel	8'926.00
2012	0300	Architectes	Geissbuhler, Christian	9'160.70
2012	0300	Architectes	Pro Metal Stock SA	9'838.80
2012	0300	Architectes	Necker, Théodore	10'400.00
2012	0300	Architectes	Décibel Acoustique	10'805.00
2012	0300	Architectes	Alu'lt SA	14'946.10
2012	0300	Architectes	LACROIX + CHESSEX	16'200.00
2012	0300	Architectes	Kössler P. Morel C. Kössler M.	20'000.00
2012	0300	Architectes	Brauen Ueli et Waelchli Doris	20'088.00
2012	0300	Architectes	von Düring architecte, Christian	20'246.28
2012	0300	Architectes	Bureau Mégevand architectes SA	20'520.00
2012	0300	Architectes	Alain Vaucher	22'143.50
2012	0300	Architectes	Architecture & Acoustique	22'942.00
2012	0300	Architectes	Ateliers JMS	23'164.60
2012	0300	Architectes	Ehrat Reto Atelier architecture	23'400.00
2012	0300	Architectes	Vogel Architecte epfz-sia, lan	23'544.00
2012	0300	Architectes	Steeve Ray et Associés Sàrl	24'500.00
2012	0300	Architectes	ARCHIGRAPHIE.CH	26'114.20
2012	0300	Architectes	Structure 17 SA	27'079.40
2012	0300	Architectes	ATELIER B & M	27'573.95
2012	0300	Architectes	Anzevui et Deville	27'901.96
2012	0300	Architectes	Atelier Face à Face	29'500.00

Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	Ott Uldry sarl ADR architectes sarl	29'970.00
2012	0300	Architectes	De Giuli & Portier Architectes SA	32'664.20
2012	0300	Architectes	LRS Architectes Sàrl	34'722.00
2012	0300	Architectes	Schorr, Martin	36'354.20
2012	0300	Architectes	Oxalis Architectes Paysagistes	41'088.00
2012	0300	Architectes	Mumenthaler, Alfredo	44'000.00
2012	0300	Architectes	COMBY, Alexandre	51'019.20
2012	0300	Architectes	Jean-Paul Jaccaud	51'192.00
2012	0300	Architectes	Dma Architectures SARL	53'430.00
2012	0300	Architectes	Ass. Mouchet Dubois Boissonnard SA	55'119.70
2012	0300	Architectes	Wurth, Christian	57'240.00
2012	0300	Architectes	MIDARCHITECTURE SARL	58'411.80
2012	0300	Architectes	In Situ SA	59'001.00
2012	0300	Architectes	Atelier Ehrat-Santos-Vaucher	59'896.00
2012	0300	Architectes	Santos François	60'000.00
2012	0300	Architectes	Graf Franz Menoud Julien	60'100.00
2012	0300	Architectes	Reffo, David	65'865.80
2012	0300	Architectes	JL. Richardet & H. Saini SA	70'860.00
2012	0300	Architectes	Daniela LIENGME	71'674.36
2012	0300	Architectes	Christian Dupraz Architecte Sarl	74'350.00
2012	0300	Architectes	Gada Barenco, Ivano	76'198.30
2012	0300	Architectes	Gisselbaek, Morten	77'700.00
2012	0300	Architectes	Dupraz Pierre-Alain	80'800.00
2012	0300	Architectes	GEA Vallotton et Chanard SA	86'864.40
2012	0300	Architectes	Plojoux & Voellinger	88'224.32
2012	0300	Architectes	Ris & Chabloz Architectes SA	88'390.00
2012	0300	Architectes	Jean-Paul Jaccaud Sergison Bates	100'881.69
2012	0300	Architectes	Jean-Marc Comte SA / Ateliertraces	101'230.20
2012	0300	Architectes	Dubach P A Widell E SARL	101'299.60
2012	0300	Architectes	Atelier d'Architecture	106'295.20
2012	0300	Architectes	Jean-Marc Comte SA	109'884.60
2012	0300	Architectes	Baillif-Loponte & Associes	112'633.00
2012	0300	Architectes	G.M.Architectes Associés SA	114'057.50
2012	0300	Architectes	Orsol Ass Ortis Drevet Solfor SA	122'519.90
2012	0300	Architectes	Meier & Associes Architectes SA	124'121.25
2012	0300	Architectes	B. Ott & C. Uldry Sàrl	127'254.52
2012	0300	Architectes	atba - l'atelier,bureau d'architectes SA	139'990.00
2012	0300	Architectes	DLV architectes & associés SA	141'740.00
2012	0300	Architectes	Mauro TURIN Architectes SARL	167'200.00
2012	0300	Architectes	BASSICARELLA ARCHITECTES SA	188'545.50
2012	0300	Architectes	Trinca, Omar	222'186.60
2012	0300	Architectes	Joss & Tirone Chabert A Architectes	261'077.25
2012	0300	Architectes	LVPH architectes Sàrl	273'240.00
2012	0300	Architectes	Architectures Jucker SA	285'764.90
2012	0300	Architectes	Acau Atelier Cooperatif d'Architecture	312'809.95
2012	0300	Architectes	CIRCUS	314'119.00
2012	0300	Architectes	Jaccaud, Jean-Paul	326'696.46
2012	0300	Architectes	Groupement contact	415'075.64

Année civile	Branche			CHF
2012	0300	Architectes	FRES ARCHITECTE- GRAVIER MARTIN	758'839.80
2012	0300	Architectes	Graber Pulver Architekten AG	1'278'235.10
2012	0300	Architectes	Itten + Brechbühl SA	1'472'987.04
2012	0300	Architectes	Atelier Bonnet architectes sàrl	1'633'194.00
2012	1300	Géomètres	Christian, HALLER	2'900.00
2012	1300	Géomètres	Bureau d'ingénieurs Buffet, Boymond	2'973.70
2012	1300	Géomètres	MBC ingéo SA	12'264.40
2012	1300	Géomètres	Heimberg et Cie	14'302.45
2012	1300	Géomètres	P. Huber, N. Chappuis et P. Calame SNC	14'782.30
2012	1300	Géomètres	Haller, Christian	34'238.84
2012	1300	Géomètres	Hydrogéo Conseils Sàrl	35'137.80
2012	1300	Géomètres	Kupfer, Adrien	38'820.00
2012	1300	Géomètres	B+C Ingénieurs SA	69'057.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sté Suisse pour la Géothermie SSG	24.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Dell SA	123.17
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sd Ingenierie Genève SA	227.07
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	YVES LIARDET SA	716.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Camen L & Rutschi H	840.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schroeter Bruno	1'134.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Solid Solutions en Identification SA	1'198.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Riedweg & Gendre SA	1'260.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Grolimund & Partner AG	1'600.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	SGI Ingénierie SA	1'807.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ROSSETTI Enrico	1'965.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Hirt Dominique	2'434.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	NOSSOB.CH Ingénieurs civils Sàrl	3'000.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Orqual SA	3'090.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ICE Ingenieurs Civils Environnement SA	3'223.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	LAMY SURVEY & APPRAISAL SA	3'704.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Müller & Perrottet SA	3'780.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	CORROSION ENGINEERING	3'952.58
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Groupement OK+25	4'555.33
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Infralab SA	4'713.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Microscan Service SA	5'194.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Pitteloud, Jean	5'832.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ProjeTECH, Enzo Chirenti	6'231.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Grasset, Eric	6'461.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingéneurs Conseils SA	6'618.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Erbeia, Ingénierie civile SA	6'807.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Résonance Ingénieurs-Conseils SA	6'912.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Acouconsult Sàrl	7'610.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Muttoni et Fernandez	8'535.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Zanini Baechli & Associes,	9'199.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Cetre Kocher et Nusbaumer	9'720.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Savoy Engineering SA	10'638.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ANNEN, Philippe	10'800.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Weinmann Energies SA	11'046.85
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schaeffer G & Bartolini S	12'347.10

Année civile	Branche			CHF
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Gestec SA	13'252.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Rosset, Hugues	14'214.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Regad, Jean	15'007.79
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	B+S Ingénieurs conseils SA	15'122.92
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	NEREE	15'169.92
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Urner & Associes SA	15'390.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ernst Basler + Partner AG	16'369.03
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ryser Eco Sàrl	16'878.13
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingénieurs Conseils SA	17'787.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sutter et Weidner	18'780.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Haldi Sàrl	19'008.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Bureau Etudes Techn. Reichenbach P	19'032.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	LaboTech Sàrl	22'050.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Estia SA	22'118.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Conti & Associés Ingénieurs SA	23'497.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Mab -Ingénierie SA	24'639.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Buffo, Michel	24'667.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Tech Industry SA	25'699.68
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	dssa Dumont & Schneider Ing.conseils SA	26'643.60
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Bureau d'Ing. civil Cêtre JP Kocher F	30'492.48
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Esm Ingenierie SA	31'832.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ITRA Ingénierie du trafic SA	32'051.78
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Consortium EDMS SA ADR Sàrl	34'528.96
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Küng et Associés SA	35'400.00
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Scitec Research SA	36'628.93
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Geos Ingenieurs ConseilsSA	38'008.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	KSC Energie Tech SA	40'620.93
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Pierre Buclin ingénieurs-conseils SA	42'313.90
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	AB+MPH Amsler-Bombeli et MPH atelier	42'658.69
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Jean Putallaz Ingénieurs-Conseils Sàrl	45'238.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ecoservices SA	46'275.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	SunTechnics Fabrisolar AG	48'129.25
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sorane SA	49'920.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Gartenmann Engineering SA	51'628.80
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Kahle Acoustics s.p.r.l.	51'961.51
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	METALOÏD SA	52'454.70
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	J-C WASSER SA	54'541.75
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Géomètres Associés Ney & Hurni SA	56'249.23
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	ZS Ingénieurs Civils SA	58'081.32
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Kummler & Matter AG	58'870.75
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Sauter Building Control Schweiz	62'245.65
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	HKD Géomatique SA	64'426.50
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Zanetti Ingenieurs-Conseils	71'888.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Geotechnique Appliquee Deriaz	75'950.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BG Ingénieurs Conseils SA	80'416.44
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	E.G.C. Chuard Ingénieurs Conseils SA	85'352.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Amsler & Bombeli SA	86'601.66
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ertec SA	96'885.73

Année civile	Branche			CHF
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	BLOQUER/ROBERT-GRANDPIERRE & RAPP SA	110'893.46
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Trafitec Ingénieurs Conseils SA	112'647.30
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Cera Ingenierie SARL	121'493.45
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Raymond-E. Moser SA	122'913.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA	131'787.58
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Solfor SA	135'173.64
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	T-ingénierie SA	135'426.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	PSA - Perrin, Spaeth & Associés -	144'477.10
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Schumacher Ingénierie SA	149'459.35
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Transitec Ingenieurs Conseil SA	153'171.95
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Fiechter Ingenierie SA	155'168.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Tecnoservice Engineering S.A.	157'202.40
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	bcph Ingénierie Burri Philippe	166'446.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Groupement COMEDIA	170'834.33
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ingénieurs Conseils Scherler SA	184'929.87
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ass Perrenten Emch Amsler Bombeli	197'630.20
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Ribi Roland & Associés SA	202'267.85
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Amstein + Walthert SA	215'282.55
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Jundt Thomas Ingénieurs Civils SA	237'987.66
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	EDMS SA	255'792.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Weber + Brönimann SA	265'083.05
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Citec Ingenieurs Conseils SA	282'636.65
2012	1400	Ingénieurs, bureaux d'études	Perreten & Milleret SA	399'665.40

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

### LA DIRECTION



### PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances du Conseil municipal

Genève. le 27 mai 2013

### Objet

La Directrice
Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Comptes 2012 - Documents complémentaires demandés par la Commission des finances au DCS

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations complémentaires demandées par la Commission des finances, relatives aux Comptes 2012. Je vous prie de trouver les réponses aux points suivants :

### 1. Direction du DCS: rubrique 317060

Le montant de 1200.- correspond aux indemnités de représentation de la Directrice du département, qui s'élèvent à CHF 100.-/ mois selon les dispositions en vigueur.

## 2. Grand Théâtre de Genève : indications sur les indemnités touchées par la Présidence de la Fondation

Le 4 juillet 2007, le Conseil administratif a accepté de fixer la rétribution de la Présidente du Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (GTG) à 100'000 francs par année. Ce montant a tout d'abord été pris en charge par la Ville de Genève sur le centre de coût du GTG, puis a été ajouté à la subvention d'exploitation du GTG afin que la rétribution soit payée directement par le GTG à l'intéressée, système qui est toujours en vigueur à ce jour. Cette rémunération correspond à un engagement qui reste très conséquent de la part de la présidence du GTG. Elle sera l'objet d'une réévaluation en lien avec la réforme de la gouvernance du GTG prévue ces prochaines années.

### 3. MAH : acquisition de collections ; détail des achats réalisés (311210)

La charge de CHF 233'614.- a été financée par les comptes de préfinancements à hauteur de CHF 208'693.- (CHF 171'850.- Fonds Wilson; CHF 6'143.- Musée instrument anciens; CHF 30'700.- Assurance vol Musée horlogerie), par les fonds spéciaux à hauteur de CHF 750.-, et le solde de CHF 4'441.- par le reliquat d'une donation. L'écart de CHF 19'730.- a été couvert par le budget de la rubrique. Le détail des acquisitions

ROUTE DE MALAGNOU 19 CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17 T +41(0)22 418 65 02/04 F +41(0)22 418 65 01

se trouve dans l'Annexe 1 du présent document.

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch TPG BUS 1-8 (ARRÉT TRANCHÉES) BUS 1-5-8 (ARRÉT MUSÉUM) TRAM 12 (ARRÉTS VILLEREUSE OU ROCHES) PARKING VILLEREUSE

### 4. MEG : acquisition de collections ; détail des achats réalisés (311210)

Le MEG n'a pas acheté d'œuvres d'art en 2012.

### 5. MAH : 318250 - 318290 (transports effectués par des tiers et honoraires divers)

318.250 Transports par des tiers	Budget	Comptes	Dépasse- ment brut	Financement extérieur	Dépasse- ment réel
Charges	265'000	425'000	- 160'000	152'000	- 8'000
Financement exté- rieurs sur les projets					
- Exposition Liban				121'000	
<ul> <li>Exposition Patrimoine</li> </ul>				25'000	
Horloger - Prêt à un tiers				6'000	

Le dépassement brut (entre budget et comptes) de la rubrique est de CHF 160'000.-.

Cependant, il a été couvert en quasi-totalité (CHF 152'000.-) par des financements extérieurs et concernent essentiellement deux grandes expositions de 2012. Ces dépassements sont dus à des charges de transports par des tiers, spécifiques ou internationales, qui ne peuvent être exercés par notre propre équipe de transports.

Pour l'exposition Liban, les œuvres provenant du Liban ont fait l'objet d'un transport par des tiers (transport aérien et maritime). Pour l'exposition Patrimoine horloger, la particularité a été de déplacer les vitrines blindées qui ont nécessité l'engagement d'un tiers, au vu du poids des installations muséographiques.

Une dernière charge est signalée dans le cadre d'un prêt pour lequel nous avons organisé le transport et refacturé la charge à l'emprunteur.

A noter qu'en matière de transports, il est parfois difficile d'établir correctement le budget en raison de la temporalité des opérations. Les coûts de transports sont intimement liés à la liste d'œuvres pour la réalisation d'une exposition. Nos demandes de prêts ne sont ordinairement pas toutes encore connues au moment de l'élaboration du budget, raison de cette variation. Cela étant, ces coûts, importants dans le cadre d'un projet d'exposition d'envergure internationale, sont dorénavant systématiquement inclus dans les dossiers de recherches de fonds.

318.290 Honoraires	Budget	Comptes	Dépasse- ment brut	Financement extérieur	Dépasse- ment réel
Charges	280'000	420'000	-140'000	82'000	- 59'000
Financement exté- rieurs sur les projets					
- Exposition Rousseau				18'000	
- Exposition Picasso				22'000	
- Exposition Luminaires - Exposition Patrimoine				20'000	
horloger				10'000	
<ul> <li>Projet de réseaux d'éducation prioritaire</li> </ul>				12'000	

S'agissant des projets mentionnés ci-dessus, notamment d'expositions, les dépassements sur les honoraires sont totalement compensés par un financement extérieur.

Le dépassement net résiduel de la rubrique de CHF 59'000.- est lié à la mise en place en 2012 de la politique numérique des MAH, soit de l'entrée dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

### 6. Bilan 2012 du Chéquier culture

Les personnes pouvant bénéficier du chéquier culture sont les suivantes :

- les plus de 21 ans et moins de 65 ans;
- ne sont ni étudiantes, ni chômeuses, ni au bénéfice d'une rente Al;
- bénéficient du subside A, B ou H (100%) du Service de l'assurance-maladie
- sont domiciliées en Ville de Genève ou dans l'une des communes partenaires, à savoir : Anières, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Gy, Laconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier.

Depuis janvier 2012, les critères d'utilisation du Chéquier culture ont été élargis. Les possesseurs d'un Chéquier peuvent désormais se rendre accompagné-e-s à un spectacle et payer également la seconde place à l'aide de leurs chèques. Par ailleurs, les six chèques qui composent le Chéquier sont dorénavant tous cumulables. Il est ainsi possible de réduire de 10 à 60 francs le prix de spectacles, concerts, festivals, expositions ou encore séances de cinéma dans le vaste réseau de partenaires culturels participant à l'opération.

Pour l'année 2012, plus de 800 chéquiers ont été distribués. 1608 chèques ont été utilisés, représentant un montant total de CHF 16'080.-. Les chèques ont été utilisés auprès de 46 partenaires culturels dont vous trouverez en **Annexe 2** le détail.

### 7. Sport: principaux écarts des subventions entre le budget et les comptes 2012

Enfin, vous trouverez en **Annexe 3** les explications des principaux écarts des subventions entre le budget et les comptes 2012.

J'espère avoir ainsi répondu à l'ensemble de vos demandes. Me tenant à votre disposition si vous deviez avoir de nouvelles questions, et vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Carine Bachmann

Annexes ment.

### Détail de la nature comptable 311210 "Achats d'oeuvres d'art et collections"

Service	Désignation	Total
Musée d'art et d'histoire	Rabais s/acquis.poids byzantins CDN 2012-3/4/5	-2'000
	Attrib.Fds Milliet MAH	11
	Acquis.montre poche Duchêne H2012-0022	10'000
	DHL Tva s/acquis. croix bronze	357
	DHL Tva s/acquis. sceau à pain	693
	FedEx TVA douane aquisition Estampes	107
	PTT-colis remboursement Numismatique	103
	PTT-tva s/donation 3 aquarelles M.Laval-Sournac	56
	PTT-tva s/import G.Hirsch numismatique	132
	Acquis. Urs Luthi Remains of clarity E2012-1443	1'800
	Acquis. pièce genevoise sol.1539 inv 2012-0022	19'440
	Transit.Claude Ruiz-Picasso	24'000
	Acquis.C.Rey série 1002 personnages	8'050
	2 dessins Frédéric Coché inv.D2012-0001+0002	6'228
	Acquis. Bague+collier R.Bakker	12'600
	Acquis.paire boucles d'oreilles inv A2012-002a+b	1'000
	Acquis. Sceau à pain+croix bronze inv 0095+0096	13'209
	Acquis.Cratere campanien inv A2012-1	30'000
	Acquis.Calice AA 2012-107/1 + patère AA 2012-107/2	2'082
	Acquis. écuelle argent Moïse Gab. Ducret AA2012-50	5'000
	Acquis. Saint Ours Portrait inv BA 2012-0001	31'616
	Trp acquis. St Ours inv BA 2012-0001	500
	Acquis. 5 images série Ghostown 2009	12'000
	Acquis. saxophone Adolphe Sax AA2012-118	6'144
	Acquis. 2 Films du Centenaire MAH E2012-0402/0405	24'430
	Poids byzantins CDN 2012-3	24'000
	Poids byzantins CDN 2012-4	6'000
	Poids byzantins CDN 2012-5	2'000
	Acquis. 2 gravures Granville/Antoine Benoist	1'263
	Acquis.C.Baumgartner"Illumination"+V.Carron"Ciao"	750
	Acquis. montre miniatrue 1825	8'100
	Part. 50% acquis. St Ours	-16'058
Total MAH		233'614

### Annexe 2 : Chéquiers culture – Bilan 2012

Partenaires culturels	Nb de billets
Cinéma du Grütli	215
Grand Théâtre de Genève	162
Marionnettes de Genève (Théâtre des)	112
PESTAK.CH - La Revue	110
Bâtie (Fond. La) - Festival de Genève	93
Théâtre de Carouge	75
Loup (Théâtre du) (y compris accueils)	74
Am Stram Gram Le Théâtre	49
Forum Meyrin	48
La Comédie de Genève	46
Théâtre l'Alchimic	40
Saint-Gervais Genève	36
Théâtre Le Poche Genève	34
Confiture, Association	34
Spectacles onésiens	32

ADC (Assoc. pour la danse contemporaine)	32
Théâtre des Amis	31
ADEM Ateliers d'ethno.	31
Cavale (Théâtre en)	29
PTR (Post Tenebras Rock)	29
Grütli (Théâtre du)	28
Parfumerie (Théâtre de la) (+ Spirale et Acrylique)	28
Galpon (Théâtre du)	25
Black Movie, Festival	23
Orangerie théâtre d'été	22
AMR	15
FIFDH	15
GPR Production/Jazz festival	15
Chat Noir / ASMV	14
Saule Rieur, Théâtre du	13
Amis de la musique juive	10

Cæcilia, Agence	9
Mamco	9
Musée international de la Réforme	8
OSR (Orchestre de la Suisse Romande)	8
Usine (Théâtre de l')	8
Maison de quartier des Pâquis - La Traverse	7
Voix de Fête, Festival (Chat Noir)	7
Festival Antigel	6
Service culturel Migros	6
Service culturel de Plan-les-Ouates	5
Fanfareduloup Orchestra	5
FIFOG, Association (Fest. Film oriental)	4
L'OCG (Orchestre de Chambre de Genève)	3
Théâtre du Crève-Cœur	2
Maison de quartier de la Jonction	1
TOTAUX 2012	1'608



## Annexe 3 : C2012 – SPORT explication des principaux écarts des subventions entre budgets et comptes 2012

En préambule, la Direction du Service des sports précise que :

- les subventions nominales sont versées pour autant que les documents (comptes annuels, budget, procès-verbaux approuvant les comptes, rapport de l'organe de contrôle, composition du comité de l'association et rapport d'activité) nous soient remis dans les temps et contrôlés par le Service.
- les subventions ponctuelles font l'objet de demandes particulières adressées par les associations. Elles sont examinées sur la base des documents fournis (comptes annuels, budget, procès-verbaux approuvant les comptes, rapport de l'organe de contrôle, composition du comité de l'association et rapport d'activité).

### Ecarts des subventions de +/- CHF 15'000.-

### Soutien aux clubs d'athlétisme / -20 600.-

Seconde tranche de la subvention 2012 non versée due au retard des documents. Elle le sera en 2013.

### Soutien aux clubs de Canoë-Kayak / +39 800.-

Réallocation de la subvention figurant dans la rubrique « Ecoles, camps et stages de sport »

### Soutien aux sports urbains / -15'000.-

Une seule association soutenue (GVASK8) à hauteur de CHF 5'000.-. Disponible de CHF 15'000.-. Une réflexion est en cours avec le Service de la jeunesse pour coordonner les demandes.

### Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement / -26 600.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			60'000
02.03	Badminton Club Genève volants 2012	6'000	54'000
15.03	Supgenève Stand up Paddle	10'000	44'000
26.04	ACGR Tournoi des Capitales 2012	4'500	39'500
14.06	Cavaliers Fous Echec	1'600	37'900
10.09	Jeux mondiaux d'hiver 2013 Etab.publics	3'000	34'900
09.10	Ski Nordique Stella Alpina	2'000	32'900
09.10	Pâquis-Seujet Basketball club	6'300	26'600

Page 1/5 27.05.2013

Pas de demande spécifique supplémentaire. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

### **GESPORTS / -200 000.-**

Projet de fondation en cours de création. Projet déposé auprès du Grand-Conseil pour la part du financement concernant l'Etat de Genève. En attente du vote.

### Subventions aux sportifs individuels / + 51 650.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			60'000
23.01	Swann Oberson préparation JO 2012	6'000	54'000
01.02	Thomas Jeandin VTT saison 2012	3'000	51'000
18.04	Meichtry Grégory ski de vitesse	1'650	49'350
23.04	Fiacan Stefan Tennis	3'000	46'350
23.04	Oberson Xénia Tennia	3'000	43'350
14.05	Aicha El mehrek natation Synchronisée	2'000	41'350
23.05	Jonathan Jaquet judo	1'000	40'350
25.06	Magali Comte, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	33'350
25.06	Romuald Hausser, Voile JO 2012	7'000	26'350
25.06	Philippe Horner, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	19'350
25.06	Swann Oberson, Natation JO 2012	7'000	12'350
25.06	Juliane Robra, Judo JO 2012	7'000	5'350
25.06	Lucas Tramer, Aviron JO 2012	7'000	-1'650
25.06	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	8'000	-9'650
03.07	Art Pellicari Design SA (MX team motocross)	20'000	-29'650
08.10	Sébastien Chevallier, Beach Volley JO 2012	7'000	-36'650
08.10	Souheila, Yacoub, Gymnastique artistique JO 2012	8'000	-44'650
08.10	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	7'000	-51'650

Versement du FI de l'ACG pour le financement de Team Genève 50'000
-1'650

Le dépassement est couvert par une participation du fonds intercommunal de l'ACG de CHF 50'000.- pour le projet de soutien aux sportifs se rendant à Londres dans le cadre des JO (Team Genève 2012). Le montant figure dans compte 469 050

### Tour de Romandie / -53 800.-

Edition 2012 n'a pas concerné Genève.

PAGE 2 27.05.2013

### Projet des Jeux de Genève / +60'000.-

Le dépassement est couvert par une participation du fonds intercommunal de l'ACG de CHF 60'000.- (le montant figure dans le groupe de compte 469 050). La participation de l'ACG est versée à la Ville de Genève qui reverse le montant au subventionné.

### Allocation pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations / -40 000.-

Pas de demande spécifique. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

Subvention pour encourager l'organisation des écoles de sports / +107 165

Subvention pour encourager l'organisation des écoles de sports / +107 165			
Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			299'500
31.01	Ski club Espérance	912	298'588
31.01	Natation sportives Genève	5'887	292'701
07.03	Badminton Club Genève Entraîneurs juniors	13'000	279'701
12.03	G.N 1885 Water-polo	20'000	259'701
12.03	Bernex Basket Filière formation Genève	20'000	239'701
14.03	Jeunes Talents Beachvolley Genevois 2012 AGVB	15'000	224'701
15.03	Aquasynchro genève	10'000	214'701
18.04	UGS section basketball	10'000	204'701
03.05	Ski club Espérance	1'008	203'693
14.05	VBC Etoile Genève - Beachvolley Concorde	3'000	200'693
29.05	Hope GBA basket féminin	10'000	190'693
03.07	GVA SK8	5'000	185'693
31.07	G.N 1885 Natation, Plongeon	4'435	181'258
31.07	Natation sportives Genève	7'489	173'769
07.08	Budo Association de Genève	23'673	150'096
21.08	AGG 6 à 9 ans	1'672	148'424
21.08	ACBAVG 6 à 9 ans	21'284	127'140
21.08	AGG 6 à 9 ans	18'041	109'099
27.08	Versement du FI de l'ACG pour le financement de	3'202	105'897
13.09	Asso. Cantonale Genevoise de pétanque	5'000	100'897
29.10	FC City 6 à 9 ans	2'436	98'461
29.10	ACBAVG 6 à 9 ans	11'126	87'335
23.11	Servette handball club camps d'été	4'500	82'835
20.11	Ass. Servette football club	100'000	-17'165
20.11	UGS - FC CHAMPEL	90'000	-107'165

PAGE 3 27.05.2013

Le dépassement est dû à l'aide extraordinaire souhaitée par le Magistrat pour soutenir les activités de formation des jeunes et de promotion de la relève de l'Association Servette football club.

Nouvelle affectation des fonds en 2013 en coordination avec le Canton.

Subvention pour encourager l'organisation de camps et stages de formation / -55 800.-

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2012			130'000
27.02	Esprit sport, stages de Football à Château d'oex	5'000	125'000
23.03	Club d'échec de Genève Activités séniors	2'500	122'500
12.03	G.N. 1885 divers camps & stages	10'000	112'500
14.03	Barcelone 2012 AGVB 4 équipes	6'600	105'900
19.03	Divers camps Stade Genève	15'000	90'900
27.03	Genève Volley Camps d'été 60 jeunes	1'500	89'400
10.04	Satus Athlétisme Genève Camp de Pâques 2012	3'000	86'400
14.05	VBC Etoile Genève - Camps hiver 2012	2'000	84'400
21.05	Wake sport society Collonge-Bellerive	5'000	79'400
28.06	UGS Tennis de Table	4'000	75'400
24.09	Satus Genève groupe compétition ski	13'600	61'800
09.10	Ski Nordique Stella Alpina	3'000	58'800
15.10	VBC Etoile Genève - Camps été 2012	3'000	55'800

Manque de demande spécifique pour des camps en Suisse. Nouvelle affectation des fonds en 2013.

### Association genevoise d'athlétisme / -30 950.-

Seconde tranche de la subvention 2012 non versée due au retard des documents présentés par l'association. Elle le sera en 2013.

### Canoë Club de Genève / -39 800.-

Réallocation de la subvention rubrique « sociétés sportives – soutien »

PAGE 4 27.05.2013

### **Enveloppe 2013**

Extraord.	Fonds - soutien aux jeunes talents (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Divers 366	Fonds - soutien aux jeunes talents (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Extraord.	Fonds - soutien à l'élite - (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Divers 366	Fonds - soutien à l'élite - (sportif/ive-s individuel-e-s)	35'000
Extraord.	Fonds - soutien aux clubs sportifs y compris l'élite	220'000
Divers 365	Fonds - soutien aux clubs sportifs y compris l'élite	220'000
Extraord.	Fonds - soutien aux organisateurs de manifestations et/ou projets sportifs	330'000
Divers 365	Fonds - soutien aux organisateurs de manifestations et/ou projets sportifs	330'000
Extraord.	Fonds - soutien à la formation des jeunes	300'000
Divers 365	Fonds - soutien à la formation des jeunes	300'000
Extraord.	Fonds - soutien au sport des ainés	35'000
Divers 365	Fonds - soutien au sport des ainés	35'000
Extraord.	Fonds - soutien au sport handicap	60'000
Divers 365	Fonds - soutien au sport handicap	60'000

SPO

PAGE 5 27.05.2013



COMPTES

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Présentation Commission des Finances

Guillaume Barazzone - 07.05.2013

# Constats généraux (1/2)



### **Evolution sociétale**

- Phénomène de migration urbaine toujours plus important
- Des demandes (exigences ?) de la population : plus de services/prestations, plus rapidement, plus performants...
- Utilisation croissante du domaine public
- Incivilités en augmentation (littering, déjections canines, mégots, etc.)

# Constats généraux (2/2)



## Pression et contraintes économiques toujours plus fortes :

- Réforme fiscalité entreprises, suppression taxe professionnelle, nouvelle péréquation intercommunale
- Nouvelle constitution : frein à l'endettement et réserves anticycliques
- Conjoncture économique, exemple : Colgate-Palmolive -> pertes fiscales et risque de chômage
- Décisions de la Confédération : secret bancaire, fiscalité (cf. Convention franco-CH sur les successions), etc.
- ⇒ 2 mouvements qui s'opposent :
  - moyens vont diminuer
  - les demandes/besoins continuent d'augmenter

## Constats DEUS (1/2)



### 2012 au DEUS...

- Quelques changements à l'interne :
  - changement de magistrat à la tête du département...
  - transfert DSIC (Direction des systèmes d'information et de communication) au DFL
- Continuité au niveau des priorités et des grands projets (politiques publiques et management – efficience) :
  - **sécurité** : recrutement de 20 agent-e-s de Police municipale
  - incivilités : près de 1200 avertissements et de 2400 dénonciations

## Constats DEUS (2/2)



### 2012 au DEUS suite...

### propreté :

- contrats conclus pour améliorer la propreté dans les espaces ouverts au public (entreprises sociales et AIMP) (projet NETDOP12)
- transfert du nettoyage des espaces verts du SEVE
   à VVP (projet OGIAZ : efficience et logique métier)

### qualité - espaces verts :

- renouvellement roseraie La Grange, monument Brunscwick
- o concours Bois-de-la-Bâtie
- o mise sur pied « gestion différenciée »
- ⇒ Des **efforts** fournis au niveau de l'**efficience**, en cohérence avec les contraintes et pressions (cf. ci-avant).

## **DEUS 2013** (1/2)



### **Priorités 2013**

- Continuité en matière :
  - de politiques publiques
  - de management
- Les efforts en matière d'efficience se poursuivent en 2013 :
  - mesures ciblées de réorganisation (selon logique OGIAZ, par exemple)
  - démarche de réflexion initiée au niveau du CA (séminaire au vert fin mai) : prestations et organisation de l'administration

## **DEUS 2013**



### Priorités 2013, suite

- Les priorités en matière de politiques publiques se situent aux niveaux de :
  - la **sécurité** : recrutement/formation, nouvelles compétences, postes de police, etc.
  - la propreté : littering, crottes (nettoiement sanctions),
     changements organisationnels nettoiement
  - la **qualité de vie** : programme de verdissement de l'espace public, par exemple

# Résultats DEUS (en milliers de francs)



Résultat global				
(y.c. compétents et imputations internes)	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	%
Charges	226'052.1	232'306.4	-6'254.3	-2.7
Charges de personnel	156'512.4	158'634.4	-2'122.0	-1.3
Biens, services et marchandises	45'985.0	50'118.9	-4'133.9	-8.2
Amortissements	11'220.4	12'882.4	-1'662.0	-12.9
Dédommagements à des collectivités publiques	690.1	370.0	320.1	86.5
Subventions accordées	7'433.3	6'327.4	1'105.9	17.5
Imputations internes	4'210.9	3'973.3	237.6	6.0
Revenus	59'013.7	51'664.2	7'349.5	14.2
Revenus des biens	27'275.7	25'144.3	2'131.4	8.5
Contributions	14'769.3	10'998.1	3'771.2	34.3
Part à des recettes et contributions sans affectation	1'409.7	1'250.0	159.7	12.8
Dédommagement de collectivités publiques	12'217.4	12'200.0	17.4	0.1
Subventions acquises	489.3	100.0	389.3	389.3
Imputations internes	2'852.3	1'971.8	880.5	44.7

Le total des charges des comptes 2012 est composé à 78.2 % de coûts des services compétents et de 1.9% d'imputations internes; cela laisse une marge de manœuvre réelle de **19.9%**.

# Charges des services (en milliers de francs)



Ventilation par services compétents  (par groupes de natures comptables)	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	%
ASS-Assurances (318-19)	219.0	268.6	-49.6	-18.5
BAT-Bâtiments (311-14-18)	3'024.6	2'056.9	967.7	47.0
CGE-Comptabilité (331-332)	11'074.3	12'472.7	-1'398.4	-11.2
CMAI-Achats et impressions (311-315)	66.7		66.7	-
DRH-Ressources humaines (30x-317)	154'281.2	156'335.3	-2'054.1	-1.3
DSIC-Informatique (310-11-14-15-18)	3'321.6	5'832.8	-2'511.2	-43.1
ENE-Energie (312-14)	3'115.3	3'099.4	15.9	0.5
GIM-Gérance immobilière (312)	144.9	161.7	-16.8	-10.4
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	1'459.2	1'222.3	236.9	19.4
TOTAL	176'706.8	181'449.7	74.4	-1.1

# Eclairages sur les principaux écarts (en milliers de francs)



Comptes 2012	B2012	Ecart	
45'985.0	50'118.9	-4'133.9	
7'433.3	6'327.4	1'105.9	_
27'275.7	25'144.3	2'131.4	
14'769.3	10'998.1	3'771.2	<u></u>
	2012 45'985.0 7'433.3 27'275.7	2012 B2012 45'985.0 50'118.9 7'433.3 6'327.4 27'275.7 25'144.3	2012 B2012 Ecart  45'985.0 50'118.9 -4'133.9  7'433.3 6'327.4 1'105.9  27'275.7 25'144.3 2'131.4

Compétents - 1'274

Taxe d'incinération - 2'386

Fourniture et entretien véhicule - 336.0

Gratuités utilisation du domaine public + 835

Redevance SGA + 1'418

Redevance SIG - 900

Gratuités + 835

Taxes chantiers + 500

Rbt pertes de salaires + 2'305

Rbt tvx abri Pci des Vollandes + 361

Vente de vieux papier + 414

Facturation écolage s APM autres communes + 170

## RH SEEP - APM



## Explication relative aux postes (cf. p. 172 comptes par pol. publ.)

- budget 2012 « théorique » : 223.3 postes y compris 5 nouveaux
- budget 2012 « réel » : 238.3 postes
  - 223.3 postes
  - 10 postes votés CM
  - 5 postes transférés de la culture
- de fait, à fin 2012 :
  - 230 postes dont 2 vacants
  - 8.3 = 6 postes UGI + 2 transferts SIS

## Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de l'audition du 7 mai 2013

#### Service d'incendie et de secours (SIS)

 Kilomètres parcourus en 2012 par les véhicules du SIS avec consommation de carburant et coût d'entretien

Les 66 véhicules utilisés par les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) ont parcouru 542'047 kilomètres en 2012 pour une consommation de carburant de 70'581 litres (consommation moyenne au 100 kilomètres de 13.02 litres). Il est cependant important de noter que les véhicules ont l'obligation de tourner à l'arrêt lors des interventions car ils doivent pouvoir réagir dans l'instant.

Le coût complet à associer à l'entretien de ces véhicules se monte à 995'126 francs pour 2012. Ce montant comprend 514'297 francs de charges de personnel (ateliers du SIS) et 480'829 francs de frais divers détaillés ci-après.

Coût véhicules	Réel 2012	Remarques
313100 Achat de fournitures pour véhicules	121'593.74	
313160 Achat d'autres fournitures	6'447.06	coffres, plaquettes arrière, câbles
313190 Fourn.p/sécurité	17'691.00	compresseur, châines, extincteurs
313520 Achat de carburant	7'647.15	autres qu'aux pompes du SIS
313522 C-SIS Achat de carburant *	128'027.20	pompes des casernes du SIS
315100 Entretien des véhicules par des tiers	177'149.90	
318090 Impôts, taxes sur véhicules à moteur	20'119.90	
318330 Emoluments établissement documents	2'153.30	contrôles périodiques, duplications permis
Total coût véhicules	480'829.25	

2. Charges de personnel SPP: éléments constitutifs des salaires (salaire de base + autres éléments)

Les salaires des SPP représentent 15.9 millions de francs en 2012 pour 164 collaborateurs et collaboratrices. A cette somme il convient d'y ajouter des éléments de salaires complémentaires (figurant dans le règlement d'application relatif au personnel en uniforme du SIS) tels que les heures supplémentaires ou les primes professionnelles pour 2.2 millions de francs en 2012.

Hormis les charges sociales légales, comme l'AVS, l'assurance chômage, les allocations familiales, etc., les SPP bénéficient de prestations en nature figurant dans le groupe de natures comptables 306 comme présenté ci-après et représentant à peine 1% des salaires versés.

Natures comptables	Réel 2012	Remarques
306640 C-DRH Indemnités de repas		LC 21 152.30 Versée dès que le service dépasse 12 heures d'affilée. Concerne les collaborateurs qui sont amenés à travailler à la centrale d'alarme en cas de remplacements. Tarif de Fr. 20 par service et identique à celui découlant du règlement sur les indemnités et congés spéciaux de la division de de la voirie (LC 21 168).
306910 Frais de vêtements professionnels	94'382.82	Vêtements autres que de sécurité feu (T-shirt et pantalon de service par exemple).
Total général	153'102.82	

A ce tableau il convient d'ajouter une somme de 20'000 francs imputée sur la nature comptable 306660 « verrées/repas offerts aux collaborateurs » et sur le centre de coût de la Direction du SIS (page 140 des comptes à 6 positions). Cette somme correspond à l'organisation de la fête de la Sainte Barbe (fête traditionnelle qui se réfère à la sainte réputée protectrice des sapeurs-pompiers).

#### Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

Explications sur les écarts entre le budget et les comptes du groupe de comptes 305

L'écart favorable de 29.8% sur le groupe de compte 305 « Assurance maladie et accident » au SEEP s'explique par la conjonction de deux éléments.

Le premier est à associer à la prime d'assurance accident. Le montant budgété par la Direction des ressources humaines (DRH) tient compte de la moyenne des primes auprès de la SUVA et de Generali. Comme le SEEP est assuré auprès de Generali avec des primes inférieures à la moyenne valorisée au budget, il en résulte un écart favorable.

Le second élément s'explique par les traitements du personnel. Les postes vacants fin 2011 et le transfert des 5 postes du Département de la culture et des sports ont été valorisés, toujours par la DRH, sur tout l'exercice budgétaire 2012 (12 mois). Comme les écoles de formation ont débuté en mai et en novembre 2012, les postes n'ont été occupés que durant une période plus courte engendrant alors un écart favorable impactant par voie de conséquence les charges sociales liées.

#### Explication sur la comptabilisation de la redevance SGA

La convention avec la Société Générale d'Affichage (SGA) prévoit une redevance forfaitaire annuelle par type de surface publicitaire utilisée multipliée par le nombre de surfaces mises à disposition par la Ville; cette redevance est versée sur le compte 427300 du SEEP et s'élève à 3.72 millions pour 2012.

En parallèle, la convention prévoit également de l'affichage d'intérêt public qui est exécuté gratuitement par la SGA. Cela concerne entre autre l'affichage culturel, l'affichage officiel, l'affichage à but d'information municipale, la promotion de Genève, etc. La valeur de cette gratuité est comptabilisée en charge dans les différents services "utilisateurs" et en revenu dans le compte 427309 du SEEP pour 390'000 francs; elle a également été considérée comme redevance perçue jusqu'en 2012.

Dès lors, et conformément à la Loi sur les procédés de réclames (F 3 20) à son article 25 alinéa 3, la Ville de Genève rétrocède au Canton 10% de la redevance encaissée. Cette somme de 411'000 francs est portée dans le compte 351010 du SEEP en 2012. Dès 2013, seule la redevance réellement perçue et versée par la SGA sera rétrocédée au Canton.

#### Service des espaces verts (SEVE)

Nombre d'arbres plantés et abattus par le SEVE en 2010, 2011 et 2012

Sur les 25 000 arbres isolés de la Ville veuillez trouver ci-après le nombre d'arbres qui ont été abattus et plantés par le SEVE en 2010, 2011 et 2012.

	2010	2011	2012
Arbres abattus	365	246	208
Arbres plantés	152	197	103

Ces chiffres doivent être lus avec les précisions suivantes :

- les chiffres de plantation ne prennent pas en considération la régénération naturelle des arbres qui est favorisée dans les boisements (parcs, cordons boisés sur rues, etc.).
- Le renouvellement des arbres abattus pour raison sanitaire est, dans de nombreux cas, tributaire de projets tiers (déplacement de places de parking, réfection de canalisations, etc.). L'environnement des arbres s'est en effet détérioré et ne permet plus, techniquement, de replanter au même endroit.
   Plusieurs rues sont ainsi dans l'attente d'un projet de réaménagement concerté (le plus souvent SEVE - SAM - GCI) : rue de l'encyclopédie, rue de la Croix-Rouge, Boulevard Helvétique, Plaine de Plainpalais, etc.

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTION



Monsieur Alberto Velasco Président Commission des finances

Genève, le 23 mai 2013

### Objet

Comptes 2012 – réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

FV/IRP

Pour donner la suite qui convient à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances du 21 courant, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui nous ont été posées.

Afin de faciliter la lecture du document, les réponses sont présentées par service.

-000-

#### 5001 - DIRECTION DU DEPARTEMENT

Question 1. - Est-il possible d'obtenir un détail de l'utilisation des enveloppes budgétaires ponctuelles gérées par la direction du département ?

Voir annexe 1.

Question 2. - Est-il possible d'obtenir une liste des subventions accordées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité à des organisations se préoccupant de l'égalité des droits entre les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, transidentitaires et hétérosexuelles et luttant contre toutes formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ?

Le tableau ci-dessous présente la liste des associations subventionnées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité :

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4 CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3 T +41(0)22 418 49 00 F +41(0)22 418 49 01 www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE) BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

Associations	Subvention nominative monétaire	Gratuité accordée	Subvention ponctuelle	TOTAL
360	86'700	22'664	23'000	132'364
Fédération LGBT	25'000			25'000
L'Estime	128'900			128'900
LGBT Youth			10'000	10'000
Le Gai savoir			20'000	20'000
Dialogai			10'000	10'000
Total	240'600	22'664	63'000	326'264

-000-

#### 5003 - SERVICE DES ECOLES

Question 3. - Est-il possible d'évaluer le coût pour la Ville du dispositif des restaurants scolaires, en mentionnant également les aides ponctuelles accordées aux familles par le Service social ?

Une réponse vous parviendra ultérieurement.

-000-

### 5006 - SERVICE DES POMPES FUNEBRES, CIMETIERES ET CREMATOIRE

Question 4. - Est-il possible de préciser les conditions d'octroi de la gratuité des obsèques en ville de Genève ? Combien de familles en ont-elles bénéficié en 2012 ? Quel a été le coût de cette prestation ?

Le principe de gratuité des obsèques est posé par Règlement des cimetières de la ville de Genève, articles 15 et 16 (LC 21 351.1).

Ainsi, la Ville de Genève assure gratuitement les obsèques, l'inhumation ou l'incinération:

- de toutes les personnes domiciliées sur son territoire au moment de leur décès;
- de toutes les personnes résidant, au moment de leur décès, dans un établissement hospitalier ou médico-social du canton, si leur domicile précédant immédiatement l'entrée dans une telle institution se situait sur le territoire municipal.

La gratuité couvre:

- a) la fourniture d'un cercueil type, sans possibilité de choix ;
- b) la toilette, l'habillage et la mise en bière du défunt ;

¹Pour mémoire, l'ancien règlement des cimetières en vigueur jusqu'au 31.12.2012 traitait de ce point à l'article 13.

- c) le dépôt dans une chambre mortuaire des Centres funéraires de St-Georges ou de Plainpalais pour trois jours ;
- d) le transport, convoi funéraire et service des porteurs compris ;
- e) la mise à disposition d'une chapelle funéraire municipale ;
- f) l'incinération et la fourniture d'une urne cinéraire type ;
- g) l'annonce du décès auprès de l'état civil (art. 36 al. 1 OEC), si le décès est survenu sur le territoire du canton ;
- h) les démarches administratives par et auprès du Service des pompes funèbres.

La gratuité est accordée à condition que les prestations soient effectuées par le Service des pompes funèbres et dans les limites du territoire municipal.

En 2012, le bénéfice de la gratuité a été accordé dans 1 094 cas. La contre-valeur en francs de cette prestation est estimée à 800'867 francs, sur la base des devis gratuits. A cela s'ajoutent les achats de fourniture pour les convois gratuits qui se chiffrent à 428'835 francs (soit les dépenses effectives, inscrites sous la rubrique comptable 313 570).

-oOo-

#### 5007 - SERVICE SOCIAL

Question 5. - Est-il possible de présenter une liste des projets réalisés par les Unités d'action communautaire du Service social en 2012 ? Quel est le coût de cette unité ?

Voir annexe 2.

Question 6. – Combien de personnes ont-elles été prises en charge dans les logements-relais gérés par l'Unité de logement temporaire, et quel a été le taux de rotation des locataires dans ce dispositif?

Ce sont au total 97 adultes et 46 enfants qui ont séjourné durant au moins 1 mois dans un logement ULT en 2012, soit un total de 143 personnes. 54 d'entre elles sont sorties du dispositif en 2012, soit 38% de l'ensemble de l'effectif.

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Frédéric VALLAT Directeur

po Place

#### Annexes mentionnées

Copies: Madame Esther ALDER, Conseillère administrative

Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Madame Brigitte CHAPUIS, Responsable de l'unité vie associative

<u>Diffusion</u>: Olivier FlUMELLI, Frédérique PERLER-ISAAZ, Martine SUMI, Pascal RUBELI, Simon

BRANDT, Grégoire CARASSO, Marie-Pierre THEUBET, Eric BERTINAT, Denis MENOUD,

Daniel SORMÄNNI, Pierre VANEK, Jean-Charles LATHION, Salika WENGER, Gary

BENNAIM.

Annexe 1 – Enveloppe de subventions ponctuelles, dédiées à des projets spécifiques

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
Proximité et vie	Ass. Pour la reconversion des Vernets	9'000
associative	Cie de l'Estuaire	10'000
	Ass. Au cœur des institutions genevoises	10'000
	Forum démocratie participative	6'000
	Ass. Des Habitants du quartier de la Concorde	1'120
	Compagnie des Hélices	20'000
	Ass. Lieux de rencontre et de culture aux grottes	5'000
	Coordination Enfants de la Jonction	
	Forum démocratie participative	9'000
	Centre genevois du volontariat	32'000
	Pro Natura Genève	30'000
	Ass. Cinétransat	750
	Association TAKO	5'000
	AUPB	8'000
	Caritas jeunesse	2'510
	Association Lire et Ecrire	750
	Association Colis du Cœur	750
	Ass. Black Movie	750
	Caritas jeunesse	1'260
	Ass. Au Cœur des Grottes	5'000
	Ass. Le Caré	5'000
	Ass. La Coulou	5'000
	Ass. Le Bateau Genève	5'000
	Ass. Du scoutisme genevois	5'000
	Espace solidaire Pâquis	5'000
	Ass. Armée du Salut	5'000
	Ass. Familles monoparentales	2'500
	Kiosque - Terre des enfants TOUS RESPECTES	2'500
	Ass. L'Orangerie	2'500
	Ass. Café cornavin	2'500
	Ass. Colis du cœur	2'500
	Ass. Solidarités femmes	2'500
	Ass. Le Racard	2'500
	Ass. Aspasie	2'500
	Coordination des centres Ville	20'000
	Centre protestant de vacances	1'760

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Association AUBP	750
	Association de défense des chômeurs	1'500
	Carrefour-Rue	750
	Uni Populaire albanaise	7'320
	Aspasie	750
	Mouvement Populaire des familles	3'020
	Ass. Vacances Nouvelles	750
	Ass. Bataille des Livres	750
	Total	244'240
Projets culturels	Fédération Maison Kultura	60'000
de proximité	Maison de Quartier des Pâquis	30'000
	Maison de Quartier de la Jonction	30'000
	Association BAZ'ART de St Gervais	6'000
	MQ Champel	8'000
	Les Créateliers	5'500
	MQ Jonction	5'000
	MQ Pâquis	2'500
	Pré en Bulle	3'500
	MQ St Jean	3'800
	MQ Jonction	7'500
	MQ Acacias	3'000
	MQ Pré en Bulle	1'000
	Kultura	5'000
	MQ Asters-Servette	3'400
	Pré en Bulle	8'000
	MQ des Acacias	10'000
	MQ des Pâquis	2'000
	MQ de Plainpalais	3'500
	La Bulle d'Air	15'000
	Le Bus Magique	1'300
	Rinia Contact	8'000
	Total	222'000
Sport de	Beach-Volley club	4'000
proximité	Kimura JJB Ge	6'000
	Théâtre-Cirqule	20'000
	Association Cirquenchêne	8'000
	Association Genève Vélo Polo	7'500

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Association Genève Vélo Polo	7'500
	Total	53'000
Subventions et	GIAP	34'100
allocations diverses	Carrefour-Rue	15'900
	Ass. Préau Léman	-1'885
	Total	48'115
Ass. Pour le	Association Label-Vie	10'000
développement durable	Aqua Diving	4'900
	Total	14'900
Diverses	Etablissement de la Roseraie	490
activités enfance et écoles	Collège de Saussure	1'000
	Etablissement des Allobroges et Square	500
	GIAP	10'000
	Etablissement de la Roseraie	-490
	Total	11'500
Ecoles et nature	Pro Natura Genève	60'000
	Aqua Diving	2'100
	WWF Panda Club	1'650
	Total	63'750
Diverses actions	Association pour la promotion des droits humains APDH	17'500
ociales conctuelles	Association Le Gai Savoir	20'000
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	60'000
	Fédération genevoise des clubs d'aînés et association de Séniors	4'000
	Association Prélude	7'000
	Association Café Cornavin	7'515
	SAIG -Société Associations Italiennes de Genève	18'300
	Université populaire africaine en suisse-UPAF	10'000
	Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	10'000
	Association Label-Vie	5'000
	Association Dialogai	10'000
	Espace Adoption	3'500
	Association Esprit Nomade	27'000
	Faculté de lettre Uni-Bastion	3'600
	Ass. Amis de la Terrasse du Troc	20'000
	EPER- Entraide protestante suisse	10'000
	Fédération genevoise des clubs d'aînés et association de Séniors	7'000
	Association Tambour Battant	10'000

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Service social international (ISS)	20'000
	Association la Teuf	5'000
	Espace Musical	-6'000
	Ass. Le Bateau Genève	50'000
	Association Le Racard	30'000
	Fondation les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui	10'000
	Mouvement populaires des familles	15'000
	Association 360	23'000
	Conseil des Anciens	3'000
	Collectif 17 Octobre	4'000
	Association des Habitants du Parc de l'ancien palis-HAPAP	540
	Association pour la promotion des droits humains APDH	20'000
	Couleurs Afrique	5'000
	Carrefour-Rue	34'100
	Centre social protestant	10'000
	Espace Solidaire Pâquis	45'000
	Ecole des Parents	15'000
	Total	534'055
Diverses	Les Traverses Musicales	3'000
organisations activités	Association Exploriffs	5'000
jeunesse	Art4change	3'900
	Association pour Y Croire Encore	25'000
	Association Maison du Vélo	5'000
	Association les Créateliers	11'500
	Association la lanterne magique	5'000
	Association la Bulle d'air	3'500
	Centre Akwaba	10'000
	Association Euforia	15'000
	Association la comète	20'000
	Association JAIA	2'000
	Association JAIA	3'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	6'000
	Le Bus Magique	4'000
	Ass. Cie de la Boîte à Girafe	15'000
	LGBT Youth Suisse	10'000
	Association Stop Suicide	10'000
	Service social international (SG)	10'000

Enveloppe	Bénéficiaire	Montant accordé
	Association des Habitants du Quartier de la Concorde	22'000
	Association 60*60	5'000
	Fondation de l'espace Jean-Jacques Rousseau	5'000
	WWF-Panda Club	26'800
	Association du Terreau	13'300
	Pour Y Croire Encore	20'000
	Compagnie TOHU WA BOHU	5'000
	Les Traverses musicales	3'000
	Pré-enbulle Pré-enbulle	60'000
	LRC aux Grottes	9'000
	Pré-Ludes · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	60'000
	Parlement des jeunes	6'000
	Biopop	7'000
	Total	409'000
Jeunesse et	Association EIP	10'000
citoyenneté	Union Chrétienne	50'000
	Rinia Contact	60'000
	Total	70'000

#### Annexe 2 – Unités d'action communautaires (UAC)

#### a) Les missions des Unités d'action communautaire (UAC)

Les missions des UAC se définissent dans le cadre de la promotion de la santé, du bien-être social et de la qualité de vie. Elles cherchent des solutions collectives et solidaires à un besoin commun ou un problème social en valorisant les ressources des personnes ou des communautés.

Par des collaborations étroites avec l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs, elles soutiennent la participation des habitants à la vie de quartier et les initiatives locales. Elles complètent leur intervention par des actions d'information socio-sanitaires et de prévention.

#### b) Le coût des Unités d'action communautaire (UAC)

Le coût global des UAC est estimé à 3.2 millions de francs.

Na	tures comptables	Francs	Commentaires Commentaires
30	Charges de personnel	2'903'765.50	Collaborateurs des UAC (RUAC, CAS, SAC) - [nota 24.3 etp]
31	Biens, services et marchandises	175'000.00	Estimation (principalement loyers)
33	Amortissements	355.39	
36	Subventions accordées	98'117.00	Concerne uniquement le 366'000 (personnes physiques)
	Total charges	3'177'237.89	

#### c) Des formats de projets très diversifiés - liste des projets :

Les projets UAC, déployés à des échelles allant du petit groupe à celle de la totalité de la population d'un quartier, ont notamment pour point commun de se construire à partir de réseaux d'acteurs institutionnels ou associatifs existants ou même à créer. Un travail permanent de repérage permet aux équipes de disposer d'une très bonne connaissance des problématiques et des ressources associatives disponibles dans les quartiers de la ville.

L'approche communautaire vise par ailleurs à simuler la «capacité d'agir » des groupes et associations en présence. Plus que le projet lui-même, c'est bien la capacité de la population à prendre en charge ses propres besoins qui constitue la principale finalité du secteur communautaire.

#### d) Priorités et thématiques de travail

Les projets UAC peuvent être répartis selon 3 axes d'action et d'évaluation :

- 1. Promouvoir les solidarités de proximité (lutter contre l'isolement, renforcer les liens sociaux et les rapports de voisinage)
- 2. Promouvoir l'usage social de l'espace public (lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité, favoriser la mixité sociale)
- 3. Promouvoir l'intégration sociale (lutter contre l'exclusion, la marginalisation des individus et des communautés)
- 4. Aide à la parentalité

### e) Liste des projets 2012 par thématique :

	Titre	Duplication	Thématique	Projets
1	De Bécassine à Max et Lili - atelier de lecture intergénérationnel - année scolaire 2011-2012		Aide à la parentalité	
2	Des parents se rencontrent	Aide à la parentalité		
3	Goûters sains à l'école de l'Europe : opération de sensibilisation		Aide à la parentalité	
4	Accueil des nouveaux habitants Jonction		Intégration	
5	Accueil des nouveaux habitants Plainpalais		Intégration	
6	Arcade info Quartier / Servette		Intégration	
7	Atelier cuisine Hugo Senger "Recettes à 4 sous"		Intégration	
8	Atelier lecture/devoirs, grille commune	Transversal	Intégration	
9	Autour d'une table - Version janvier 2013	transversal	Intégration	
10	Ecrivain public - Votre idée par sa plume / Servette		Intégration	
11	1 ETHNOPOLY (Journée de solidarité) / Servette		Intégration	
12	Expos-photo "je me sens d'ici" à l'espace quartier de Champel		Intégration	
13	Groupe de paroles et d'échanges		Intégration	
14	Groupe d'écoute de parole et de lien aux Pâquis		Intégration	
15	Groupe d'expression française / St-Jean - Servette		Intégration	
16	Jardin partagé au chemin des Eidguenots		Intégration	
17	Les Eaux-Vives, un quartier multiculturel		Intégration	
18	Marchons ô vert! Saison 2012		Intégration	
19	Mesures d'accompagnement pour l'abri PC des Vollandes		Intégration	
20	Participation au collectif de l'Abri - Prom. Europe 2012		Intégration	
21	Permanence d'avocats - Champel et rive gauche 2013		Intégration	
22	Permanence d'avocats - Rive droite 2012		Intégration	
23	Rencontre entre associations et organisme de populations migrantes		Intégration	
24	Repas interculturel"/Semaine contre le racisme 2012		Intégration	
25	Semaine contre le racisme 2012 avec Bibliothèque Municipale des Eaux Vives		Intégration	

26	Soutien à l'association Amitié Somalie Suisse		Intégration	
27	Vos idées sous sa plume - Ecrivain public		Intégration	
28	28 1ère rencontre entre les partenaires des associations et des institutions en lien avec la population aînées sur le secteur		Solidarité de proximité	Aînés
29	Association "Au fil du Rhône" 2012		Solidarité de proximité	Aînés
30	Club des aînés "les Pâquisards" 2012		Solidarité de proximité	Aînés
31	Club des seniors de Champel 2012		Solidarité de proximité	Aînés
32	Espace quartier aînés de Plainpalais		Solidarité de proximité	Aînés
33	Espace quartier aînés des Eaux-Vives		Solidarité de proximité	Aînés
34	Espace quartier jonction		Solidarité de proximité	Aînés
35	Espace-Quartier-Aîné-e-s des Pâquis		Solidarité de proximité	Aînés
36	Et c'est parti / Concerts Aînés	Transversal	Solidarité de proximité	Aînés
37	Expérience créative intergénérationnelle		Solidarité de proximité	Aînés
38	Forum seniors Grottes Beaulieu		Solidarité de proximité	Aînés
39	journée internationale des aîné-e-s	Transversal	Solidarité de proximité	Aînés
40	L'Ecole des bons petits plats / 2012		Solidarité de proximité	Aînés
41	Plateforme aînés Gare, Grottes, Beaulieu et St- Gervais		Solidarité de proximité	Aînés
42	Rencontre entre seniors et élèves de 7P lors de la journée internationale des personnes âgées / Europe		Solidarité de proximité	Aînés
43	Séjour à la Nouvelle Roseraie 1		Solidarité de proximité	Aînés
44	Séjour à la Nouvelle Roseraie 2		Solidarité de proximité	Aînés
45	Séjour aîné-e-s 2012 "Découverte de la Drôme"		Solidarité de proximité	Aînés
46	Thé dansant à l'Espace Quartier.		Solidarité de proximité	Aînés
47	Voyage à Romont		Solidarité de proximité	Aînés
48	48 Voyage des animations accompagnées		Solidarité de proximité	Aînés
49	49 Voyage du quartier de Champel		Solidarité de proximité	Aînés
50	20 ans "c'est toute une histoire" / Europe		Solidarité de proximité	
51	Approche par immeuble / Groupe solidarité de proximité	Transversal	Solidarité de proximité	
52 Coordination sociale de Champel 2012			Solidarité de proximité	

53	Danse communautaire. Module II / Pâquis		Solidarité de proximité		
54	En quête de liens aux Acacias, exemple		Solidarité de proximité		
55	Fête des voisins aux Pêcheries		Solidarité de proximité  Solidarité de proximité		
56	Fête du Printemps				
57	Jardins partagés rue du Contrat Social		Solidarité de proximité		
58	Le parc des Délices et ses alentours/ approche par immeubles		Solidarité de proximité		
59	Le Printemps des Délices		Solidarité de proximité		
60	Le quartier œuvre sur l'alcool / Liotard		Solidarité de proximité		
61	Le temps des fêtes partagées 2012		Solidarité de proximité		
62	Les amis de Michel-Simon		Solidarité de proximité		
63	Pause Philo		Solidarité de proximité		
64	Pique-nique canadien dans le parc Bertrand		Solidarité de proximité		
65	Plateforme quartier / St-Jean - Servette		Solidarité de proximité		
66	Qualité de vie rue de Bourgogne		Solidarité de proximité		
67	Quartier Contacts 2011-2012-2013		Solidarité de proximité		
68	Réseau d'échange Plainpalais-Jonction		Solidarité de proximité		
69	Sécheron fête communautaire		Solidarité de proximité		
70	Voisins solidaires		Solidarité de proximité		
71	A la rencontre des usagers du parc du Promeneur solitaire – 3		Usage social des espaces publics		
72	Animations d'été à la Jonction		Usage social des espaces publics		
73	Animations d'été dans le parc Bertrand		Usage social des espaces publics		
74	Astuces contre les vols à l'astuce 2012	Transversal	Usage social des espaces publics		
75	Bonjour, c'est le respect / Pâquis		Usage social des espaces publics		
76	Champel se Livre		Usage social des espaces publics		
77	Colorparc "semez vos envies" / Square Galiffe		Usage social des espaces publics		
78	Contrat de quartier Grottes		Usage social des espaces publics		
79	Contrat de quartier St Gervais Seujet Voltaire		Usage social des espaces publics		

80	80 Des potagers urbains au chemin du Champ d'Anier		Usage social des espaces publics	
81	Eté de la Roulotte		Usage social des espaces publics	
82	Geisendorf parc et préau		Usage social des espaces publics	
83	Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool		Usage social des espaces publics	
84	L'alcool, où est le problème? / St-Jean - Servette		Usage social des espaces publics	
85	Ludobus de la rentrée 2012		Usage social des espaces publics	
86	On déguste aux Pâquis		Usage social des espaces publics	
87	Pâquis (les) se mettent au Vert, animation d'été 2012		Usage social des espaces publics	
88	Pâquis je vous aime		Usage social des espaces publics	
89	Pâquis Porteur de parole		Usage social des espaces publics	
90	Plantages urbains au Parc Beaulieu		Usage social des espaces publics	
91	Prévention drogue Vieusseux		Usage social des espaces publics	
92	Renforcement du pouvoir d'agir des associations et groupements d'habitants / St-Jean - Servette		Usage social des espaces publics	
93	Soutien à la Ville est à vous de la Promenade de l'Europe		Usage social des espaces publics	
94	Soutien à la Ville est à Vous Genêts/Petit-Saconnex		Usage social des espaces publics	
95	Tartines sous les arbres		Usage social des espaces publics	
96	Théâtre sous chapiteau	transversal	Usage social des espaces publics	
97	Transmettre le goût de lire 2013		Usage social des espaces publics	

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTION



Monsieur Alberto Velasco Président Commission des finances

Genève, le 24 mai 2013

#### Objet

Comptes 2012 - réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

FV/IRP

Afin de compléter les réponses qui vous ont été adressées hier, je vous prie de trouver ci-après les informations manquantes :

#### 5003 - SERVICE DES ECOLES

Question 1. - Est-il possible d'évaluer le coût pour la Ville du dispositif des restaurants scolaires, en mentionnant également les aides ponctuelles accordées aux familles par le Service social ?

Pour rappel, la Ville de Genève soutient 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires qui délivrent quotidiennement plus de 4'800 repas aux enfants du primaire (soit un peu plus du tiers des enfants scolarisés en Ville). Les repas sont produits dans 8 cuisines de production, également tenues par des associations, et servis dans 45 réfectoires.

#### Remarque:

La Ville de Genève participe encore au financement Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) à hauteur d'un montant de CHF 9'763'259.- qui couvre notamment l'encadrement des enfants à midi et l'après-midi (tranche 16h-18h).

	Rubrique	Libellé	Montant	Remarques
1	365	Comptes de charges	338'262.61	Montant destiné à l'aménagement, l'équipement et l'entretien des restaurants scolaires.
2	365	Subvention de fonctionnement	871'143.55	Subvention au déficit versée aux associations en fonction de leur résultat par année scolaire.
3	365	Total location annuelle	1'416'312.00	Subvention en nature qui correspond aux locaux mis à disposition gratuitement aux associations.
4	365	Total transport annuel	290'500.00	Subvention en nature destinée à la livraison des repas dans tous les réfectoires depuis les 8 cuisines de production.
5	366	Subventions repas impayés (contentieux irrécupérable)	101'779.60	Les repas impayés font l'objet d'une procédure en recouvrement mais les montants qui ne peuvent être récupérés (après obtention d'un acte de défaut de biens) sont remboursés à l'association par la Ville de Genève.
6	366	Subvention SSVG	398'508.95	La subvention est délivrée aux personnes en situation précaire, qui en font la demande, via une procédure établie par le Service social.
		TOTAL (CHF)	3'416'506.71	(Chiffres 2012)

En vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

> Frédéric VALLAT Directeur

Annexes mentionnées

Copies: Madame Esther ALDER, Conseillère administrative

Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Madame Brigitte CHAPUIS, Responsable de l'unité vie associative

<u>Diffusion</u>: Olivier FIUMELLI, Frédérique PERLER-ISAAZ, Martine SUMI, Pascal RUBELI, Simon

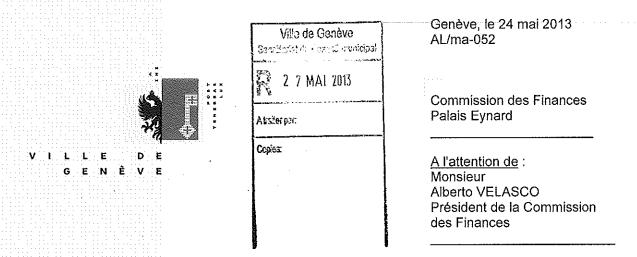
BRANDT, Grégoire CARASSO, Marie-Pierre THEUBET, Eric BERTINAT, Denis MENOUD,

Daniel SORMANNI, Pierre VANEK, Jean-Charles LATHION, Salika WENGER, Gary

BENNAIM.

#### CONTRÔLE FINANCIER

DIRECTION



Concerne:

Audition du Contrôle financier du 21 mai 2013 relative au rapport d'activité année

2012 / 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Nous formulons, ci-après, les réponses écrites aux questions posées par les membres de votre Commission au cours de notre audition du 21 mai 2013.

#### 1. Questions de Monsieur Olivier Fiumelli

Quel est le résultat réel de l'exercice 2012 après retraitement des amortissements complémentaires comptabilisés en 2011 et en 2012 ?

Excédent de l'exercice 2012 selon les comptes 2'247'373.66

/. Amortissements complémentaires 2011 13'058'914.52

+ Amortissements complémentaires 2012 7'220'448.57

Résultat corrigé de l'exercice 2012 3'591'092.29

# Quel est l'incidence relative aux montants portés à l'actif du bilan correspondant aux attributions au FMAC sur les amortissements de l'exercice 2012 ?

Les attributions au FMAC concernant l'exercice 2012 s'élèvent à Fr. 472'095.- et seront amortis à partir de l'exercice 2014.

Les attributions au FMAC de l'exercice 2004 à 2011 (source SAP) se sont élevées à Fr. 5'048'131.-. Les amortissements en 2012 liés à ces attributions s'élèvent à Fr. 66'893.58. Nous relevons que l'impact de ces deux montants, respectivement sur le total du bilan (0.2%) et sur le total des charges (0.005%), ne justifie pas l'inscription d'une réserve à ce sujet dans le rapport d'organe de révision selon les Normes d'Audit Suisses (NAS). Nous contacterons la Direction financière en vue de faire respecter les bonnes pratiques comptables en la matière pour les exercices suivants.

PARIER ECOLOSIQUE, 150° RECHOLE

#### 2. Questions de Monsieur Garry Bennaim

# Dans l'annexe 5 – 2, pourquoi certains swaps sont-ils indiqués "+ spread" et d'autres "+ spread et un montant" ?

Lorsqu'il n'y a pas de montant indiqué, la couverture du swap englobe la totalité du montant de l'emprunt concerné. Lorsqu'il y a un montant indiqué, le swap ne couvre que ce montant et non pas la totalité de l'emprunt concerné. Par exemple, le swap d) ne couvre que 100 millions de l'emprunt No 7 (annexe 5 – 1) qui s'élève à Fr. 200 millions.

#### Expliquer le N.B. du bas de la page de l'annexe 5 – 2 ?

Le calcul de la récapitulation des intérêts relatifs à l'ensemble des dettes s'élève à Fr. 28'830'282.78 et comprend :

- les intérêts sur les emprunts obligataires
- les intérêts sur les emprunts privés
- les intérêts financiers sur l'indexation CAP
- les intérêts aux créanciers (Rénovation Promenade du Pin)
- les disagios sur les emprunts

Afin de calculer le taux moyen réel de la dette, il faut également prendre en compte les frais bancaires, les frais d'émission d'emprunt et les frais de notation. Il faut également prendre en compte la prime perçue sur une opération "swaption". Cette prime, déduite de ces frais (bancaires, émission et notation), s'élève à Fr. 81'577.84.

En tenant compte de tous ces éléments, le taux moyen de la dette est calculé à 2.04%

#### 3. Question de Monsieur Daniel Sormani

# Comment se fait-il qu'il existe des amortissements dans la rubrique No 140 "Terrains non bâtis" ?

Il s'agit d'amortissements relatifs, par exemple, aux travaux d'aménagement effectués sur la plaine de Plainpalais (PR-419AB) ou dans le parc public arborisé de Châteaubriand (PR-239A).

#### 4. Question de Monsieur Denis Menoud

Qu'en est-il de l'exigibilité du prêt accordé à l'Hospice général figurant dans le tableau des fonds spéciaux ? Serait-il possible d'obtenir une copie du contrat ?

Selon l'art. 1 de la convention entre l'Hospice Général et la Ville de Genève, datée du 4 décembre 1989, il n'est pas fait mention d'une échéance concernant la restitution de ce fonds à la Ville de Genève. Dans le cadre de sa mission d'organe de révision, le Contrôle financier n'est pas autorisé à fournir des pièces à votre Commission. Nous vous recommandons de solliciter, à ce sujet, soit la Direction financière, soit le Conseil administratif.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

André Lévrier

Directeur